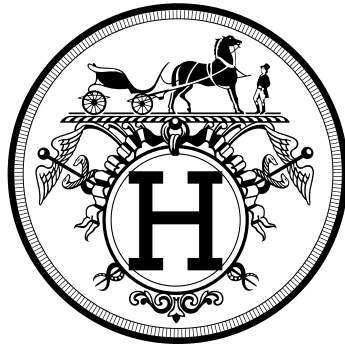


HERMÈS



RAPPORT ANNUEL 2008
PRÉSENTATION DU GROUPE. RAPPORT D'ACTIVITÉ







DÉPÔT DU DOCUMENT AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence contenant le rapport financier annuel, qui comprend le tome 1 et le tome 2 du Rapport annuel, a été déposé à l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document peut être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



RAPPORT ANNUEL 2008
PRÉSENTATION DU GROUPE. RAPPORT D'ACTIVITÉ

TOME 1

Hermès International

Société en commandite par actions au capital de 53 830 506,12 euros - 572076396 RCS Paris

Siège social : 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris - Tél. : + 33 (0)1 40 17 49 20 - Fax : + 33 (0)1 40 17 49 21 - Dépôt légal 2^e trimestre 2009 - ISBN 978-2-3510-2044-9



**2008
FANTAISIES
INDIENNES**

7 MESSAGE DE LA GÉRANCE

27 RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 28. ÉVOLUTION GÉNÉRALE
- 31. ACTIVITÉ PAR MÉTIERS
- 61. ACTIVITÉ PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES
- 71. ENVIRONNEMENT
- 74. RESSOURCES HUMAINES
- 78. FONDATION D'ENTREPRISE HERMÈS
- 80. GESTION DES RISQUES
- 87. RÉSULTATS CONSOLIDÉS
- 91. PERSPECTIVES
- 93. ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS

9 PRÉSENTATION DU GROUPE

- 10. DIRECTION DU GROUPE
- 12. ORGANES SOCIAUX
- 14. SIX GÉNÉRATIONS D'ARTISANS
- 20. CHIFFRES CLÉS
- 24. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

TOME 2

PRÉSENTATION D'HERMÈS INTERNATIONAL ET D'ÉMILE HERMÈS SARL
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT
IMMOBILIER ET ASSURANCES
ANNEXES NRE : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES
ANNEXES NRE : INFORMATIONS SOCIALES
COMPTES CONSOLIDÉS
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ
RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUIN 2009
INFORMATIONS LÉGALES COMPLÉMENTAIRES
TABLES DE CONCORDANCE



• CRAVATE EN LAINE •

MESSAGE DE LA GÉRANCE

Inspiré par les couleurs et la vitalité des « Fantaisies indiennes », thème de l'année 2008, Hermès affiche une nouvelle fois des résultats en croissance.

Des créations surprenantes, l'excellence de nos artisans, le sens du détail dans les finitions et une attention soutenue aux désirs de nos clients ont à nouveau permis de voir progresser les ventes et les bénéfices.

La demande est restée très forte sur nos produits de maroquinerie, en particulier sur nos sacs en cuir, mais les ventes de prêt-à-porter, d'accessoires de mode, d'articles en soie et textiles ont aussi progressé rapidement. Après une année 2007 spectaculaire, nos parfums ont affiché en 2008 un taux de croissance plus modéré, alors que nos activités d'art de vivre, d'horlogerie et de bijouterie étaient affectées en fin d'année par la morosité des marchés.

Le rythme d'ouverture de nouveaux magasins et de rénovation d'anciens est resté soutenu, contribuant au développement de nos ventes au détail dans tous les pays, y compris l'Inde où Hermès a ouvert, au mois de mai, son premier point de vente. À travers la croissance spectaculaire de l'Asie, hors Japon, puis des Amériques et de l'Europe, un équilibre géographique quasi parfait a été atteint entre nos différents marchés. La modeste augmentation des ventes au Japon, observée au premier semestre, a été annulée par la chute du marché en fin d'année.

De nombreuses initiatives ont vu le jour, parmi lesquelles la création en avril de la Fondation d'entreprise Hermès et la remise du premier Prix Émile Hermès, consacré au design. Le projet d'implantation d'une Maison Hermès à Shanghai a été finalisé.

2009 s'annonce incertain, et les effets de la crise économique se font déjà sentir dans plusieurs parties du monde. Nous l'abordons néanmoins avec confiance, forts d'un bilan solide, d'une rentabilité élevée, mais surtout de valeurs humaines et éthiques qui ont assuré le succès de la maison depuis maintenant six générations.

Le thème de « l'Échappée belle », appel à la découverte de la beauté du monde et au voyage intérieur, nous aidera à apporter à chacun la part de rêve dont il a besoin.



Bertrand Puech et Patrick Thomas.

Patrick Thomas
Gérant

Émile Hermès SARL
Gérant,
représentée par Bertrand Puech



PRÉSENTATION DU GROUPE

DIRECTION DU GROUPE

La fonction de gérant consiste à diriger le groupe et à agir dans l'intérêt général de la société, dans les limites de son objet social et dans le respect des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées générales d'actionnaires. La direction générale du groupe est assurée, autour des gérants, par une équipe de six directeurs ayant chacun des attributions définies, et réunis au sein d'un comité exécutif. Sa mission est la direction stratégique du groupe.

GÉRANCE

Patrick Thomas
Gérant

Émile Hermès SARL
Gérant,
représentée par Bertrand Puech

COMITÉ EXÉCUTIF

Patrick Thomas
Gérant

Christian Blanckaert
Directeur général
Affaires internationales

Beatriz Gonzales-Cristobal¹
Directeur général
Commercial

Mireille Maury
Directeur général
Finances-Administration

Pierre-Alexis Dumas
Directeur artistique

Patrick Albaladejo
Directeur général adjoint
Développement stratégique et image

Mineaki Saito²
Directeur général adjoint
Chargé du Marketing

Guillaume de Seynes
Directeur général adjoint

¹ depuis le 1^{er} février 2009.

² depuis le 1^{er} août 2008.



Le comité exécutif.

DIRECTION ARTISTIQUE

Pierre-Alexis Dumas
Directeur artistique

Pascale Mussard³
Co-directeur artistique

³ jusqu'au 10 février 2009.

ORGANES SOCIAUX

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Pour chaque exercice, il décide des propositions d'affectation des bénéfices à soumettre à l'assemblée générale. Il doit être consulté par l'associé commandité avant toute décision en matière d'options stratégiques, de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et de proposition à l'assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau. Il émet à l'attention de l'associé commandité un avis motivé sur la nomination ou la révocation de tout gérant. Le comité d'audit s'assure notamment que les comptes consolidés donnent une image fidèle et sincère de la situation financière du groupe.

Le comité des rémunérations s'assure notamment que la rémunération des gérants est conforme aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité.



Jérôme Guerrand
Président du Conseil de surveillance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jérôme Guerrand
Président

Maurice de Kervénoaël
Vice-président

Ernest-Antoine Seillière
Vice-président

Charles-Éric Bauer ²

Matthieu Dumas ²

Julie Guerrand

Renaud Momméja

Robert Peugeot

Guillaume de Seynes ²

Frédéric Dumas ¹

Agnès Harth ¹

Éric de Seynes ¹

COMITÉ D'AUDIT

Maurice de Kervénoaël
Président

Charles-Éric Bauer

Julie Guerrand

Renaud Momméja ²

Robert Peugeot ²

Éric de Seynes ¹

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Ernest-Antoine Seillière
Président

Matthieu Dumas ²

Robert Peugeot ²

Bertrand Puech ¹

¹ jusqu'au 3 juin 2008.

² depuis le 3 juin 2008.

L'associé commandité est tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers. L'associé commandité a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance. Il arrête pour le groupe, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, les décisions en matière d'options stratégiques, de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et de propositions à l'assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau. Il peut émettre des avis auprès de la gérance sur toutes questions d'intérêt général du groupe. Il autorise tout emprunt de la société, la constitution de toutes cautions, avals et garanties ou tous gages et hypothèques sur les biens de la société, et toute constitution de société ou prise de participation représentant plus de 10 % du montant de la situation nette.

ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Émile Hermès SARL,
représentée par son conseil de gérance :

Bertrand Puech
Gérant, Président et membre
du conseil de gérance

Philippe Dumas⁵
Vice-président³

Hubert Guerrand
Vice-président³

Olivier Dumas⁴
Vice-président

Patrick Guerrand⁴
Vice-président

Henri Louis Bauer⁵

Sandrine Brekke

Frédéric Dumas⁵

Édouard Guerrand⁵

Agnès Harth

Laurent E. Momméja⁵

Pascale Mussard⁵

Éric de Seynes⁵

Marie-France Bauer⁴

Thierry Dumas⁴

Xavier Guerrand⁴

Isaline Momméja⁴

Pierre de Seynes⁴

³ depuis le 9 décembre 2008.

⁴ jusqu'au 2 juin 2008.

⁵ depuis le 2 juin 2008.



SIX GÉNÉRATIONS D'ARTISANS

Hermès emploie aujourd'hui 7 894 personnes dans le monde et compte 286 magasins exclusifs, dont 165 sous contrôle direct. La maison a acquis la dimension d'un groupe international, tout en restant une entreprise à taille humaine, fidèle à un savoir-faire artisanal.

En 1837, Thierry Hermès, harnacheur, s'installe à Paris. Depuis cinq générations, ses descendants ont collaboré à l'édification de l'entreprise.

En 1880, son fils transfère l'affaire familiale à l'adresse aujourd'hui célèbre, 24, faubourg Saint-Honoré, et étend son activité à la sellerie. Il fournit bientôt les écuries de l'aristocratie internationale en selles et harnais.

En 1918, avec l'avènement de l'automobile, Émile Hermès, petit-fils du fondateur, pressent la mutation des transports et anticipe les nouveaux modes de vie. Il lance des articles de maroquinerie et de bagages « cousus sellier ». Le style Hermès est né et son champ s'élargit : couture, bijouterie, orfèvrerie, agendas, carrés de soie... Par ailleurs, Émile Hermès crée une collection privée, source d'inspiration pour ses créateurs.

Dans les années 1950, Robert Dumas et Jean-René Guerrand, gendres d'Émile Hermès, prennent les rênes et

poursuivent la diversification, tout en respectant l'intégrité de la marque.

À partir de 1978, Jean-Louis Dumas, avec d'autres membres de la cinquième et de la sixième génération, insufflé un nouvel élan par l'apport de nouveaux métiers et la mise en place d'un réseau mondial de magasins Hermès.

Vingt-huit ans plus tard, il cède la place à Patrick Thomas, cogérant d'Hermès depuis septembre 2004 (et directeur général du groupe de 1989 à 1997), tandis que la direction artistique générale est confiée à Pierre-Alexis Dumas et Pascale Mussard.

Aujourd'hui, Hermès œuvre dans quatorze domaines : maroquinerie, carré, cravate, vêtement masculin et féminin, parfum, horlogerie, agenda, chapeau, chaussure, gant, email, art de vivre, art de la table et bijouterie. De dimension internationale, Hermès s'exprime par une maîtrise industrielle nourrie des valeurs de l'artisanat, dans un cadre familial et un esprit créatif.

Pour le sport

HERMÈS
PARIS



Depuis plus de 170 ans, Hermès crée, invente, innove.
Certains modèles connaissent encore, des décennies après leur création, un succès jamais démenti. Réédités, réinterprétés, recréés, ces produits « intemporels » ont forgé l'identité d'Hermès.



Sac Constance mini en alligator.

1837

- Harnais

1867

- Selles

Vers 1900

- Sac *Haut à courroies*

1903

- Couverture *Rocabar*

1922

- Ceintures

1923

- Sac deux poignées

1924

- Gants en tissu
avec fermeture Éclair

1925

- Premier vêtement masculin
Mallette à coins rapportés

1927

- Bracelets-montres
- Ceinture *Collier de chien*
- Bracelet *Filet de selle*

1928

- Montre *Ermeto*

1929

- Développement de la mode
féminine et masculine

1930

- Agendas, *Sac à dépêches*

1937

- Carrés de soie

1938

- Bracelet *Chaîne d'ancre*
- Premier vêtement à motif de carré

1949

- Cravates en soie imprimée

1951

- *Eau d'Hermès*

1954

- Cendriers
- Tapis de bain

1961

- Parfum féminin *Calèche*

1968

- *Twillaine* : vêtement en maille
et carré de soie

1969

- Sac *Constance*

1970

- Parfum masculin *Équipage*



Carré plissé.



Escarpin Ghillie Jill.



Montre Kelly.

- 1971
- Bracelet *Nausicaa*
- 1972
- Chaussures Hermès pour femme
- 1974
- Parfum féminin *Amazone*
- 1975
- Montre *Kelly*
- 1976
- Première collection complète de prêt-à-porter homme
- Bracelets en émail
- 1978
- Chaussure *Ghillie*
- 1979
- *Eau de Cologne Hermès*, baptisée *Eau d'orange verte* en 1997
- Carrés plissés
- 1982
- John Lobb, chaussures en prêt-à-porter
- 1983
- Montre *Clipper*
- 1984
- Porcelaine *Pivoines*
- Parfum féminin *Parfum d'Hermès*
- 1985
- Gavroche en soie
- 1986
- Parfum masculin *Bel Ami*
- Porcelaine *Toucans*
- Meubles *Pippa*
- 1993
- Selle *Oxer*
- Cristal Saint-Louis, cristal de table *Bubbles*
- 1994
- Ligne des sacs mous
- Bijoux *Touareg*
- 1995
- Parfum féminin 24, *Faubourg*
- Sac *Fourre-tout*
- Bague diamant *Sadhou*
- 1996
- Verres en cristal *Fanfare*
- Couverts en acier *Charnière*
- Montre *Harnais*
- Puiforcat, couverts *Nantes*
- 1997
- Chaussures Hermès pour homme
- 1998
- Sac *Herbag*
- Création de nouveaux matériaux : *Amazonia* et *Crinolin*
- Bracelets double tour pour montre
- Baskets *Quick*
- Puiforcat, couverts *Wave*
- 1999
- Parfum féminin *Hiris*



Porcelaine Nil.



Bracelet en or rose et diamants bruns.



Parfum 24, Faubourg.

2000

- Selle de dressage *Corlandus*
- Couverts *Comète*
- Porcelaine *Nil* et *Les matins de l'étang*
- Montre *Tandem*

2001

- Naissance des carrés *Détail*
- Couverts *Onde*
- Montres *Nomade*, *Nomade boussole* et *Cape Cod deux zones*
- Collection de porcelaine et cristal *Rythme*
- Selle d'obstacle *Essentielle*

2002

- Sandales *Égypte* en laque et cuir
- Sac *Picotin*
- Ligne de bureau *Plein cuir*

2003

- Parfum *Un Jardin en Méditerranée*
- *Twilly* en twill de soie
- Montre automatique en or *Dressage*
- Porte-documents *Étrivière*

2004

- Parfum féminin *Eau des Merveilles*
- Montre *Barénia*
- Selle d'obstacle *Brasilia*
- Bracelet *Skipper*, en argent et cordon de soie
- Collection de parfums *Hermessence*

2005

- Valise *Herlight*
- Montre *Kelly 2*
- Parfum *Un Jardin sur le Nil*
- Porcelaine *Balcon du Guadalquivir*

2006

- Montre *Cape Cod 8 jours*
- Parfum masculin *Terre d'Hermès*
- Sac *Paris-Bombay*
- Service *Cheval d'Orient*

2007

- Sac *Lindy*
- Sac *Silkypop*
- Carré 70 en soie vintage
- Parfum féminin *Kelly Calèche*
- Bijoux en or rose et diamants bruns
- Porcelaine *Fil d'argent*

2008

- Sac *Silkycity*
- Sac *Carrimi*
- Agenda *Horizon*
- *Bardette Andaluz* (selle pour enfant)
- Carrés Josef Albers
- Montre *Cape Cod Grandes Heures*
- Parfum *Un Jardin après la Mousson*
- Porcelaine *Jardin des Orchidées*

CHIFFRES CLÉS

Principales données consolidées (en M€)

| | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 ⁵ |
|--|---------|---------|---------|---------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 1 764,6 | 1 625,1 | 1 514,9 | 1 427,4 | 1 331,4 |
| Résultat opérationnel courant | 449,2 | 414,5 | 401,1 | 383,5 | 357,1 |
| Résultat opérationnel | 449,2 | 423,7 | 415,2 | 383,5 | 357,1 |
| Résultat net - Part du groupe | 290,2 | 288,0 | 268,4 | 247,0 | 213,9 |
| Capacité d'autofinancement | 378,9 | 356,6 | 321,7 | 305,9 | 291,7 |
| Investissements (hors placements financiers) | 160,4 | 155,9 | 134,3 | 118,5 | 118,8 |
| Capitaux propres - Part du groupe ¹ | 1 590,8 | 1 462,4 | 1 409,0 | 1 380,2 | 1 272,2 |
| Trésorerie nette | 450,5 | 480,5 | 538,2 | 584,7 | 565,3 |
| Trésorerie nette retraitée ² | 432,4 | 485,5 | 536,3 | 584,5 | 534,6 |
| Valeur économique créée ³ | 190,8 | 196,5 | 197,7 | 188,0 | 146,6 |
| Rendements des capitaux propres employés (ROCE) ⁴ | 22 % | 25 % | 26 % | 27 % | 25 % |
| Effectifs (en nombre de personnes) | 7 894 | 7 455 | 6 825 | 6 150 | 5 871 |

1 Correspond aux capitaux propres hors part des intérêts minoritaires.

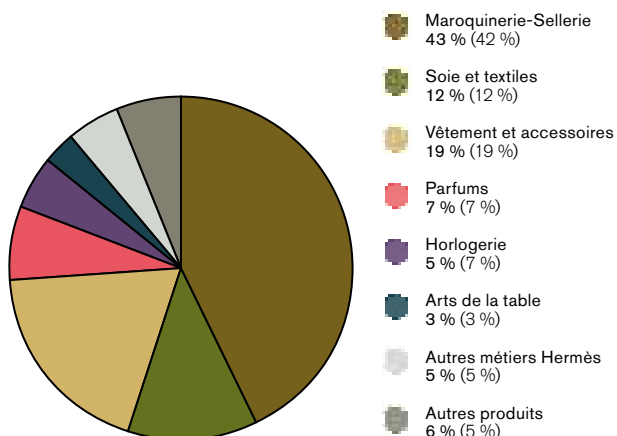
2 La trésorerie nette retraitée inclut les placements financiers non liquides et les emprunts.

3 Correspond à la différence entre le résultat opérationnel ajusté, net d'impôt opérationnel, et le coût moyen pondéré des capitaux employés (capitaux immobilisés en valeur nette et besoins en fonds de roulement).

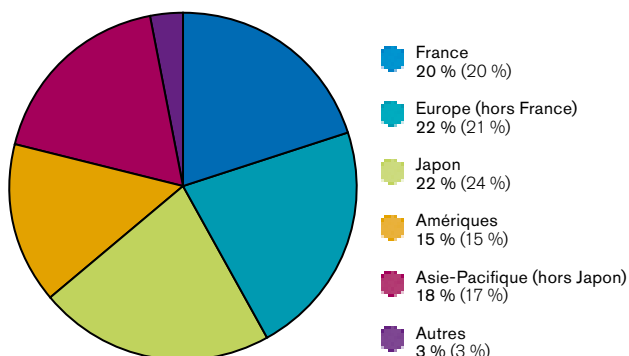
4 Correspond au résultat opérationnel ajusté, net d'impôt opérationnel, rapporté au montant moyen des capitaux employés.

5 Données 2004 retraitées au format IFRS.

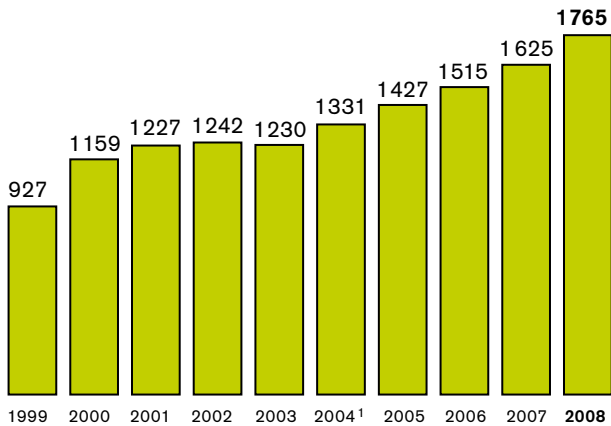
Chiffre d'affaires par métiers 2008 (2007)



Chiffre d'affaires par zones géographiques 2008 (2007)

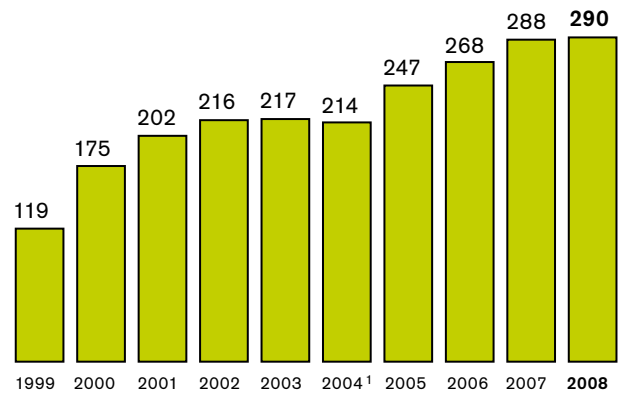


Évolution du chiffre d'affaires consolidé (en M€)



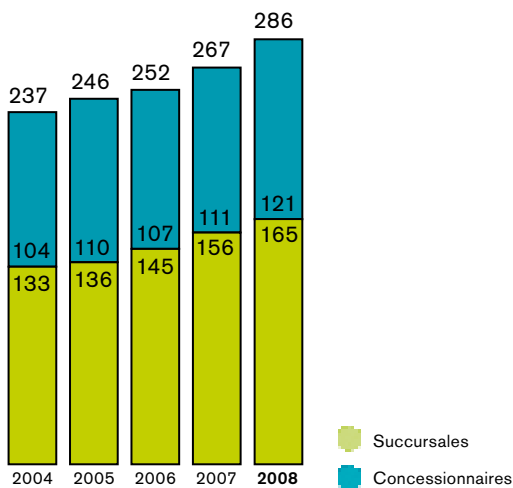
¹ Données 2004 retraitées au format IFRS.

Évolution du résultat net consolidé (part du groupe) (en M€)

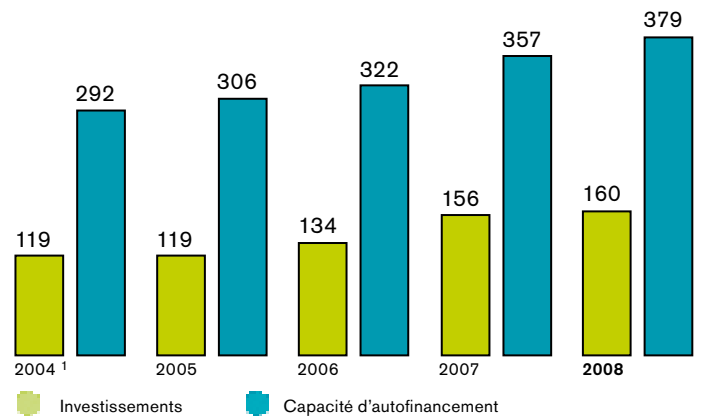


¹ Données 2004 retraitées au format IFRS.

Évolution du nombre de magasins exclusifs



Investissements (hors placements financiers) et capacité d'autofinancement (en M€)



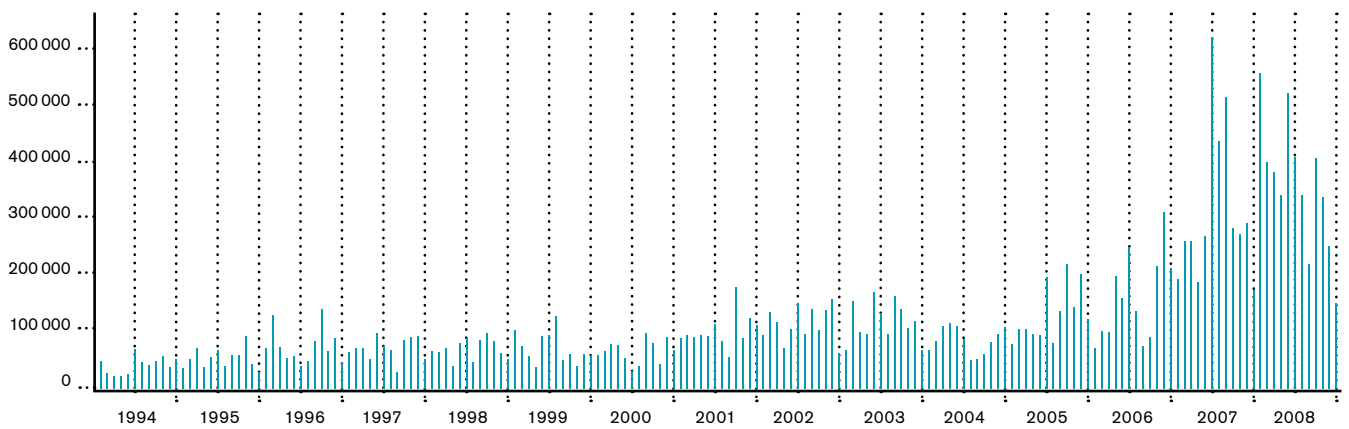
¹ Données 2004 retraitées au format IFRS.

Synthèse des données boursières

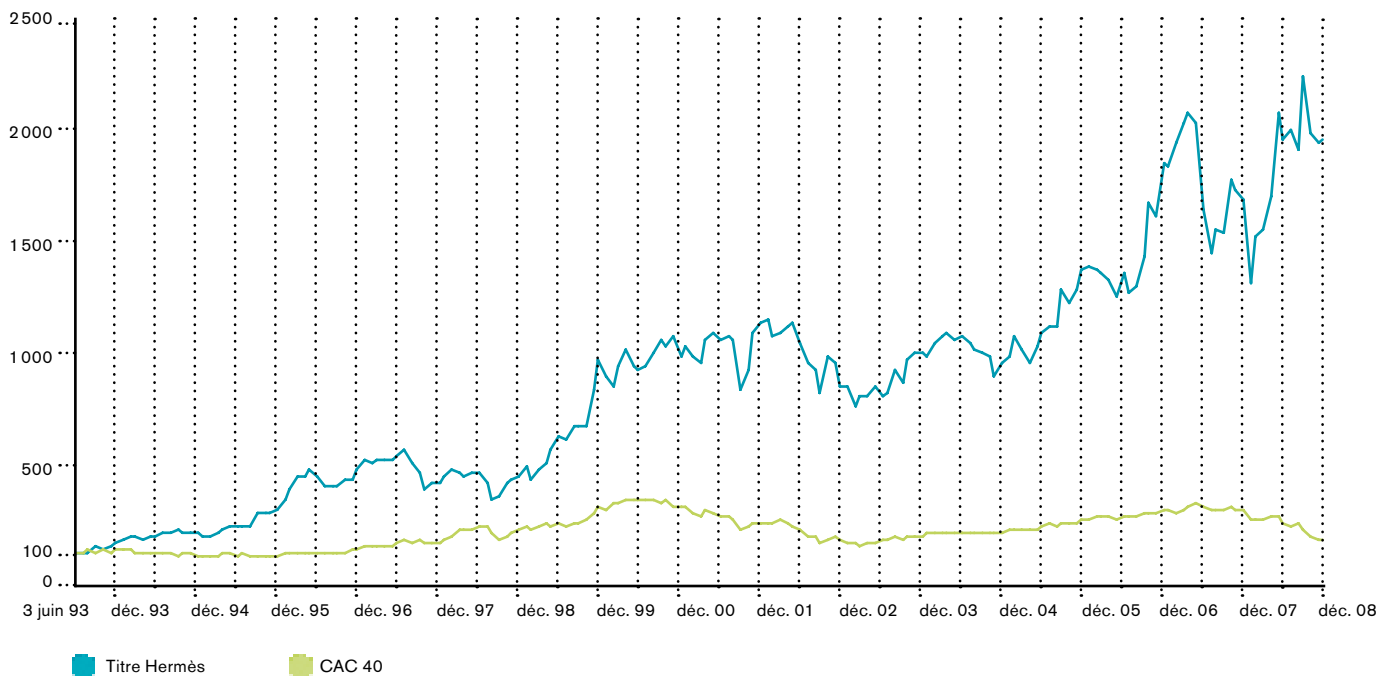
| | 2008 | 2007 | 2006 ¹ |
|---|-------------|-------------|-------------------|
| Nombre d'actions inscrites au 31 décembre | 105 550 012 | 106 089 214 | 106 874 814 |
| Nombre d'actions moyen (hors autocontrôle) | 105 074 019 | 106 143 973 | 107 031 756 |
| Capitalisation boursière au 31 décembre | 10,55 Mds € | 9,17 Mds € | 10,13 Mds € |
| Bénéfice net par action (hors autocontrôle) | 2,76 € | 2,71 € | 2,51 € |
| Dividende par action | 1,00 € | 1,00 € | 0,95 € |
| Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes | 370 644 | 325 714 | 166 147 |
| Cours le plus haut de l'année | 131,89 € | 108,70 € | 97,00 € |
| Cours le plus bas de l'année | 59,42 € | 70,00 € | 59,40 € |
| Cours moyen de l'année | 92,11 € | 90,12 € | 71,21 € |
| Cours au 31 décembre | 100,00 € | 86,44 € | 94,75 € |

¹ Après division du nominal de l'action par trois appliquée aux données comparatives.

Moyenne quotidienne des transactions (en nombre de titres)



Courbes titre Hermès International ² / CAC 40 (base 100 le 3 juin 1993)



² Données ajustées pour tenir compte des divisions du nominal de l'action.

L'évolution mensuelle du titre Hermès International au cours des cinq dernières années est détaillée dans le tome 2 page 72.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31.12.2008

Hermès International

Les métiers (production et distribution)

Maroquinerie-Sellerie et Autres produits Hermès

- Hermès Sellier
- Maroquinerie de Saint-Antoine
- Maroquinerie de Sayat
- Ganterie de Saint-Junien
- La Manufacture de Seloncourt
- La Maroquinerie Nontronnaise
- Manufacture de Haute Maroquinerie
- Maroquinerie de Belley
- Maroquinerie des Ardennes
- Hermès Intérieur & Design

Textile

- Holding Textile Hermès (Bucol)
Ateliers A.S. (Enoly)
Créations Métaphores (Verel de Belval - Le Crin)
Établissements Marcel Gandit
SIEGL
Société Nontronnaise de Confection
Sport-Soie

Horlogerie

- La Montre Hermès
- Clerc Thierry
Créations

Parfums

- Comptoir Nouveau
de la Parfumerie

Arts de la Table

- Castille Investissements
Compagnie des Arts de la Table
(La Table Hermès - Puiforcat)
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis

Bottier

- John Lobb
- JL & Co

Les principales participations minoritaires

Perrin & Fils
39,5 %

Jean Paul Gaultier
45 %

Vaucher Manufacture Fleurier
21 %

H.W.
49 %

La distribution Hermès

Europe

- Hermès Bénélux - Scandinavie
- Hermès GB
- Hermès GmbH
- Hermès Grèce
- Hermès Iberica
- Hermès International Portugal
- Hermès Italie
- Hermès Monte-Carlo
- Hermès Prague
- Hermès Suisse

Amériques

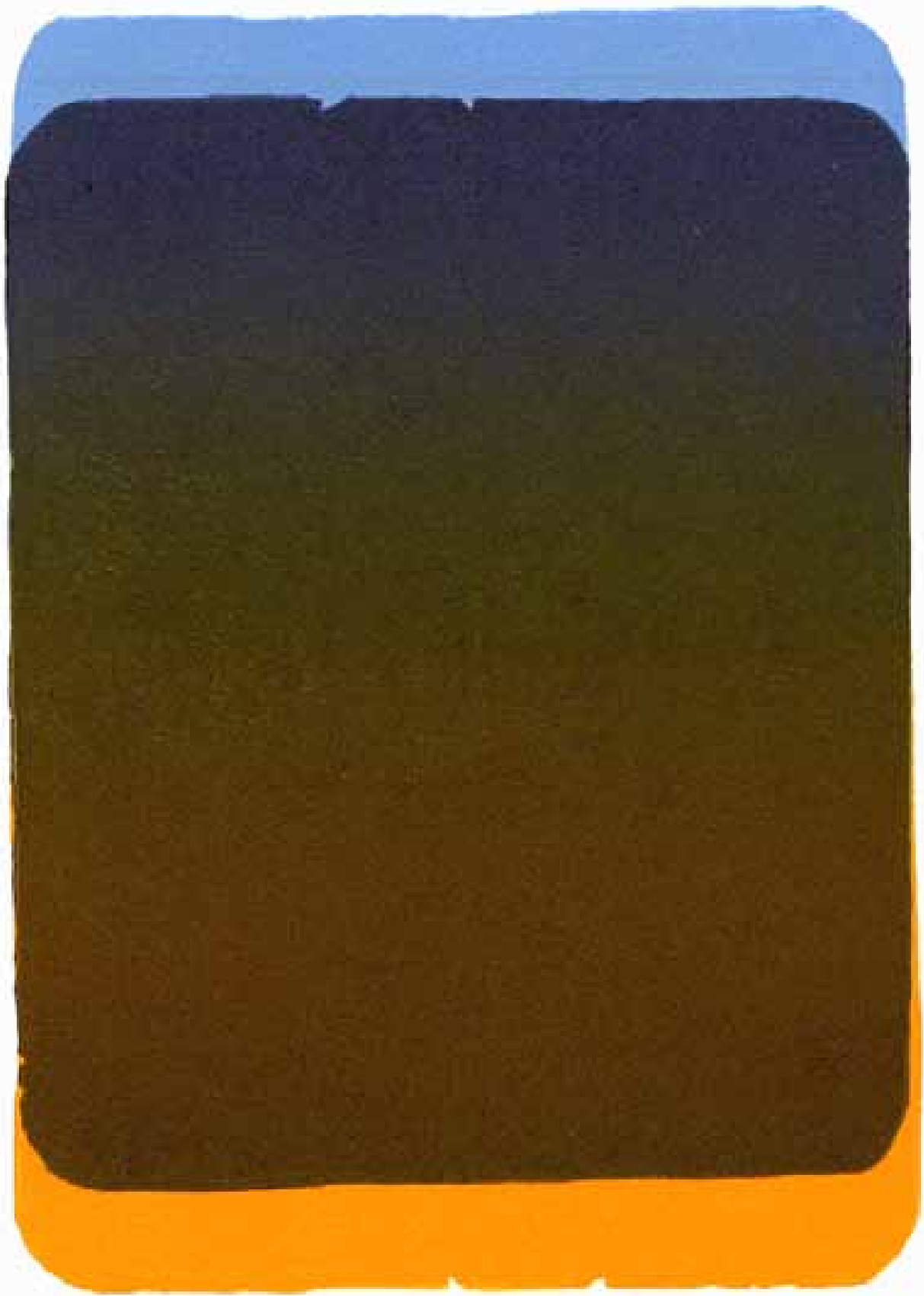
- Hermès Argentina
- Hermès Canada
- Hermès de Paris (Mexico)
- Hermès of Paris (États-Unis)

Asie - Pacifique

- Herlee
- Hermès (China)
- Hermès Asia Pacific
- Hermès Australia
- Hermès India
- Retail and Distributors
- Hermès Japon
- Hermès South East Asia
- Boissy Retail
- Hermès Korea
- Hermès Retail (Malaysia)
- Hermès Singapore (Retail)
- Saint-Honoré (Bangkok)

Tanneries

- Soficuir
- Exocuirs
- Louisiane Spa
- Michel Rettili
- Reptile Tannery of Louisiana
- T.C.I.M.
- Gordon-Choisy





RAPPORT
D'ACTIVITÉ

ÉVOLUTION GÉNÉRALE

En 2008, le chiffre d'affaires est en croissance de 8,6 % (+10,2 % à taux de change constants). Le résultat opérationnel courant progresse de 8,4 % et de 17,0 % à taux constants. Le résultat net croît de 0,8 % et de 9,0 % à taux constants. Le bénéfice net par action est en croissance de 1,8 %.

Progression des ventes

Le chiffre d'affaires 2008 du groupe Hermès s'élève à 1 764,6 M€. Il progresse de 10,2 % à taux de change constants et de 8,6 % à taux de change courants. Retraité de l'impact de l'acquisition du groupe Soficuir, la progression annuelle des ventes, à périmètre et taux de change comparables, est de 8,6 %.

Au quatrième trimestre, en dépit d'un environnement économique difficile et grâce à une excellente fin d'année, les ventes progressent de 6,2 % à taux de change courants.

Toutes les zones géographiques sont en croissance, à l'exception du Japon (données à taux de change et périmètre comparables)

Le développement du réseau de distribution s'est poursuivi en 2008 avec l'ouverture de douze nouvelles succursales et la rénovation ou l'agrandissement de treize autres.

En Europe, la croissance annuelle atteint 7 % malgré le ralentissement observé au quatrième trimestre. Cinq succursales ont été rénovées au cours de l'année.

Aux Amériques, après une activité particulièrement dynamique pendant les neuf premiers mois, la croissance annuelle atteint 15 %. Le réseau de distribution a été complété en novembre d'une nouvelle succursale à San Diego.

Au Japon, dans un contexte peu porteur, les ventes sont en recul de 3 % malgré une progression des ventes au détail (+1 %).

En Asie hors Japon, les ventes ont continué à progresser à un rythme très soutenu sur l'ensemble de l'année (+22 %), y compris au quatrième

trimestre (+25 %). L'activité a notamment été dynamisée par le fort développement de la Chine. L'extension du réseau s'est poursuivie en 2008 avec l'ouverture de huit nouveaux magasins dont trois en Chine continentale, deux à Macao et une première implantation en Inde à New Delhi.

Dynamisme des métiers Soie et Textile, Maroquinerie et Sellerie et Mode (données à taux de change et périmètre comparables)

Le succès rencontré par les nouvelles collections de soie féminine, grâce à une création renouvelée et innovante, a permis aux ventes du métier Soie et Textiles de croître de 11 %.

Sous l'impulsion des sacs en cuir, l'activité Maroquinerie et Sellerie est en hausse de 14 % en 2008.

La division Vêtement et Accessoires affiche une croissance de 10 %, grâce aux nouvelles collections de prêt-à-porter et au développement des accessoires de mode. Les Parfums, qui progressent de 6 %, bénéficient du succès de Terre

d'Hermès et de l'enrichissement de lignes existantes.

Les Arts de la Table (-4 %) et les « Autres Métiers Hermès », Bijouterie et Art de vivre (-5 %), après une très belle année 2007, ont été affectés par l'environnement économique au quatrième trimestre. L'Horlogerie est en recul de 9 %, principalement en raison du marché japonais.

Progression des résultats

Le résultat opérationnel courant atteint 449,2 M€ contre 414,5 M€ en 2007, soit une progression de 8,4 %. La rentabilité opérationnelle courante reste stable et atteint 25,5 % des ventes.

En raison de produits exceptionnels réalisés en 2007, le résultat net consolidé du groupe progresse légèrement (+0,8 %) pour atteindre 290,2 M€ contre 288,0 M€ l'année précédente. Le bénéfice net par action est en croissance de 1,8 %. À taux de change constants, le résultat opérationnel courant et le résultat net auraient progressé respectivement de 17,0 % et de 9,0 %.

Investissements soutenus en 2008

Hermès a investi 160 M€, principalement consacrés au renforcement des capacités de production et au développement du réseau de distribution.

Hermès International a renforcé sa position dans le groupe Jean Paul Gaultier portant ainsi son pourcentage de détention de 35 % à 45 %.

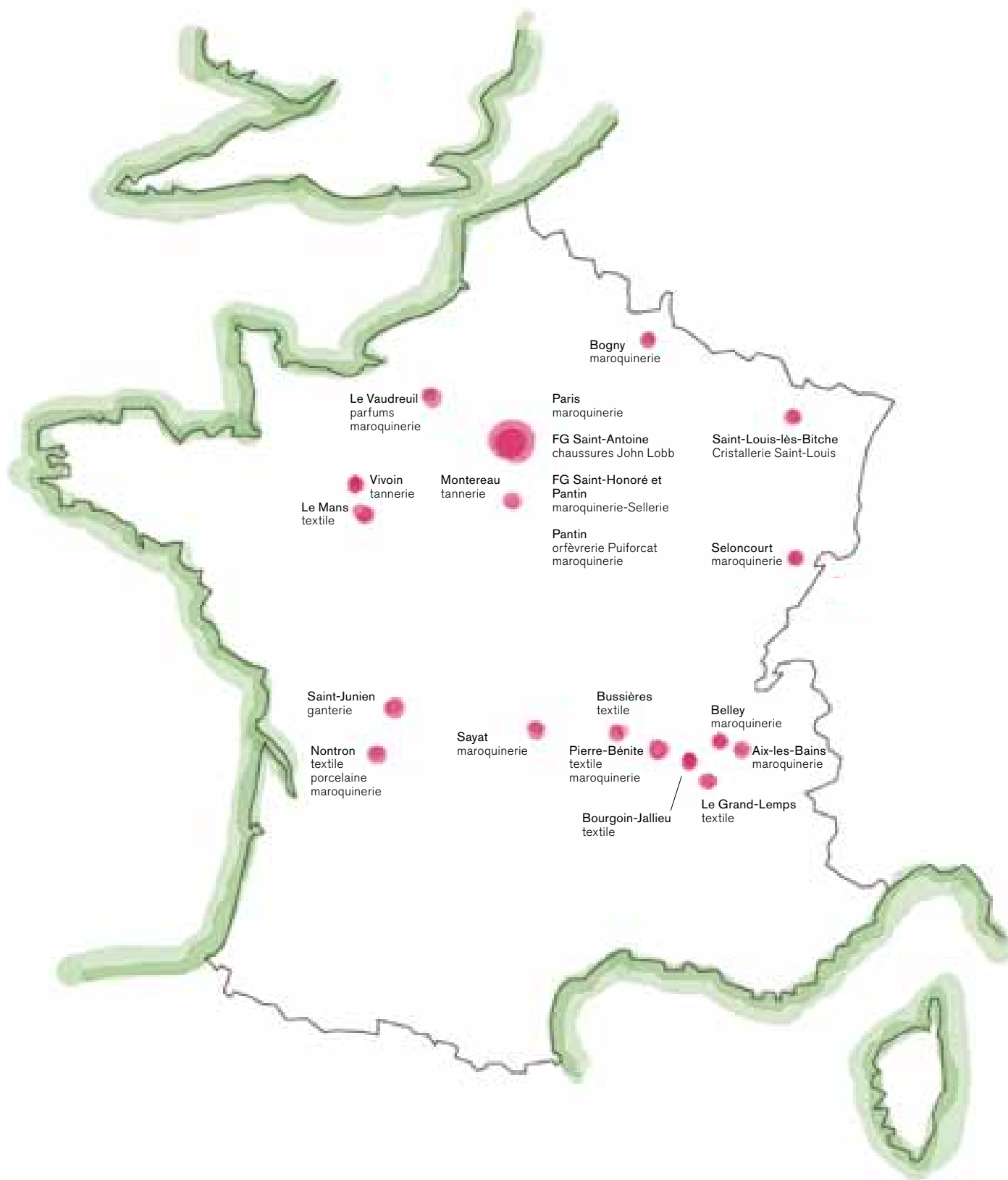
Par ailleurs, Hermès a procédé à des rachats d'actions pour 50,9 M€, annulés à hauteur de 48,0 M€ au cours de l'année.

La capacité d'autofinancement atteint 378,9 M€ en 2008 contre 356,6 M€ en 2007, soit une progression de 6,3 %.

La trésorerie nette s'élève à 450 M€ fin 2008.

Le groupe a été créateur d'emplois

439 nouveaux emplois ont été créés, dont 263 en France. Hermès employait 7 894 personnes fin 2008, principalement dans les équipes de production et de vente.



Le groupe Hermès contrôle trente-trois unités de production (réparties sur vingt-six sites) dont vingt-deux en France. Par ailleurs, il dispose de quatre unités en dehors de la France, une en Italie, une en Suisse, une aux États-Unis et une en Grande-Bretagne.

ACTIVITÉ PAR MÉTIERS

Les métiers Hermès mettent au service d'une création ambitieuse des savoir-faire multiples qui repoussent sans cesse les limites de l'excellence dans leurs domaines respectifs. Chaque année, de nombreux nouveaux produits, imaginés et créés au sein du groupe, viennent enrichir des collections comptant plus de 50 000 références afin de nourrir la croissance.

| | 2008 (en M€) | 2008 (en %) | 2007 (en M€) | 2007 (en %) | Évolution publiée | Évolution à taux de change constants |
|-------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------------|---|
| Maroquinerie-Sellerie | 763 | 43 % | 675 | 42 % | 13,1 % | 14,3 % |
| Vêtement et Accessoires | 337 | 19 % | 315 | 19 % | 6,8 % | 9,5 % |
| Soie et Textiles | 208 | 12 % | 193 | 12 % | 8,0 % | 10,8 % |
| Parfums | 125 | 7 % | 119 | 7 % | 5,2 % | 6,0 % |
| Horlogerie | 95 | 5 % | 105 | 5 % | (9,7 %) | (8,9 %) |
| Arts de la Table | 48 | 3 % | 51 | 3 % | (5,8 %) | (4,4 %) |
| Autres métiers Hermès | 80 | 5 % | 85 | 5 % | (6,2 %) | (5,4 %) |
| Autres produits | 109 | 6 % | 82 | 5 % | 32,5 % | 33,5 % |
| Chiffre d'affaires consolidé | 1 765 | 100 % | 1 625 | 100 % | 8,6 % | 10,2 % |

MAROQUINERIE-SELLERIE

Métier fondateur du groupe Hermès, la Maroquinerie-Sellerie représente 43 % des ventes.

Cette activité comprend les sacs à main, les sacs de voyage, les agendas, la petite maroquinerie et l'équitation.

En 2008, son chiffre d'affaires a atteint 763 M€, en hausse de 14 % à taux de change constants.

La maroquinerie Hermès renouvelle constamment notre savoir-faire historique d'harnacheur et de sellier pour créer des produits mariant harmonieusement tradition et innovation, création et artisanat. En 2008, plus de mille huit cents selliers-marquiniers, au sein d'une dizaine de manufactures à Paris, à Pantin et dans diverses régions de France, ont coupé, assemblé, cousu, astiqué les objets Hermès. Ces artisans hautement qualifiés

façonnent avec passion des objets uniques qu'ils signent personnellement. Cette maîtrise des savoir-faire, associée à la sélection particulièrement rigoureuse des cuirs, confère une réelle singularité aux produits Hermès, toujours proposés en de multiples tailles, coloris et matières. Pour répondre à une demande toujours supérieure à l'offre, le groupe a poursuivi en 2008 l'accroissement de ses capacités de production. Plusieurs maroquineries, comme celles de Belley ou les ateliers de

Nontron, ont été rénovées ou agrandies. Parallèlement, Hermès a poursuivi ses programmes de formation et d'enrichissement des compétences du personnel afin d'accompagner le développement de ce métier phare. En 2008, les ateliers ont accueilli plus d'une centaine de nouveaux collaborateurs. Enfin, Hermès a renforcé son partenariat avec des filières de formation de maroquinerie dans des lycées professionnels pour préparer l'avenir.



Les sacs et les bagages

L'année 2008 a été marquée par la confirmation du succès rencontré par le Lindy, ainsi que de nombreuses innovations qui ont soutenu la forte progression des sacs emblématiques de la maison, comme le Birkin et le Kelly. Placée sous le signe de la fantaisie indienne, 2008 a mis en lumière le modèle Paris-Bombay dans une nouvelle taille plus généreuse et un porter à l'épaule. L'inspiration indienne s'est traduite tout au long de l'année par la création de sacs mariant la soie imprimée et le cuir, notamment le veau Barénia, et la mise en avant de savoir-faire exceptionnels d'artisans indiens brodeurs et plumassiers.

La collection automne-hiver 2008 a accueilli le nouveau Silkycity, un sac léger, élégant et raffiné, dont la matière douce et soyeuse invite à flâner en ville en toute liberté. Né de l'idée de créer un sac fonctionnel et pratique, Silkycity est réalisé à partir de deux carrés format gavroche. Il associe les deux matières emblématiques d'Hermès, la soie et le veau Barénia,

prisées pour leur toucher sensuel.

Déjà apparu en 2007 dans une version unie, le feutre est revenu en force en 2008 dans des interprétations imprimées qui renforcent son caractère unique et identitaire. Choisi pour son toucher laineux, sa densité et sa capacité à se former, le feutre structure parfaitement les nouvelles formes épurées et sobres des cabas Carrimi ou la ligne caractéristique de modèles à forte identité comme le Picotin. Coupé bords francs, il leur apporte à la fois souplesse et tenue, en toute simplicité. Sur les sacs, il est associé au toucher doux du veau Barénia.

En haut : besace Silkycity Tigre royal en twill de soie et veau Barénia.

Au milieu : sac Lindy 30 en crocodile mat ultrasouple.

En bas : cabas Carrimi en feutre de laine imprimé Éperon d'or et veau Barénia.



• SAC PARIS-BOMBAY 37 EN TAURILLON CLÉMENCE •



• BARDETTE ANDALUZ EN VEAU ET FEUTRE •



L'agenda

Créateur de ses propres agendas depuis 1930, Hermès en a constamment élargi la gamme en adaptant ses modèles aux usages contemporains.

La famille des couvertures d'agenda s'enrichit d'un nouveau format à l'allure de pochette, une proposition à la fois innovante et harmonieuse. Horizon offre un porter raffiné, aussi élégant placé sur un bureau, ouvert ou fermé, que glissé dans un porte-documents ou un spacieux sac de femme.

Conçus de façon originale, l'index et la recharge calendaire proposent une lecture horizontale qui offre une vue plongeante sur le week-end dès le lundi. Cette mise en page audacieuse redonne ses lettres de noblesse au samedi et au dimanche, et permet de gérer en toute flexibilité la semaine et les temps libres.

La petite maroquinerie

La petite maroquinerie regroupe tous les menus objets de cuir pratiques et faciles « à glisser dans son sac ». Jusqu'à présent, la petite maroquinerie masculine Hermès composait une famille unique, à l'identité classique affirmée : la ligne MC², sobre et très fonctionnelle, devenue une référence dont le succès ne se dément pas depuis 2004.

Afin d'attirer une clientèle à la recherche d'un produit plus avant-gardiste, une nouvelle ligne, Dimitri, a été lancée en 2008. Cette petite maroquinerie jeune, moderne et décontractée adopte un prénom doux et rêveur qui a pour origine Déméter, une des plus importantes divinités de la mythologie grecque. Ramesh Naïr, styliste de la ligne, s'est inspirée des détails historiques du jean, vêtement intemporel qui s'embellit et qui se patine avec le temps... tout comme les produits Hermès.

L'équitation

Au cœur d'Hermès, la sellerie crée de nombreux produits de grande qualité destinés au cheval et au cavalier : selles, équipements, vêtements. Cette gamme renommée s'adresse aux professionnels comme aux amateurs.

Cette année, la collection s'est enrichie d'une ligne junior pour les jeunes talents qui se mettent en selle sur la bardette Andaluz. Proposée dans les magasins de la maison, la collection complète a également été présentée sur les rendez-vous majeurs du circuit de compétition équestre. En 2008, Julien Épaillard, fidèle cavalier de la maison, s'est brillamment hissé parmi les vingt meilleurs cavaliers mondiaux, sur une selle Brasilia.



VÊTEMENT ET ACCESSOIRES

Deuxième activité du groupe Hermès, le métier Vêtement et Accessoires représente 19 % des ventes consolidées.

En 2008, il a généré un chiffre d'affaires de 337 M€, en hausse de 10 % à taux de change constants.

Le prêt-à-porter femme

Le prêt-à-porter femme, dessiné par Jean Paul Gaultier depuis la collection automne-hiver 2004, a honoré cette année le thème des « Fantaisies indiennes ». Chemisiers et vestes aux cols Nehru en sergé de ramie, aux broderies précieuses, ont côtoyé les robes drapées colorées façon saris pour un voyage au rythme indien. Jeux de couleurs et de superpositions, tons sur tons – craie, albène, lait ou ivoire – relevés de teintes foisonnantes, du fuchsia au violet, en passant par un turquoise flamboyant. Les matières innovantes ont, cette année encore, été à l'honneur : la maille imprimée à effet métallisé représente l'une des plus belles ventes de la saison. Le crocodile souple, véritable prouesse technique, était décliné en jodhpurs d'été, et en veste droite sable mat pour l'hiver.

La collection automne-hiver a prolongé le voyage jusqu'aux confins de l'Himalaya. Les matières exceptionnelles ont reçu là aussi un excellent accueil, comme le manteau trapèze en mouton du Béarn laissant apparaître une jupe plissée colorée, ou encore la robe drapée dont la boucle en forme d'étrivière rappelle les origines équestres de la maison. D'inspiration tzigane, le gilet en cachemire frangé a été très apprécié des clientes, avec son allure bohème aux lignes trapèzes, enroulées. La collection met à l'honneur le noir, composant une ambiance de fumoir, clin d'œil au vestiaire masculin des dandies : trench façon cape et smoking de flanelle.

Le prêt-à-porter homme

Depuis vingt ans, les collections dessinées par la créatrice Véronique Nichanian donnent à l'homme Hermès une place reconnue dans l'univers de la mode masculine. La collection printemps-été, urbaine et raffinée est composée de silhouettes longues, aux lignes nettes. La gamme de couleurs est constituée d'une base subtile (argile, poivre et noir) rehaussée d'accents épicés (anis étoilé, rouge Hermès et blanc naturel). Les matières restent exceptionnelles, à l'image du lézard mat bicolore pour des blousons, du veau velours doublé de soie imprimée cravate pour des sweat-shirts à capuche, ou encore de la toile de laine déclinée en super 200'S, 190'S et 180'S pour les costumes. Création de l'année, la veste 24 Relax a remporté un franc succès, notamment dans sa version en toile de lin patiné, de même que les blousons et parkas réversibles en agneau et Toilovent technique, et la maille en laine extra-fine

incrustée de cuir. Lancé également en 2008, le premier jean en denim a reçu un accueil enthousiaste.

La collection automne-hiver a joué l'opposition des lignes structurées et sophistiquées, mêlant silhouettes fines et matières rigoureuses. L'esprit des « Fantaisies indiennes » inspire les coloris : la gamme sombre et intense (marine, havane, noir, graphite et prune) contraste avec la douceur des teintes naturelles (corde, brume et glacier) rehaussées d'accents vifs (rose indien, vert vif et jaune d'or). Matières exceptionnelles et sens du détail caractérisent cette collection : sweat-shirt bord côtes remaillés en crocodile mat, manteau droit 24 en vison velours, pulls et cardigans en maille de cerf, manteaux en cachemire quatre fils détail cuir, blouson zippé en peau lainée, ou encore manteau droit en veau lustré. De nouvelles lignes de costumes ont vu le jour : costume 24 Croisé et nouveaux smokings 24 Soir.



L'HOMME

2008 a marqué les vingt ans de l'arrivée de Véronique Nichanian à la tête du prêt-à-porter homme d'Hermès. Sous son impulsion, cette activité s'est considérablement développée. Loin des diktats stylistiques, elle a su établir un rapport particulier à la mode masculine, fondé sur la passion des beaux objets et des matières sensuelles. Avec une liberté teintée d'audace, un enthousiasme convaincu et un sens aigu de l'innovation.

Une histoire continue...

Fidèle à la culture de la maison, Véronique Nichanian conçoit des vêtements-objets, des pièces uniques auxquelles on s'attache, qui vieillissent avec élégance, acquièrent de l'âme en se patinant, accompagnent longtemps l'homme, entrent dans sa vie, suivent ses mouvements et ses voyages. Des valeurs qui lui permettront d'inventer sa propre élégance, loin des stéréotypes. Une démarche sans compromis, assortie d'une volonté permanente de perfection, accordant ce qu'il faut de temps et d'attention à chaque détail, à la recherche de qualité autant qu'à celle de confort.

Cette vision constitue l'essence même du prêt-à-porter masculin Hermès. Chaque nouvelle collection réinvente les classiques en toute liberté, s'amuse autour du corps de l'homme, souligne sa silhouette. Dans un jeu infini entre les volumes, les matières et les finitions, Hermès dessine ainsi un homme raffiné mais pas précieux, chic et élégant, mais ni sophistiqué ni ostentatoire. Un homme à la personnalité assurée, qui associe des éléments librement choisis. Un homme qui sait que l'élégance réside avant tout dans l'harmonie.

Abolition des frontières

Pour Véronique Nichanian, l'idée d'un vêtement et d'une collection naît toujours de la matière. Toujours très présente, la maille se décline en laine extrafine, cachemire, mohair ou coton, aux côtés de toiles au toucher masculin : lin, flanelle, Toi-lovent. Invité permanent des collections, le cuir crée souvent la surprise par le biais d'innovations remarquées, à l'image de l'alligator souple ou du vison velours ras. Des matières d'exception, mises au point par les fabricants à la demande d'Hermès. Car les progrès techniques accomplis par l'industrie textile et les tanneries autorisent toutes les audaces, permettant de privilégier souplesse et fluidité tout en conservant l'authenticité et le toucher des matières originales.

Une liberté soulignée par les jeux de couleurs, qui forment des harmonies relevées de contrastes, rythmées par des touches vives, placées comme autant de traits d'humour. Les unis s'associent ainsi aux rayures, aux carreaux et aux imprimés, les teintes douces et naturelles côtoient des tons plus soutenus, dans une palette chromatique d'une grande richesse.

Ainsi l'homme habillé par Hermès construit son style unique, un univers intemporel célébré cette année à travers une série de sculptures et de photos réalisées par l'artiste autrichien Erwin Wurm. En détournant le vêtement de son contexte habituel, ces œuvres surprenantes lui donnent une vie propre, lui confèrent le statut d'objet d'art.

LES ACCESSOIRES

Le département des accessoires rassemble les bijoux en émail et en cuir, les chaussures, les ceintures, les gants et les chapeaux.



Bracelets en émail.

Les accessoires bijoux

Avec ses possibilités infinies de motifs et de coloris, l'émail imprimé a autorisé la conception de bracelets fins inspirés des *churis* indiens, à accumuler au poignet dans une harmonie de couleurs (turquoise, potiron...). Réédition du premier dessin réalisé par la maison pour l'émail, il y a trente ans, le bracelet Grand Apparat a été décliné en trois versions : fin, large et extra-large.

La bijouterie cuir a réinterprété cette année les codes traditionnels de la maison à travers les bracelets fins : Kelly Stretch en veau Chamonix ou veau Epsom, et bracelet Rivale, déclinaison du collier de chien clouté dans une version double tour.

Associée à d'autres matières, la corne renouvelle les harmonies : avec l'argent dans une nouvelle ligne de sautoirs et de bracelets, avec la laque pour des pendentifs en feuille d'argent bronze (pendentif Lift), ou encore avec l'alligator *Mississippiensis* mat, dans de nouveaux coloris (poussière et éléphant), pour le collier Isidore.



• BRACELET EN VEAU CHAMONIX ET MÉTAL ARGENTÉ PALLADIÉ •



Les chaussures Hermès

La collection femme a illustré le thème de l'Inde à travers des sandales en chèvre velours brodées de motifs cachemire, agrémentées de détails précieux : brides crantées, clous dorés et jeux de couleurs contrastées (modèle Querida et espadrilles compensées Queen).

La créativité Hermès s'est révélée dans une pièce exceptionnelle : la sandale Quirielle à talons vertigineux, déclinée en lézard multicolore, dont chaque bride respandit d'une couleur chatoyante différente. En écho au prêt-à-porter femme, les modèles Quetsche et Quintessence composent une ligne de sandales bijoux habillées des reflets métallisés du lamé or.

Chez les hommes, la légèreté et la souplesse ont pris le dessus pour des modèles en Canguro perforé comme le richelieu Quoi que, à l'élégance nonchalante et raffinée.

Inspirée de l'univers équestre, la bottine Rodéo en veau étrivière lancée en 2008 a connu un vif succès. La botte Lodge doublée en peau lainée, dont l'esprit

rustique et sport et le porter casual sont soulignés par une semelle de gomme crantée, a également été particulièrement appréciée.

En haut : bottes en chèvre velours brodées.
En bas : richelieu en Canguro perforé marron.





Les ceintures

Devant le succès rencontré par la formule « kit » apparue lors de la précédente collection, la ceinture Hermès à boucle interchangeable se développe. Cette année, la Quizz, nouvelle boucle de ceinture « kit » en laque, a repris l’empreinte H du flacon Terre d’Hermès. Le modèle homme Quentin, de ligne classique et élégante avec sa boucle graphique réversible, a reçu un très bon accueil.

La collection automne-hiver a mis en avant les ceintures extra-larges Rêve et Romy qui, portées à la taille comme lors du défilé de Jean Paul Gaultier, soulignent une silhouette ultraféminine. Véritable innovation, le modèle Romance associe le carré de soie Hermès au veau Tadelakt pour être porté à la taille ou sur les hanches.

Les gants

Accessoire intemporel, le gant se plaît à jouer de toutes les matières et à habiller toutes les saisons. Il s’élève désormais au rang de bijou avec le modèle Queen et ses motifs cachemire indiens traités en ruban de cuir cranté. Quant au modèle Quartet en agneau glacé non doublé, il étonne par ses coloris inhabituels : blanc, anis, lagon et rose. Initié lors des collections 2007, le retour des gants sport a été confirmé par l’arrivée en 2008 d’une ligne de gants mixtes en nubuck, dédiée à l’équitation et à la chasse.

Le modèle Ramsès, gants longs pour le soir, s’orne au poignet d’un bracelet de cuir métallisé surpiqué. Le gant Rivale à manchette intégrée en cachemire, avec Zip et détail H sur le dessus de la main, a été un grand succès de la collection automne-hiver.

Les chapeaux

Grâce à un savoir-faire inégalé, Hermès propose chaque saison de vraies créations de chapelier qui accompagnent les collections de prêt-à-porter. Cette année, les casquettes et les chapeaux fluides et féminins, réalisés en hommage à la danse, se sont ajoutés aux modèles intemporels. La valorisation des matières comme le cuir, la maille en Lurex et les toiles inédites, a permis à nos collections de rencontrer un beau succès.

À gauche : ceinture en box et veau Togo.

Au centre : gants en agneau glacé.

À droite : casquette en veau moiré et cerf.



Ci-dessus : campagne de publicité automne-hiver 2008, carré 70 en soie vintage.
En haut : carré 90 Offrandes d'un jour en twill de soie.

À droite : Châle 140 en cachemire et soie et carré 90 Carré Kantha en twill de soie. Dans la valise, carré 70 en soie vintage et carrés plissés.



SOIE ET TEXTILES

Troisième activité du groupe, la soie et les textiles représentent 12 % de ses ventes. En 2008, les carrés, cravates et écharpes ont réalisé un chiffre d'affaires de 208 M€, en hausse de 11 % à taux de change constants.

Les carrés

Le thème des « Fantaisies indiennes » a fortement inspiré les collections de carrés et accessoires textiles, qui ont célébré les splendeurs de l'Inde dans une profusion de couleurs et un foisonnement de motifs : Indian Dust évoque les décors éphémères réalisés en pigments avec son *boteh*, La Danse du cheval Marwari met en scène ces chevaux de race mythiques en tenue de parade et harnachements somptueux, Carré Kantha s'inspire de cette technique de broderie traditionnelle, Beloved India et son éléphant géant rendent hommage aux artisans indiens qui peignent des fresques sur les murs de terre des habitations, Coupons indiens évoque la richesse des étoffes... Pour Colour Masala, Hermès a demandé à l'artiste indien Harsha de réaliser une œuvre sur un carré : il a choisi de représenter la vie quotidienne de son pays à travers une mosaïque de personnages.

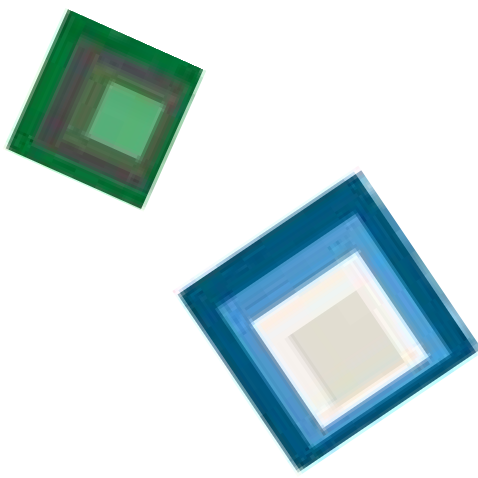
En 2008, Hermès inaugure un principe de carré « engagé » avec le modèle Offrandes d'un jour, qui représente une

vue aérienne des décors floraux réalisés quotidiennement par les femmes du Kérala pour la fête d'Oman. Une partie du bénéfice de la vente de ce carré est reversée à une organisation non-gouvernementale indienne qui aide à l'éducation et à la scolarisation des enfants. Dorénavant, chaque année, un nouveau carré associé à une action caritative sera disponible dans tous les magasins, permettant ainsi aux clients de prendre part à cet engagement solidaire. Hermès a également ouvert en 2008 un nouveau champ d'activité, l'édition d'œuvre d'art sur soie. Hermès Éditeur illustre la rencontre entre deux univers, le monde de l'art et celui du savoir-faire manufacturier. La vocation de cette nouvelle initiative est de mettre le savoir-faire d'imprimeur sur soie d'Hermès au service de l'expression d'un artiste. La rencontre avec la Fondation Albers a permis de réaliser la première édition de ces carrés d'artiste. Josef Albers, peintre renommé, maître du Bauhaus, grand théoricien de la couleur, a exploré pendant plus de vingt ans l'interaction et le jeu de la couleur sur

une forme simple, à travers sa série *Hommage au carré*. Six de ces tableaux célèbres ont été reproduits fidèlement sur soie, puis édités à 200 exemplaires par couleur (6 couleurs), numérotés et signés. Chaque carré était vendu dans un coffret d'éditeur accompagné d'un catalogue.

Enfin, l'exposition « The Tale of Silk » imaginée par Hilton McConnico a poursuivi sa route en 2008, émerveillant des milliers de visiteurs à Pékin et Milan.





Les cravates

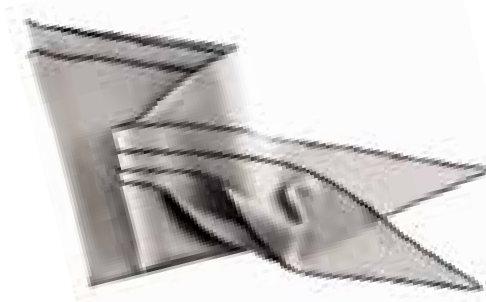
Chaque année, les collections de cravates et d'accessoires textiles pour homme proposent des modèles adaptés à tous les styles et à toutes les envies, des plus classiques aux plus audacieuses.

Les écharpes se sont développées grâce à la création de modèles intemporels comme l'écharpe Pure douceur en grosse maille de cachemire, ou de produits plus mode comme l'écharpe Indian Winter en voile de cachemire.

Enfin, les hommes ont pu eux aussi profiter d'accessoires exceptionnels avec une cravate en crocodile, une cravate au motif brodé de perles, de fils couleur argent et de fils de soie, ou encore l'écharpe Antarctique en castor rasé, envers maille de cachemire.

Hermès a réédité sa cravate Façonnée H dans une palette de cent une couleurs associée à un nouveau service. La gamme rassemble les cent variations déjà éditées au fil des vingt dernières années pour ce modèle à cinq plis. La cent et unième teinte, elle, est personnalisée en fonction des demandes du client. Service inédit,

cette édition sur mesure de cravates propose mille couleurs différentes, répertoriées dans de grands nuanciers où chacun peut trouver sa préférence exacte au quart de dixième de ton près. En plus de la couleur, le client choisit également la taille de sa cravate, qui est confectionnée dans nos ateliers lyonnais, puis griffée « Couleur sur mesure » et marquée des initiales de son choix avant d'être envoyée en magasin dans un délai de huit semaines. Cette animation a été proposée dans plus de quarante magasins Hermès au cours de l'année.



En haut : carrés Josef Albers Formal Garden, Greek Island, Joy.

À droite : cravates en soie lourde.

Ci-dessus : losange en cachemire et soie.



LA SOIE

Matière emblématique de la maison, la soie est aussi un métier au dynamisme fort, à la créativité bouillonnante, Hermès s'appuyant sur ses savoir-faire exceptionnels et sa maîtrise des couleurs pour multiplier les innovations, au masculin comme au féminin. Naturelle et précieuse, intemporelle et adaptable, la soie se plie à toutes les évolutions techniques et stylistiques, attentive aux vibrations de l'air du temps sans pour autant céder aux modes.

Ode à la variété...

Grâce aux recherches menées en permanence sur la matière, Hermès a donné naissance ces dernières années à des soies totalement nouvelles, aux effets étonnants. Ainsi, le Carré fluide en maille jersey de soie : souple et mouvant, il autorise de multiples portés. Ou la soie *vintage*, autre innovation majeure, qui offre quant à elle l'aspect et le toucher léger et sensuel d'une soie patinée.

Les alliances avec d'autres matières sont également à l'origine de produits inédits : soie et cachemire pour des châles à la douceur incomparable, fil métallique doré ou argenté pour les reflets glamour de la soie lamée, ou encore cuir, pour des sacs astucieux ou des ceintures personnalisables à volonté.

Spécificité Hermès, la maîtrise de la couleur s'exprime à travers une gamme de dessins en perpétuelle évolution, au rythme d'une douzaine de nouveaux modèles par saison. Plus de quarante artistes indépendants sont mis à contribution, « candidats libres » issus de tous les pays, parmi lesquels figurent des peintres animaliers, un spécialiste des cultures amérindiennes et un jeune illustrateur soudanais...

Si chaque dessin nécessite en moyenne une vingtaine de teintes par coloration, certains modèles en requièrent plus de quarante. Dans les ateliers, où pigments, gomme et eau sont mélangés au vingtième de gramme près, les « cuisiniers » composent ainsi à partir de quarante couleurs mères un nuancier de plus de soixante-quinze mille tons différents, tous répertoriés. Combinaisons chromatiques nouvelles,

assemblages inattendus : tout est permis... à l'image des cent une couleurs de la cravate Façonnée H et des mille tonalités proposées en sur-mesure.

... et à la virtuosité

Mais c'est sans doute au niveau de la fabrication que le savoir-faire d'Hermès prend toute son ampleur : les ateliers lyonnais du groupe sont parmi les derniers à maîtriser la gravure dite « au cadre plat », où le dessin est dissocié en autant de calques qu'il possède de couleurs. Réalisé à la main sur une table lumineuse, à la plume et à l'encre de Chine, ce travail minutieux nécessite plusieurs centaines d'heures, mais garantit un rendu parfait lors de l'impression, qui s'effectue par l'application successive des cadres de couleur sur la soie (technique de la sérigraphie).

Couronnement de cette compétence, l'édition, en 2008, du carré Josef Albers en série limitée de 200 exemplaires numérotés à la main. Reproduction fidèle sur soie de six œuvres du peintre, maître du Bauhaus et théoricien de la couleur, extraites de ses « Hommages au carré », elle inaugure une nouvelle activité, Hermès Éditeur. Elle a impliqué de nombreuses recherches sur la viscosité des encres et leurs temps de séchage pour aboutir à la mise au point d'une technique d'impression « bord à bord » permettant de juxtaposer parfaitement les couleurs, sans avoir recours à l'habituel serti délimitant chaque teinte. Un véritable défi, qui a poussé les ateliers à donner le meilleur d'eux-mêmes, et une première pour Hermès Éditeur, dont l'objectif est d'établir des liens entre les univers manufacturier et artistique.

Portée par ce dynamisme créatif, la soie adopte des formes nouvelles – pointu, étole, écharpe, losanges pour homme... –, se décline en des formats inédits – Carré 70 ou généreux châles 140... Au fil des collections, elle se fait conteuse, d'histoires, de voyages... cultivant l'excellence avec une grande liberté et une inventivité souvent teintées d'une fantaisie spécifique à Hermès.



PARFUMS

Les parfums Hermès représentent 7 % des ventes du groupe. Ils ont généré en 2008 un chiffre d'affaires de 125 M€, en hausse de 6 % à taux de change constants.

L'ensemble des lignes de parfums a bénéficié d'un élan vigoureux en 2008. Terre d'Hermès s'est affirmé comme un grand classique et a confirmé son succès. Deux lignes féminines d'Hermès, Eau des Merveilles et 24, Faubourg, ont vu leurs collections s'enrichir de nouvelles créations proposées en séries limitées.

« Un carré de lumière » de 24, Faubourg est une ode à la féminité. Né dans le secret du magasin parisien du 24, faubourg Saint-Honoré, ce parfum déploie un monde de vibrations subtiles, de rayonnements envoûtants, pour célébrer l'élégance féminine. Il a été présenté cette année dans le flacon originel, inspiré d'un carré de soie en mouvement, habillé d'or pour la circonstance.

Le flacon loupe d'Eau des Merveilles s'est métamorphosé, nous invitant à une rêverie dans la constellation d'Hermès et à retrouver son regard d'enfant le temps d'un voyage enchanteur, « La tête dans les étoiles ». Dès la fin du mois de mai, Hermès a entraîné ses clients à la découverte

d'un nouveau parfum « jardin », dans les pas du parfumeur de la maison, Jean-Claude Ellena.

Après Un Jardin en Méditerranée, visite d'un jardin secret, et Un Jardin sur le Nil, promenade sur les rives du fleuve, Un Jardin après la Mousson propose un voyage poétique à la découverte d'une Inde inattendue, en cette saison singulière où la nature renaît. Du fleuve à la mer, du ciel à la terre, d'un Jardin à l'autre, l'eau coule comme un lien entre chaque histoire. Dans l'éternel recommencement de ce cycle naturel de vie, une trilogie se dessine. Un Jardin après la Mousson est un parfum végétal, floral et épicé, destiné aux femmes comme aux hommes.

Enfin, l'extrait Kelly Calèche a permis de révéler de nouvelles facettes du cuir-floral imaginé par Jean-Claude Ellena. Cette nouvelle création, habillée d'un flacon cadenas, élégant boîtier d'acier qui accompagne depuis toujours les sacs et bagages de la maison, a rencontré un vif succès.





HORLOGERIE

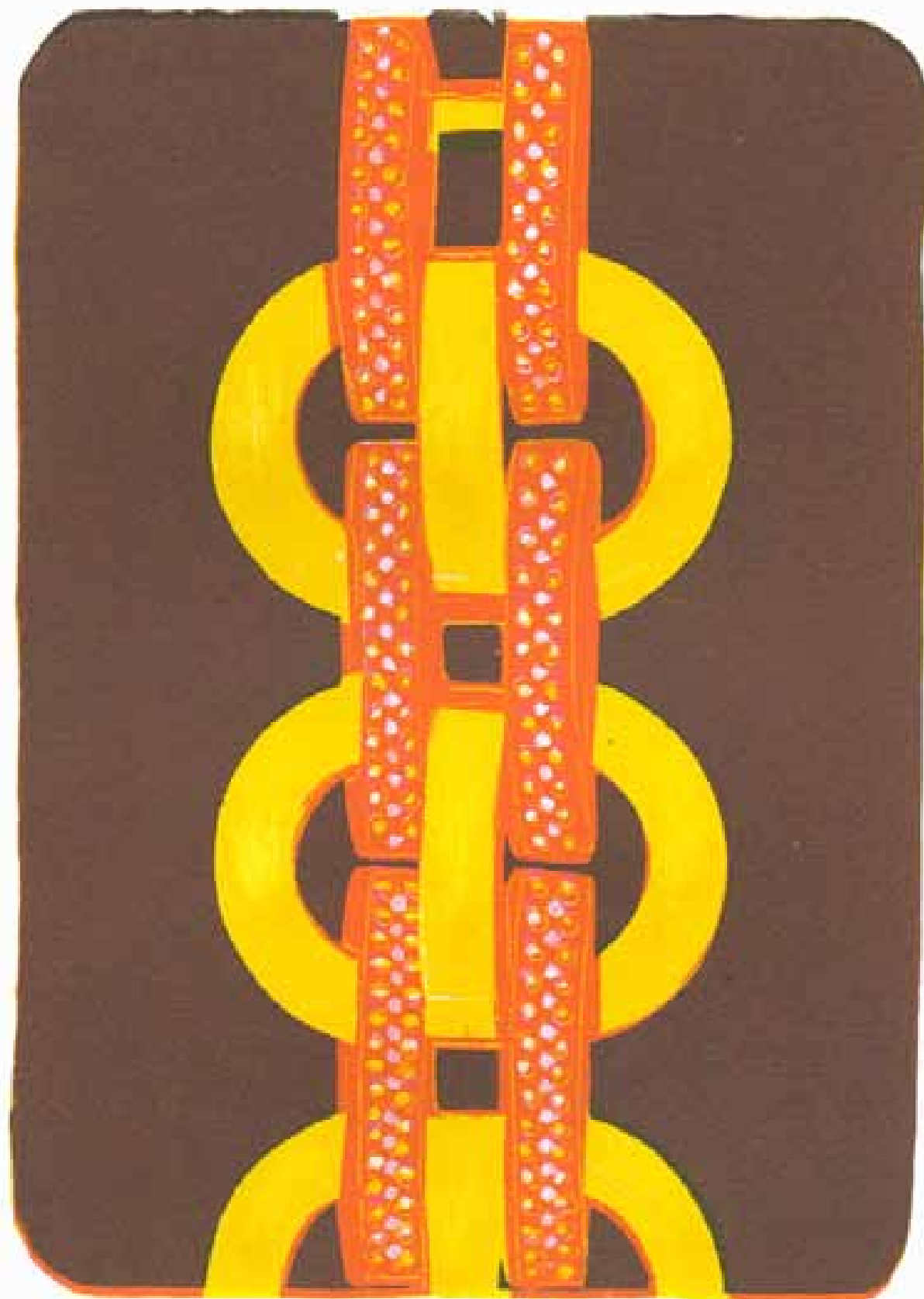
Avec un chiffre d'affaires de 95 M€ en 2008, en recul de 9 % à taux de change constants, l'horlogerie représente 5 % de l'activité totale du groupe.

Malgré une activité pénalisée par les difficultés liées au marché japonais, les modèles intemporels Clipper, Heure H, Arceau et Cape Cod, déclinés dans de nouvelles versions, ont su renforcer leur succès. La Cape Cod Grandes Heures propose une expérience nouvelle de la lecture du temps, avec les heures relatives. Pour célébrer ses 30 ans, le modèle emblématique Arceau a été décliné en une version squelette limitée à 171 pièces en or blanc. Hermès a confirmé sa présence dans la haute horlogerie mécanique en présentant au Salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie de Bâle, en avril 2008, le premier mouvement mécanique dédié Hermès, baptisé H1. Conformément à sa stratégie de maîtrise des savoir-faire, le groupe a acquis en mai 2008 l'intégralité du capital de la SARL Clerc Thierry Créations, spécialisée dans le prototypage de montres.

Au cours de l'année, de nombreux projets ont été initiés afin de renforcer le réseau de distribution de l'horlogerie Hermès, notamment sur les marchés européens (Allemagne, Autriche, Royaume-Uni). Dans ce cadre, une nouvelle filiale dédiée à la montre a été ouverte en Chine, de nouveaux marchés ont été explorés au Brésil et en Inde, et des partenariats ont été développés en Égypte et en Russie.



À gauche : eau de toilette Un Jardin après la Mousson.
En haut : montre pendentif Harnais Pocket en acier et veau Barénia.
À droite : montre Arceau squelette en or blanc.



• BRACELET EN OR ROSE ET DIAMANTS BRUNS •



AUTRES MÉTIERS HERMÈS

Les autres métiers Hermès, regroupant la bijouterie et l'art de vivre, contribuent à hauteur de 5 % au chiffre d'affaires total du groupe. En 2008, malgré un léger fléchissement des ventes de 5 % à taux constants, ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 80 M€.

La bijouterie

Dans un contexte difficile, la plupart des marchés ont su résister grâce aux collections emblématiques et au dynamisme insufflé par les nouveautés. Hermès continue d'introduire de la couleur avec ses nouvelles lignes Chandra, Talisman et Divali, dont la pureté des courbes sublime l'éclat des gemmes. À l'image du bracelet Idole, l'année aura été rythmée par la création de nouvelles pièces exceptionnelles qui ont rencontré un vif succès auprès de la clientèle.

L'art de vivre

En 2008, l'art de vivre a continué à édifier l'univers Maison d'Hermès, composé de nombreuses lignes d'objets dédiés à « l'esprit de la maison » : textiles de plage ou d'intérieur, objets de décoration, cadeaux de naissance, meubles, jeux... Ces collections d'une grande créativité proposent des objets d'exception pour toutes les pièces de la maison. Le Pouf Hermès, présenté cette année, a reçu un excellent accueil. Cette pièce exceptionnelle tout en cuir témoigne de l'unicité des techniques et des

matières mises en œuvre par Hermès dans le meuble.

Le textile maison a également enrichi son offre, notamment avec des plaids fabriqués par des artisans d'une rare maîtrise, à l'instar du plaid Altaï Royal Ring dont le cachemire est filé à la main en Mongolie et tissé manuellement au Népal. Les collections d'objets de décoration ont accueilli de nombreuses nouveautés : les vases et boîtes en laque du Vietnam, la très élégante ligne d'objets de bureau en métal argenté Comète, ainsi que des coffrets en bois précieux et cuir pour montres, cigares et bijoux.

En haut : boutons de manchette en or rose et quartz fumé.
À droite : ligne de bureau en métal argenté brossé.





ARTS DE LA TABLE

Le métier des Arts de la table réunit les activités de La Table Hermès, des Cristalleries de Saint-Louis et de l'orfèvrerie Puiforcat. En baisse de 4 % à taux de change constants, son chiffre d'affaires a atteint 48 M€ en 2008.

La Table Hermès

Dans la lignée de 2007, le succès rencontré par les collections existantes conforte le positionnement de La Table Hermès comme porte-drapeau des arts de la table français. En 2008, malgré un ralentissement de 6 % à taux de change constants, les ventes de La Table Hermès ont généré un chiffre d'affaires de 25 M€.

La Table Hermès a consolidé son offre de table « complète » avec l'arrivée de services de table en cristal, dont le très

élégant service de bar Chaîne d'ancre, ainsi que de nouveaux modèles de sets, serviettes et nappes.

Le service en porcelaine Balcon du Guadalquivir a confirmé son succès et s'est enrichi de pièces complémentaires. En référence au thème « Fantaisies indiennes », le nouveau service Jardin des Orchidées invite à une promenade dans les plus beaux jardins botaniques indiens. Composé de plus de vingt couleurs, ce décor tout en finesse est si réaliste qu'on imagine trouver une fleur parmi les mets présentés dans l'assiette.





Les Cristalleries de Saint-Louis

En recul de 2 %, le chiffre d'affaires des Cristalleries de Saint-Louis a atteint 16 M€ en 2008. Cette année a été marquée par le fort développement des ventes de luminaires et le succès des collections cristal de La Table Hermès. Les 80 ans du verre Tommy, premier service de table créé par Hermès, ont été célébrés avec éclat au mois de septembre. Près de 140 clients ont été invités à un dîner d'exception organisé dans la galerie des Cotelles du Château de Versailles. La Grande Place, musée du Cristal Saint-Louis inauguré en 2007, a reçu plus de 20 000 visiteurs au cours de l'année 2008. Deux mille pièces d'exception

y présentent les réalisations fabuleuses des verriers d'hier et d'aujourd'hui et révèlent au public les techniques de fabrication, précieux savoir-faire transmis de génération en génération. 2008 a vu le lancement d'un projet ambitieux et novateur : les Jardins de Saint-Louis. Contribuant à valoriser le site de Saint-Louis-lès-Bitche et ses métiers historiques, ces jardins, dont l'achèvement est prévu pour 2009, mettront également en évidence la démarche écologique de traitement des eaux adoptée par la manufacture, dans une logique de développement durable.

L'orfèvrerie Puiforcat

En 2008, le chiffre d'affaires de Puiforcat s'est élevé à 7 M€, en baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent, dans un environnement économique difficile. L'année 2008 a été marquée par une commande spéciale de grande envergure : près de six mille couverts d'argent du service Royal réalisés dans un format spécial et gravés aux armoiries de leur commanditaire. Souhaitant proposer une porcelaine aussi accomplie que ses couverts, Puiforcat a imaginé trois fastueux services de porcelaine à incrustations, dont les dessins s'inspirent des détails d'orfèvrerie des collections Puiforcat.

En haut : porcelaine Balcon du Guadalquivir.

À gauche : ligne de bar Chaîne d'ancre.

À droite : roemers Tommy en cristal.

AUTRES PRODUITS ET MARQUES DU GROUPE

Le bottier John Lobb

En 2008, les activités John Lobb ont généré un chiffre d'affaires de 18 M€, en hausse de 1 % par rapport à 2007.

La gamme Prestige a confirmé son succès dans l'ensemble des points de vente, en particulier le traditionnel modèle de la Saint-Crépin, une série limitée lancée en octobre de chaque année en hommage au saint patron des bottiers. Le sur-mesure, activité historique de John Lobb, a connu un développement soutenu grâce au renforcement du pôle de compétences clés (forme, patronage, tige, pieds et embauchoirs), et les commandes spéciales ont rencontré un vif succès.

Le développement du réseau de distribution s'est poursuivi avec l'ouverture d'une concession exclusive à Moscou (Gum), et l'implantation de la marque chez divers partenaires à Tokyo (Isetan et Mitsukoshi) et à Paris (Le Bon Marché). Enfin, des efforts particuliers ont été fournis pour valoriser la marque et les collections auprès d'un réseau de revendeurs très sélectifs, en particulier en Europe et aux États-Unis (Neiman Marcus).

Les activités textiles

Les activités textiles réunissent les savoir-faire de création, coloration, gravure, impression, tissage et confection au sein de la structure Holding Textile Hermès. Elles ont généré en 2008 un chiffre d'affaires externe de 20 M€, en léger recul par rapport à 2007 (-4 %).

En 2008, ces activités ont consolidé leurs partenariats avec les différents métiers du groupe pour créer de nouveaux formats de carrés ou d'étoiles, développer la production de châles imprimés en cachemire et soie, et poursuivre la mise au point d'accessoires prestigieux utilisant le cuir imprimé, la fourrure et la broderie. Preuve de sa capacité d'innovation et de ses savoir-faire rares et pointus, le pôle textile a achevé la mise au point d'une technique unique à ce jour : l'impression jet d'encre en seize couleurs, grâce à laquelle les possibilités de création deviennent infinies. Enfin, à plus long terme, le textile poursuit son implication dans l'utilisation des nanotechnologies sur les supports souples, ce qui permet d'obtenir des effets optiques ou colorés.



Les activités de tannerie

En 2008, le pôle tannerie a généré un chiffre d'affaires de 65 M€ contre 39 M€ en 2007, en raison du rachat, au début du deuxième semestre 2007, de la totalité des parts du groupe Soficuir, détenu jusqu'alors à 49,6 %.

Par cette acquisition, Hermès a renforcé le contrôle de ses propres approvisionnements en peaux exotiques (crocodiles, autruches, lézards...). L'ensemble du pôle tannerie compte désormais plus de trois cent vingt personnes réparties sur quatre sites de production, en France, en Italie et aux États-Unis (Louisiane). Ces sociétés spécialisées assurent l'achat, le tannage, la teinture et la finition de peaux exotiques destinées aux marchés de haute qualité représentés par de grandes marques internationales de mode et maroquinerie (vêtements, sacs, petite maroquinerie, chaussures, ceintures...) ainsi que des fabricants de bracelets-montres pour l'industrie horlogère haut de gamme.

De nombreuses nouveautés ont été

lancées avec succès au cours de l'année, caractérisées par des finitions exclusives et des coloris inédits, mais aussi par la mise en œuvre de procédés innovants. L'année 2008 a été marquée par un développement de l'ensemble des activités de tannerie, aussi bien au bénéfice du groupe Hermès lui-même que vers ses marchés externes. Ce développement a été soutenu par le lancement d'un lourd programme d'investissements industriels, visant à moderniser l'équipement des quatre usines et à les doter de procédés respectueux de l'environnement.



À gauche : tissage de la soie dans les ateliers de Bussières (Loire).

À droite : de l'atelier « coupe » aux tables de montage : piles de pièces de cuir préparées par les coupeurs, avant expédition aux selliers-marquiniers qui procéderont à leur assemblage.

L'ART DU GAINAGE

Objets vêtus de cuir...

Issu en droite ligne du métier de sellier, activité première d'Hermès, l'art du gainage est inscrit depuis toujours dans les savoir-faire de la maison. Pour preuve, tous ces objets revêtus de cuir que l'on rencontre au fil des collections : les selles bien sûr et les bagages (comme les valises à coins rapportés), mais aussi les articles de maroquinerie, des montres, des cadenas, des flacons de parfum, et même certains bijoux.

La maîtrise du cuir est au cœur même de ce métier patient et minutieux, où c'est toujours la main qui guide la matière le long des courbes de l'objet à habiller. Si cette activité s'appuie sur des techniques traditionnelles, elle contribue également à faire progresser le travail des tanneries, celles-ci se devant de mettre au point des cuirs particuliers, dotés de qualités spécifiques – finesse ou souplesse extrêmes, résistance au feu ou aux ultraviolets, coloris inédits... – tout en respectant les exigences d'Hermès en la matière...

S'ouvrir à tous les possibles

Capable de s'adapter à toutes les formes, l'art du gainage s'exprime notamment à travers les commandes spéciales, telles qu'habillages de véhicules, de bagages et de meubles, effectués à la demande de clients qui souhaitent offrir un supplément d'âme à des objets personnels. Certaines de ces commandes ont même donné naissance à des séries permanentes, à l'image du vélo hollandais *Batavus*.

Désireux de remettre en avant ce savoir-faire, à nouveau dans l'air du temps, Hermès en a multiplié les applications dans ses dernières collections, en particulier pour le métier de l'art de vivre, où de nombreux objets recouverts de cuir ont fait leur apparition. De même, la présence du cuir dans les magasins a été renforcée : rampes d'escaliers gainées de bout en bout, salons pour VIP et bijouterie habillés de taurillon Clémence rouge H, cabines d'ascenseurs et d'essayage revêtus de peausseries, et même rideaux de vitrine tout cuir...

Développer le métier

Cette volonté est également à l'origine de la création, en 2007, d'un nouveau métier, Hermès Intérieur & Design, en charge de la réalisation de projets exceptionnels.

Les premiers produits développés, comme *l'Hélicoptère par Hermès* ou la *Bugatti Veyron Fbg*, réalisés avec ces partenaires prestigieux que sont Eurocopter et Bugatti, illustrent concrètement l'alliance entre création et savoir-faire, qui permet de repousser les limites du travail artisanal et industriel grâce au regard créatif d'Hermès.



À gauche : escalier gainé de cuir (« Maison Hermès », Dosan Park à Séoul).

En bas à gauche : Bugatti Veyron Fbg (détail).

En bas à droite : vue intérieure de la 2CV gainée de cuir.

Design & Intérieurs

En 2008, le pôle créatif Hermès Intérieur & Design, dédié à la conception et à la réalisation de projets de design et d'aménagements intérieurs, a poursuivi son développement et étendu son champ d'action.

Le pôle a collaboré avec les équipes de Bugatti pour donner naissance à la Bugatti Veyron Fbg par Hermès, résultat du regard créatif de la maison sur cet objet mythique, alliant pureté des lignes et maîtrise des forces, concrétisé par un projet tant sur l'intérieur que sur l'extérieur. Née d'un même regard porté par ces prestigieuses maisons sur l'innovation, la création et la modernité, cette voiture d'exception s'inscrit par

chaque détail dans la tradition puriste des premières Bugatti et des principes de conception d'Hermès. Véritable objet de collection, elle a été dévoilée lors du Salon de Genève en mars 2008 et les premiers exemplaires ont été réalisés dès la fin de l'année.

L'aventure automobile s'est poursuivie avec la conception et la réalisation d'un intérieur original et exclusif pour la Smart Fortwo édition Toile H. En soulignant les principaux traits de caractère du véhicule, cet habillage a accentué son pouvoir de séduction et relevé son côté ludique et fantaisiste afin d'en faire la plus élégante des petites citadines. Enfin, une 2 CV Hermès réalisée à l'occasion des 60 ans de cette voiture mythique a été présentée lors du Mondial de

l'automobile en septembre, à Paris. Dans le domaine du nautisme, Hermès et le groupe Wally ont décidé de conjuguer leurs savoir-faire pour imaginer un nouveau concept de yachting très novateur. Ce partenariat a donné naissance à une filiale commune chargée de mener à bien ce projet. Création, innovation, savoir-faire et service d'exception, la démarche menée par Hermès Intérieur & Design a été saluée tout au long de l'année par la presse internationale et récompensée de plusieurs prix de design en France et à l'étranger : Étoile du Design 2009 et Wallpaper Award 2008 pour l'Hélicoptère par Hermès, Meilleur Concept Car pour la Bugatti Veyron Fbg par Hermès à la Villa d'Este.



Les autres activités du groupe

Ce métier regroupe les activités réalisées dans les sites de production du groupe pour le compte de marques externes, notamment le conditionnement de parfums sur le site du Vaudreuil, en Normandie.

PARTENARIATS DU GROUPE

Jean Paul Gaultier

En 2008, la participation détenue par Hermès depuis 1999 dans le capital de la maison de couture Jean Paul Gaultier a été portée de 35 % à 45 %. Les revenus de cette société proviennent essentiellement des licences de prêt-à-porter, de parfums et d'accessoires, des collections de haute couture, ainsi que des ventes dans les boutiques. En 2008, son chiffre d'affaires s'est élevé à 29 M€, en légère baisse (-5 %) par rapport à 2007. L'année 2008 a bénéficié du lancement réussi du nouveau parfum féminin Ma Dame, eau de toilette teintée de rose fraîche et de grenadine, ainsi que du succès des collections haute couture printemps-été et automne-hiver 2008.

Les Tissages Perrin

Le groupe Hermès détient une participation de 39,5 % au sein des Tissages Perrin. Le groupe Perrin est spécialisé dans le tissage au service de secteurs aussi variés que la lingerie féminine, la confection de tissus d'ameublement, le prêt-à-porter et les accessoires.

Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 26 M€ en 2008, en recul de 3 % par rapport à l'année 2007.

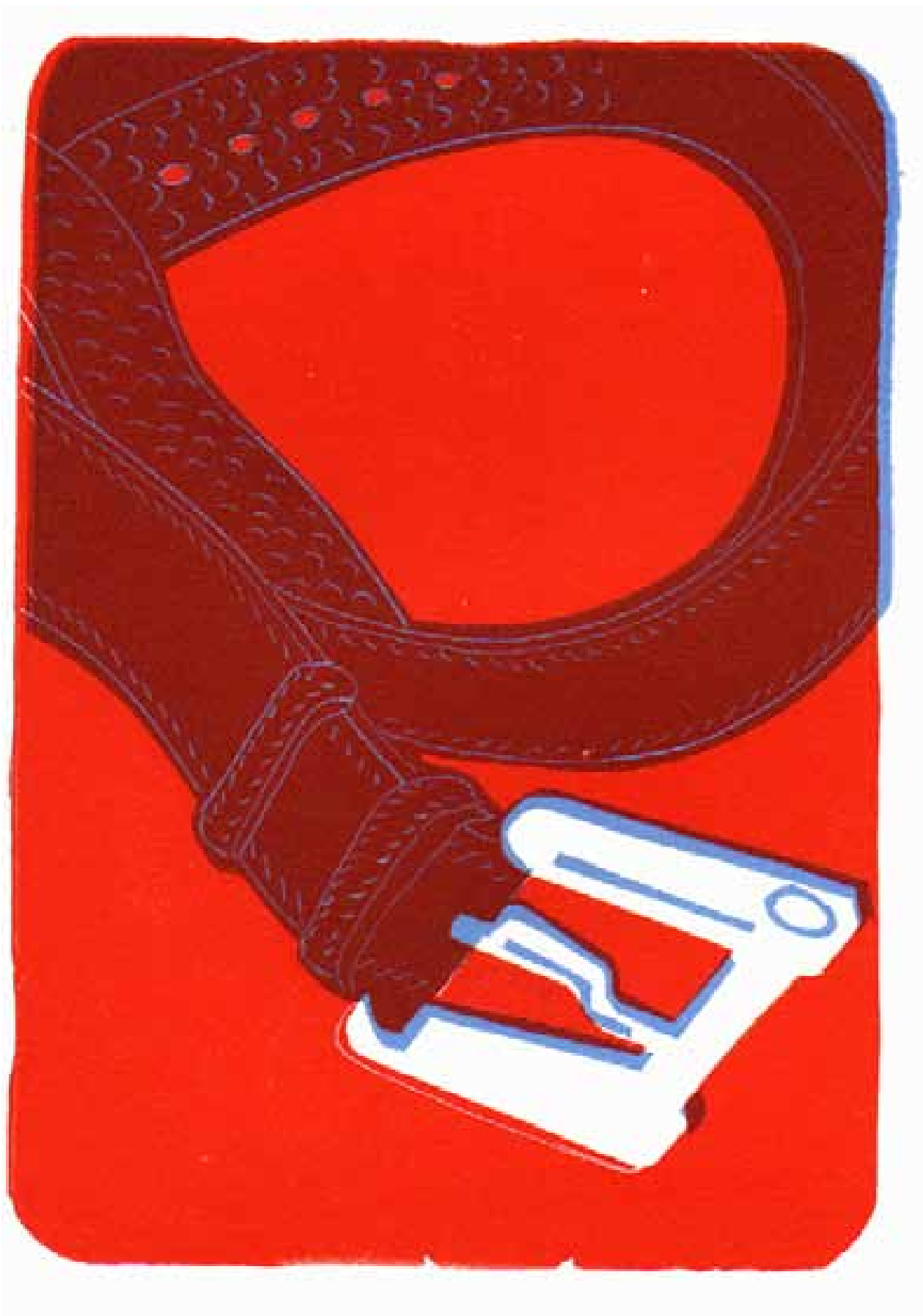
Vaucher Manufacture Fleurier

Depuis 2007, Hermès détient une participation de 21 % dans le capital de la manufacture horlogère Vaucher. Située au cœur de la région horlogère traditionnelle, entre Neuchâtel en Suisse et la frontière française, la manufacture Vaucher détient un savoir-faire d'exception et réalise des mouvements horlogers haut de gamme et de prestige.

Wally

En juin 2008, Hermès et le groupe Wally, spécialisé dans la conception, la construction et la commercialisation de bateaux haut de gamme, ont annoncé un accord de partenariat avec la création d'une filiale commune (H.W., détenue à 49 %).

Les principales données financières concernant les participations financières sont détaillées à la page 141 du tome 2.



• CEINTURE EN TAURILLON GAUCHO •

LES VITRINES DU 24 FAUBOURG

Véritable scène de théâtre miniature, la vitrine d'Hermès, à l'angle du faubourg Saint-Honoré et de la rue Boissy-d'Anglas, est un espace magique qui s'anime au rythme de quatre décors par an, illustrant le thème annuel choisi par la direction artistique. Une tradition née en 1926 avec Annie Baumel, première décoratrice des vitrines Hermès, et mise en scène depuis plus de trente ans par Leïla Menchari.

Lorsque ces quelques mètres carrés se transforment soudain en jardin merveilleux, en grotte nacrée, en palais des *Mille et une nuits*... chaque décor devient conte, histoire enchantée, rêve d'enfant. Des personnages de fables somptueusement parés y croisent un bestiaire chimérique : chevaux bien sûr, mais aussi licornes, antilopes, crocodiles, rhinocéros blanc ou encore dragons...

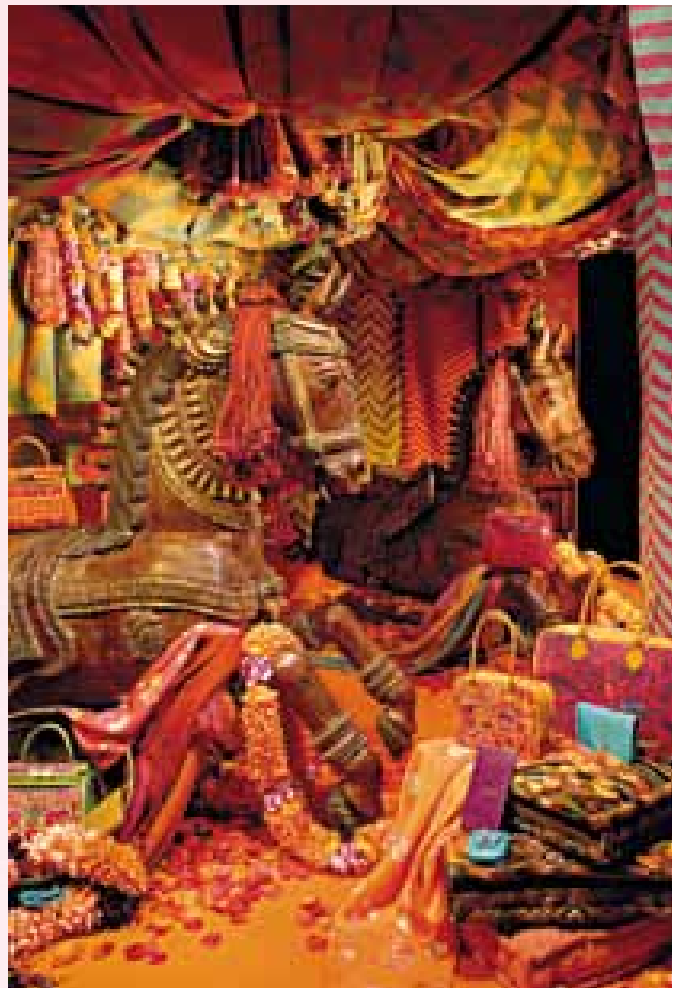
Métamorphose de la matière

Bois, pierre, sable, soie, étoffes, eau... les matériaux utilisés par Leïla Menchari et son équipe de décorateurs sont très variés, mais le cuir reste toujours un acteur majeur. Un cuir revisité, détourné, travaillé dans ses formes les plus rares et les plus insensées : galuchat, pattes d'autruche, rainette grège, crocodile traité sur l'envers... les tanneurs accomplissant d'innombrables prouesses, inventant de nouvelles couleurs, donnant aux peausseries des allures de végétaux ou de minéraux.

À la croisée des métiers

Si l'art des vitrines, quintessence de la fantaisie et de l'esprit Hermès, fait appel à tous les savoir-faire de la maison – sellerie, couture, broderie, peinture sur soie, gainage... –, artistes et artisans extérieurs, tels que dessinateurs, spécialistes du verre, de l'acier, du végétal, sont également mobilisés. Cette alliance exceptionnelle de cultures et d'expertises relève chaque nouveau défi avec la même exigence inflexible, un amour partagé du geste, du sens du détail, du soin apporté à la réalisation.

Point d'orgue de ce travail hors du commun, la levée du rideau, l'instant où, devant une assistance de spectateurs, touristes et invités massés sur le trottoir, se révèle peu à peu une histoire inédite. Car, si les vitrines Hermès sont reconnues par la presse du monde entier, c'est dans le regard émerveillé des passants qu'elles trouvent leur raison d'être.



ACTIVITÉ PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le chiffre d'affaires du groupe Hermès s'élève à 1 764,6 M€ en 2008.

Il progresse de 10,2 % à taux de change constants et de 8,6 % à taux de change courants.

Toutes les zones géographiques sont en croissance, à l'exception du Japon.

| | 2008 (en M€) | 2008 (en %) | 2007 (en M€) | 2007 (en %) | Évolution publiée | Évolution à taux de change constants |
|-------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------------|---|
| Europe | 741 | 42 % | 673 | 41 % | 10,2 % | 11,0 % |
| France | 359 | 20 % | 327 | 20 % | 9,9 % | 9,9 % |
| Europe (hors France) | 382 | 22 % | 346 | 21 % | 10,4 % | 12,0 % |
| Amériques | 265 | 15 % | 246 | 15 % | 7,8 % | 15,2 % |
| Asie-Pacifique | 713 | 40 % | 664 | 41 % | 7,4 % | 7,9 % |
| Japon | 393 | 22 % | 382 | 24 % | 2,8 % | (2,7 %) |
| Asie-Pacifique (hors Japon) | 321 | 18 % | 282 | 17 % | 13,7 % | 22,3 % |
| Autres | 46 | 3 % | 43 | 3 % | 6,4 % | 5,3 % |
| Chiffre d'affaires consolidé | 1 765 | 100 % | 1 625 | 100 % | 8,6 % | 10,2 % |

EUROPE

En progression de 11 % à taux de change constants, les ventes en Europe se sont élevées à 741 M€, ce qui représente 42 % du chiffre d'affaires du groupe.

En France, l'activité est en hausse de 10 %. Le magasin du 24, faubourg Saint-Honoré, agrandi en octobre 2007, a permis d'étendre les espaces dédiés notamment à la mode. Il a été le théâtre d'événements très créatifs. Ainsi, pour célébrer le lancement de la collection de porcelaine Jardin des Orchidées, une partie du magasin a été transformée en serre éphémère abritant près d'une centaine de variétés d'orchidées, mêlées aux pièces de la collection. Le magasin

s'est également métamorphosé aux couleurs de la nature indienne, pour fêter l'arrivée du parfum Un Jardin après la Mousson.

Les autres pays d'Europe affichent une croissance annuelle de 12 % malgré un environnement économique difficile au dernier trimestre. Dans de nombreux pays, le renforcement du réseau de distribution a été poursuivi.

En Italie, le succès du magasin saisonnier de Porto Cervo s'est confirmé. Ainsi, son ouverture a été anticipée en début de saison estivale afin de mieux répondre à la demande de la clientèle. La filiale italienne

a également bénéficié de la rénovation du magasin de Padoue, dont la nouvelle architecture d'intérieur a effacé toute trace de l'ancien magasin au profit d'une allure moderne et élégante : jeux de cristal et de miroirs, tonalités de beige et mobilier aux formes arrondies apportent luminosité et légèreté. La mosaïque au sol, les grecques et les décors lui donnent un air de 24, faubourg Saint-Honoré. En Espagne, la rénovation du réseau de distribution s'est poursuivie avec l'ouverture d'un nouveau point de vente à Barcelone, idéalement situé sur Paseo de Gracia. La boutique de Marbella,

Page précédente : magasin Hermès du 24, faubourg Saint-Honoré à Paris, grande vitrine (printemps 2008).



En haut : magasin Hermès de Marbella.
En bas : magasin Hermès de Barcelone.

renovée en 2008, occupe désormais près de 150 m², contre 50 auparavant, et s'est dotée d'un deuxième étage offrant une vue imprenable sur le port et la mer. En Suisse, une nouvelle concession a vu le jour à Lucerne, et un immeuble a été acquis à Genève; il abritera le futur magasin. Dans le cadre du développement de nos implantations en Scandinavie, un nouveau concessionnaire a été inauguré en Norvège, à Oslo. Au Royaume-Uni ainsi qu'en Allemagne, les ventes sont restées dynamiques et orientées à la hausse. Par ailleurs, le programme d'ouvertures de nouvelles plates-formes de vente en ligne s'est accéléré en 2008. Les clients suisses, belges, luxembourgeois, néerlandais et espagnols peuvent désormais accéder à une sélection de nos produits via Internet. L'année 2008 a été rythmée par de nombreuses manifestations et initiatives partout en Europe. Le Prix Émile Hermès, lancé en 2007, a récompensé trois projets de créateurs d'objets innovants sur le thème de « la légèreté au quotidien ». Cet appel à la création

a enthousiasmé les nouveaux talents : plus de 2 500 jeunes acteurs du design contemporain se sont inscrits, et 700 dossiers ont été reçus. Au terme d'une sélection intensive, 17 projets ont été retenus pour faire l'objet d'une exposition qui sillonnera l'Europe. À travers ce prix, Hermès a l'ambition de bâtir une référence durable en matière de création contemporaine dans le domaine du design, à la recherche de projets proposant une réflexion sur le sens des objets. Autre temps fort de 2008, la Fête de la Couleur, réalisée en partenariat avec l'Unicef pour la défense des droits de l'enfant. Avec cette initiative, le groupe Hermès s'attache à réunir des fonds pour le droit à l'éducation. En 2008, les fruits de la collecte ont été diffusés à l'intention de la réhabilitation d'écoles au Sénégal.

AMÉRIQUES



Le groupe Hermès réalise 15 % de ses ventes sur le continent américain. En 2008, le chiffre d'affaires réalisé dans cette zone a atteint 265 M€, en hausse de 15 % à taux de change constants. En dépit d'un contexte économique morose, le réseau a bénéficié de l'ouverture, au milieu de l'année précédente, du magasin de Wall Street, de la reprise d'un concessionnaire à Philadelphie ainsi que de l'ouverture d'une nouvelle boutique à San Diego. Les ventes s'inscrivent également

en forte hausse au Canada, grâce notamment au déménagement du magasin de Toronto.

En Amérique latine, les ventes ont également progressé, favorisées par l'ouverture d'un troisième magasin à Mexico City, à l'intérieur du centre commercial Saks Fifth Avenue de Santa Fe.

En haut : sol en mosaïque à décor d'Ex-libris, magasin Hermès de Marbella.

Au milieu : frise « à la grecque », magasin Hermès du 24, faubourg Saint-Honoré à Paris.

En bas : magasin Hermès de San Diego : décor d'inauguration.

En bas, de gauche à droite : magasins Hermès de Hong Kong (Harbour City), Macao (Wynn) et Pékin (Park life).
À droite : vitrine du magasin Hermès de Hong Kong (Peninsula).

ASIE-PACIFIQUE

Hermès réalise 40 % de ses ventes dans la zone Asie-Pacifique, qui a généré en 2008 un chiffre d'affaires de 713 M€, en croissance de 8 % à taux de change constants.

Au Japon, les ventes ont connu une baisse de 3 % à taux de change constants, accentuée au dernier trimestre en raison notamment du renforcement du yen. Néanmoins, dans ce contexte défavorable, l'activité réalisée dans les magasins du groupe progresse de 1 %, soutenue notamment par la reprise d'un concessionnaire à Kobe Daimaru et la rénovation de trois autres succursales. En outre, une plate-forme de vente en ligne a été ouverte en octobre 2008.

Dispositif novateur réalisé par de jeunes artistes émergents, sous le parrainage d'Hermès, la H Box (espace de projection nomade conçu pour accueillir une dizaine de spectateurs) a achevé la longue traversée qui l'a conduite de Paris, où elle avait débuté son périple en 2007, jusqu'à l'International Passenger Terminal du port de Yokohama au Japon, où s'est tenue la troisième Triennale, la plus importante foire internationale d'art contemporain. Dans les autres pays d'Asie, le chiffre d'affaires a progressé de 22 % à taux de change constants. En Chine, le programme de développement du réseau s'est poursuivi avec l'ouverture de trois nouvelles succursales à

Kunming, Pékin et Qingdao ainsi que la rénovation d'une quatrième à Dalian. En Corée, l'activité a été portée par le dynamisme de la Maison Hermès de Dosan Park à Séoul qui confirme son succès, et où le musée, le café littéraire et l'atelier deviennent progressivement des lieux incontournables de la vie culturelle locale. Par ailleurs, un nouveau point de vente a été ouvert à Shinsegae et un autre a été rénové à Séoul. À Macao, les ventes ont été dynamisées par l'ouverture de deux nouvelles succursales. Enfin, symbole du thème de l'année 2008, consacrée aux « Fantaisies indiennes », une première succursale a été inaugurée en Inde à l'Oberoi Hotel de New Delhi.



HERMÈS MARCHAND

Présent en Asie depuis plus de trente ans, Hermès a su maintenir une croissance très dynamique dans cette zone où la concurrence est pourtant particulièrement vive. Le secret de cette performance ? Un art consommé de la vente, une habile combinaison entre richesse des collections et savoir-faire marchand, orchestrée avec une grande créativité. Car pour David Ma, Directeur général Hong Kong et Macao, « superviser un réseau de vente Hermès, c'est un peu comme diriger un ensemble philharmonique ! »

Savoir composer ses gammes

Pour satisfaire les clients, il faut d'abord connaître leurs attentes, leurs préférences, leurs désirs. C'est pourquoi chaque magasin se doit d'être un lieu de « retour d'informations », où le

vendeur écoute la clientèle, analyse ses comportements d'achat, ses réactions face aux produits.

Autant d'indices qui permettront aux acheteurs d'élaborer une offre attractive, de composer des assortiments ciblés et équilibrés. « Comme un chef d'orchestre s'attache à choisir des œuvres pour le plaisir de son public, un magasin Hermès sélectionne ses produits de manière à satisfaire les rêves de ses clients, autant qu'à les anticiper ». Sans oublier d'éveiller des axes de croissance en ouvrant la clientèle à l'ensemble de l'univers Hermès.

Capter l'attention du public

« Chaque concert permet au public de découvrir une atmosphère musicale nouvelle. Il en va de même pour nos collections. » Les produits bénéficient d'une véritable mise en scène, qui stimule l'intérêt des clients, renouvelle le regard qu'ils portent sur les collections et élargit leur connaissance des métiers et des savoir-faire de la maison. Une dynamique incessante, soutenue par des services exceptionnels, des modes de présentation innovants et des événements marquants, telle l'ouverture d'un nouvel espace entièrement dévolu à l'univers masculin au sein du magasin Hermès Galleria à Hong Kong.

Partager du plaisir

Ambassadeurs d'Hermès auprès des clients, les vendeurs doivent être capables de construire une vraie relation dans la durée, au-delà de la qualité de l'accueil et du service. Cela suppose une connaissance approfondie des collections, une grande stabilité des équipes, et une attitude résolument positive. Des valeurs entretenues en permanence par des actions de formation et de communication interne, mais qui doivent aussi beaucoup au plaisir que le vendeur éprouve à faire partager sa passion du bel objet. Et quand le plaisir de l'achat rejoint ainsi celui de la vente, « voir le client repartir heureux après sa visite est aussi satisfaisant que les applaudissements à la fin d'un concert ! »







HERMÈS DANS LE MONDE

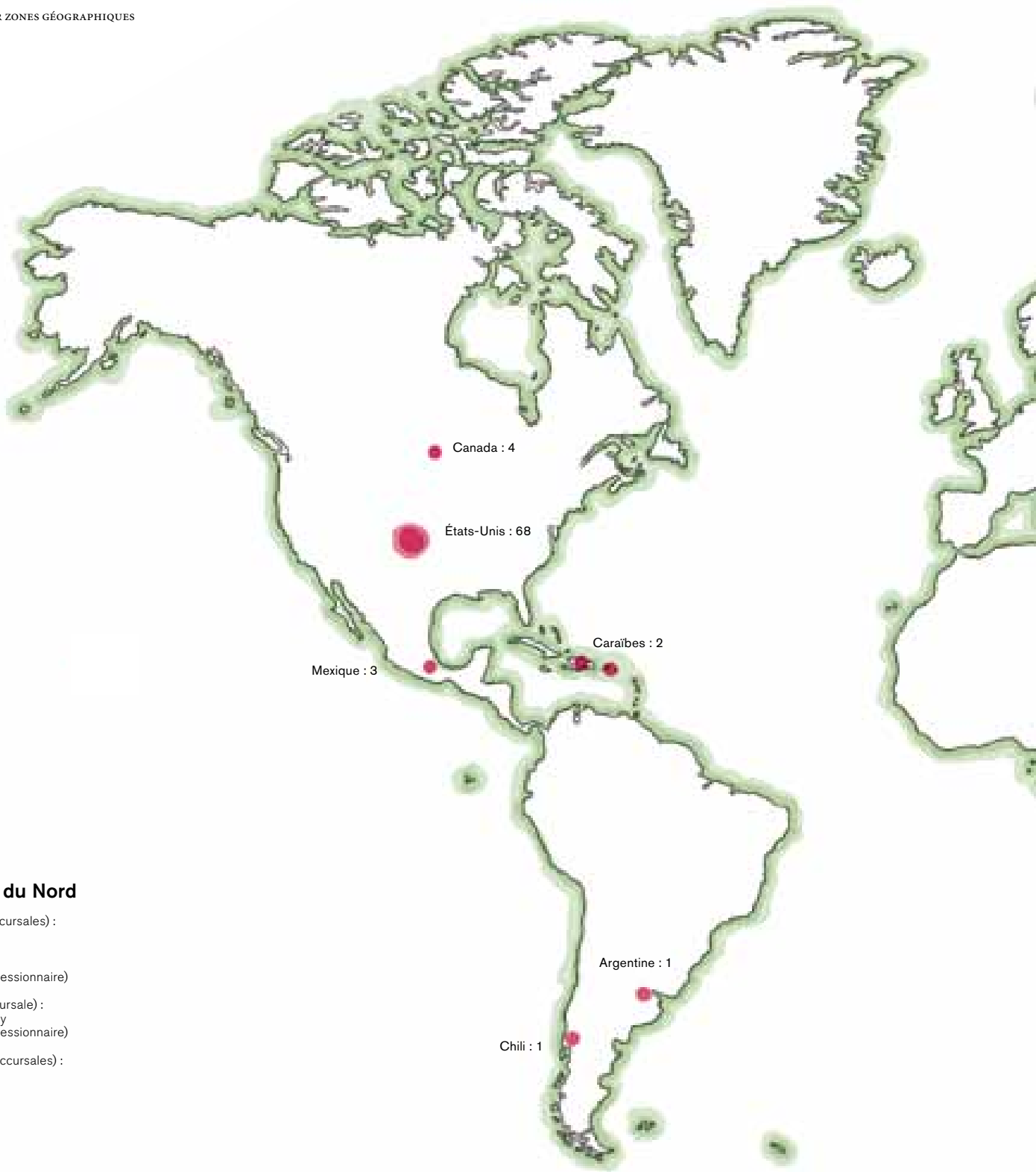
Les produits signés Hermès sont distribués dans le monde à travers 286 magasins exclusifs et 37 autres points de vente. La marque est également présente avec ses montres, ses parfums, son art de la table dans des réseaux de magasins spécialisés, dans les boutiques d'aéroports et à bord des compagnies aériennes.

323 points de vente

Europe

| | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Allemagne : 17 | Manchester |
| 10 magasins (succursales) : | 2 magasins (concessionnaires) |
| Baden-Baden | Grèce : 2 |
| Berlin (2) | 1 magasin (succursale) : |
| Cologne | Athènes |
| Düsseldorf | 1 magasin (concessionnaire) |
| Francfort | Irlande : 1 |
| Hambourg | 1 magasin (succursale) : |
| Hanovre | Dublin |
| Munich | Italie : 23 |
| Nuremberg | 11 magasins (succursales) : |
| 7 magasins (concessionnaires) | Bologne |
| Autriche : 3 | Capri |
| 3 magasins (concessionnaires) | Florence |
| Belgique : 4 | Milan |
| 3 magasins (succursales) : | Naples |
| Anvers | Padoue |
| Bruxelles | Palerme |
| Knokke-le-Zoute | Porto Cervo |
| 1 magasin (concessionnaire) | Rome |
| Danemark : 2 | Turin |
| 2 magasins (concessionnaires) | Venise |
| Espagne : 5 | 12 magasins (concessionnaires) |
| 5 magasins (succursales) : | Luxembourg : 1 |
| Barcelone Paseo de Gracia | 1 magasin (concessionnaire) |
| Madrid José Ortega y Gasset | Norvège : 1 |
| Madrid Corte Inglés | 1 magasin (concessionnaire) |
| Marbella | Pays-Bas : 1 |
| Valence | 1 magasin (succursale) : |
| France : 33 | Amsterdam |
| 14 magasins (succursales) : | Portugal : 1 |
| Aix-en-Provence | 1 magasin (succursale) : |
| Biarritz | Lisbonne |
| Bordeaux | Principauté de Monaco : 1 |
| Cannes | 1 magasin (succursale) : |
| Deauville | Monte-Carlo |
| Lille | République Tchèque : 1 |
| Lyon | 1 magasin (succursale) : |
| Marseille | Prague |
| Paris Faubourg Saint-Honoré | Russie : 2 |
| Paris George-V | 2 magasins (concessionnaires) |
| Rennes | Suède : 1 |
| Rouen | 1 magasin (concessionnaire) |
| Saint-Tropez | Suisse : 12 |
| Strasbourg | 9 magasins (succursales) : |
| 19 magasins (concessionnaires) | Bâle |
| Grande-bretagne : 9 | Berne |
| 7 magasins (succursales) : | Crans |
| Glasgow Frasers | Genève |
| Londres Harrods | Gstaad |
| Londres New Bond Street | Lausanne |
| Londres Royal Exchange | Lugano |
| Londres Selfridges | Saint-Moritz |
| Londres Sloane Street | Zurich |
| | 3 magasins (concessionnaires) |





Amérique du Nord

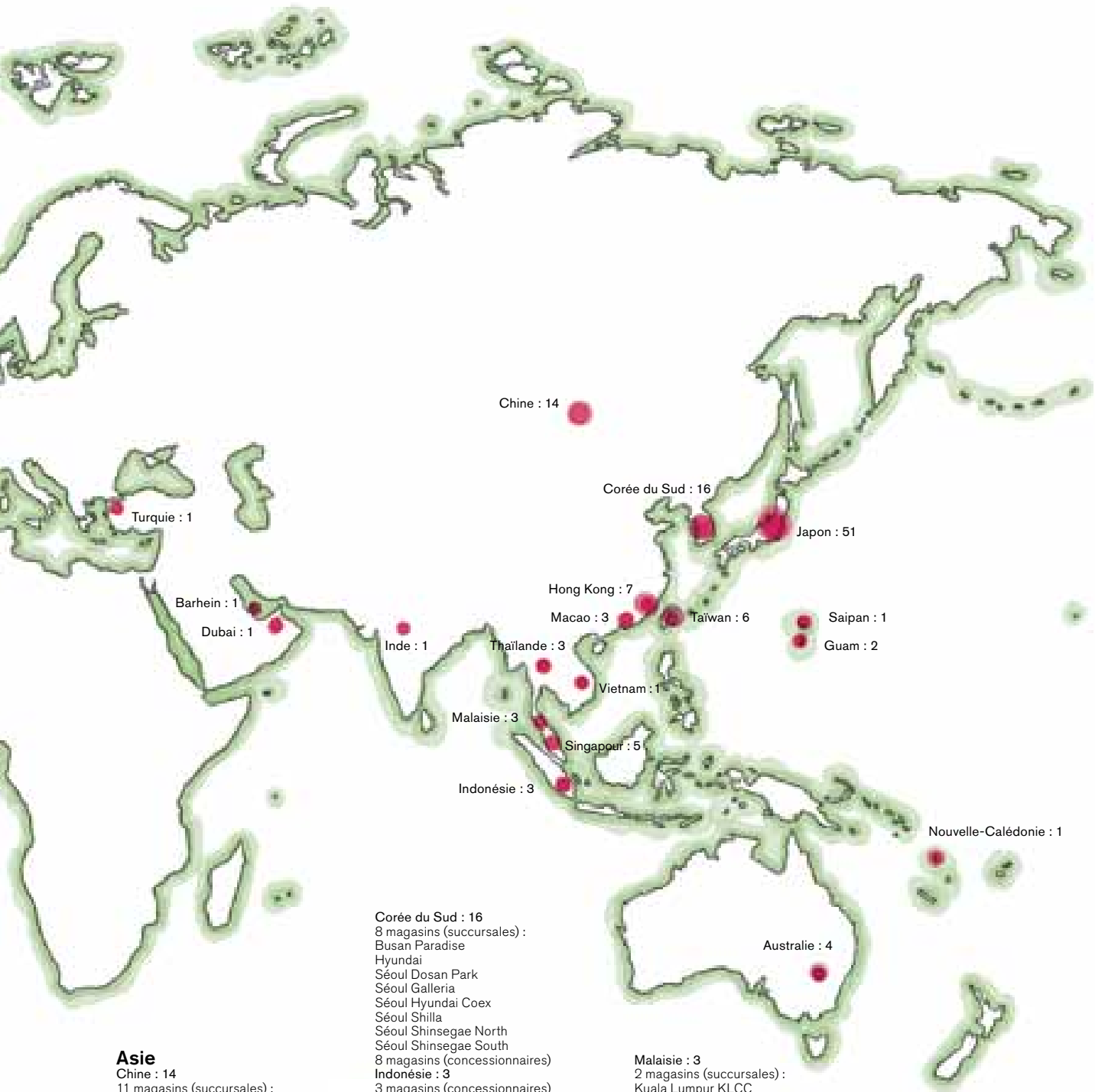
- Canada : 4
- 3 magasins (succursales) :
- Montréal
- Toronto
- Vancouver
- 1 magasin (cessionnaire)
- Caraïbes : 2**
- 1 magasin (succursale) :
- Saint-Barthélemy
- 1 magasin (cessionnaire)
- États-Unis : 68**
- 21 magasins (succursales) :
- Atlanta
- Bal Harbour
- Bergen County
- Beverly Hills
- Boston
- Charlotte
- Chicago
- Dallas
- Hawaï Ala Moana
- Hawaï Duty Free Kalakaua
- Hawaï Duty Paid Waikiki
- Houston
- King of Prussia
- Las Vegas
- New York Madison
- New York Wall Street
- Palm Beach
- San Diego
- San Francisco
- South Coast Plaza
- Washington
- 10 magasins (cessionnaires)
- 37 autres points de vente
- Mexique : 3**
- 3 magasins (succursales) :
- Mexico Mazaryk
- Mexico Palacio Perisur
- Mexico Santa Fe

Amérique du Sud

- Argentine : 1
- 1 magasin (succursale) :
- Buenos Aires
- Chili : 1**
- 1 magasin (cessionnaire) :

Proche et Moyen-Orient

- Dubai : 1
- 1 magasin (cessionnaire)
- Turquie : 1**
- 1 magasin (cessionnaire)
- Barhein : 1**
- 1 magasin (cessionnaire)



Asie

Chine : 14

11 magasins (succursales) :

Canton
Chengdu
Dalian
Hangzhou Eurostreet
Hangzhou Tower
Kunming Golden Eagle
Pékin China World Trade Center
Pékin Park Life
Pékin Peninsula Palace
Qingdao Hisense Plaza
Shanghai

3 magasins (cessionnaires)

Hong Kong : 7

7 magasins (succursales) :

Aéroport de Hong Kong
Galleria
The Lee Gardens
Ocean Center
Pacific Place
Peninsula Hotel
Sogo

Macao : 3

3 magasins (succursales) :

Four Seasons
Mandarin Oriental
Wynn

Corée du Sud : 16

8 magasins (succursales) :

Busan Paradise
Hyundai
Séoul Dosan Park
Séoul Galleria
Séoul Hyundai Coex
Séoul Shilla
Séoul Shinsegae North
Séoul Shinsegae South

8 magasins (cessionnaires)

Indonésie : 3

3 magasins (cessionnaires)

Japon : 51

23 magasins (succursales) :

Kobe Daimaru
Kobe Sogo
Kyoto Takashimaya
Osaka Hilton Plaza
Osaka Midosuji
Osaka PISA Royal
Osaka Sogo Shinsaibashi
Osaka Takashimaya
Sendai Fujisaki
Tokyo Ginza
Tokyo Ikebukuro Seibu
Tokyo Marunouchi
Tokyo Mitsukoshi Nihombashi
Tokyo Nihombashi Takashimaya
Tokyo Ritz-Carlton Hinokicho Park
Tokyo Shibuya Seibu
Tokyo Shibuya Tokyu
Tokyo Shinjuku Isetan
Tokyo Shinjuku Takashimaya
Tokyo Tachikawa Isetan
Tokyo Tamagawa Takashimaya
Yokohama Sogo
Yokohama Takashimaya

28 magasins (cessionnaires)

Malaisie : 3

2 magasins (succursales) :

Kuala Lumpur KLCC
Kuala Lumpur Pavilion

1 magasin (cessionnaire)

Singapour : 5

3 magasins (succursales) :

Liat Towers
Scottswalk
Takashimaya

2 magasins (cessionnaires)

Taiwan : 6

5 magasins (succursales) :

Kaohsiung Hanshin
Taichung Sogo
Tainan Mitsukoshi

Taipei Sogo Fuxing

1 magasin (cessionnaire)

Thaïlande : 3

2 magasins (succursales) :

Bangkok Emporium
Bangkok Siam Paragon

1 magasin (cessionnaire)

Inde : 1

1 magasin (succursale) :

New Delhi

Vietnam : 1

1 magasin (cessionnaire)

Océanie

Australie : 4

4 magasins (succursales) :

Gold Coast Marina Mirage
Gold Coast Surfers Paradise
Melbourne

Sydney

Guam : 2

1 magasin (succursale)

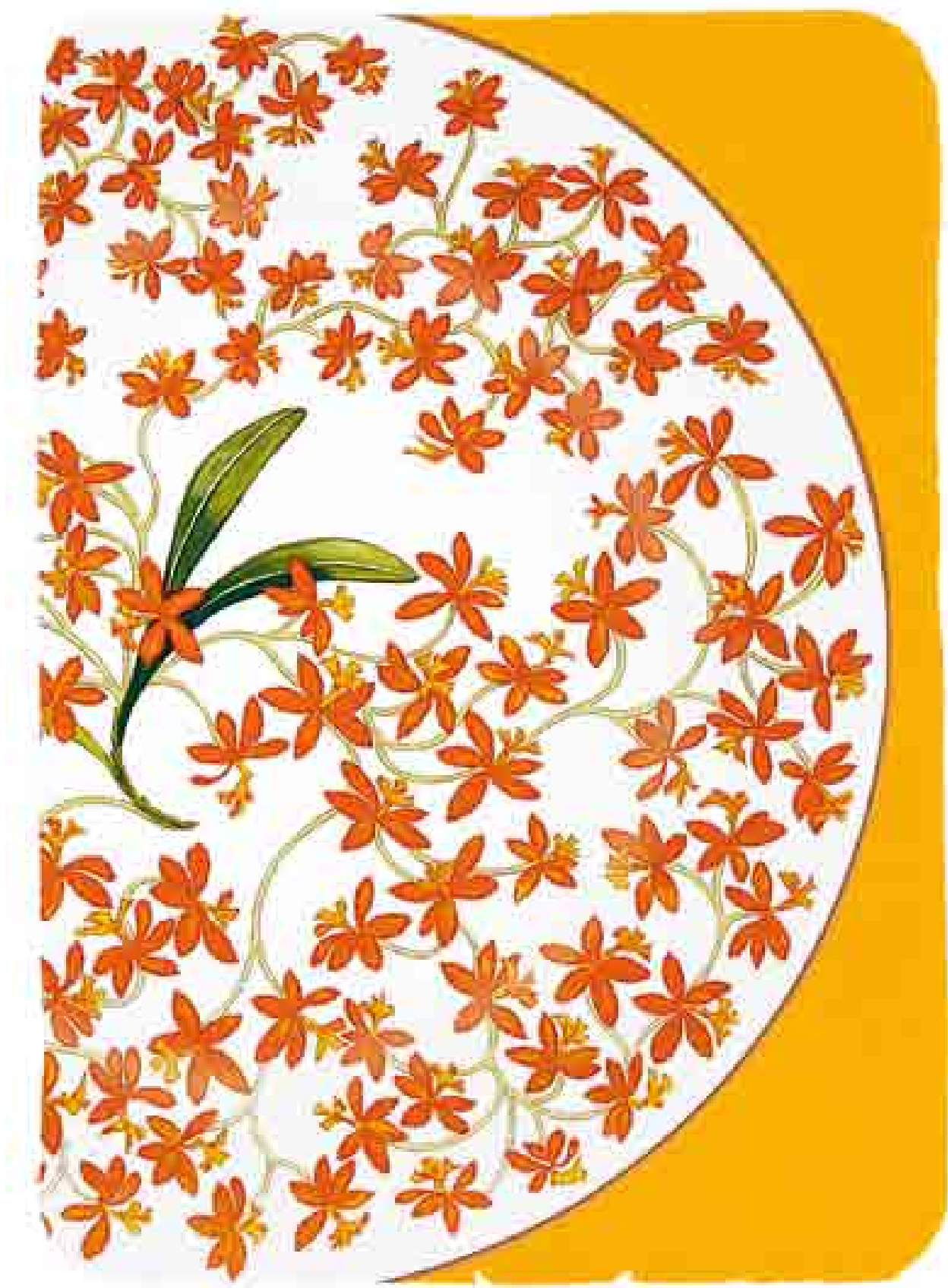
1 magasin (cessionnaire)

Nouvelle-Calédonie : 1

1 magasin (cessionnaire)

Saipan : 1

1 magasin (succursale)



• PORCELAIN JARDIN DES ORCHIDÉES •

ENVIRONNEMENT

Assurer nos responsabilités

La maison Hermès comprend trente-trois manufactures réparties sur vingt-six sites géographiques, dont vingt-deux sont situés en France, un en Grande-Bretagne, un en Italie, un en Suisse, et un aux États-Unis.

La tradition d'Hermès est de fabriquer de manière artisanale des objets d'une qualité d'un très haut niveau d'exigence, à partir de matières premières naturelles, comme le cuir ou la soie.

Pour nos manufactures, l'enjeu est de minimiser l'emploi des ressources naturelles comme l'eau ou l'énergie, de s'assurer du bon emploi des matières premières, de contrôler la quantité et la qualité de leurs rejets.

Ceci passe par la mise en œuvre d'outils de mesure et d'analyse, par le recours à des experts et auditeurs indépendants pour bénéficier des meilleurs conseils, par la formation d'équipes compétentes, par l'implication de l'ensemble du personnel sur ces sujets.

La liste des manufactures avec leur localisation géographique figure page 86 du tome 2.

Fixer des objectifs

Depuis 2003, la Direction industrielle du groupe poursuit la mise en place d'un programme environnemental dont les objectifs sont clairement définis :

- Se conformer aux obligations réglementaires en matière d'Environnement, d'Hygiène et de Sécurité des conditions de travail, et anticiper, chaque fois que possible, leurs évolutions. Ceci inclut le respect du règlement européen REACH.
- Améliorer nos processus de production en privilégiant les technologies les plus propres et les produits les plus respectueux de l'environnement.
- Respecter les ressources naturelles, y compris les ressources énergétiques.
- Contrôler nos déchets en réduisant au maximum leur production, et en les valorisant chaque fois que possible.
- Équiper nos sites de fabrication de manière à les intégrer aux paysages, à prévenir les pollutions accidentelles et à limiter le bruit et les nuisances.

Depuis 2007, certaines de nos manufactures ont complété ces objectifs

par la mesure des émissions de gaz à effet de serre, ce qui a permis de lancer des programmes de recherche de réduction. *Les résultats de ce programme figurent en page 87 du tome 2.*

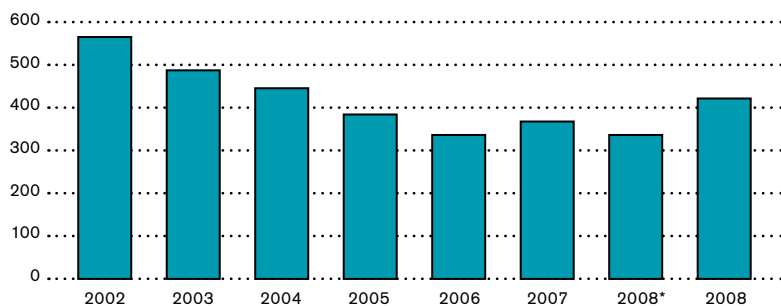
Engager l'ensemble des équipes

Le réseau Environnement de la maison, créé en 2003, est devenu en 2007 le réseau Environnement-Hygiène et Sécurité des conditions de travail. Comptant aujourd'hui vingt-quatre membres, il est constitué de dix animateurs responsables EHS Métier, de représentants permanents de la Direction des ressources humaines, de la Direction immobilière et des Services généraux du groupe. Le rôle de la Direction industrielle est de former, d'animer et de coordonner ce réseau afin d'atteindre les objectifs de la maison.

Les membres du réseau ont pour mission de :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en place de la politique environnementale, hygiène et sécurité de leur entité, en collaboration avec leur

Évolution des consommations d'eau en milliers de m³



(* hors prise en compte des trois tanneries du pôle Soficuir intégrées depuis le 1^{er} juillet 2007).

responsable hiérarchique.

- Informer, sensibiliser et former le personnel aux questions d'environnement, d'hygiène et de sécurité.
- Coordonner la maîtrise des coûts environnementaux et énergétiques.
- Étudier le remplacement des procédés d'exécution par d'autres procédés plus écologiques, en relation avec les différents services concernés, chaque fois que cela est possible, tout en respectant les obligations réglementaires en matière d'hygiène et sécurité.
- Participer à l'évaluation Environnement-Hygiène et Sécurité de tous les produits chimiques entrant et sortant du site.
- Représenter l'entreprise dans le cadre de la politique environnementale, tant en interne qu'en externe.

Au cours de l'année 2008, le réseau a poursuivi son rythme de rencontres trimestriel, dont les objectifs sont de permettre d'échanger résultats et bonnes pratiques, ainsi que d'assurer une veille technique. Dorénavant, les rencontres du réseau EHS ont systématiquement

lieu sur un site de production : ces mises en situation directe dans les ateliers permettent de s'exercer ensemble à l'audit de conformité Environnement-Hygiène et Sécurité des conditions de travail. Elles sont aussi l'occasion d'échanges techniques sur différents sujets tels que le Bilan Carbone®, les systèmes innovants d'épuration de l'eau par les plantes, la réglementation européenne REACH, ou encore la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), etc.

En 2008, pour soutenir l'amélioration continue des compétences du réseau, la Direction industrielle a élaboré deux questionnaires d'auto-évaluation portant sur la gestion du risque chimique et sur la gestion des entreprises extérieures et des travaux dangereux. Ces deux thèmes majeurs ont également fait l'objet de formations spécifiques animées par un intervenant externe lors des rencontres trimestrielles.

Le réseau EHS alimente une bibliothèque partagée, installée sur l'intranet de la maison où sont disponibles les fiches de données de sécurité, les fiches

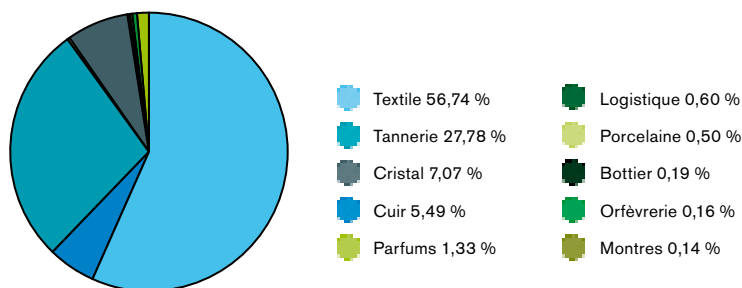
d'exposition aux produits chimiques, les fiches de postes synthétiques et claires avec le descriptif des équipements de protection, faciles à appréhender et à échanger.

En complément des onze audits de 2006, et des huit audits réalisés en 2007, un cabinet extérieur a pratiqué en 2008 douze audits complets de site, sur un périmètre Environnement-Hygiène et Sécurité des conditions de travail. Sur cette base, des plans d'actions et d'amélioration sont construits. Leur bon avancement est ensuite contrôlé grâce à des audits de suivi réalisés par la Direction industrielle.

Une ressource essentielle : l'eau

Nous avons choisi le thème fédérateur de l'eau, première des matières premières naturelles et ressource essentielle, comme thème principal d'amélioration de la maison depuis 2002, en inscrivant nos actions dans la mesure, la réflexion sur les outils de production et l'investissement de moyen et long terme. Depuis 2002, la baisse totale de

Les consommations d'eau par métier en 2008 (en m3)



la consommation en eau est de 40 %, à périmètre constant, évolution à mettre en regard d'une augmentation significative de notre activité industrielle. En 2008, la filière textile représentait 71 % de la consommation totale de la maison, avant prise en compte des tanneries issues de Soficuir (Vivoain, Cuneo et La Fayette). Dans cet ancien périmètre, entre 2006 et 2007, la consommation d'eau de la maison a augmenté de 8 %, tirée par la forte augmentation (19 %) du nombre de kilomètres par couleurs traitées par nos ateliers d'impression à Pierre-Bénite et au Grand-Lemps. En 2008, malgré une augmentation de 7 % du nombre de kilomètres par couleurs par rapport à 2007 réalisée par les mêmes ateliers, la consommation d'eau de la filière Textile baisse de plus de 7 %. Ceci entraîne un retour au niveau de consommation de 2006 pour l'ensemble de la maison, à rapprocher d'une sensible évolution de notre activité industrielle entre 2006 et 2008. La consommation totale de la maison en 2008 intègre dorénavant l'activité

des trois tanneries issues de Soficuir. Dans ce nouveau périmètre, si la filière Textile représente encore plus de la moitié du besoin global (57 %), le pôle Tannerie représente un nouvel enjeu avec près de 28 % de la consommation.

Autres résultats

Deux chantiers exemplaires ont été entamés en 2008 et seront mis en service au cours de l'année 2009 :

- D'une part, le nouveau bâtiment de la Maroquinerie Nontronnaise qui a été construit en respectant la démarche HQE. Cette réalisation intègrera notamment un chauffage de l'entité par une chaudière à bois et des panneaux photothermiques pour l'eau chaude sanitaire, exploitant ainsi des ressources durables.
- D'autre part, la création, à Saint-Louis-lès-Bitche d'un Jardin Filtrant® destiné à épurer les eaux rejetées par la Cristallerie, et les mettre en conformité par rapport aux dispositions très strictes du nouvel arrêté préfectoral. Cette réalisation, une alternative écologique

à la solution classique d'une station d'épuration physico-chimique, est une première au monde dans l'activité du verre et du cristal.

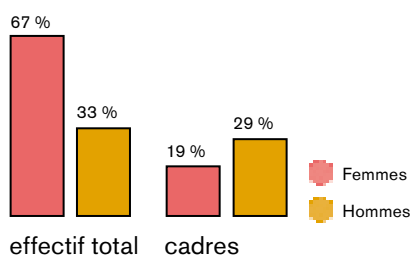
Tous les nombreux autres thèmes de travail, comme la maîtrise des consommations énergétiques, la préservation des écosystèmes, les émissions dans l'air, le tri et la valorisation des déchets, la santé et la sécurité, la mise en place de nouveaux outils et de nouvelles mesures, sont présentés dans le tome 2, détaillés par activité.

Conclusion

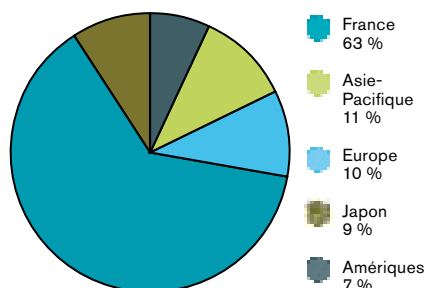
Aucune provision n'a été constituée pour risque en matière d'environnement dans les comptes au titre de 2008. Aucune société du groupe n'a eu à verser, au titre de l'exercice 2008, d'indemnité en exécution d'une décision de justice en matière d'environnement.

RESSOURCES HUMAINES

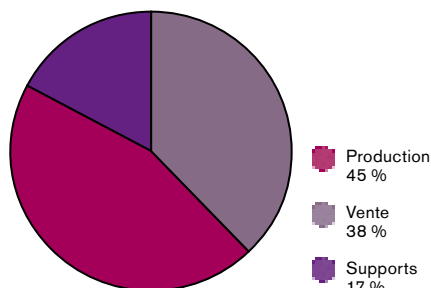
Répartition femmes-hommes



Répartition par zones géographiques



Répartition par filières



ANIMATION INTERNE

Associer et fédérer autour du projet d'entreprise, développer le maillage transversal et favoriser les rencontres humaines.

« Lumière ! à Venise ». C'est dans le cadre féerique de la Cité des Doges que 200 cadres issus de toutes les entités du groupe Hermès ont été rassemblés et invités à échanger durant trois jours sur le thème de la créativité. Cette expérience, riche en découvertes et en surprises, devait amener les participants à partager cette conviction : si la création est un métier, la créativité est en chaque personne. Porter un regard inattendu sur Venise à travers la photographie, enrichir son approche créative grâce à des conférences d'experts, découvrir des lieux culturels variés puis participer aux « ruches de la créativité »... chacun a pu s'initier à des techniques de créativité et mobiliser ses propres ressources créatives autour de thèmes liés à l'initiative, au développement durable et à l'image de la maison. Pour découvrir finalement que la créativité est un aussi un art : art du croisement qui se nourrit d'échanges, art de la variation à travers le rebond et art du temps, celui de savourer les êtres et les choses.

Le 3 juin 2008, 2 000 collaborateurs de Paris et de la région parisienne ont été invités à une réunion d'information Forum H. De nombreuses présentations illustrées, complétées de témoignages, les ont étroitement associés à la vie du groupe ces deux dernières années, dans tous les métiers : production, distribution, communication, ressources humaines et logistique. Une rencontre qui a permis de faire partager la vie d'Hermès et de favoriser les échanges entre ses acteurs sur un mode convivial.



Les Ateliers de l'imaginaire ont poursuivi en 2008 leur invitation au rêve.

Cette opération, initiée en 2006, a pour ambition de faire vivre une passion commune à un groupe de dix collaborateurs issus de tous les horizons d'Hermès, durant une semaine.

Une mission de grande envergure tant par le nombre de bénéficiaires que par la portée de chaque expérience.

Cette année, ce sont 21 rêves formulés par des collaborateurs qui ont pu se concrétiser, emmenant les uns d'Istanbul à Venise par l'Orient-Express, les autres sur la route 66 pour traverser l'Ouest américain à moto, ou d'autres encore s'initier aux arts et rituels japonais...

Une façon différente d'appartenir à une « maison de familles », une expérience collective hors du commun qui révèle et approfondit la proximité d'esprit et de valeurs.

Tandem : quand deux univers se rencontrent... Cette nouvelle expérience de maillage interne offre l'opportunité à tous les selliers-marocquiniens et à tous les vendeurs du réseau mondial des succursales Hermès de découvrir le métier de l'autre, dans un esprit qui privilégie générosité et réciprocité. Ainsi, durant une semaine, le vendeur accueille l'artisan dans son magasin, puis le même vendeur sera reçu par le même artisan dans une manufacture du cuir en France. Ce programme d'échange visant à rapprocher deux pôles très connexes au service du client final se développera et s'intensifiera en 2009. Il porte en lui des germes d'ouverture et de complicité professionnelles.

MOBILITÉ INTERNE

Aider les collaborateurs d'aujourd'hui à construire Hermès demain.

En 2008, Hermès s'est engagé sur la mobilité interne avec la mise en place d'une plate-forme dédiée, *My way in Hermès*. Cette application permet de partager en toute transparence tous les postes à pourvoir au sein du groupe, et de se porter candidat selon un processus clairement défini. Cet outil marque une avancée considérable dans la responsabilisation des hommes et des femmes du groupe. Il exprime une volonté forte de favoriser la mobilité interne, de stimuler le développement des collaborateurs et des activités de la maison en créant des passerelles plus nombreuses entre les fonctions et les filiales du groupe, et de rendre chacun plus acteur de son développement professionnel.

Une démarche qui privilégie la mobilité interne pour chaque poste vacant, et qui considère le mouvement, qu'il soit source de défi, de questionnement ou de renouveau, comme générateur de progrès pour Hermès.

FORMATION : INVESTIR DANS LES INTELLIGENCES HUMAINES

Hermès a continué à soutenir le développement de ses talents à travers des actions transversales et des initiatives locales conduites par chaque filiale.

Rendre l'expérience du client mémorable

Le programme de formation « École des Marchands Hermès », désormais développé en deux volets, « Le temps de la rencontre » et « Le temps de l'échange », a été déployé en 2008 en Italie, en France, en Grande-Bretagne, en Grèce et en Chine. Au total, il a accueilli plus de 100 vendeurs. Basé sur une pédagogie stimulant l'interactivité et le retour d'expérience, ce programme aide les participants à prendre du recul sur leur pratique quotidienne et à affiner leur savoir-faire dans la relation au client pour mieux répondre à ses désirs.

Connaître et comprendre le produit

De nombreuses sessions de connaissance du produit ont été déployées à Paris auprès de plus de 130 vendeurs du réseau européen, mais aussi d'Asie et des États-Unis. La maîtrise des

caractéristiques des produits est essentielle pour ces ambassadeurs d'Hermès auprès des clients : ils renforcent ainsi leur aptitude à conter les produits et à valoriser leurs qualités intrinsèques. Ces sessions complètent l'action d'une quinzaine de développeurs-métier qui sillonnent le réseau des magasins Hermès tout au long de l'année pour transmettre localement la connaissance, partager l'esprit des collections et exposer les axes de développement.

Conduire les équipages d'Hermès

Les programmes de formation au management « Animateur Hermès » et « Ateliers de l'Animateur Hermès » donnent du sens au rôle de responsable d'équipe et développent le savoir-faire dans les nombreux domaines d'action tels que le recrutement, l'évaluation, la communication, l'animation collective ou la formation. L'esprit de ces sessions se nourrit des valeurs d'enthousiasme, de respect et d'exigence qu'Hermès entend valoriser au sein de ses équipes.

Enrichir les compétences

Le programme « Conduite de Projet » vise à donner des méthodes à tous ceux qui pilotent ou contribuent à des projets, vecteurs d'évolution et d'innovation pour l'entreprise. Il a bénéficié en 2008 à près de 50 personnes.

Les programmes « Profession : Industriel » et « Profession : RH » ont poursuivi leur déploiement auprès des directeurs de sites industriels et des directeurs de ressources humaines, dans le but de leur offrir les outils nécessaires au maniement des leviers financiers, des relations sociales et de la réglementation.

Un nouveau programme de formation aux achats, « Hter mieux », a été mis en place pour tous les acheteurs occasionnels ou professionnels afin de développer une culture commune des achats et d'acquiescer les comportements et les réflexes favorisant des achats de qualité.



• SANDALE EN CHÈVRE VELOURS •

FONDATION D'ENTREPRISE HERMÈS

Pour une politique de mécénat accrue.



Avril 2008 : Création de la Fondation d'entreprise Hermès

Proche des artistes de son temps et sensible aux difficultés des plus démunis, la maison Hermès est engagée depuis de nombreuses années sur les voies de l'action généreuse. En 2008, la maison a décidé de s'impliquer plus fortement dans ce domaine en créant la Fondation d'entreprise Hermès, **fer de lance d'une politique d'interventions vouée au bien commun dans le champ de la culture et de la solidarité.** Chargée de fédérer des actions ayant un impact interne autant qu'externe, elle saura faire résonner les valeurs humanistes de la maison et concourir ainsi à l'aura d'Hermès.

La Fondation d'entreprise Hermès est un organisme d'intérêt général dont **les deux membres fondateurs sont Hermès International et Hermès Sellier.** Elle est créée pour une période de cinq ans renouvelable et a reçu une dotation financière qui correspond à un programme pluriannuel d'actions défini dès sa création. La Fondation

est sous la responsabilité d'un conseil d'administration constitué de 18 membres qui ont élu **Pierre-Alexis Dumas en qualité de président, Pascale Mussard et Nicolas Puech en assurant la vice-présidence.**

La Fondation a une vocation culturelle et solidaire ; ses axes d'intervention ont été déterminés en écho avec l'identité et les valeurs de la maison : **la valorisation des savoir-faire artisanaux, le soutien à la création, l'éducation et l'environnement.**

Exprimant ce quadruple engagement, le logo de la Fondation porte les quatre couleurs de ces domaines d'actions. Une des caractéristiques de la maison Hermès est d'établir en permanence un lien entre la tradition et l'innovation. C'est pourquoi, dans le domaine culturel, la Fondation aide, d'une part, des projets liés à la valorisation des savoir-faire artisanaux et soutient, d'autre part, la création artistique.

Il en est de même dans le champ de la solidarité : de tout temps, les questions de transmission des savoirs ont animé la maison Hermès. En écho à cet engagement, la Fondation offrira

son soutien à des organismes favorisant l'accès à l'éducation des enfants.

Enfin, la gestion de l'environnement, grand enjeu actuel pour l'humanité, a poussé la maison à s'engager depuis plusieurs années dans une démarche de prise de responsabilités environnementales. Dans la même logique, la Fondation apporte sa contribution à des projets liés à la préservation de l'environnement, notamment dans le domaine de la biodiversité.

La Fondation est destinée à **soutenir des porteurs de projets mais également à être opérateur de ses propres événements.**

Dans ce cadre, outre le lancement de son nouveau programme d'activités, elle prend également sous son égide des actions déjà existantes au sein d'Hermès comme, par exemple, la production d'expositions d'art contemporain dans des espaces dédiés.

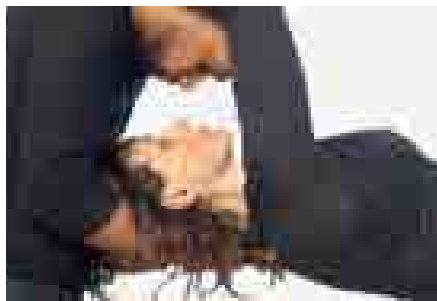
La Fondation a été créée officiellement en avril 2008. Depuis, ses activités n'ont cessé de se déployer.

Dans le domaine de la **valorisation des savoir-faire artisanaux**, la Fondation s'est impliquée auprès des organismes suivants : la maison Revel à Pantin (Centre départemental de ressources sur l'artisanat), la Manufacture de Sèvres, le laboratoire du musée de la Cité de la Musique pour la restauration des cuirs anciens et la réalisation d'un fac-similé d'un piano du début du XIX^e. Elle a également contribué à l'édition d'un catalogue d'une exposition des sculptures de verre Perrin & Perrin véritables artisans-créateurs.

En ce qui concerne le **soutien à la création**, la Fondation s'est engagée auprès d'organismes liés au design et aux arts décoratifs : la Bourse Agora, le musée des Arts décoratifs. Elle a animé des lieux d'expositions Hermès en produisant des expositions d'arts plastiques qui ont ainsi été présentées à La Verrière à Bruxelles, Le Forum à Tokyo, l'Atelier à Séoul, Third Floor à Singapour, TH 13 à Berne,

ou encore à Osaka et New-York. Elle a apporté son soutien à la production de spectacles, notamment « In-I », chorégraphié et interprété par Akram Khan et Juliette Binoche. Cette création effectue actuellement une tournée internationale qui se conclura à New York en septembre 2009. Elle a également soutenu le festival Les Orientales, dédié aux danses et musiques du monde, ainsi que le festival « Plastique Danse Flore », à Versailles.

Dans le domaine du **soutien à l'éducation**, la Fondation a apporté, en particulier, son aide à l'Unicef à travers sa participation à la Fête de la Couleur – événement organisé pour commémorer la date de signature de la convention des droits de l'enfant.



Elle a également accompagné la Fondation pour l'Enfance, l'association Kinkeliba (Afrique) et la Fondation François-Xavier Bagnoud (Birmanie). Pour contribuer à **défendre l'environnement**, la Fondation a apporté son soutien aux organismes suivants : La Voûte Nubienne (Afrique – amélioration de l'habitat), l'International Network for Development and Peace (Inde – remise en culture d'un site en voie de désertification). Durant ces premiers mois d'existence, la Fondation a reçu un accueil enthousiaste de la part des collaborateurs de la maison. Par ailleurs, le nombre croissant des sollicitations qu'elle reçoit aux plans national et international témoigne de son insertion progressive dans le paysage des fondations.

L'un des premiers projets soutenu en 2008 par la Fondation d'entreprise Hermès dans le domaine des arts de la scène a été In-I, un spectacle co-dirigé et interprété par Juliette Binoche et Akram Khan. Après Londres, Luxembourg, Rome, Bruxelles, Paris, il poursuit sa tournée mondiale en 2009.

GESTION DES RISQUES

Limiter nos risques industriels et respecter l'environnement

Hermès exerce une activité industrielle à travers trente-trois manufactures, essentiellement en France, et y apporte un soin tout particulier à la prévention des risques. Hermès n'exploite aucun site classé Seveso.

La Direction industrielle, organisée en réseau avec des responsables industriels pour chaque métier et chaque site, coordonne la mise en place des dispositifs destinés à protéger le patrimoine industriel d'Hermès, ses collaborateurs, ainsi que l'environnement. Ces actions sont menées de concert avec la Direction du développement immobilier, la Direction des assurances et la Direction des ressources humaines. Ces démarches intègrent des diagnostics internes et des audits réalisés par des spécialistes externes, conduisant aux plans d'actions opérationnels. Les principales recommandations issues de ces diagnostics en matière d'organisation, de procédures, de formation ou

d'investissement font l'objet d'un suivi scrupuleux, les dépenses dédiées à la sécurité étant considérées comme prioritaires par le groupe lors des arbitrages budgétaires.

Comme évoqué par ailleurs dans ce rapport, Hermès s'est engagé dans un programme rigoureux de protection de l'environnement et de réduction des risques en la matière.

Minimiser les risques sur nos biens immobiliers

Les opérations de nature immobilière du groupe sont centralisées au sein de la Direction du développement immobilier, ce qui garantit une bonne maîtrise des principaux enjeux comme :

- La recherche et la validation qualitative et technique des emplacements dédiés à la distribution, à la production et aux établissements administratifs.
- La maîtrise d'ouvrage (directe ou par délégation) des principales opérations de construction en France afin d'en sécuriser la bonne réalisation.
- La supervision d'un plan d'inspection

des principaux sites du groupe, qui passe en revue les problématiques structure/incendie, code du travail et environnement. Ces inspections sont complétées par des visites de prévention réalisées par les assureurs du groupe. En complément, le comité de sécurité immobilière assure une veille sur les risques éventuels, vérifie la bonne application des règles du groupe en la matière et procède à un suivi systématique des plans d'actions engagés.

Garantir nos actifs par une couverture d'assurance prudente

Le groupe est couvert auprès d'assureurs de premier plan par des programmes d'assurance portant essentiellement sur les dommages matériels, les pertes d'exploitation et la responsabilité civile, tels que décrits dans le tome 2. Cette couverture s'accompagne d'une démarche active de prévention et du suivi des recommandations émises par les assureurs.

Respecter la législation en vigueur dans tous les domaines

Le groupe assure une veille juridique constante dans tous les domaines du droit pour tenir compte des évolutions législatives et se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur tant en France qu'à l'étranger. Pour se faire, il s'appuie sur des forces internes et externes.

En interne, la Direction juridique du groupe a fait l'objet d'une réorganisation pour tenir compte de la complexité croissante de chaque matière juridique, et de la nécessité afférente de créer des pôles de compétence par spécialité des grandes branches du droit principalement traitées.

En externe, le groupe est conseillé par un réseau de cabinets d'avocats spécialisés dans les matières traitées sur tous les territoires où le groupe développe son activité.

Si le groupe continue d'être engagé dans des procédures judiciaires, le règlement de ces situations ne devrait pas avoir d'incidences significatives sur son

activité et ses résultats financiers. La société n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, existante ou latente, qui pourrait avoir, ou aurait eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité et/ou celle du groupe Hermès.

En matière de gouvernance et conformément aux évolutions réglementaires, le groupe a adopté un code de gouvernement d'entreprise et a poursuivi la formalisation des actions développées pour s'y conformer.



Faire respecter notre propriété intellectuelle

La politique de protection des créations du groupe se poursuit sous toutes les formes possibles telles que marques, modèles, brevets... Les marques Kelly et Birkin ont pu notamment être protégées comme marques tridimensionnelles tant en France qu'à l'étranger. Grâce à l'étendue de la protection de ces droits, le groupe obtient des résultats visibles et significatifs dans son combat permanent contre les contrefacteurs. Le groupe continue d'être confronté à la diffusion de contrefaçons sur Internet et mène avec la même ténacité que contre les boutiques physiques des actions à l'encontre des sites Internet de contrefacteurs. Il a obtenu à ce titre une décision importante à l'encontre d'un site d'enchères en ligne mondialement connu.

Cuir frappé.

Équilibrer et protéger notre distribution

Hermès se positionne de manière singulière sur le marché du luxe, et en représente une part très faible (environ 1 % d'un marché évalué à 175 milliards d'euros par Bain & Company). La société est donc relativement peu exposée aux variations générales du secteur. Son large portefeuille de produits réduit le risque de dépendance à une gamme particulière. Sa distribution est géographiquement équilibrée. Présent dans plus de 300 points de ventes, dont 165 exploités en propre (qui représentent 72 % du chiffre d'affaires), Hermès s'appuie sur une structure de distribution qui favorise une dilution importante du risque client. Les ventes sont par ailleurs faiblement exposées aux phénomènes de saisonnalité, le second semestre 2008 ayant représenté 54 % du total des ventes de l'année (56 % en 2007 et 54 % en 2006). En conformité avec la législation applicable dans chacun des pays concernés, la distribution des produits du groupe s'opère par le biais d'un réseau

de distribution sélective. Hermès met en place différentes actions afin de s'assurer du respect des obligations locales.

Gérer notre trésorerie et les devises avec prudence

Compte tenu de sa situation de trésorerie positive, le groupe n'est pas exposé au risque de liquidité et mène une politique prudente de gestion des risques de marchés (taux, contrepartie). L'essentiel de ses productions étant situé dans la zone euro, alors qu'une part significative de ses ventes s'effectue en dollars et en yens, le groupe est naturellement exposé au risque de change. La gestion de la trésorerie et des devises est centralisée par la Direction de la trésorerie du groupe, et encadrée par des règles de gestion et de contrôle précises. Le Comité de sécurité trésorerie vérifie chaque mois le respect de ces procédures et le traitement des éventuels risques identifiés. La politique de placement du groupe privilégie la liquidité pour réduire les risques et permettre le financement des évolutions stratégiques.

Le groupe ne traite qu'avec des banques et des établissements financiers de premier rang. La trésorerie disponible est principalement investie en OPCVM monétaires de grands établissements financiers, offrant une faible sensibilité et des durées de placement courtes.

L'exposition au risque de change est systématiquement couverte sur base annuelle, fondée sur les flux d'exploitation futurs. La direction financière veille à faire évoluer ses procédures et ses outils de manière à s'adapter en permanence à l'évolution de son environnement. Des audits, réalisés par des cabinets spécialisés, ont confirmé pour 2008 la qualité du dispositif en place. Par ailleurs, les stratégies de placement et de change sont présentées au Comité d'audit.

Surveiller et protéger nos risques informatiques

Les dépenses effectuées par Hermès dans le domaine informatique (budget d'investissement et de fonctionnement) se situent dans la moyenne des sociétés du secteur. Elles ont pour objectif d'assurer une bonne performance opérationnelle et de maintenir les risques informatiques sous contrôle. La Direction des systèmes d'information du groupe (DSI) travaille dans le cadre d'une charte de gouvernance informatique et a mis en place un corps de procédures applicables à l'ensemble des sociétés du groupe. La sécurisation des systèmes d'information (SI) s'est poursuivie en 2008 par des travaux d'harmonisation des systèmes utilisés autour d'un ERP standard, et le début du déploiement d'un nouvel outil de gestion des magasins, en remplacement des systèmes actuels, ainsi que par des travaux de remise à niveau des SI de filiales récemment acquises. En matière de prévention des risques informatiques, un travail de cartographie

des risques a été mené auprès de toutes les filiales. Un audit mené par la DSI en 2008 a donné lieu à des recommandations mises en œuvre au cours du second semestre de l'année. Il a été complété par des tests de sécurité et d'intrusion. Les conclusions de ces diagnostics sont suivies, en cas de besoin, de plans d'actions détaillés placés sous la surveillance du Comité de pilotage informatique. La continuité d'exploitation étant une préoccupation forte, des investissements significatifs sont dédiés à la mise en place d'équipements redondants et à la formalisation de plans de secours informatiques.

Maîtriser nos flux

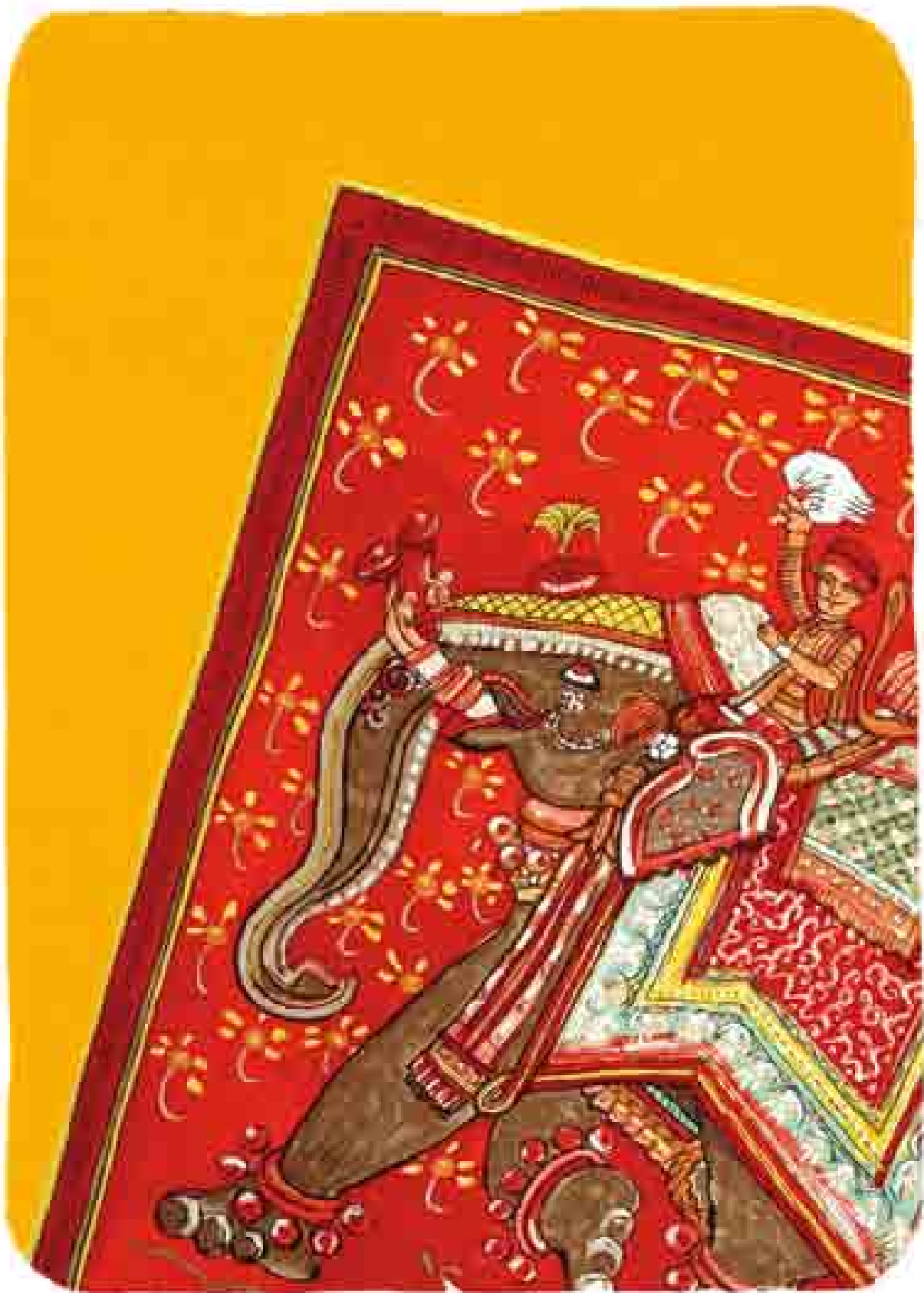
Hermès tient à conserver la maîtrise de ses fabrications : plus de deux tiers de ses produits sont fabriqués en interne. Hermès développe avec ses partenaires et fournisseurs des relations de long terme qui lui permettent de mieux sécuriser ses approvisionnements et de protéger les savoir-faire critiques.

Grâce à des audits fournisseurs ciblés, Hermès s'assure de la conformité de leurs opérations par rapport aux attentes du groupe. Le cas échéant, des prises de participation permettent de sécuriser ces relations. Ce fut le cas chez Vaucher Manufacture Fleurier (horlogerie) en 2006 et 2007 et Soficuir (pôle tannerie) en 2007, dont le groupe est devenu l'unique actionnaire. Des efforts significatifs sont également apportés pour optimiser et sécuriser la *supply chain* : le principal site logistique a été certifié ISO9001 en 2006 et un audit de suivi, réalisé en fin d'année, a confirmé ce certificat. En 2008, des travaux sur des plans de continuité d'activité de la logistique ont sécurisé une grande partie des risques.

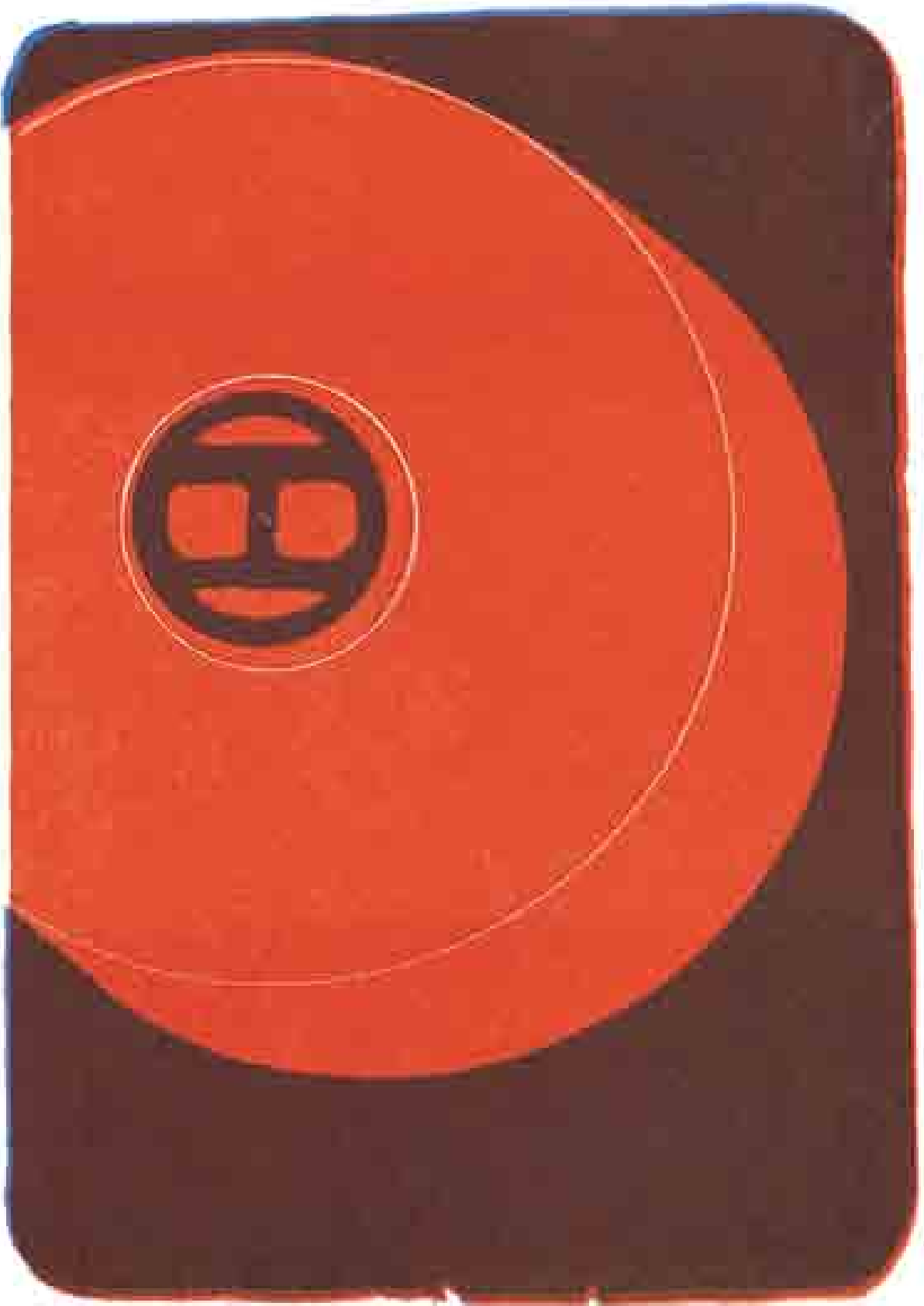
Poursuivre une démarche active de gestion des risques

La Direction de l'audit et des risques (DAR) exerce depuis 2006 un double rôle d'identification des risques et d'assistance aux opérationnels pour des plans d'actions de contrôle. Elle contribue

au pilotage des risques majeurs évoqués ci-dessus en collaboration avec les départements concernés et participe aux différents comités de suivi. En 2008, les démarches de cartographie des risques déployées au sein du groupe depuis deux ans ont été complétées par une analyse avec le Comité exécutif. Cette analyse a donné lieu, lorsque nécessaire, à la mise en place de plans d'actions. Par ailleurs, la DAR a coordonné des plans de réduction des risques, dont un plan de gestion de crise et un plan « grippe aviaire ». Comme décrit dans le tome 2 (rapport de la gérance sur les procédures de contrôle interne) en page 26, elle a contribué par des audits internes à éclairer la vision du groupe sur la maîtrise de ses risques clés, notamment en analysant l'organisation du contrôle interne sur l'information financière. Par de nombreuses actions de proximité (communication interne, dispositifs d'auto-évaluation...), la DAR contribue, en synergie avec les actions des autres départements ci-dessus rappelées, à la diffusion d'une « culture du risque », alliant prudence et esprit d'entreprise.



• CARRÉ BELOVED INDIA EN TWILL DE SOIE •



• Boîte en laque et corne •

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

En 2008, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Hermès s'est élevé à 1 764,6 M€, en croissance de 10,2 %, à taux de change constants (+8,6 % à taux de change courants).

Le taux de marge brute atteint 64,6 %, en légère baisse de 0,3 point par rapport à 2007 en raison de l'intégration du groupe Soficuir en année pleine.

Les frais administratifs et commerciaux, qui représentent 612,2 M€ contre 570,4 M€ en 2007, incluent notamment les dépenses de communication qui atteignent 97,8 M€ en 2008.

Les autres produits et charges, s'élèvent à 78,8 M€ contre 69,6 M€ en 2007.

Ils incluent principalement 64,5 M€ de dotations aux amortissements dont la progression résulte du rythme soutenu des ouvertures et des rénovations de succursales au cours des deux derniers exercices.

Le résultat opérationnel courant (25,5 % des ventes) atteint 449,2 M€ contre 414,5 M€ en 2007, en progression de 8,4 % (+17,0 % à taux de change constants). Après prise en compte du profit exceptionnel de 9,2 M€, consécutif à la cession du solde des obligations Leica Camera AG en juillet 2007, la progression du résultat opérationnel est de 6,0 % (+14,5 % à taux de change constants).

Le résultat financier est de 17,6 M€ contre 12,3 M€ en 2007. Cette variation résulte principalement de l'impact favorable de la revalorisation des instruments de couverture.

La charge d'impôt est de 160,1 M€ contre 143,8 M€ en 2007. La part revenant aux intérêts minoritaires représente 5,0 M€, contre 5,8 M€ en 2007.

La dégradation de la part dans le résultat des entreprises associées (charge de 11,4 M€ en 2008 contre un produit de 1,6 M€ en 2007) résulte de charges de dépréciation constatées sur les titres de participation.

Le résultat net consolidé du groupe progresse de 0,8 % (+9,0 % à taux de change constants) pour atteindre 290,2 M€ contre 288,0 M€ en 2007.

Le résultat net par action progresse de +1,8 % entre 2007 et 2008.

Enfin, la capacité d'autofinancement atteint 378,9 M€ en 2008 contre 356,6 M€ en 2007, soit une progression de 6,3 %.

INVESTISSEMENTS

Hermès a maintenu en 2008 une politique d'investissements active avec 160,4 M€ investis (hors placements financiers) et autofinancés. Le développement du réseau de distribution s'est poursuivi avec l'ouverture ou la rénovation de plus de vingt magasins, dont douze succursales Hermès.

Au cours de l'année 2008, le groupe Hermès a par ailleurs :

- Renforcé sa participation minoritaire dans la maison Jean Paul Gaultier par l'acquisition complémentaire de 10 % du capital, portant ainsi son pourcentage de détention à 45 %.
- Acquis un immeuble à Genève en vue du déménagement et de l'agrandissement du magasin actuel.
- Acquis l'intégralité du capital de la SARL Clerc Thierry Créations, spécialisée dans le prototypage de montres.

SITUATION FINANCIÈRE

La capacité d'autofinancement (378,9 M€) a permis de financer l'ensemble des investissements et des dividendes. Après prise en compte d'un volume de rachat de titres de 50,9 M€, annulés ensuite à hauteur de 48,0 M€, la trésorerie nette s'élève à 450,5 M€ au 31 décembre 2008, contre 480,5 M€ à fin 2007. La trésorerie nette retraitée (après prise en compte des placements financiers au-delà d'un an et des emprunts financiers) s'élève à 432,4 M€ au 31 décembre 2008 contre 485,5 M€ au 31 décembre 2007. Parallèlement, le renforcement des capitaux propres (part du groupe) a été poursuivi grâce aux résultats dégagés, passant de 1 462,4 M€ au 31 décembre 2007 à 1 590,8 M€ au 31 décembre 2008.

Détail des investissements

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Investissements opérationnels | 155,4 | 119,9 | 123,2 |
| Investissements financiers | 5,1 | 36,0 | 11,1 |
| <i>Sous-total investissements (hors placements financiers)</i> | <i>160,4</i> | <i>155,9</i> | <i>134,3</i> |
| Placements financiers | 1,9 | 20,4 | - |
| Total investissements | 162,3 | 176,3 | 134,3 |

CRÉATION DE VALEUR

La valeur économique créée et le rendement des capitaux employés sont les critères retenus depuis plusieurs années par le groupe Hermès comme indicateurs de performance des investissements. La valeur économique créée correspond à la différence entre le résultat opérationnel ajusté, net d'impôt opérationnel, et le coût moyen pondéré des capitaux employés (soit les capitaux immobilisés en valeur nette et besoins en fonds de roulement). Le rendement des capitaux employés correspond au résultat opérationnel ajusté, net d'impôt opérationnel, rapporté au montant moyen des capitaux employés.

L'amélioration des résultats s'est traduite par une valeur économique créée de 190,8 M€ en 2008. Le rendement des capitaux est passé de 25 % à 22 % du fait d'un programme d'investissements particulièrement soutenu et de la hausse des stocks en fin d'année.

ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun événement de cette nature n'est intervenu en 2008, à l'exception des éléments évoqués dans le paragraphe « Investissements » ci-dessus.



Magasin Hermès du 24, faubourg Saint-Honoré à Paris, espace Horlogerie-bijouterie.



• MONTRE CAPE COD GRANDES HEURES •

PERSPECTIVES

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT EN 2009

Dans un contexte incertain et frileux, Hermès souhaite capitaliser et renforcer les atouts que sa vision et le modèle économique qui y est attaché lui confèrent. En temps de crise, c'est plus que jamais de l'ambition et de l'audace des créations, de l'excellence des matières et des savoir-faire, que naîtra le désir de l'objet. Un objet juste, beau, utile, avec lequel on vit et auquel on s'attache. Cette quête perpétuelle de sens, de valeur et de justesse est notre guide et notre défi permanent.

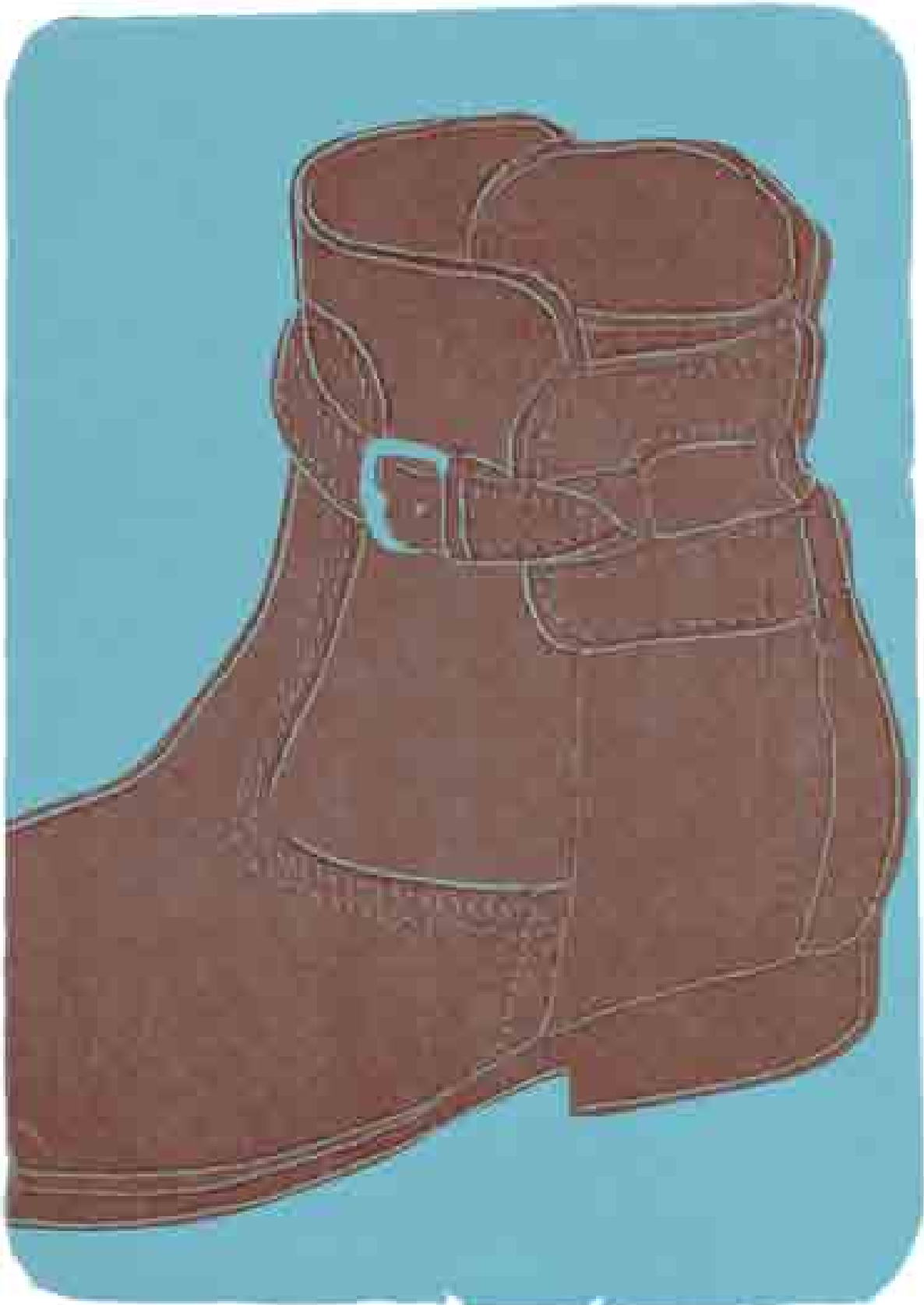
La stratégie à long terme, fondée sur la maîtrise des savoir-faire et le contrôle du réseau de distribution, sera poursuivie. 2008 a vu l'ouverture, ou la rénovation, de plus de trente-cinq magasins, dont vingt-cinq succursales Hermès ; parmi lesquelles, un nouveau magasin à San Diego aux États-Unis, trois en Chine continentale, deux à Macao et une première implantation en Inde à New Delhi. Dans ce prolongement, 2009 poursuivra un plan soutenu de développement du réseau de distribution. Près d'une trentaine de magasins seront ainsi ouverts ou rénovés.

Parmi les nouvelles succursales, figurent deux ouvertures aux États-Unis, deux en Chine, et plusieurs autres projets en Asie, à Hong Kong, Macao et en Corée. Le programme de rénovation et d'agrandissement sera particulièrement dense en Europe et aux États-Unis.

Hermès poursuivra une politique d'investissements soutenue, destinée à financer le renforcement de son réseau de distribution, les projets d'accroissement des capacités de production des différents métiers du groupe et de développement de ses savoir-faire ou de nouvelles techniques.

L'investissement en communication sera maintenu, afin de nourrir l'image et de capitaliser au mieux sur la richesse de notre offre. Cet investissement profitera tout particulièrement aux pays en pleine ascension offrant un très fort potentiel à moyen terme.

Compte tenu des incertitudes liées à l'environnement économique, il est difficile d'établir des prévisions d'activité pour 2009. Toutefois, l'objectif est de maintenir le chiffre d'affaires, hors incidence monétaire, au moins au même niveau qu'en 2008, ce qui pourrait entraîner une légère baisse de la rentabilité opérationnelle.



• BOTTINE EN VEAU ÉTRIVIÈRE •

ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS

Compte de résultat consolidé 2008

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 |
|---|----------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires (note 3) | 1 764,6 | 1 625,1 |
| Coût des ventes (note 4) | (624,5) | (570,6) |
| Marge brute (note 4) | 1 140,1 | 1 054,5 |
| Frais administratifs et commerciaux (note 5) | (612,2) | (570,4) |
| Autres produits et charges (note 6) | (78,8) | (69,6) |
| Résultat opérationnel courant | 449,2 | 414,5 |
| Autres produits et charges non courants (note 7) | - | 9,2 |
| Résultat opérationnel | 449,2 | 423,7 |
| Résultat financier (note 8) | 17,6 | 12,3 |
| Résultat avant impôt | 466,8 | 436,0 |
| Impôt sur les résultats (note 9) | (160,1) | (143,8) |
| Part dans le résultat des entreprises associées (note 16) | (11,4) | 1,6 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 295,3 | 293,8 |
| Part revenant aux intérêts minoritaires (note 22) | (5,0) | (5,8) |
| Résultat net - Part du groupe | 290,2 | 288,0 |
| Résultat net par action (en euros) (note 10) | 2,76 | 2,71 |
| Résultat net dilué par action (en euros) (note 10) | 2,76 | 2,71 |

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2008 en tome 2 du rapport annuel.

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

| Actif (en millions d'euros) | | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Valeurs brutes | Amortissements et dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Actifs non courants | 1 583,0 | 585,0 | 998,0 | 844,5 |
| Goodwill (note 11) | 70,2 | 34,5 | 35,7 | 32,4 |
| Immobilisations incorporelles (note 12) | 124,4 | 71,1 | 53,2 | 45,1 |
| Immobilisations corporelles (note 13) | 1 148,3 | 476,1 | 672,1 | 564,6 |
| Immeubles de placement (note 14) | 11,1 | 1,0 | 10,1 | 11,9 |
| Immobilisations financières (note 15) | 50,5 | 0,8 | 49,7 | 44,9 |
| Participation dans les entreprises associées (note 16) | 15,7 | - | 15,7 | 21,8 |
| Prêts et dépôts (note 17) | 21,2 | 1,3 | 19,8 | 15,2 |
| Actifs d'impôts différés (note 9) | 140,0 | - | 140,0 | 108,4 |
| Autres débiteurs non courants (note 19) | 1,6 | - | 1,6 | 0,1 |
| Actifs courants | 1 502,6 | 172,7 | 1 329,9 | 1 220,6 |
| Stocks et en-cours (note 18) | 691,6 | 168,0 | 523,6 | 432,1 |
| Créances clients et comptes rattachés (note 19) | 157,8 | 4,4 | 153,4 | 135,4 |
| Créances d'impôts exigibles (notes 9-19) | 5,0 | - | 5,0 | 2,5 |
| Autres débiteurs (note 19) | 67,7 | 0,3 | 67,4 | 61,8 |
| Juste valeur des instruments financiers (note 23) | 94,8 | - | 94,8 | 58,9 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20) | 485,8 | - | 485,8 | 529,9 |
| Total actifs | 3 085,6 | 757,7 | 2 327,9 | 2 065,1 |

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2008 en tome 2 du rapport annuel.

Passif

Avant répartition
(en millions d'euros)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|----------------|----------------|
| Capitaux propres | 1 604,8 | 1 475,1 |
| Capital social (note 21) | 53,8 | 54,1 |
| Primes | 48,6 | 43,5 |
| Actions d'autocontrôle (note 21) | (36,8) | (33,8) |
| Réserves | 1 275,8 | 1 138,8 |
| Différence de conversion (note 21) | (25,7) | (45,2) |
| Instruments dérivés - Part capitaux propres (note 21) | (15,1) | 17,0 |
| Résultat de l'exercice - Part du groupe | 290,2 | 288,0 |
| Intérêts minoritaires (note 22) | 14,0 | 12,7 |
| Passifs non courants | 107,7 | 99,6 |
| Emprunts et dettes financières (note 23) | 24,5 | 25,3 |
| Provisions (note 24) | 2,8 | 1,5 |
| Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 26) | 48,9 | 39,8 |
| Passifs d'impôts différés (note 9) | 9,6 | 8,1 |
| Autres créditeurs non courants (note 27) | 21,9 | 24,9 |
| Passifs courants | 615,4 | 490,4 |
| Emprunts et dettes financières (note 23) | 71,0 | 60,7 |
| Provisions (note 24) | 15,0 | 15,1 |
| Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 26) | 3,0 | 4,0 |
| Fournisseurs et comptes rattachés (note 27) | 210,8 | 204,7 |
| Juste valeur des instruments financiers (note 23) | 105,3 | 32,6 |
| Dettes d'impôts exigibles (notes 9-27) | 44,5 | 34,6 |
| Autres créditeurs courants (note 27) | 165,8 | 138,7 |
| Total passifs | 2 327,9 | 2 065,1 |

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2008 en tome 2 du rapport annuel.

Tableau des flux de trésorerie consolidés 2008

Avant répartition
(en millions d'euros)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Capacité d'autofinancement * | 378,9 | 356,6 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt courante | 523,3 | 502,3 |
| Stocks et en-cours (note 20) | (76,1) | (60,8) |
| Clients et comptes rattachés (note 20) | 3,3 | (4,9) |
| Autres créances et divers (hors impôt courant) ** (note 20) | (16,8) | (10,0) |
| Dettes fournisseurs (note 20) | 5,6 | 24,7 |
| Autres dettes et divers (hors impôt courant) (note 20) | 7,9 | 14,9 |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés (note 20) | (4,4) | 0,1 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (note 20) | (80,5) | (36,0) |
| Flux provenant des activités opérationnelles | 442,9 | 466,3 |
| Coût de l'endettement financier net | 19,3 | 11,8 |
| Impôt sur le résultat payé | (159,6) | (159,6) |
| Flux nets générés par l'activité | 302,6 | 318,5 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 12) | (16,9) | (13,3) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 13) | (138,6) | (106,6) |
| Acquisitions de titres de participation | (5,0) | (36,0) |
| Acquisitions d'autres immobilisations financières | (1,9) | (20,4) |
| Dettes sur immobilisations | (5,1) | 13,9 |
| Cessions d'immobilisations opérationnelles | 0,1 | 4,4 |
| Cession de titres consolidés | 1,1 | - |
| Cessions d'autres immobilisations financières | - | 15,0 |
| Flux affectés à l'investissement | (166,2) | (143,0) |
| Distribution mise en paiement | (111,0) | (106,6) |
| Rachats d'actions propres | (50,9) | (100,6) |
| Souscriptions d'emprunts | 22,6 | 5,7 |
| Remboursements d'emprunts | (4,1) | (9,1) |
| Autres augmentations/(diminutions) des capitaux propres | 5,8 | 2,0 |
| Flux de financement | (137,6) | (208,6) |
| Variation de périmètre (note 20) | - | (20,9) |
| Variation de change sur opérations intragroupe ** | (27,6) | 6,3 |
| Variation de change (note 20) | (1,2) | (10,0) |
| Variation de la trésorerie nette (note 20) | (30,0) | (57,7) |
| Trésorerie nette à l'ouverture (note 20) | 480,5 | 538,2 |
| Trésorerie nette à la clôture | 450,5 | 480,5 |
| Variation de la trésorerie nette (note 20) | (30,0) | (57,7) |

* Détail de la capacité d'autofinancement
(en millions d'euros)

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net - Part du groupe | 290,2 | 288,0 |
| Dotations aux amortissements | 74,5 | 64,6 |
| Pertes de valeur | 1,7 | 1,3 |
| <i>Mark-to-Market</i> instruments dérivés | (5,3) | (6,3) |
| Gains/(pertes) de change sur variations de juste valeur | (11,5) | 6,1 |
| Mouvements des provisions | 3,1 | 1,2 |
| Part dans le résultat net des entreprises associées | 11,4 | (1,6) |
| Intérêts minoritaires | 5,0 | 5,8 |
| Plus ou moins-values de cessions | 0,9 | (1,2) |
| Charge d'impôts différés | 4,9 | (2,0) |
| Charges et produits cumulés liés au paiement en action | 3,9 | - |
| Autres | 0,1 | 0,7 |
| Capacité d'autofinancement | 378,9 | 356,6 |
| Coût de l'endettement financier net | (19,3) | (11,8) |
| Charge d'impôt courante | 163,7 | 157,5 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt courante | 523,3 | 502,3 |

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2008 en tome 2 du rapport annuel.

** Certaines opérations (comme les prêts internes) sont réalisées à des conditions particulières susceptibles de générer des écarts de change. Par convention, ces écarts de charge étaient maintenus les années précédentes dans la variation du besoin en fonds de roulement (au niveau de la variation des autres créances). Au 31 décembre 2008, ces écarts ont été isolés, afin de ne pas fausser l'analyse du tableau des flux de trésorerie. Les données 2007 ont été également corrigées.

LE MONDE DE L'ACTIONNAIRE HERMÈS

INFORMATION FINANCIÈRE



Le rapport annuel d'Hermès International est enregistré depuis 2005 auprès de l'Autorité des marchés financiers en qualité de document de référence. Il est réalisé conjointement chaque année par la Direction juridique, la Direction financière et le Département éditions d'Hermès International, en français et en anglais.

Des exemplaires au format CD-ROM ou papier du rapport annuel sont disponibles gratuitement sur demande auprès de la société.

Le rapport annuel est consultable et téléchargeable en ligne sur le site d'informations financières de la société : www.hermes-international.com.

Sur ce site, sont également mises à la disposition des actionnaires et des investisseurs les informations suivantes, disponibles en français et en anglais :

- chiffres d'affaires trimestriels,
- résultats semestriels et annuels,
- déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote,
- déclarations du programme de rachat d'actions,
- documents préparatoires à l'assemblée générale,
- comptes-rendus et résultats des votes des résolutions de l'assemblée générale,
- communiqués,
- derniers statuts,
- documents d'information annuels,
- lettres aux actionnaires.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

La Lettre aux Actionnaires qui informe les actionnaires sur l'activité et les résultats financiers de la société est désormais mise à disposition sur le site www.hermes-international.com.

Tous les renseignements concernant le groupe Hermès peuvent être obtenus par les actionnaires et les investisseurs auprès de :

M. Lionel Martin-Guinard
 Directeur financier adjoint
 Hermès International
 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
 75008 Paris.
 Tél. : 01 40 17 49 26
 Fax : 01 40 17 49 54
 Courriel :
lionel.martin.guinard@hermes.com

Site d'information financière :
www.hermes-international.com

Pendant la durée de validité du présent rapport annuel, les documents suivants concernant Hermès International, ou la copie de ces documents, peuvent être consultés par les actionnaires au principal siège administratif de la société (13/15, rue de la Ville-l'Evêque 75008 Paris), de préférence sur rendez-vous :

- statuts de la société,
- rapports annuels pour les deux derniers précédents exercices.

Ces documents sont disponibles sur le site www.hermes-international.com.

Agenda 2009 (à titre indicatif)

| | |
|---|--------------------|
| Publication du chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} trimestre 2009 | 07/05/2009 |
| Assemblée générale mixte des actionnaires | 02/06/2009 à 16h30 |
| Publication du chiffre d'affaires consolidé du 2 ^e trimestre 2009 | 21/07/2009 |
| Publication du résultat consolidé du 1 ^{er} semestre 2009 | 28/08/2009 |
| Publication du chiffre d'affaires consolidé du 3 ^e trimestre 2009 | 06/11/2009 |

COMMENT DEVENIR ACTIONNAIRE D'HERMÈS INTERNATIONAL ?

Au nominatif

Les actions sont inscrites dans les comptes de titres tenus par :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Services aux Émetteurs
Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09
Tél. : 0826 10 91 19

Les actionnaires ayant choisi ce mode de gestion reçoivent automatiquement la Lettre aux Actionnaires, la convocation à l'assemblée générale et un formulaire leur permettant de demander l'envoi du rapport annuel. Ils peuvent bénéficier d'un service d'achat-vente auprès de la BNP PARIBAS aux conditions prévues dans la convention.

Les actions au nominatif pur sont gérées directement par la BNP PARIBAS.

L'ouverture d'un compte de titres au nominatif pur suppose la signature d'une convention qui prévoit notamment les conditions du service d'achat-vente auprès de la BNP PARIBAS. Les droits de garde sont pris en charge par la société.

Les actions au nominatif administré sont gérées par un autre établissement financier susceptible d'appliquer des droits de garde.

Au porteur

Les actions revêtent la forme au porteur et sont gérées par un établissement financier susceptible d'appliquer des droits de garde. Les actionnaires ayant choisi ce mode de gestion ne sont pas connus de la société, ils doivent donc se faire connaître pour obtenir la communication de documents et participer à l'assemblée générale.

MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Pour assister personnellement, se faire représenter, ou voter par correspondance à l'assemblée générale des actionnaires d'Hermès International, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire, trois jours francs au moins avant l'assemblée :

Actions nominatives

- par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de la BNP PARIBAS Securities Services.

Actions au porteur

- par la remise à la BNP PARIBAS Securities Services, GCT - Services des Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de Bourse, etc).

Comment assister à l'assemblée?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration?

Il convient de faire parvenir à la BNP PARIBAS Securities Services, GCT - Services des Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, en optant pour le vote par procuration.
Il est possible de se faire représenter par le Président ou par une autre personne (conjoint ou autre actionnaire).
Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est pas lui-même membre de l'assemblée, son conjoint ou son représentant légal.

Comment voter à distance?

Il convient de faire parvenir à la BNP Paribas Securities Services, GCT - Services des Assemblées, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

OBLIGATIONS DE DÉCLARATION DES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Seuils légaux

(se reporter aux articles L.233-7 et suivants du Code de commerce)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions d'Hermès International représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote (voir tableau ci-dessous) doit informer Hermès International du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information doit être également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

La personne sur laquelle pèse cette obligation doit également en informer l'AMF.

Du fait de l'existence de droits de vote double, il convient en pratique de surveiller vingt seuils.

Les seuils peuvent être franchis non seulement à la suite d'une acquisition ou d'une cession d'actions quelle qu'en soit la forme (achat, apport, absorption, partage, paiement du dividende en actions...), mais également à la suite d'une modification de la répartition des droits de vote (perte ou acquisition du droit de vote double...).

| Seuil | Équivalent en % | Obligations annexes |
|--------------------|-----------------|---|
| 1/20 ^e | 5,00 % | |
| 1/10 ^e | 10,00 % | Préciser les objectifs poursuivis |
| 3/20 ^e | 15,00 % | Préciser les objectifs poursuivis |
| 1/5 ^e | 20,00 % | Préciser les objectifs poursuivis |
| 1/4 | 25,00 % | Préciser les objectifs poursuivis |
| 1/3 | 33,33 % | Déposer une offre publique d'achat ou d'échange |
| 1/2 | 50,00 % | |
| 2/3 | 66,66 % | |
| 18/20 ^e | 90,00 % | |
| 19/20 ^e | 95,00 % | |

La société publie chaque mois avant le 15 du mois suivant, sur son site Internet www.hermes-international.com, le nombre total d'actions, le nombre total de droits de vote théoriques (y compris les actions privées de droit de vote) et le nombre total de droits de vote réels (sans les actions privées de droit de vote) composant le capital le dernier jour du mois précédent.

Seuils statutaires

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote aux assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage, à tout moment, même après franchissement d'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L.233-7 et suivants du Code de commerce, doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés devient inférieure à l'un des seuils statutaires.

En cas de non-respect de ces stipulations, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote. En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 0,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.

Crédits photographiques

1^{re}, 4^e de couverture, P.3 : adaptation du carré Indian Dust, dessiné par Benoît Pierre Emery
2^e de couverture : Virginie Suères
P.7 : Michel Labelle
P.11 : Quentin Bertoux
P.12 : Roberto Frankenberg
P.14 : Collection Émile Hermès
P.16 : Draeger
P.17 : Régis Baudonnet
PP.18, 19 : François Goudier (carré plissé), Quentin Bertoux (escarpin ghillie), Fotodue (montre Kelly), Jacques Boulay (porcelaine Nil), Quentin Bertoux (bracelet en or rose et diamants brun), Studio des Fleurs (Parfum 24, Faubourg)
P.32 : en haut et en bas Quentin Bertoux, au centre Régis Baudonnet
P.35 : Quentin Bertoux
P.36 : Prabuddha Dasgupta
P.38 : Éric Valli (Publicis EtNous)
P.40 : Régis Baudonnet
P.42 : en haut Quentin Bertoux, en bas Philippe Lacombe
P.43 : Quentin Bertoux
P.44 : Éric Valli (Publicis EtNous)
P.45 : en haut Quentin Bertoux (carré Offrandes d'un jour, dessiné par Dimitri Rybaltchenko), en bas Corinne Day
P.46 : en haut Studio des Fleurs (carrés Josef Albers, © 2005 The Josef and Anni Albers

Foundation/VG Bildkunst/Artists Rights Society New York/ADAGP), en bas Quentin Bertoux, à droite Vicente Sahuc
P.48 : illustration Karen Petrossian, en bas Création Visuelle
P.49 : Claude Joray
P.51 : Quentin Bertoux
P.52 : en haut Jacques Boulay, en bas Quentin Bertoux
P.53 : Marie Flores
P.54 : Vincent Leroux
P.55 : Jérôme Galland
P.56 : Masao Nishikawa
P.57 : à gauche Bruno Clergue, à droite Studio des Fleurs
P.60 : Véronique Mati
P.62 : en haut Claudio Curia, en bas Bruno Clergue
P.63 : de haut en bas Claudio Curia, Nigel Shafran, Tiffany Rose-Koury
P.64 : à gauche et au centre Calvin Wong Wai, à droite Dong Xin
P.65 : Calvin Wong Wai
P.70 : Jacques Boulay
P.79 : Marianne Rosenstiehl
P.82 : Jérôme Galland
P.85 : Studio des Fleurs (carré Beloved India, dessiné par Philippe Dumas)
P.89 : Nigel Shafran
P.98 : Jérôme Galland

Illustrations Philippe Caron

PP. 6, 8, 9, 26, 27, 33, 34, 41, 50, 59, 70 (fond), 77, 85 (fond), 86, 90, 92, 3^e de couverture.

Une publication des Éditions Hermès®.
Conception graphique et mise en page
Rachel Cazadamont, H5.

Imprimé en France avec des encres à base végétale par l'imprimerie Comelli, entreprise Imprim'Vert (marque collective pour une amélioration de l'environnement, fondée sur trois critères : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto) sur du papier Condat Matt Périgord, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.



© Hermès. Paris 2008.

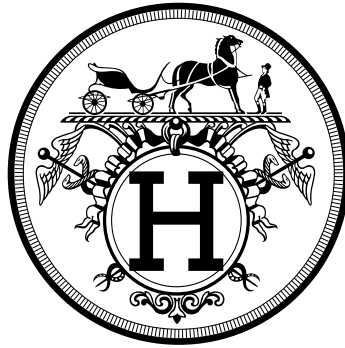


2008, FANTASIES INDIENNES



**DÉPÔT DU DOCUMENT
AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent document de référence contenant le rapport financier annuel, qui comprend le tome 1 et le tome 2 du Rapport annuel, a été déposé à l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document peut être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



**RAPPORT ANNUEL 2008
AUTRES INFORMATIONS DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX**

TOME 2

Hermès International

Société en commandite par actions au capital de 53 830 506,12 euros - 572 076 396 RCS Paris

Siège social : 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris - Tél. : + 33 (0)1 40 17 49 20 - Fax : + 33 (0)1 40 17 49 21 - Dépôt légal 2^e trimestre 2009 - ISBN 978-2-35102-044-9

Sommaire

- 9 Présentation d'Hermès International et d'Émile Hermès SARL
- 17 Gouvernement d'entreprise
- 63 Informations relatives au capital et à l'actionariat
- 75 Informations sur les comptes sociaux et sur les filiales et participations
- 79 Immobilier et assurances
- 83 Annexes NRE : informations environnementales
- 103 Annexes NRE : informations sociales
- 109 Comptes consolidés
- 171 Comptes de la société
- 197 Assemblée générale mixte du 2 juin 2009
- 231 Informations complémentaires légales

Tome 1

Message de la Gérance

Présentation du groupe

Rapport d'activité

Présentation d'Hermès International et d'Émile Hermès SARL

10 Présentation d'Hermès International

10 Rôle

10 Forme sociale

10 Associés commanditaires (actionnaires)

11 Associé commandité

12 Gérance

12 Conseil de surveillance

12 Congrès

13 Siège social – Principal siège administratif

13 Date de constitution – Registre du commerce et des sociétés, code APE – Siège social

13 Date d'introduction en Bourse

13 Présentation d'Émile Hermès SARL

13 Forme sociale

13 Objet social

14 Associés

14 Gérant

14 Conseil de gérance

14 Date de constitution – Registre du commerce et des sociétés – Siège social

14 Capital social – Bilan – Résultat

PRÉSENTATION D'HERMÈS INTERNATIONAL

Rôle

Hermès International est la société mère du groupe. Son rôle consiste à :

- définir la stratégie du groupe, ses axes de développement et de diversification ;
- contrôler l'activité des filiales et les assister sur les plans social, financier, juridique et commercial ;
- gérer le patrimoine immobilier ;
- protéger et défendre les marques, dessins et modèles, brevets ;
- assurer la maintenance d'un centre de documentation à la disposition des filiales ;
- veiller à la cohérence internationale de l'image et du style de chacune des marques du groupe et, pour ce faire, concevoir et produire les campagnes de publicité, les actions et les publications destinées à soutenir les diverses activités ;
- animer les activités de création et assurer la cohérence de l'esprit Hermès dans chacun des métiers.

Ses ressources proviennent :

- des dividendes reçus des filiales ;
- des redevances sur licences de marques consenties exclusivement à des filiales du groupe, à savoir Hermès Sellier, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Compagnie des Arts de la Table, La Montre Hermès et Hermès Intérieur & Design (les montants relatifs à l'exercice 2008 figurent en page 212).

Les marques Hermès, propriété d'Hermès International, sont déposées dans un très grand nombre de pays et pour toutes les catégories de produits correspondant aux activités du groupe.

Le nombre de filiales et sous-filiales d'Hermès International entrant dans le périmètre de conso-

lidaion est de 91. Un organigramme simplifié du groupe figure en pages 24 et 25 du tome 1.

Forme sociale

Hermès International est une société en commandite par actions. Cette forme sociale, dont le capital est divisé en actions, regroupe, d'une part, un ou plusieurs associés commandités ayant la qualité de commerçant et répondant indéfiniment et solidairement des dettes sociales et, d'autre part, des associés commanditaires non commerçants et tenus au passif seulement dans la mesure de leurs apports.

Les règles de fonctionnement d'une commandite par actions sont les suivantes :

- les associés commanditaires (ou actionnaires), apporteurs de capitaux, ne sont responsables, en cette qualité, qu'à concurrence de leur apport ;
- le ou les associés commandités, apporteurs en industrie, sont responsables, indéfiniment et solidairement, des dettes sociales ;
- une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire ;
- un Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires comme organe de contrôle (les commandités, même commanditaires, ne peuvent participer à leur désignation) ;
- un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la société, sont choisis pour diriger la société.

Associés commanditaires (actionnaires)

Les associés commanditaires :

- nomment lors des Assemblées d'actionnaires les membres du Conseil de surveillance (obligatoirement choisis parmi les associés commanditaires) ainsi que les commissaires aux comptes ;

-
- approuvent les comptes arrêtés par la Gérance ; et
 - affectent le résultat (notamment en versant des dividendes).

Associé commandité

La société Émile Hermès SARL est le seul associé commandité d'Hermès International depuis le 1^{er} avril 2006.

L'associé commandité :

- a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance ;
- arrête pour le groupe, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance :
 - les options stratégiques,
 - les budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et
 - les propositions à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau ;
- peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le groupe ;
- autorise tout emprunt de la société dès lors que son montant excède 10 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Hermès, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la « Situation nette ») ;
- autorise la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que les créances garanties représentent plus de 10 % du montant de la Situation nette ;
- autorise toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès

lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 10 % du montant de la Situation nette.

Sauf à perdre automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité, Émile Hermès SARL doit maintenir dans ses statuts les clauses, dans leur rédaction initiale ou dans toute nouvelle rédaction qui pourra être approuvée par le Conseil de surveillance d'Hermès International statuant à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, stipulant que :

- la forme d'Émile Hermès SARL est celle de société à responsabilité limitée à capital variable ;
- l'objet exclusif d'Émile Hermès SARL est :
 - d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International,
 - de détenir éventuellement une participation dans Hermès International, et
 - d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir ;
- la faculté d'être associé d'Émile Hermès SARL est réservée :
 - aux descendants de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande, et
 - à leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts, et
- tout associé d'Émile Hermès SARL doit avoir effectué, ou fait effectuer pour son compte, un dépôt d'actions de la présente société dans les caisses sociales d'Émile Hermès SARL afin d'être associé de cette société.

L'associé commandité Émile Hermès SARL a fait apport de son industrie à la société, en contrepartie de sa quote-part dans les bénéfices égale à 0,67 % du bénéfice distribuable qui lui est versé en priorité (avant le versement du dividende aux associés commanditaires).

Gérance

La Gérance assure la direction d'Hermès International.

Selon les dispositions statutaires, elle est composée d'un ou deux gérants, personnes physiques, associés commandités ou non commandités et disposant chacun des mêmes pouvoirs.

Les gérants sont nommés par l'Assemblée générale, sur proposition de l'associé commandité, après consultation du Conseil de surveillance.

La société est actuellement administrée par deux gérants :

- la société Émile Hermès SARL, nommée par décision des associés commandités en date du 14 février 2006 (à effet du 1^{er} avril 2006) ;
- M. Patrick Thomas, nommé par décision des associés commandités en date du 15 septembre 2004.

Conseil de surveillance

La société est dotée d'un Conseil de surveillance, composé actuellement de 9 membres nommés pour un mandat de 3 ans, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant.

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus, la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

Le Conseil de surveillance émet, à l'attention de l'associé commandité, un avis motivé sur :

- toute nomination ou révocation de tout gérant de la société ; et

- la réduction du délai de préavis en cas de démission du gérant.

Le Conseil de surveillance :

- décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'Assemblée générale ;
- approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL.

Le Conseil de surveillance doit être consulté par l'associé commandité avant que celui-ci puisse prendre toutes décisions en matière :

- d'options stratégiques ;
- de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement ; et
- de proposition à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau.

Le Conseil de surveillance fait chaque année à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Congrès

Chaque fois qu'ils le jugent souhaitable, la Gérance d'Hermès International ou le président du Conseil de surveillance d'Hermès International convoquent en Congrès le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL et le Conseil de surveillance d'Hermès International.

Le Congrès est une institution destinée à permettre une large concertation entre le Conseil de

gérance de l'associé commandité, organe interne ayant à connaître les principaux aspects de la gestion d'Hermès International, et le Conseil de surveillance, émanation des actionnaires.

Le Congrès connaît toutes les questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prise de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts de la société et ceux d'Émile Hermès SARL. Le Congrès du Conseil de gérance et du Conseil de surveillance ne dispose pas par lui-même de pouvoirs propres de décision. Il agit uniquement comme un organe de concertation. S'ils le souhaitent, le Conseil de gérance et le Conseil de surveillance d'Hermès International peuvent, en Congrès, prendre toutes décisions ou émettre tous avis de leur compétence.

Siège social – Principal siège administratif

Le siège social d'Hermès International est 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Son principal siège administratif est 13-15, rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris.

La Direction juridique est 20, rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris.

Date de constitution – Registre du commerce et des sociétés, code APE – Siège social

Constituée le 1^{er} juin 1938, Hermès International est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 076 396 RCS Paris, code APE 7010Z.

Date d'introduction en Bourse

Hermès International a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 3 juin 1993, et

est inscrite depuis 2005 au Compartiment A d'Eurolist.

PRÉSENTATION D'ÉMILE HERMÈS SARL

Forme sociale

Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, constituée le 2 novembre 1989, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse.

Dans les sociétés à capital variable, le capital social est susceptible d'augmenter ou de diminuer constamment par l'effet soit de nouveaux versements effectués par les associés ou par de nouveaux associés « entrants », soit de reprises d'apport consécutives à des retraits d'associés « sortants ».

Objet social

La société Émile Hermès SARL a pour objet exclusif :

- d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International ;
- de détenir, éventuellement, une participation dans Hermès International ; et
- d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir.

Associés

Seuls peuvent être associés de la société Émile Hermès SARL :

- les descendants de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande ; et,

Présentation d'Hermès International et d'Émile Hermès SARL

– leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts.

Compte tenu de l'objet de la société, nul ne peut être associé si, pour chaque part de la société Émile Hermès SARL qu'il détient, il n'a en dépôt dans les caisses sociales :

– soit un nombre d'actions Hermès International non démembrées et libres de tout gage et de tout autre engagement envers les tiers égal à 9 000 (neuf mille) ;

– soit l'usufruit ou la nue-propriété d'un nombre d'actions Hermès International libres de tout gage et de tout autre engagement envers les tiers égal à 18 000 (dix-huit mille).

Gérant

La société Émile Hermès SARL a pour gérant M. Bertrand Puech, depuis le 5 juin 2007, lui-même l'un des petits-fils d'Émile-Maurice Hermès.

Conseil de gérance

La société est dotée d'un Conseil de gérance, composé de trois à douze membres, y compris le gérant, qui en est membre de droit et qui en assure la présidence.

Les membres du Conseil de gérance sont tous des personnes physiques. Deux tiers au moins des membres du Conseil de gérance sont choisis parmi les associés de la société.

Le gérant d'Émile Hermès SARL se conforme aux avis du Conseil de gérance dans l'exercice des pouvoirs d'associé commandité d'Hermès International.

Date de constitution — Registre du commerce et des sociétés — Siège social

Constituée le 2 novembre 1989, Émile Hermès SARL est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 352 258 115 RCS Paris. Son siège social est 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris.

Capital social — Bilan — Résultat

Le capital autorisé est de 343 840 euros, et le capital statutaire au 31 décembre 2008 est de 104 976 euros.

Il est divisé en 6 561 parts d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Le total du bilan de la société Émile Hermès SARL au 31 décembre 2008 était de 10 887 922 euros, dont un résultat de l'exercice de 1 715 582 euros.

Gouvernement d'entreprise

- 18 Rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société
- 34 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance
- 35 Informations sur les mandataires sociaux
 - Gérants*
 - Associé commandité*
 - Conseil de surveillance*
- 38 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices
- 38 Déclarations concernant les mandataires sociaux
- 38 Conflits d'intérêts
- 39 Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société
- 40 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital
- 40 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux dans la société
 - Gérants*
 - Rémunérations et avantages en nature
 - Régime de retraite
 - Engagements de rémunération différés
 - Options de souscription et d'achat d'actions – Attribution d'actions gratuites
 - Associé commandité*
 - Conseil de surveillance, Comité d'audit et Comité des rémunérations*
 - Rémunérations
 - Options de souscription et d'achat d'actions – Attribution d'actions gratuites
- 44 Options de souscription et/ou d'achat d'actions au 31 décembre 2008
- 45 Attribution d'actions gratuites
- 46 Tableaux établis par référence à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux

Rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rendons compte ci-après des principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Gérance.

Code de gouvernement d'entreprise de la société

Hermès International déclare depuis 3 ans (document de référence 2005) appliquer les recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2008, le Conseil de surveillance a pris connaissance des nouvelles recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil de surveillance a considéré que ces recommandations s'inscrivaient parfaitement dans la démarche de gouvernement d'entreprise du groupe et s'est déclaré favorable à leur mise en œuvre dans un communiqué paru le 15 décembre 2008.

À la suite de la publication du code consolidé de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF en décembre 2008, un groupe de travail, composé du président du Comité d'audit, du directeur de l'Audit et des Risques et de la responsable du département droit des sociétés-droit boursier, a été missionné par le président du Conseil de surveillance aux fins d'évaluer les pratiques de gouvernement d'entreprise de la société au regard de ces recommandations et de formuler des propositions.

Ces travaux ont été présentés au Conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 janvier 2009. Après analyse, le groupe de travail a considéré qu'Hermès International était d'ores et déjà largement en conformité avec les exigences du code AFEP/MEDEF grâce à la mise en place progressive, depuis plusieurs années, de bonnes pratiques de gouvernance, et notamment depuis que la société établit un document de référence.

Il a été recommandé au Conseil de surveillance de parfaire le dispositif en place chez Hermès International par une plus grande formalisation ou une évolution de certaines pratiques.

Lors de sa réunion du 21 janvier 2009, le Conseil de surveillance a adopté officiellement le référentiel de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008.

En conséquence, le Conseil de surveillance, lors de sa réunion du 18 mars 2009, a pris un certain nombre de décisions, et le groupe de travail a été chargé de suivre leur mise en œuvre au cours de l'année 2009.

Dispositions d'ores et déjà mises en œuvre lors de la réunion du Conseil de surveillance du 18 mars 2009

– Adjoindre au Comité des rémunérations le rôle de Comité des nominations, fixer ses nouvelles missions et le rebaptiser en conséquence.

– Formaliser et adopter un règlement intérieur du Conseil de surveillance, en s'appuyant sur les règles de fonctionnement figurant précisément dans les statuts de la société et sur les pratiques déjà en place ; prévoir dans ce règlement intérieur l'obligation pour les membres du Conseil de surveillance de posséder un nombre relativement significatif d'actions (200 actions). Les membres actuels du Conseil devront satisfaire à cette nouvelle obligation avant le 31 décembre 2009.

- Formaliser ses critères au regard de l'« indépendance » des membres du Conseil de surveillance, et identifier les membres répondant à ces critères.
- Dénommer les membres du Comité d'audit présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable.
- Proposer à la Gérance et à l'associé commandité de soumettre à l'Assemblée générale la modification de l'article 18-2 des statuts pour instaurer un renouvellement par tiers des membres du Conseil de surveillance.
- Inviter le Comité d'audit d'une part et le Comité des rémunérations et des nominations d'autre part à préparer et à adopter un règlement intérieur.

Décisions en cours de mise en œuvre à partir du 19 mars 2009

- Confier au Comité d'audit une mission de formalisation d'une procédure d'évaluation du fonctionnement du Conseil de surveillance.
- Confier au Comité des rémunérations et des nominations une mission de formalisation d'une procédure d'évaluation de son fonctionnement.

Un autre groupe de travail, composé du président du Comité des rémunérations et des nominations, du directeur des ressources humaines groupe et de la responsable du département droit des sociétés-droit boursier, a été missionné au début de 2009 par le président du Conseil de surveillance aux fins de proposer les adaptations requises par les nouvelles recommandations dans les accords de rémunération conclus avec les gérants.

Ces travaux ont été présentés au Conseil de surveillance lors de sa réunion du 18 mars 2009.

En conséquence, le Conseil de surveillance a pris un certain nombre de décisions, dont le groupe de travail a été chargé de suivre la mise en œuvre au cours de l'année 2009.

Dispositions mises en œuvre lors de la réunion du Conseil de surveillance du 18 mars 2009

– La société a pris l'engagement envers M. Patrick Thomas de lui verser une indemnité égale à 24 mois de rémunération, en cas de cessation de ses fonctions de gérant (décision du Conseil de surveillance du 19 mars 2008, approuvée par l'Assemblée générale du 3 juin 2008), sous réserve de la réalisation de conditions de performances. Le versement de cette indemnité sera désormais subordonné au fait que la cessation des fonctions de gérant résulte :

- soit d'une décision de M. Patrick Thomas prise en raison d'un changement de contrôle de la société, du remplacement du gérant de la Émile Hermès SARL, gérante de la société, ou d'un changement de stratégie de la société ;
- soit d'une décision de la société.

Le montant de cette indemnité devra s'imputer automatiquement et de plein droit sur le montant de toute autre indemnité contractuelle qui pourrait être due à M. Patrick Thomas au titre de la rupture de son contrat de travail actuellement suspendu.

– Le pourcentage maximal d'options d'achat d'actions attribuées à un gérant par rapport à l'attribution globale a été fixé à 10 % et ne devra pas représenter plus de 20 % de la rémunération totale dudit gérant.

– Dans l'hypothèse où un gérant serait bénéficiaire d'un plan d'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, le Comité des rémunérations et des nominations veillera à ce que :

- la société remplisse une ou plusieurs des conditions prévues aux articles L 225-186-1 et L 225-197-6 du Code de commerce ;
- le plan soit assorti de conditions de performances.

Dispositions du code AFEP/MEDEF écartées et explications

M. Patrick Thomas a été engagé en qualité de salarié en août 2003, avec une reprise de son ancienneté au sein du groupe au titre des fonctions qu'il y a exercées du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1997. Ce contrat de travail a été suspendu au moment de la nomination de M. Patrick Thomas aux fonctions de gérant, étant entendu qu'il reprendrait automatiquement plein effet au moment de la cessation du mandat de gérant de M. Patrick Thomas.

Le Conseil de surveillance a estimé que M. Patrick Thomas n'avait pas à renoncer à son contrat de travail lors de sa nomination aux fonctions de gérant, compte tenu du caractère *ad nutum* de la révocabilité de son mandat à durée indéterminée et dans la mesure où l'exercice durable et réussi de ses fonctions salariées était bien antérieur au mandat social.

Compte tenu des dispositions mises en œuvre lors de sa réunion du 18 mars 2009 (exposée page 19), et des conditions de versement définies, le Conseil de surveillance, conformément aux recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, a considéré ne pas devoir revenir sur l'engagement de rémunération différée pris à l'égard de M. Patrick Thomas compte tenu de l'ancienneté de ses fonctions au sein du groupe. Du fait de la structure de l'actionnariat de la société, majoritairement détenue par des descendants en ligne directe de M. Émile Hermès, il a paru souhaitable au Conseil de surveillance, depuis plusieurs années, qu'il soit en partie composé de personnes extérieures à la famille Hermès.

Compte tenu des caractéristiques légales et statutaires de la société en commandite par actions, et surtout compte tenu de la complexité des activités du groupe Hermès, le Conseil de surveillance a

considéré que la durée des fonctions était un critère essentiel dans l'appréciation de la compétence et de la compréhension du groupe par les membres du Conseil de surveillance, et qu'il ne pouvait en conséquence leur faire perdre leur qualité de membre indépendant.

Enfin, il a considéré que la proportion actuelle de membres du Comité d'audit indépendants, inférieure en nombre aux deux tiers, n'entachait pas le bon fonctionnement du Comité d'audit et pouvait perdurer jusqu'en 2010. À ce titre, une mission a été confiée au Comité des rémunérations et des nominations aux fins de mener une réflexion qui permettrait au Conseil de surveillance de proposer à l'associé commandité soit la nomination en 2010 d'une personnalité indépendante ayant des compétences financières et une expérience internationale pour compléter le Comité d'audit, soit la réorganisation de la composition du Comité d'audit.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

• Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé actuellement de neuf membres : M. Jérôme Guerrand, président, M. Maurice de Kervénoaël et M. Ernest-Antoine Seillière, vice-présidents, M. Charles-Éric Bauer, M. Matthieu Dumas, M^{lle} Julie Guerrand, M. Renaud Momméja, M. Robert Peugeot et M. Guillaume de Seynes.

M^{me} Nathalie Besombes, responsable du département droit des sociétés-droit boursier, en assure le secrétariat sous le contrôle du président.

- **Critères d'indépendance des membres du Conseil de surveillance**

Lors de sa réunion du 18 mars 2009, le Conseil de surveillance a formalisé comme suit les critères d'indépendance de ses membres :

- ne pas être associé ou membre du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité ;
- respecter les critères énoncés à l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, à l'exception du critère relatif à la durée des fonctions qui a été écarté (cf. explications page 20).

Le Conseil a ensuite examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus, et a qualifié trois personnes d'« indépendantes » : MM. Maurice de Kervénoaël, Robert Peugeot et Ernest-Antoine Seillière.

Le Conseil a fixé à un tiers la part des membres indépendants que doit avoir le Conseil de surveillance et a constaté que cette proportion était respectée.

- **Fonctionnement du Conseil de surveillance**

Le Conseil de surveillance n'avait pas jusqu'alors établi de règlement intérieur dans la mesure où ses règles de fonctionnement figurent très précisément dans les statuts de la société mais a décidé de formaliser ses règles internes dès 2009 (cf. le paragraphe « Code de gouvernement d'entreprise » page 18).

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance, applicable depuis le 18 mars 2009, traite des questions suivantes :

- s'agissant du Conseil de surveillance :
 - *Composition du Conseil*
 - Détention d'un minimum d'actions de la société par les membres du Conseil
 - Indépendance des membres du Conseil

- Déontologie des membres du Conseil et de leurs représentants permanents

- *Fonctionnement du Conseil*

- Réunions du Conseil de surveillance
- Information des membres du Conseil
- Formation des membres du Conseil

- *Évaluation du Conseil par ses membres*

- s'agissant des comités spécialisés :

- *Dispositions communes aux comités*
- *Le Comité des rémunérations et des nominations*
- *Le Comité d'audit*

- s'agissant des dispositions communes :

- *Rémunérations et jetons de présence des membres du Conseil*
- *Règles de remboursement des frais d'hébergement et de déplacement.*

Les commissaires aux comptes titulaires et les représentants du comité d'entreprise sont conviés à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance se réunit statutairement au moins deux fois par an.

Au cours de l'exercice 2008, cinq réunions du Conseil de surveillance se sont tenues avec la présence régulière de la presque totalité de ses membres, avec un taux moyen de présence de 91 %, comme le montre le tableau de la page suivante.

Le président du Conseil de surveillance a été invité, comme les années précédentes, à toutes les réunions du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL.

Pour la bonne tenue des réunions du Conseil de surveillance, un dossier composé de documents relatifs à l'ordre du jour est remis à chacun de ses membres avant la séance.

Au cours de ces réunions, certaines personnes extérieures au Conseil – notamment des membres du Comité exécutif et du Comité de direction – sont invitées, à l'initiative du président, à apporter en séance tous les éclaircissements et commentaires nécessaires à la bonne compréhension par les

Rapport du président du Conseil de surveillance

| Assiduité aux réunions du Conseil de surveillance en 2008 | | | |
|---|----------|--------------------------------|-----------------------------|
| Membre du Conseil | Présence | Nombre de réunions applicables | Taux d'assiduité individuel |
| M. Jérôme Guerrand | 5 | 5 | 100 % |
| M. Maurice de Kervénoaël | 5 | 5 | 100 % |
| M. Ernest-Antoine Seillière | 4 | 5 | 80 % |
| M. Charles-Éric Bauer | 3 | 3 | 100 % |
| M. Matthieu Dumas | 3 | 3 | 100 % |
| M ^{lle} Julie Guerrand | 5 | 5 | 100 % |
| M. Renaud Momméja | 4 | 5 | 80 % |
| M. Robert Peugeot | 3 | 5 | 60 % |
| M. Guillaume de Seynes | 3 | 3 | 100 % |
| M. Frédéric Dumas | 2 | 2 | 100 % |
| Mme Agnès Harth | 2 | 2 | 100 % |
| M. Éric de Seynes | 2 | 2 | 100 % |
| Moyenne | | | 91 % |

membres du Conseil des questions à l'ordre du jour revêtant un caractère technique ou nécessitant une expertise particulière.

Les procès-verbaux des conseils sont établis à l'issue de chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil de surveillance suivant, qui approuve le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente.

• Rôle du Conseil de surveillance

La mission du Conseil de surveillance d'une société en commandite par actions est principalement d'assumer le contrôle permanent de la gestion de la société conformément à la loi et aux statuts.

Dans ce cadre, le Conseil de surveillance est chargé d'apprécier l'opportunité des choix stratégiques, de contrôler la régularité des actes de la Gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires, de contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés.

C'est pourquoi, chaque année, le Conseil de surveillance est amené notamment à présenter ses éventuelles observations sur les comptes sociaux et consolidés, à décider de la proposition d'affectation du résultat, à donner tous avis et autorisations.

Le Conseil de surveillance fait état des diligences accomplies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 dans un rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes (pages 205 et 206).

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

• Évaluation du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance n'a pas jusqu'à présent procédé à la formalisation de l'évaluation de son fonctionnement, mais il prévoit de mettre en place une procédure à ce sujet dès 2009 (cf. le paragraphe « Code de gouvernement d'entreprise » page 18).

- **Remboursement des frais**

Les membres du Conseil de surveillance sont remboursés, sur production de justificatifs, des frais de voyage et de déplacement ainsi que de ceux d'hébergement et de restauration engagés à l'occasion des réunions du Conseil. Ces remboursements sont plafonnés.

- **Jetons de présence et rémunérations**

Le Conseil de surveillance du 19 mars 2008 a souhaité, sur la recommandation du Comité des rémunérations, modifier le mode de détermination du montant des jetons de présence et rémunérations à verser à chaque membre du Conseil de surveillance, en instaurant notamment à partir de 2008 une partie variable basée sur l'assiduité.

Le Conseil de surveillance du 21 janvier 2009 a réparti 234 000 € sur la somme de 242 000 € allouée à titre de jetons de présence et rémunérations pour l'exercice 2008, ainsi qu'il résulte d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 3 juin 2008.

Les principes de répartition et les montants versés au titre de 2008 sont indiqués dans le rapport de la Gérance aux pages 43 à 44 et 47 à 48.

- **Comités spécialisés**

Depuis le 26 janvier 2005, il existe deux comités spécialisés au sein du Conseil de surveillance intervenant sous sa responsabilité : un Comité des rémunérations et un Comité d'audit.

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 18 mars 2009, le Comité des rémunérations a été rebaptisé « Comité des rémunérations et des nominations », et de nouvelles missions lui ont été confiées.

Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations est composé des membres suivants :

- M. Ernest-Antoine Seillière, président ;
- M. Matthieu Dumas, membre ;
- M. Robert Peugeot, membre.

Les missions du Comité des rémunérations et des nominations sont :

- s'agissant des rémunérations :
 - être informé et préparer les recommandations du Conseil à la Gérance, sur les modalités de rémunération des membres du comité exécutif,
 - être informé et préparer les recommandations du Conseil à la Gérance sur les modalités d'éventuelles attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites aux membres du comité exécutif,
 - s'assurer que la rémunération et les autres engagements à l'égard des gérants sont conformes aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité ;
- s'agissant des nominations (nouvelles missions depuis le 18 mars 2009) :
 - préparer les propositions du Conseil à l'associé commandité après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats,
 - organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs membres du Conseil indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels,
 - établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux (les gérants) pour que le Conseil soit en situation de proposer à l'associé commandité des solutions de succession.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois, en présence de la presque totalité de ses membres (taux moyen de présence de 88 %).

En 2008, le Comité des rémunérations a été amené à examiner et à émettre des recommandations sur les éléments suivants :

- rémunérations 2008, bonus 2007 et bonus cibles 2008 des membres du Comité exécutif;
- rémunération 2008 des gérants;
- instauration pour les jetons de présence d'une partie variable basée sur l'assiduité;
- critères de performance pour le versement de l'engagement de rémunération différée pris envers M. Patrick Thomas;
- conditions de cession éventuelle par M. Patrick Thomas des actions issues de levées d'options d'achat;
- plan d'attribution gratuite d'actions;
- plan d'attribution d'options d'achat d'actions sous conditions de performances;
- examen des recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants;
- régime de prévoyance et de frais de santé.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé des membres suivants :

- M. Maurice de Kervénoaël, président;
- M. Charles-Éric Bauer, membre;
- M^{lle} Julie Guerrand, membre;
- M. Renaud Momméja, membre;
- M. Robert Peugeot, membre.

Lors de sa réunion du 18 mars 2009, le Conseil de surveillance a :

- identifié les membres du Comité d'audit qualifiés d'« indépendants », à savoir M. Maurice de Kervénoaël et M. Robert Peugeot;

– estimé que tous les membres du Comité d'audit présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable;

– complété les missions du Comité d'audit pour les mettre en conformité avec les dispositions de l'article L 823-19 du Code de commerce, issues de l'ordonnance du 8 décembre 2008 ayant transposé la 8^e directive européenne.

Les missions du Comité d'audit sont :

- d'examiner et de commenter les comptes sociaux et consolidés de la société avant que ceux-ci soient arrêtés par la Gérance;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie;
- d'examiner le programme de travail et les résultats des missions d'audit interne et externe;
- d'accomplir les missions particulières qui lui sont confiées par le Conseil de surveillance.

Les nouvelles missions depuis le 18 mars 2009 :

- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes;
- s'assurer du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes;
- participer à la procédure de sélection des commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2008, le Comité d'audit s'est réuni trois fois, en présence de la presque totalité de ses membres (taux moyen de présence de 92 %).

En 2008, le Comité d'audit a été amené à examiner et à émettre un avis sur les éléments suivants :

- revue des comptes consolidés au 31 décembre 2007;

-
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
 - contrôle interne et travaux réalisés au titre de la loi de sécurité financière ;
 - revue des comptes consolidés au 30 juin 2008 ;
 - modifications apportées à la politique de placement ;
 - gestion de la crise ;
 - risques informatiques ;
 - présentation des conclusions relatives à certaines missions d’audit en filiales.

Par ailleurs, deux missions d’audit ont été effectuées par des membres du comité, accompagnés de la direction de l’Audit et des Risques, afin de tester le contrôle interne de deux filiales du groupe.

Rémunérations des membres des comités

Les rémunérations des membres des comités spécialisés sont de 5 000 € par an pour les membres et de 10 000 € par an pour les présidents.

Fonctionnement des comités

Chaque comité se réunit à l’initiative de son président par écrit ou verbalement, en tout lieu fixé par la convocation.

Les délibérations de chaque comité sont constatées par des procès-verbaux qui sont reportés dans un registre spécial et signés par les membres présents.

• Éléments pouvant avoir une incidence en cas d’offre publique

Les éléments pouvant avoir une incidence en cas d’offre publique sont décrits dans le rapport de la Gérance (page 64).

• Modalités particulières de participation aux assemblées générales

Les modalités de participation aux assemblées générales sont décrites dans le tome 1 (page 101).

Procédures de contrôle interne mises en place par la Gérance

La loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d’adaptation du droit des sociétés au droit communautaire a complété le dispositif de transparence des sociétés en rendant obligatoire l’établissement de ce rapport dans les sociétés en commandite par actions.

Jusqu’à présent, Hermès International établissait un rapport par référence à l’article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 (article L225/37 du Code de commerce) et conformément à l’article L 621-18-3 du Code monétaire et financier : les procédures de contrôle interne et de gestion des risques y étaient décrites sous la responsabilité de la Gérance.

Ce rapport, désormais signé par le président du Conseil de surveillance comme le prévoit la nouvelle loi, « rend compte » des procédures de contrôle interne mises en place par la Gérance dans la société.

Dans le cadre de la production de ce rapport, et conformément à la recommandation de l’AMF de janvier 2007, Hermès International s’est appuyée sur le « Cadre de référence » (complété du « Guide d’application ») réalisé par le groupe de Place et publié par l’AMF.

• Le contrôle interne chez Hermès International

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l’application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

– la fiabilité des informations financières ;
et d’une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l’efficacité de ses opérations et à l’utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de non-atteinte des objectifs que s’est fixés Hermès International, le dispositif de contrôle interne joue un rôle important dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut pas fournir une garantie absolue quant à l’atteinte des objectifs de la société et à l’élimination de tous les risques.

Hermès International veille à mettre en place, au sein de l’ensemble de ses filiales, un dispositif de contrôle interne efficace.

• Des composantes du contrôle interne solides

Tout en ayant la dimension d’un groupe international, Hermès demeure une entreprise à taille humaine, fidèle à une culture et à un esprit artisanal, qui cherche à développer auprès de ses collaborateurs un grand nombre de valeurs.

Au premier rang de ces valeurs figure la qualité. L’exigence de qualité, essence même de l’activité d’Hermès, se conçoit dans tous les domaines, non seulement dans les produits, mais aussi dans les modes de gestion. Hermès attache une grande importance aux qualités de gestionnaire de ses principaux responsables.

La culture Hermès, dont la diffusion est organisée notamment par des parcours d’intégration des nouveaux cadres et par des sessions de formations spécifiques, permet à chacun de comprendre sa place dans l’organisation et d’intégrer les règles de conduite et d’éthique du groupe.

Ces valeurs de qualité et l’état d’esprit de tous les collaborateurs donnent une base solide au discours et aux actions en faveur d’un contrôle interne rigoureux.

Une organisation appropriée

La direction de l’entreprise, organisée autour d’un Comité exécutif, d’un Comité de direction et d’autres comités spécifiques, permet d’assurer alignement stratégique et circulation de l’information. Notamment, des organigrammes précis et des lettres de cadrage stratégique permettent à chacun de bien comprendre son rôle dans l’organisation, et d’analyser périodiquement sa performance par rapport aux objectifs.

L’organisation de la distribution repose sur une approche multilocale, avec une forte responsabilisation des équipes locales, pour lesquelles les attributions sont clairement définies. Les points de vente sont ainsi supervisés par des entités locales dont les responsables reportent à la direction des Affaires internationales du groupe, assurant ainsi une cohérence opérationnelle et un contrôle. L’organisation des métiers repose, depuis la réorganisation de 2006, sur une répartition des rôles et des responsabilités clarifiée.

Doté d’un réseau de ressources humaines fort de plus de 50 cadres, Hermès a mis en place des dispositifs de recrutement, de formation, de développement des compétences, visant à permettre à chacun d’exercer ses responsabilités, présentes et futures.

Le principal acteur concernant l’élaboration et le contrôle de l’information financière est, au sein d’Hermès International, la direction financière, qui regroupe la direction du Contrôle financier, la direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion, la direction du Service financier holding, la direction fiscale, ainsi que la direction de la Trésorerie et la direction en charge des opérations financières.

La direction du Contrôle financier est en charge du suivi de l’activité et du contrôle de l’information financière remontée par les filiales, qu’il s’agisse de données réelles ou de leurs objectifs. Sa mission principale est de s’assurer que la gestion financière

des filiales est en accord avec les objectifs définis par la direction générale du groupe. Cette mission s'exerce par un travail de proximité, d'anticipation et d'accompagnement des directeurs généraux et financiers des filiales tout au long de l'année.

La direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion est chargée du suivi de la rentabilité du groupe à court et à moyen terme et de l'élaboration de l'information financière, selon les normes en vigueur.

Enfin, le Comité d'audit, créé en 2005, s'assure du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne du groupe. Ses missions sont présentées dans le « Rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ». En particulier, son président rencontre plusieurs fois par an le directeur de l'Audit et des Risques, et participe à des missions de contrôle auprès des filiales.

Des systèmes d'information de qualité

L'élaboration et le contrôle de l'information financière sont facilités par l'utilisation d'outils adaptés aux besoins d'Hermès International. Le reporting des filiales vers Hermès International, la consolidation des comptes, les opérations de trésorerie sont ainsi réalisés sur des progiciels intégrés, permettant une centralisation des données. Les informations issues des systèmes de gestion sont disponibles pour les responsables d'activité hebdomadairement et mensuellement, permettant ainsi un bon pilotage des activités, un suivi homogène de l'évolution de la performance, et la détection d'éventuelles anomalies dans les processus de contrôle interne.

Les systèmes d'information ont pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Ainsi, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès aux systèmes, de validation des traitements et des procédures de clôture, de conservation des données, et de vérifications des enregistrements.

Par ailleurs, les procédures et les contrôles en place permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement des systèmes de comptabilité et de gestion, ainsi que des systèmes les alimentant directement ou indirectement.

Des procédures opérationnelles formalisées

Hermès International et ses filiales disposent de plusieurs manuels de procédures, par grandes natures de métiers, d'activités ou par zones géographiques. Ces procédures sont pour la plupart accessibles sur l'intranet du groupe. Notamment, un manuel de procédures groupe, couvrant les principaux cycles de l'entreprise (achats, ventes, trésorerie, stocks, immobilisations, ressources humaines, systèmes d'information...), est disponible sur l'intranet. Un manuel de contrôle interne magasin permet aux filiales de distribution de mettre en place un contrôle interne opérationnel (ventes et encaissements, gestion des stocks, sécurité...). Le domaine de la logistique, dont un des sites majeurs est certifié ISO 9001, repose également sur des procédures extrêmement formalisées. Enfin, la plupart des filiales du groupe ont rédigé, en accord avec Hermès International, des procédures propres à leurs activités ou à leur localisation.

Le manuel financier expose l'ensemble des règles à suivre pour le reporting financier. Il présente l'ensemble des procédures applicables en matière

comptable et financière, de contrôle interne, et contient également des précisions sur les opérations de comptabilisation. Le plan de compte groupe, établi selon les normes comptables internationales (IFRS), détaille également les règles de comptabilisation. La direction financière groupe émet en outre périodiquement des instructions adressées aux filiales à l'occasion des clôtures, et de façon ponctuelle sur tout sujet lié à l'information financière.

Le manuel de gestion des projets d'investissements, mis à jour en 2008, décrit les règles applicables au sein du groupe. Une direction des Projets économiques et d'investissements (DPEI) est en charge du maintien de ces procédures, de leur diffusion et du contrôle de leur application. Elle contrôle ainsi chaque projet d'investissement, notamment en coordonnant les analyses économiques et financières préalables et en donnant son opinion sur les calculs de rentabilité retenus. La procédure prévoit différents jalons, et l'émission d'avis, synthétisés par la DPEI. En fonction de l'importance du projet, la Gérance, destinataire d'une synthèse des avis, décide *in fine* de l'autorisation de celui-ci.

Par ailleurs, des procédures strictes sont appliquées pour la gestion de la trésorerie. Un manuel des règles de sécurité de la trésorerie s'appuie sur :

- des « règles prudentielles », définissant pour chacune des sociétés du groupe les règles d'ouverture, de fonctionnement des comptes bancaires (avec, entre autres, un suivi des personnes signataires), constamment mises à jour ;
- une procédure de gestion du risque de change, validée par le Conseil de surveillance du groupe (cette procédure présente l'ensemble des instruments financiers autorisés et fixe les limites d'utilisation par les membres de la Trésorerie d'Hermès International) ;
- une convention de change, signée par chaque filiale concernée ; elle structure les relations entre le

groupe Hermès et ses filiales, elle précise la politique et les règles de gestion applicables sur les flux financiers, ainsi que les conditions de détermination/application des cours de change garantis annuels ;

- une politique de placement de la trésorerie groupe, validée également par le Conseil de surveillance du groupe, qui présente les critères de placement de la trésorerie du groupe et les limites d'utilisation par les membres de la Trésorerie d'Hermès International.

• Des processus garants d'un bon contrôle interne

Une analyse des risques ciblée

Hermès est soucieux de protéger son patrimoine et prend en compte les risques dans sa gestion. Le tome 1 de ce Rapport annuel précise les principaux facteurs de risque auxquels le groupe est confronté.

Hermès a mis en place différents dispositifs systématiques ou spécifiques pour identifier et analyser ces principaux risques. Ces travaux, de la responsabilité des opérationnels, sont coordonnés par la direction de l'Audit et des Risques (DAR).

Les processus mis en place chez Hermès sont de deux sortes : des exercices de cartographie des risques majeurs, et des travaux d'auto-évaluation des points de contrôle interne.

L'objectif des travaux de cartographie des risques est d'identifier et de hiérarchiser les principaux risques des entités et métiers du groupe et de formaliser d'éventuelles actions pour mieux prendre en compte ces risques dans la gestion opérationnelle. Le management en charge des opérations est responsable de ce travail, conduit avec l'assistance de la DAR, et réalisé sur la base d'entretiens avec les responsables des principales filiales du groupe. Initiée dès 2004, cette démarche a été poursuivie les années suivantes. Dix carto-

graphies ont été réalisées en 2007 et 2008, tant sur des métiers que sur des filiales de distribution ou sur des fonctions. Une synthèse des travaux de cartographie des risques a été réalisée avec le Comité exécutif en juin 2008, entraînant la mise en place de plans d'action au niveau du groupe. Au total, ce sont aujourd'hui près de 150 cadres du groupe qui ont participé à cette démarche, renforçant la sensibilité d'Hermès aux problématiques de maîtrise des risques. Des plans d'action opérationnels ont été lancés à la suite de ces travaux, à chaque fois que cela paraissait pertinent. En 2008, les principales filiales ayant déjà fait des cartographies des risques les années précédentes ont analysé avec la DAR les progrès réalisés sur leurs plans d'action en cours.

L'auto-évaluation des points de contrôle interne suit une méthodologie précise et s'appuie sur un système d'auto-évaluation, constitué de questionnaires à remplir par les filiales. Ce système permet de fournir un support pour évaluer le niveau de contrôle interne des filiales et d'apprécier dans quelle mesure les risques opérationnels et fonctionnels sont correctement traités à leur niveau. En cas d'inefficacité des contrôles évalués, les filiales doivent établir un plan d'action pour y remédier. Depuis 2004, une douzaine de processus ont ainsi été auto-évalués par les filiales, et audités pour certains d'entre eux.

Soucieux de fluidifier et d'homogénéiser les échanges d'information sur le contrôle interne à tous les niveaux de l'organisation, Hermès a mis en place un nouvel outil d'auto-évaluation du contrôle interne (appelé « CHIC » : « *Check your Hermès Internal Controls* »), disponible sur l'intranet et géré par la DAR. Cet outil est également un vecteur de diffusion des procédures et des bonnes pratiques, et donc un élément important d'un bon contrôle interne. Il a d'ores et déjà permis d'adminis-

nistrer les questionnaires d'auto-évaluation du « cadre de référence » de l'AMF au titre de la LSF pour l'exercice 2008 (voir *infra*). D'autres questionnaires opérationnels sont en cours.

Hermès a également déployé des processus spécifiques pour surveiller certains risques, au travers de comités spécialisés ou de groupes de travail. Ces comités se réunissent ainsi périodiquement (en général mensuellement). Par exemple, des comités spécialisés sur les risques immobiliers et les risques de trésorerie analysent les principaux risques identifiés (en interne ou par des audits externes) et vérifient que les dispositifs de contrôle existants correspondent aux procédures du groupe. Parallèlement, d'autres groupes de travail constitués les années passées ont continué à travailler sur les sujets « grippe aviaire », « gestion de crise », « continuité d'activité »...

Ces recensements des principaux risques identifiables servent de base aux différentes activités et procédures de contrôle interne.

Des activités de contrôle gérées par les opérationnels

Dans le cadre de leurs prérogatives, les responsables opérationnels sont en charge de mettre en place des dispositifs de contrôle rigoureux. Hermès montre une grande prudence et demande à ses collaborateurs des travaux de contrôle précis et l'application de procédures strictes.

Pour pérenniser et approfondir une démarche initiée en 2006, les responsables des principales filiales du groupe ont eu à rendre compte des caractéristiques du processus de contrôle interne en place au sein de leur périmètre. Ce reporting s'est effectué au moyen d'un questionnaire administré avec l'outil « CHIC », qui repose sur le « cadre de référence » de l'AMF et comporte plus de cent questions. Les réponses apportées ont été analysées

par la direction de l'Audit et des Risques et donnent lieu, le cas échéant, à des plans d'action.

La direction générale du groupe analyse régulièrement l'activité des filiales et rencontre périodiquement les dirigeants des principales filiales afin de faire un bilan et d'évaluer les risques et les actions correctrices éventuellement nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Une surveillance permanente

Les dispositifs d'analyse des risques (décrits ci-dessus) sont portés par les opérationnels, mais font aussi participer des collaborateurs indépendants des activités, qui de ce fait contribuent à exercer un regard critique non seulement sur les risques, mais aussi sur les dispositifs de contrôle interne. Les comités spécialisés, mentionnés ci-dessus, jouent également un rôle de surveillance et de contrôle.

La direction de l'Audit et des Risques, dont une des missions est de s'assurer que les opérationnels respectent bien les règles de contrôle interne définies par Hermès International, coordonne les travaux de plus de dix auditeurs, en France et à l'étranger (New York, Hong Kong, Tokyo), effectif cohérent avec les bonnes pratiques observées en France. Les auditeurs d'Hermès International appliquent le code de déontologie édicté par l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes) sur ces quatre critères : intégrité, objectivité, confidentialité et compétence. La DAR est rattachée au Comité exécutif du groupe, gage de son indépendance, notamment vis-à-vis des opérations, et a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction. Le directeur de l'Audit et des Risques participe aux réunions du Comité d'audit, et rencontre son président régulièrement.

Les auditeurs travaillent sur la base d'un plan d'audit établi annuellement, validé par la Gérance,

et qui donne lieu à des adaptations le cas échéant chaque semestre. Les audits menés par la direction de l'Audit et des Risques sont de différents types : audit de contrôle interne général, audit de sécurité (dont les objectifs sont essentiellement d'apprécier le niveau de contrôle interne relatif à la trésorerie et aux stocks), audit d'organisation, missions spéciales effectuées à la demande de la direction générale. Les missions d'audit donnent lieu à l'établissement de rapports détaillant les constats et les risques identifiés, et proposant des recommandations pour y remédier. La bonne application des recommandations est vérifiée lors de missions de suivi d'audits ultérieurs. Les rapports d'audit sont adressés aux responsables des filiales ou services audités, ainsi qu'à la direction générale du groupe ou à la Gérance.

En complément, des audits « spécialisés » sont réalisés ponctuellement par les différentes directions fonctionnelles de la société, avec le concours de cabinets spécialisés le cas échéant, dans les domaines informatiques, sociaux et environnementaux.

En 2008, les auditeurs internes du groupe ont réparti leur activité entre des audits internes, des travaux d'analyse des risques (cartographie) et des projets d'amélioration du contrôle interne. Ils ont travaillé principalement sur les activités de distribution. Géographiquement, ils sont intervenus sur l'ensemble du périmètre du groupe. Compte tenu des turbulences des marchés financiers, une attention renforcée a été portée en 2008 au contrôle de la trésorerie au niveau de Hermès International et des filiales. Par ailleurs, les évolutions de la réglementation sur le contrôle interne en Suisse ont conduit le groupe à engager des travaux rendus nécessaires par ces changements.

Chaque année, un rapport d'activité de la DAR est diffusé aux membres du Comité exécutif ainsi qu'au Comité d'audit.

Enfin, les auditeurs externes, de par leur mission de certification des comptes, effectuent une vérification indépendante des processus comptables et financiers et de l'élaboration des états financiers. Les informations issues de leurs travaux permettent à l'organisation d'adapter les dispositifs de contrôle interne, le cas échéant. Par ailleurs, ils revoient périodiquement un ou plusieurs aspects du contrôle interne dans les principales entités du groupe, afin d'adapter leurs travaux de révision des comptes, mais également de contrôler le dispositif interne et de communiquer à Hermès International des recommandations sur ce sujet.

• **Précisions concernant le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière**

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur de la gestion d'Hermès International. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux des activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière. Il s'appuie sur un dispositif comprenant notamment une organisation du système d'information adaptée et performante, des politiques et des procédures de pilotage et de surveillance. Le contrôle interne comptable et financier vise également à répondre aux objectifs suivants :

- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Des processus de pilotage de l'organisation comptable et financière ont été mis en place et contribuent à la mise en œuvre de la politique comptable et financière, à la gestion des moyens et à la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la direction générale. Le groupe Hermès a mis en place un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées. Ce dispositif s'appuie sur une séparation des tâches strictes et un contrôle fort d'Hermès International sur les informations produites par les filiales.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont les suivants :

- la direction générale du groupe, qui est assurée, autour de la Gérance, par un Comité exécutif de cinq directeurs ayant chacun des attributions définies. Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels et consolidés, dont elle a la responsabilité, la Gérance obtient notamment toutes les informations qu'elle juge utiles, par exemple celles relatives aux options de clôture, aux estimations et aux changements de méthode comptable, ainsi que l'explication de la formation du résultat, de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe. Elle analyse régulièrement les comptes des filiales et rencontre périodiquement leurs dirigeants, notamment lors des phases budgétaires et de clôture. Elle prend enfin en considération les travaux des commissaires aux comptes ;
- le Conseil de surveillance, qui a pour rôle d'exercer un contrôle permanent sur la gestion de la société. Il a ainsi la possibilité de vérifier auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société ;

– le Comité d’audit, qui a pour mission, entre autres, d’examiner et de commenter les comptes sociaux et consolidés avant que ceux-ci ne soient arrêtés par la Gérance, de s’assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l’information fournie ;

– les directeurs généraux et les directeurs financiers des filiales, qui sont les premiers responsables de la qualité du processus d’élaboration de l’information financière au sein de leur périmètre. Ils sont également responsables de la diffusion et de la correcte application des procédures établies et diffusées par Hermès International ;

– responsable du contrôle interne comptable et financier au niveau du groupe, le directeur général en charge des finances et de l’administration, membre du Comité exécutif, qui s’assure de la mise en place d’un dispositif de pilotage visant à mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens (organisation, compétences humaines, outils) et la maîtrise des contraintes liées à l’élaboration de l’information budgétaire, comptable et financière. Il s’assure également de la correcte préparation de l’arrêté des comptes ;

– au sein de la direction financière groupe, la direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion d’une part et la direction du Contrôle financier d’autre part, qui effectuent de nombreux contrôles, qui visent également à garantir la fiabilité de l’information financière. Ces contrôles sont notamment effectués à l’occasion des revues réalisées lors des phases de clôture (clôture annuelle, clôture semestrielle), de réestimé et de budget.

L’ensemble du processus de reporting et de consolidation fait l’objet d’une évaluation annuelle pour toutes les filiales qui analyse les éventuels problèmes

rencontrés, afin d’identifier les axes d’amélioration. Ce rapport est adressé au directeur général en charge des finances et de l’administration.

Processus concourant à l’élaboration de l’information comptable et financière publiée

Les processus d’arrêté des comptes mis en place par Hermès visent à garantir les éléments suivants :

– la neutralité et l’objectivité, la pertinence des informations comptables et financières publiées par rapport aux besoins des utilisateurs, le respect des délais (par la mise en place d’un calendrier de clôture), l’intelligibilité de ces informations ;

– la définition et la diffusion à toutes les entités intégrées de procédures d’arrêté des comptes consolidés qui respectent ces critères (par le biais notamment du plan de compte groupe, du manuel financier, ainsi que des instructions adressées aux filiales à l’occasion des clôtures et de façon ponctuelle sur tout sujet lié à l’information financière) ;

– la traçabilité des écritures comptables d’arrêté au sein des systèmes d’information ;

– le contrôle, avant intégration des liasses de consolidation (respect du référentiel comptable et des pratiques du groupe, contrôles de cohérence...) ;

– l’existence de dispositifs d’analyse des comptes (revue des contrôleurs financiers, vérification des opérations de consolidation, de la bonne application des normes IFRS, analyse des transactions internes...).

Les procédures de *reporting* et de consolidation prévoient de nombreux contrôles à différents niveaux, visant à garantir la fiabilité de l’information financière. L’élaboration des comptes consolidés est fiabilisée par l’unicité de l’information financière publiée et de l’information financière de gestion, réalisées sur le même outil. En outre, les directeurs généraux et les directeurs financiers

de chaque filiale doivent produire, à chaque clôture annuelle, une lettre d'affirmation par laquelle ils se portent garants de la fiabilité de l'information financière et du contrôle interne.

Les directions financières d'Hermès International et d'Hermès Sellier, en tant que garantes du contrôle interne et financier d'Hermès International et de la principale entité du groupe, ont analysé leur contrôle interne comptable et financier sur la base du « Guide d'application » associé au « cadre de référence » de l'AMF, à l'aide d'un questionnaire comportant plus de deux cents questions.

La direction de l'Audit et des Risques joue également un rôle essentiel dans le contrôle interne comptable et financier. Au travers des missions d'audit effectuées dans les filiales, non seulement elle vérifie la correcte mise en œuvre d'un contrôle interne de qualité, mais elle apporte également ses conseils pour aider les opérationnels à progresser et à fiabiliser leur contrôle interne.

• Diligences dans le cadre de la préparation du rapport

Afin de préparer ce rapport, le président du Conseil de surveillance se fonde notamment sur les éléments suivants :

– des réunions régulières avec la Gérance ;

– des réunions avec le directeur de l'Audit et des Risques pour analyser les activités de contrôle ;
– des entretiens avec le président de son Comité d'Audit et les commissaires aux comptes ;
– des attestations émises par la Gérance et les principaux responsables opérationnels et financiers, précisant leurs responsabilités en matière de contrôle interne, notamment sur les comptes, pour lesquels ceux-ci rendent compte, à leur niveau, de leur dispositif ;
et plus généralement sa connaissance de l'entreprise.

• Un processus d'amélioration continue

Comme pour la plupart de ses activités, Hermès s'est engagé dans un processus de perfectionnement régulier de son contrôle interne.

Dans cette optique, l'année 2009 sera marquée par les principaux chantiers suivants :

– le renforcement du suivi et du contrôle de la trésorerie du groupe, par la mise en place d'outils informatiques dédiés ;
– la création de nouveaux questionnaires relatifs au « contrôle interne des magasins », via l'outil d'auto-évaluation CHIC ;
– la poursuite des audits de magasins, notamment en Asie, et des travaux de cartographie des risques.

Le président du Conseil de surveillance

Les principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société sont exposés dans le rapport du président du Conseil de surveillance, figurant en pages 18 à 33.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La composition des organes sociaux figurent en pages 10 à 13 du tome 1 du Rapport annuel. Leur fonctionnement est décrit en pages 10 à 14 et 21.

Mouvements intervenus au cours de l'exercice 2008

Les mandats de tous les membres du Conseil de surveillance venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M^{me} Agnès Harth, MM. Frédéric Dumas et Éric de Seynes n'ont pas souhaité être renouvelés dans leurs fonctions de membre du Conseil de surveillance de la société. Ces trois personnes font partie du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité.

Sur proposition de l'associé commandité, l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008 a décidé :

- de renouveler M. Jérôme Guerrand, M. Maurice de Kervénoaël, M. Ernest-Antoine Seillière, M^{lle} Julie Guerrand, M. Renaud Momméja et M. Robert Peugeot aux fonctions de membres du Conseil de surveillance et ce, pour la durée statutaire de trois années ;
- de nommer aux fonctions de nouveaux membres du Conseil de surveillance M. Charles-Éric Bauer, M. Matthieu Dumas et M. Guillaume de Seynes, et ce, pour la durée statutaire de trois années.

Lors de sa réunion tenue à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008, le Conseil de surveillance a :

- renouvelé M. Jérôme Guerrand aux fonctions de président du Conseil de surveillance, avec les mêmes pouvoirs que précédemment et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- renouvelé M. Maurice de Kervénoaël et M. Ernest-Antoine Seillière aux fonctions statutaires de vice-présidents du Conseil de surveillance pour la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- décidé de composer le Comité d'audit des membres suivants :
 - M. Maurice de Kervénoaël, président,
 - M^{lle} Julie Guerrand,
 - M. Charles-Éric Bauer,
 - M. Renaud Momméja,
 - M. Robert Peugeot ;
- décidé de composer le Comité des rémunérations des membres suivants :
 - M. Ernest-Antoine Seillière, président,
 - M. Robert Peugeot,
 - M. Matthieu Dumas.

Les mandats de tous les membres du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, associé commandité, venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M^{mes} Marie-France Bauer et Isaline Momméja, MM. Olivier Dumas, Thierry Dumas, Patrick Guerrand, Xavier Guerrand et Pierre de Seynes n'ont pas souhaité être renouvelés dans leurs fonctions de membres du Conseil de gérance.

L'Assemblée générale d'Émile Hermès SARL du 2 juin 2008 a décidé :

- de renouveler M^{mes} Sandrine Brekke et Agnès

Harth, MM. Hubert Guerrand et Bertrand Puech, aux fonctions de membres du Conseil de gérance et ce, pour la durée statutaire de trois années ;

– de nommer aux fonctions de nouveaux membres du Conseil de gérance M^{me} Pascale Mussard, MM. Henri-Louis Bauer, Frédéric Dumas, Philippe Dumas, Édouard Guerrand, Laurent E. Momméja et Éric de Seynes, et ce, pour la durée statutaire de trois années.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, le Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL a nommé MM. Philippe Dumas et Hubert Guerrand aux fonctions statutaires de vice-présidents du Conseil de gérance pour la durée de leur mandat de membres du Conseil de gérance.

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les gérants, l'associé commandité et les membres du Conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la société.

Gérants

M. Patrick Thomas, 62 ans en 2009, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès, a assumé la fonction de directeur général d'Hermès International de 1989 à 1997. Il est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP). Il a été président du groupe Lancaster de 1997 à 2000, puis président-directeur général de la société britannique William Grant & Sons de 2000 à 2003. Il a rejoint de nouveau le groupe Hermès le 15 juillet 2003 en tant que directeur général d'Hermès International avant d'être nommé gérant, fonction qu'il exerce depuis le 15 septembre 2004.

Il détient 3 503 actions Hermès International en pleine propriété.

Émile Hermès SARL (voir ci-après au paragraphe relatif à l'associé commandité).

Le mandat des gérants est à durée illimitée.

Associé commandité

Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile Hermès et de son épouse. La société Émile Hermès SARL a pour gérant **M. Bertrand Puech**, lui-même l'un des petits-fils de M. Émile Hermès, et est dotée d'un Conseil de gérance. Émile Hermès SARL a pour objet principal d'être associé commandité d'Hermès International.

Son fonctionnement est présenté en pages 13 à 14.

Émile Hermès SARL est associé commandité d'Hermès International depuis le 27 décembre 1990. Émile Hermès SARL a été nommée cogérant à cette même date, fonction qu'elle a occupée jusqu'au 31 décembre 1994. Depuis le 1^{er} avril 2006, elle a été de nouveau nommée cogérant d'Hermès International.

Émile Hermès SARL détient 128 000 actions Hermès International en pleine propriété.

Elle n'a exercé ni n'exerce aucun autre mandat dans une autre société.

Conseil de surveillance

M. Jérôme Guerrand, 65 ans en 2009, de nationalité française, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est président du Conseil de surveillance depuis le 27 décembre 1990.

Avocat de formation, il a été cadre supérieur pendant plus de 25 ans dans le secteur bancaire.

Il détient 1 565 730 actions Hermès International en usufruit et 3 885 572 actions en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Maurice de Kervenoaël, 73 ans en 2009, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2003, fonction qu'il avait déjà exercée de 1995 à 2001. Il a été nommé vice-président du Conseil de surveillance le 2 juin 2005. Il est également président du Comité d'audit depuis sa création, le 26 janvier 2005.

Il est diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC).

Il est actuellement gérant de la société MDK Consulting.

Il détient 303 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Ernest-Antoine Seillière, 72 ans en 2009, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès et indépendant selon des critères retenus par la société, est vice-président du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005 et membre du Conseil de surveillance depuis le 31 mai 1995. Il est également président du Comité des rémunérations depuis sa création, le 26 janvier 2005.

Il est ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA).

Il est président du Conseil de surveillance de Wendel depuis le 31 mai 2005.

Il détient 30 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Charles-Éric Bauer, 45 ans en 2009, de nationalité française, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2008. Il est également membre du Comité d'audit depuis sa création, en janvier 2005.

Il est titulaire du diplôme d'analyse technique de l'Institut des techniques de marchés. Il est également diplômé de l'école de commerce École d'administration et direction des affaires (EAD), option finance.

Il a occupé de 2000 à 2005 les fonctions de codirigeant de la société et responsable de la gestion des fonds communs de placement de CaixaGestion et de 2005 à 2007 la fonction de directeur clientèle entreprise et institutionnelle de CaixaBank France.

Il est directeur associé du cabinet de conseil en allocation et sélection d'actifs financiers Hem-Fi Conseil depuis mars 2007.

Il détient 96 048 actions Hermès International en pleine propriété et 300 000 actions Hermès International en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Matthieu Dumas, 37 ans en 2009, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des rémunérations depuis le 3 juin 2008.

Il est titulaire d'une maîtrise en droit de l'université Paris II-Assas et a suivi un master en management, filière marketing stratégique, développement et communication de l'Institut supérieur de gestion.

Il a occupé les fonctions de chargé de la promotion et des partenariats de 2001 à 2003, puis de directeur commercial et développement de 2003 à 2006 de Cuisine TV, groupe Canal +. Il est actuellement chef de marque de 13° Rue, groupe NBC Universal.

Il détient 213 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M^{lle} Julie Guerrand, 34 ans en 2009, de nationalité française, descendante en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Elle est également membre du Comité d'audit depuis sa création, le 26 janvier 2005.

Elle est titulaire d'un DEUG de mathématiques appliquées aux sciences sociales et d'une maîtrise de sciences économiques et stratégies industrielles, obtenus à l'université Paris IX-Dauphine.

Elle a été de 1998 à 2006 attachée de direction, fondé de pouvoir, sous-directeur, puis directeur adjoint au sein du département Affaires financières (conseil en fusions et acquisitions) de la banque d'affaires Rothschild & Cie. Depuis mars 2007, elle est directeur de participations au sein de l'équipe d'investissement de la société Paris Orléans (holding cotée sur Euro-next et contrôlée par la famille Rothschild).

Elle détient 14 100 actions Hermès International en pleine propriété et 536 010 en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Renaud Momméja, 47 ans en 2009, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005.

Il est diplômé de l'École supérieure libre des sciences commerciales appliquées (ESLSCA).

Il a occupé la fonction de directeur commercial de Carat Local Agence Conseil Media, puis celles de directeur de Carat Sud-Ouest et enfin de directeur associé du cabinet de conseil Marketing Marand Momméja Associés. Il est actuellement gérant de

la SARL Tolazi, conseil en organisation et stratégie d'entreprise.

Il détient 108 139 actions Hermès International en pleine propriété et 65 610 en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Robert Peugeot, 59 ans en 2009, de nationalité française, sans parenté avec la famille Hermès et indépendant selon des critères retenus par la société, est membre du Conseil de surveillance d'Hermès International depuis le 24 janvier 2007.

Il est diplômé de l'École centrale de Paris et de l'école supérieure de commerce INSEAD (Institut européen d'administration des affaires).

Il a occupé de 1998 à janvier 2007 les fonctions de directeur de l'innovation et de la qualité du groupe PSA Peugeot Citroën et de membre du Comité exécutif du groupe.

Il est président-directeur général de la société Foncière, Financière et de Participations (FFP) depuis décembre 2002 et membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA depuis février 2007.

Il détient 10 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Guillaume de Seynes, 52 ans en 2009, de nationalité française, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2008.

Il est titulaire d'une maîtrise en droit et diplômé de l'ESSEC.

Il a occupé de 1999 à 2004 les fonctions de directeur général de La Montre Hermès et, de 2004 à 2006, de directeur général des métiers d'Hermès Sellier.

Il est directeur général adjoint d'Hermès International et membre du Comité exécutif du groupe depuis avril 2006.

Il détient 30 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS À TOUT MOMENT AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux à tout moment au cours des cinq derniers exercices figure aux pages 53 à 61.

DÉCLARATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Selon les déclarations effectuées à la société par les mandataires sociaux :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux ;
- aucun des mandataires sociaux n'a été associé au

cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;

– aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;

– aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par la société. Aucun des mandataires sociaux n'a déclaré avoir un conflit d'intérêts entre la société et ses intérêts privés.

Aucun contrat de service dont les termes prévoieraient l'octroi d'avantages ne lie les mandataires sociaux à la société ou à l'une quelconque de ses filiales.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, nous vous informons des opérations déclarées sur les titres de la société par les dirigeants de la sociétés et les personnes qui leur sont étroitement liées au titre de l'exercice écoulé.

| Date de l'opération | Nom et fonction | Nature de l'opération | Titres concernés | Prix unitaire | Montant de l'opération |
|---------------------|--|-----------------------|-------------------------------|---------------|------------------------|
| 15 janvier 2008 | Émile Hermès SARL, gérant associé commandité | Acquisition | Actions | 64,721 € | 129 442,00 € |
| 16 janvier 2008 | Emile Hermès SARL, gérant associé commandité | Acquisition | Actions | 65,833 € | 1 184 994,00 € |
| 26 mars 2008 | Sandrine Brekke-Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité d'Hermès International | Acquisition | Autres instruments financiers | 27,97 € | 3 915 800,00 € |
| 26 mars 2008 | Sandrine Brekke-Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité d'Hermès International | Cession | Autres instruments financiers | 27,97 € | 3 915 800,00 € |
| 26 mars 2008 | Personne physique liée à Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif | Cession | Autres instruments financiers | 27,97 € | 3 356 400,00 € |
| 26 mars 2008 | Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif | Acquisition | Autres instruments financiers | 27,97 € | 3 915 800,00 € |
| 26 mars 2008 | Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif | Cession | Autres instruments financiers | 27,97 € | 3 915 800,00 € |
| 24 juin 2008 | Sandrine Brekke-Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité d'Hermès International | Acquisition | Autres instruments financiers | 30,03 € | 2 102 100,00 € |
| 24 juin 2008 | Sandrine Brekke-Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité d'Hermès International | Cession | Autres instruments financiers | 30,03 € | 2 102 100,00 € |
| 24 juin 2008 | Personnes physiques liées à Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif, et Sandrine Brekke-Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité d'Hermès International | Acquisition | Autres instruments financiers | 30,03 € | 1 801 800,00 € |
| 24 juin 2008 | Personnes physiques liées à Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif, et Sandrine Brekke-Dumas, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité d'Hermès International | Cession | Autres instruments financiers | 30,03 € | 1 801 800,00 € |
| 24 juin 2008 | Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif | Acquisition | Autres instruments financiers | 30,03 € | 2 102 100,00 € |
| 24 juin 2008 | Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif | Cession | Autres instruments financiers | 30,03 € | 2 102 100,00 € |
| 10 décembre 2008 | Laurent E. Momméja, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité d'Hermès International | Acquisition | Actions | 102,50 € | 666 250,00 € |
| 10 décembre 2008 | Laurent E. Momméja, membre du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL, gérant associé commandité d'Hermès International | Cession | Actions | 102,50 € | 666 250,00 € |
| 12 décembre 2008 | Patrick Thomas, gérant | Acquisition | Actions | 105,89 € | 370 620,00 € |
| 12 décembre 2008 | Patrick Thomas, gérant | Cession | Actions | 104,95 € | 367 343,00 € |
| 19 décembre 2008 | Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance | Acquisition | Actions | 104,97 € | 4 618 680,00 € |
| 19 décembre 2008 | Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance | Cession | Actions | 104,98 € | 5 668 855,00 € |
| 23 décembre 2008 | Frédéric Dumas, membre du Conseil de surveillance | Cession | Actions | 110,57 € | 1 105 700,00 € |

Aucun autre mandataire social (gérants et membres du Conseil de surveillance) d'Hermès International n'a déclaré avoir procédé en 2008 à des opérations sur les titres de la société.

Aucun des autres dirigeants inscrits sur la liste des hauts responsables (membres du Comité exécutif) d'Hermès International n'a déclaré avoir procédé en 2008 à des opérations sur les titres de la société.

La société n'a reçu par ailleurs aucune autre déclaration de la part de personnes qui leur sont étroitement liées.

INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DANS LE CAPITAL

Les intérêts des dirigeants dans le capital de la société au 31 décembre 2008, tels que déclarés à la société, sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

| | Actions en pleine propriété ou en usufruit ⁽¹⁾ (votes d'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'affectation du résultat) | | | | Actions en pleine propriété ou en nue-propriété ⁽¹⁾ (autres votes d'Assemblée générale) | | | |
|---|---|-----------------|--------------------|-----------------|--|-----------------|--------------------|-----------------|
| | Nombre d'actions | % | Nombre de voix | % | Nombre d'actions | % | Nombre de voix | % |
| Capital au 31/12/2008 | 105 550 012 | 100,00 % | 170 313 161 | 100,00 % | 105 550 012 | 100,00 % | 170 313 161 | 100,00 % |
| Gérance | | | | | | | | |
| Émile Hermès SARL | 128 000 | 0,12 % | 185 000 | 0,11 % | 128 000 | 0,12 % | 185 000 | 0,11 % |
| M. Patrick Thomas | 3 503 | 0,00 % | 3 503 | 0,00 % | 3 503 | 0,00 % | 3 503 | 0,00 % |
| Membres du Conseil de surveillance | | | | | | | | |
| M. Matthieu Dumas | 213 | 0,00 % | 216 | 0,00 % | 213 | 0,00 % | 216 | 0,00 % |
| M. Jérôme Guerrand | 5 451 302 | 5,16 % | 10 545 000 | 6,19 % | 3 885 572 | 3,68 % | 7 413 540 | 4,35 % |
| M ^{lle} Julie Guerrand | 14 100 | 0,01 % | 28 200 | 0,02 % | 536 010 | 0,51 % | 1 072 020 | 0,63 % |
| M. Charles-Éric Bauer | 96 048 | 0,09 % | 192 078 | 0,11 % | 396 048 | 0,38 % | 792 078 | 0,47 % |
| M. Maurice de Kervénoaël | 303 | 0,00 % | 306 | 0,00 % | 303 | 0,00 % | 306 | 0,00 % |
| M. Renaud Momméja | 108 139 | 0,10 % | 213 148 | 0,13 % | 173 749 | 0,16 % | 344 363 | 0,20 % |
| M. Robert Peugeot | 10 | 0,00 % | 10 | 0,00 % | 10 | 0,00 % | 10 | 0,00 % |
| M. Ernest-Antoine Seillière | 30 | 0,00 % | 60 | 0,00 % | 30 | 0,00 % | 60 | 0,00 % |
| M. Guillaume de Seynes | 30 | 0,00 % | 60 | 0,00 % | 30 | 0,00 % | 60 | 0,00 % |
| Comité exécutif (hors gérants) | | | | | | | | |
| M. Patrick Albaladejo | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % |
| M. Christian Blanckaert | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % |
| M ^{me} Beatriz Cristobal-Gonzales ⁽²⁾ | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a |
| M. Pierre-Alexis Dumas | 114 000 | 0,11 % | 114 000 | 0,07 % | 2 636 700 | 2,50 % | 5 159 400 | 3,03 % |
| M ^{me} Mireille Maury | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % |
| M. Mineaki Saito ⁽³⁾ | 7 200 | 0,01 % | 7 200 | 0,00 % | 7 200 | 0,01 % | 7 200 | 0,00 % |

(1) Les modalités de répartition des droits de vote sont détaillées en page 64.

(2) Membre du Comité exécutif depuis le 1^{er} février 2009.

(3) Membre du Comité exécutif depuis le 1^{er} août 2008.

n/a : non applicable.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIÉTÉ

Les tableaux cités et regroupés en pages 46 à 52 ont été numérotés par référence à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Les gérants, l'associé commandité et les membres

du Conseil de surveillance sont actionnaires et ont perçu à ce titre en 2008 un dividende de 1,00 € par action.

Gérants

- Rémunérations et avantages en nature

En vertu de l'article 17 des statuts, chaque gérant a droit à une rémunération statutaire et, éventuellement, à une rémunération complémentaire dont

le montant maximal est fixé par l'Assemblée générale ordinaire, avec l'accord unanime des associés commandités.

La rémunération statutaire annuelle brute de chaque gérant, au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Dans la limite des montants maximaux ici définis, qui s'établit pour 2008 à 875 186 €, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle de chaque gérant. L'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001 a décidé l'allocation à chacun des gérants d'une rémunération annuelle brute, complémentaire de la rémunération statutaire, plafonnée alors à 457 347,05 €. Ce plafond est indexé, chaque année, à la hausse uniquement. Cette indexation est calculée, depuis le 1^{er} janvier 2002, sur l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé de la société réalisé au titre de l'exercice précédent, à taux et à périmètre constants, par rapport à celui de l'avant-dernier exercice. Dans la limite du montant maximal précédemment défini, qui s'établit pour 2008 à 807 808 €, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération complémentaire annuelle de chaque gérant.

La rémunération statutaire comme la rémunération complémentaire sont toutes deux des rémunérations « variables » par nature, puisque les méthodes de calcul prévues ne constituent que des montants plafonds dans la limite desquels l'associé commandité est libre de fixer comme bon lui semble la rémunération effective des gérants.

Aucune rémunération minimale n'est ainsi assurée aux gérants.

Pour faciliter la compréhension des modalités de calcul de la rémunération des gérants, la société a

toujours qualifié leur rémunération complémentaire, avant indexation, de « rémunération fixe », par analogie aux pratiques du marché.

M. Patrick Thomas a proposé de limiter l'augmentation de la rémunération des gérants pour 2008 à 5 %, et cette proposition a été retenue par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL du 18 mars 2008. Chaque gérant a donc perçu effectivement en 2008 une rémunération statutaire de 858 774 € et une rémunération complémentaire de 765 631 €.

Par ailleurs, M. Patrick Thomas a proposé de limiter l'augmentation de la rémunération des gérants pour 2009 à 4 % et cette proposition a été retenue par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL du 17 mars 2009. Chaque gérant percevra donc effectivement en 2009 une rémunération statutaire de 893 124 € et une rémunération complémentaire de 796 260 €.

La décomposition des rémunérations effectives des gérants fixées par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL pour les deux derniers exercices est indiquée dans le [tableau n° 2](#), en page 46. Chaque année, le Comité des rémunérations du Conseil de surveillance d'Hermès International est chargé de s'assurer que la rémunération des gérants est conforme aux dispositions statutaires et aux décisions de l'associé commandité.

M. Patrick Thomas bénéficie d'un véhicule de fonction constituant son seul avantage en nature.

M. Bertrand Puech ne perçoit à titre personnel aucune rémunération de la part d'Hermès International.

- Régime de retraite

M. Patrick Thomas est éligible au régime de retraite complémentaire mis en place en 1991 au profit des dirigeants de la société. Le régime de retraite permettra de verser des rentes annuelles calculées en fonction de l'ancienneté et de la

rémunération annuelle, ces rentes représentant un pourcentage de la rémunération, par année d'ancienneté.

M. Patrick Thomas bénéficie par ailleurs du régime supplémentaire de retraite à cotisation définie, mis en place au profit de tous les salariés des sociétés françaises du groupe. La rente maximale incluant les versements des régimes de base, complémentaire et supplémentaire, ne peut en aucun cas dépasser 70 % de la dernière rémunération (rémunération statutaire et rémunération complémentaire). La période de référence prise en compte pour le calcul des prestations est de trois ans. Ce régime est assorti d'une rente de réversion à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Le montant total des sommes provisionnées à ce titre figure en annexe aux comptes consolidés (note 30, page 162).

Le règlement de retraite prévoit, comme condition impérative pour bénéficier du régime, l'achèvement définitif de la carrière professionnelle dans l'entreprise et la liquidation de la pension de retraite au régime de base de la Sécurité sociale.

- Engagements de rémunération différés

La société a pris l'engagement envers M. Patrick Thomas de lui verser une indemnité égale à 24 mois de rémunération (somme de la rémunération statutaire et de la rémunération complémentaire), en cas de cessation de ses fonctions de gérant (décision du Conseil de surveillance du 19 mars 2008, approuvée par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008).

Cet engagement a été pris sous réserve de la réalisation des conditions de performances suivantes, afin que les conditions de son départ soient en harmonie avec la situation de la société : atteinte d'au moins quatre budgets (taux de croissance

du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel mesurés à taux constants) sur les cinq derniers exercices et sans dégradation de l'image de marque d'Hermès.

Il est précisé que le conseil de surveillance du 18 mars 2009 a décidé que le versement de cette indemnité serait subordonné au fait que la cessation des fonctions de gérant résulte :

- soit d'une décision du gérant prise en raison d'un changement de contrôle de la société, du changement du gérant de la société Émile Hermès SARL, gérante de la société, ou d'un changement de stratégie de la société ;
- soit d'une décision de la société.

Par ailleurs, il est précisé que le montant de cette indemnité s'imputera automatiquement et de plein droit sur le montant de toute autre indemnité, notamment contractuelle, qui pourrait être due à M. Patrick Thomas au titre de la rupture de son contrat de travail actuellement suspendu. Il est en effet rappelé que M. Patrick Thomas a été engagé en qualité de salarié en août 2003, avec une reprise de son ancienneté au sein du groupe au titre des fonctions qu'il y a exercées du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1997. Ce contrat de travail a été suspendu au moment de la nomination de M. Patrick Thomas aux fonctions de gérant, étant entendu qu'il reprendrait automatiquement plein effet au moment de la cessation du mandat de gérant de M. Patrick Thomas.

M. Patrick Thomas ne bénéficie d'aucun engagement de rémunération différée en contrepartie d'un engagement de non-concurrence.

- Options de souscription et d'achat d'actions
– Attribution d'actions gratuites

Seul M. Patrick Thomas, en qualité de gérant personne physique, est concerné par ce paragraphe. Aucune option de souscription n'a été consentie en 2008 à M. Patrick Thomas.

M. Patrick Thomas s'est vu attribuer 11 000 options d'achat d'actions Hermès International en 2008 dans les conditions résumées dans le **tableau n° 4** en page 48 et détaillées dans le **tableau n° 8** en page 50.

Au 31 décembre 2008, il ne détenait aucune option de souscription et détenait 41 000 options d'achat d'actions Hermès International.

M. Patrick Thomas n'a levé aucune option de souscription et aucune option d'achat d'actions Hermès International en 2008.

L'amendement Balladur à la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006 a introduit dans le Code de commerce un nouveau dispositif qui oblige le Conseil de surveillance à définir un quota de stock-options ou d'actions issues d'options que les dirigeants sont tenus de conserver durant leur mandat. En application de ce texte, le Conseil de surveillance du 23 janvier 2008 a décidé que M. Patrick Thomas ne pouvait pas céder plus de 50 % des actions de la société issues d'options de souscription et d'options d'achat avant la cessation de son mandat de gérant.

Aucune action de performance n'a été attribuée en 2008 à M. Patrick Thomas.

M. Patrick Thomas s'est vu attribuer 25 actions gratuites en 2007 dans les conditions de la décision de la Gérance du 30 novembre 2007, détaillées en page 21 du tome 2 du Rapport annuel 2007.

Cette attribution, consentie à l'ensemble du personnel, n'était pas assortie de conditions de performance.

Associé commandité

En vertu de l'article 26 des statuts, la société verse à l'associé commandité une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable, qui s'établit comme suit pour les deux derniers exercices :

| Rémunération de l'associé commandité | Répartition des bénéfices versée au titre de l'exercice précédent | |
|--------------------------------------|---|----------------|
| | 2008 | 2007 |
| Émile Hermès SARL | 1 318 513,41 € | 1 511 738,72 € |

Conseil de surveillance, Comité d'audit et Comité des rémunérations

• Rémunérations

Le Conseil de surveillance du 19 mars 2008 a souhaité, sur la recommandation du Comité des rémunérations, modifier le mode de détermination du montant des jetons de présence et rémunérations à verser à chaque membre du Conseil de surveillance en instaurant, à partir de 2008, une partie variable basée sur l'assiduité. Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé d'intégrer dans l'enveloppe distribuable des jetons de présence et rémunérations allouée par l'assemblée le montant des sommes versées aux membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.

Le Conseil de surveillance a décidé d'adopter les principes de répartition des jetons de présence et rémunérations suivants :

- 60 000 € de part fixe pour le président du Conseil de surveillance, à titre de rémunération, sans part variable puisqu'il doit présider toutes les réunions ;
- 15 000 € de part fixe et 1 000 € de part variable par réunion, plafonnée à cinq réunions par an, pour chaque vice-président du Conseil de surveillance ;
- 12 000 € de part fixe et 1 000 € de part variable par réunion, plafonnée à cinq réunions par an, pour les autres membres du Conseil de surveillance ;
- 10 000 € de part fixe sans part variable pour les présidents du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ;
- 5 000 € de part fixe sans part variable pour les autres membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ;

– en cas de nomination en cours d'exercice, partage de la part fixe entre le membre sortant et son successeur avec l'allocation de la part variable selon leur présence aux réunions ;

– les membres du Comité exécutif d'Hermès International ne perçoivent pas de jetons de présence.

Le montant global des jetons de présence et rémunérations des membres du Conseil de surveillance a été fixé à 242 000 € par l'Assemblée générale du 3 juin 2008.

Le Conseil de surveillance a réparti le 21 janvier 2009 le montant global annuel des jetons de présence et rémunérations alloués par l'Assemblée générale selon les principes fixés et a effectivement versé 234 000 €.

Le [tableau n° 3](#) en page 47 intègre les rémunérations et les avantages de toute nature en lien avec le mandat dus et/ou versés aux mandataires sociaux par Hermès International et les sociétés qu'elle contrôle.

• Options de souscription et d'achat d'actions – Attribution d'actions gratuites

Aucune option de souscription n'a été, durant l'exercice 2008, consentie à un membre du Conseil de surveillance ou levée par un membre du Conseil de surveillance.

M. Guillaume de Seynes était titulaire d'un contrat de travail au titre de ses fonctions de directeur général adjoint avant sa nomination comme membre du Conseil de surveillance. Il a conservé ce contrat de travail et perçoit à ce titre une rémunération qui n'a pas de lien avec son mandat social dans la société.

M. Guillaume de Seynes s'est vu attribuer 3 300 options d'achat d'actions Hermès International en 2008 dans les conditions de la décision de la Gérance du 2 janvier 2008 détaillées dans le [tableau n° 8](#) en page 50.

Aucune option d'achat n'a été, durant l'exercice 2008, levée par un membre du Conseil de surveillance.

Aucune action gratuite n'a été, durant l'exercice 2008, attribuée à un membre du Conseil de surveillance.

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION
ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

La Gérance a été autorisée à consentir :

– des options de souscription et/ou d'achat d'actions par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1998 ;

– des options d'achat d'actions par les Assemblées générales extraordinaires des 3 juin 2003 et 6 juin 2006, en faveur de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

La Gérance, faisant usage de ces autorisations, a attribué en 2008 des options d'achat d'actions sous conditions de performance à 178 membres du personnel et dirigeants, à concurrence de 244 420 options d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice 2008, des levées d'options portant sur la souscription de 101 500 actions de 0,51 euro de nominal ont été effectuées, ce qui correspond à une augmentation de capital à hauteur de 51 765 euros, qui a été constatée par décisions de la Gérance en date des 7 juillet 2008 et 12 janvier 2009.

À la suite de la division du nominal des actions par trois intervenue le 10 juin 2006, la Gérance a, par décision en date du 12 juin 2006, procédé, pour les plans encore en vigueur à cette date, à l'ajustement :

– du nombre d'actions auxquelles donnent droit les

options de souscription ou d'achat d'actions non encore exercées, qui ont ainsi été triplées ;

– des prix d'exercice des options de souscription et d'achat d'actions, qui ont été divisés par trois.

Vous trouverez dans le **tableau n° 8** en page 49 le détail des conditions des plans d'options de souscription et d'options d'achat d'actions encore en vigueur au 1^{er} janvier 2008, tenant compte de ces ajustements.

Au 31 décembre 2008, il restait 19 400 options de souscription non levées et pouvant donner lieu à la création de 19 400 actions supplémentaires, soit 9 894 euros de capital nominal. La dilution potentielle maximale consécutive aux options de souscription mentionnées ci-dessus représente 0,02 % du capital d'Hermès International au 31 décembre 2008.

Le détail des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et des options levées par ces derniers figure dans le **tableau n° 9** en page 51.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Conformément à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons des opérations d'attribution d'actions gratuites réalisées au cours de l'exercice 2008.

La Gérance a été autorisée à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ou au profit des dirigeants, ainsi qu'au profit de membres du personnel salarié et de dirigeants des sociétés liées à la société, à l'attribution gratuite d'actions existantes de la société :

– par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2006 (10^e résolution) ;

– par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2007 (15^e résolution).

Le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de ces autorisations et le nombre total des options d'achat consenties et non encore levées est plafonné à 2 % du nombre d'actions de la société au jour de l'attribution.

L'Assemblée générale du 6 juin 2006 a fixé à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution sont consentis par la Gérance, la durée minimale de la période d'acquisition à l'issue de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, et à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'Assemblée générale du 5 juin 2007 a adopté les mêmes conditions pour les bénéficiaires salariés de filiales françaises, la Gérance étant autorisée à supprimer la période d'acquisition pour les salariés de filiales étrangères à la condition expresse que la période de conservation soit au moins égale à quatre ans.

Il n'a été fait aucun usage de ces délégations en 2008.

Vous trouverez, dans le **tableau n° 11** en page 51, le détail des conditions des plans d'attribution d'actions gratuites et, dans le **tableau n° 12** en page 52, le détail des actions gratuites attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires.

Les attributions d'actions gratuites n'ont aucun impact en terme de dilution puisqu'elles portent exclusivement sur des actions existantes de la société. Leur valorisation au moment de leur attribution et selon la méthode retenue pour les comptes consolidés est indiquée en annexe aux comptes consolidés (note 31, page 162).

TABLEAUX ÉTABLIS PAR RÉFÉRENCE À LA RECOMMANDATION DE L'AMF DU 22 DÉCEMBRE 2008 RELATIVE À L'INFORMATION À DONNER DANS LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau n° 1

| Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque gérant | 2008 | 2007 |
|--|--------------------|--------------------|
| M. Patrick Thomas | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2) | 1 624 405 € | 1 547 052 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4) | 262 683 € | 2 102 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6) | n/a | n/a |
| Total | 1 887 088 € | 1 549 154 € |
| Émile Hermès SARL | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2) | 1 624 405 € | 1 547 052 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4) | n/a | n/a |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6) | n/a | n/a |
| Total | 1 624 405 € | 1 547 052 € |

n/a : non applicable.

Tableau n° 2

| Rémunérations annuelles brutes des gérants | 2008 | | | 2007 | | |
|---|---|--|-----------------|---|--|-----------------|
| | Plafonds accordés par les statuts ou l'Assemblée générale | Montants dus (ou attribués) par le Conseil de gérance ⁽¹⁾ | Montants versés | Plafonds accordés par les statuts ou l'Assemblée générale | Montants dus (ou attribués) par le Conseil de Gérance ⁽²⁾ | Montants versés |
| M. Patrick Thomas | | | | | | |
| Rémunération variable statutaire | 875 186 € | 858 774 € | 858 774 € | 817 880 € | 817 880 € | 817 880 € |
| Rémunération complémentaire | 807 808 € | 765 631 € | 765 631 € | 729 172 € | 729 172 € | 729 172 € |
| <i>Dont part fixe</i> | 729 172 € | 729 172 € | 729 172 € | 676 412 € | 676 412 € | 676 412 € |
| <i>Dont part indexée sur l'augmentation du chiffre d'affaires</i> | 78 636 € | 36 459 € | 36 459 € | 52 760 € | 52 760 € | 52 760 € |
| Rémunération exceptionnelle | – | – | – | – | – | – |
| Jetons de présence | n/a | n/a | n/a | n/a | – | – |
| Avantages en nature | n/a | n/a | 3 388 € | n/a | n/a | 3 763 € |
| Émile Hermès SARL | | | | | | |
| Rémunération variable statutaire | 875 186 € | 858 774 € | 858 774 € | 817 880 € | 817 880 € | 817 880 € |
| Rémunération complémentaire | 807 808 € | 765 631 € | 765 631 € | 729 172 € | 729 172 € | 729 172 € |
| <i>Dont part fixe</i> | 729 172 € | 729 172 € | 729 172 € | 676 412 € | 676 412 € | 676 412 € |
| <i>Dont part indexée sur l'augmentation du chiffre d'affaires</i> | 78 636 € | 36 459 € | 36 459 € | 52 760 € | 52 760 € | 52 760 € |
| Rémunération exceptionnelle | – | – | – | – | – | – |
| Jetons de présence | n/a | n/a | n/a | n/a | – | – |
| Avantages en nature | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a |

(1) Décision du Conseil de gérance du 18 mars 2008.

(2) Décision du Conseil de gérance des 20 et 21 mars 2007.

n/a : non applicable.

Tableau n° 3

| Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance dans Hermès International Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants dans les sociétés contrôlées par Hermès International | Montants versés en 2009 au titre de l'exercice 2008 | Montants versés en 2008 au titre de l'exercice 2008 | Montants versés en 2007 au titre de l'exercice 2007 |
|---|---|---|---|
| Montant global des jetons de présence et rémunérations alloués par l'Assemblée d'Hermès International | 242 000 € | – | 170 000 € |
| Montant global des jetons de présence et rémunérations effectivement attribués par Hermès International | 234 000 € | – | 170 000 € |
| M. Jérôme Guerrand | | | |
| Rémunération de président du Conseil de surveillance | 60 000 € | – | 34 000 € |
| Jetons de présence Hermès International | – | – | – |
| Jetons de présence Hermès Sellier | – | 10 000 € | 10 000 € |
| Jetons de présence Comptoir Nouveau de la Parfumerie | – | 10 000 € | 10 000 € |
| M. Maurice de Kervénoaël | | | |
| Rémunération de président du Comité d'audit | 10 000 € | – | 10 000 € |
| Jetons de présence Hermès International | | | |
| - part fixe | 15 000 € | – | 12 000 € |
| - part variable basée sur l'assiduité | 5 000 € | – | n/a |
| Jetons de présence Comptoir Nouveau de la Parfumerie | – | 10 000 € | 10 000 € |
| M. Ernest-Antoine Seillière | | | |
| Rémunération de président du Comité des rémunérations | 10 000 € | – | 10 000 € |
| Jetons de présence Hermès International | | | |
| - part fixe | 15 000 € | – | 12 000 € |
| - part variable basée sur l'assiduité | 4 000 € | – | n/a |
| M. Charles-Éric Bauer⁽¹⁾ | | | |
| Rémunération de membre du Comité d'audit | 5 000 € | – | 5 000 € |
| Jetons de présence Hermès International | | | |
| - part fixe | 6 000 € | – | n/a |
| - part variable basée sur l'assiduité | 3 000 € | – | n/a |
| Jetons de présence Hermès Sellier | – | 5 000 € | 10 000 € |
| M. Matthieu Dumas⁽¹⁾ | | | |
| Rémunération de membre du Comité d'audit | 2 500 € | – | n/a |
| Jetons de présence Hermès International | | | |
| - part fixe | 6 000 € | – | n/a |
| - part variable basée sur l'assiduité | 3 000 € | – | n/a |
| M^{lle} Julie Guerrand | | | |
| Rémunération de membre du Comité d'audit | 5 000 € | – | 5 000 € |
| Jetons de présence Hermès International | | | |
| - part fixe | 12 000 € | – | 12 000 € |
| - part variable basée sur l'assiduité | 5 000 € | – | n/a |
| M. Renaud Momméja | | | |
| Jetons de présence Hermès International | | | |
| - part fixe | 12 000 € | – | 12 000 € |
| - part variable basée sur l'assiduité | 4 000 € | – | n/a |
| Rémunération de membre du Comité d'audit | 2 500 € | – | n/a |
| Jetons de présence Comptoir Nouveau de la Parfumerie | – | 10 000 € | 10 000 € |
| M. Robert Peugeot | | | |
| Rémunération de membre du Comité d'audit | 2 500 € | – | n/a |
| Rémunération de membre du Comité des rémunérations | 2 500 € | – | n/a |
| Jetons de présence Hermès International | | | |
| - part fixe | 12 000 € | – | 12 000 € |
| - part variable basée sur l'assiduité | 3 000 € | – | n/a |

| Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance dans Hermès International Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants dans les sociétés contrôlées par Hermès International | Montants versés en 2009 au titre de l'exercice 2008 | Montants versés en 2008 au titre de l'exercice 2008 | Montants versés en 2007 au titre de l'exercice 2007 |
|---|---|---|---|
| M. Guillaume de Seynes⁽¹⁾ Jetons de présence Hermès International | - | - | n/a |
| M. Frédéric Dumas⁽²⁾ Jetons de présence Hermès International - <i>part fixe</i> - <i>part variable basée sur l'assiduité</i> Jetons de présence Comptoir Nouveau de la Parfumerie | 6 000 € 2 000 € - | - - 10 000 € | 12 000 € n/a 10 000 € |
| M^{me} Agnès Harth⁽²⁾ Jetons de présence Hermès International - <i>part fixe</i> - <i>part variable basée sur l'assiduité</i> Jetons de présence Hermès Sellier | 6 000 € 2 000 € - | - - 10 000 € | 12 000 € n/a 10 000 € |
| M. Bertrand Puech⁽³⁾ Rémunération de membre du Comité des rémunérations Jetons de présence Hermès Sellier | 2 500 € - | - 5 000 € | 5 000 € 10 000 € |
| M. Éric de Seynes⁽²⁾ Rémunération de membre du Comité d'audit Jetons de présence Hermès International - <i>part fixe</i> - <i>part variable basée sur l'assiduité</i> Jetons de présence Hermès Sellier | 2 500 € 6 000 € 2 000 € - | - 6 000 € 2 000 € 10 000 € | 5 000 € 12 000 € n/a 10 000 € |

(1) Membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2008.

(2) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 3 juin 2008.

(3) Membre du Comité des rémunérations jusqu'au 3 juin 2008.

n/a : non applicable.

Tableau n° 4

| Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux gérants par Hermès International et par toute société du groupe | | | | | | |
|--|------------------------|--------------------|---|---|-----------------|-----------------------------|
| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nature des options | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
| Patrick Thomas | N° 7 2 janvier 2008 | Options d'achat | 262 683 € | 11 000 | 82,40 € | Du 03/01/2012 au 02/01/2015 |

Tableau n° 5

| Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par les gérants d'Hermès International | | | |
|---|--------------------|---|-----------------|
| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice |
| Patrick Thomas | n/a | - | n/a |
| Total | n/a | - | n/a |

n/a : non applicable.

Tableau n° 6

| Actions de performance attribuées à chaque mandataire social | | | | | | |
|---|--------------------|---|---|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
| Patrick Thomas | n/a | – | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Total | n/a | – | n/a | n/a | n/a | n/a |

n/a : non applicable.

Tableau n° 7

| Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social | | | |
|---|--------------------|---|--------------------------|
| Nom du mandataire social | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition |
| Patrick Thomas | n/a | – | n/a |
| Total | n/a | – | n/a |

n/a : non applicable.

Tableau n° 8

| Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions | | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|--|
| Information sur les options de souscription ou d'achat | | | | |
| Assemblée du 25/05/1998 – Options de souscription ou d'achat | Plan n° 1 | Plan n° 2 | Plan n° 3 | Plan n° 4 |
| Date de la décision de la Gérance | 20/04/2001 ⁽¹⁾ | 04/03/2002 ⁽¹⁾ | 15/10/2002 ⁽¹⁾ | 15/10/2002 ⁽¹⁾ |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées | 72 000 | 160 500 | 60 000 | 30 000 |
| <i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les gérants et les membres du Conseil de surveillance</i> | – | – | – | – |
| M. Patrick Thomas | – | – | – | – |
| M. Guillaume de Seynes | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Point de départ d'exercice des options | 20/04/2003 | 04/03/2004 | 15/10/2002 | 15/10/2003 ⁽²⁾ 15/10/2004 ⁽²⁾ |
| Date d'expiration | 19/04/2008 | 03/03/2009 | 14/10/2009 | 14/10/2009 |
| Prix de souscription ou d'achat | 44,78 € | 52,09 € | 41,59 € | 41,59 € |
| Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches) | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Nombre cumulé d'actions souscrites au 28/02/2009 | 72 000 | 136 600 | 60 000 | 30 000 |
| Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques | – | 4 500 | – | – |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice | – | 19 400 | – | – |

(1) Options de souscription.

(2) Pour moitié.

n/a : non applicable.

| Assemblée du 03/06/2003 – Options d'achat | Plan n° 5 | Plan n° 6 |
|---|-----------------|------------|
| Date de la décision de la Gérance | 04/07/2003 | 15/12/2004 |
| Nombre total d'actions pouvant être achetées | 42 000 | 84 000 |
| <i>dont nombre d'actions pouvant être achetées par les gérants et les membres du Conseil de surveillance en fonction au jour de l'attribution</i> | – | 30 000 |
| M. Patrick Thomas | – | 30 000 |
| M. Guillaume de Seynes | n/a | n/a |
| Point de départ d'exercice des options | 04/07/2005 | 16/12/2004 |
| Date d'expiration | 03/07/2010 | 15/12/2011 |
| Prix d'achat | 40,40 € | 44,43 € |
| Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches) | n/a | n/a |
| Nombre cumulé d'actions achetées au 28/02/2009 | 27 000 | – |
| Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques | – | – |
| Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice | 15 000 | 84 000 |
| Assemblée du 06/06/2006 – Options d'achat | Plan n°7 | |
| Date de la décision de la Gérance | 02/01/2008 | |
| Nombre total d'actions pouvant être achetées | 244 420 | |
| <i>dont nombre d'actions pouvant être achetées par les gérants et les membres du Conseil de surveillance en fonction au jour de l'attribution</i> | 14 300 | |
| M. Patrick Thomas | 11 000 | |
| M. Guillaume de Seynes | 3 300 | |
| Point de départ d'exercice des options | 03/01/2012 | |
| Date d'expiration | 02/01/2015 | |
| Prix d'achat | 82,40 € | |
| Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches) | n/a | |
| Nombre cumulé d'actions achetées au 28/02/2009 | – | |
| Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques | – | |
| Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice | 244 420 | |

n/a : non applicable.

Tableau n° 9

| Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers | Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées | Prix moyen pondéré | Plan n° 1 | Plan n° 2 | Plan n° 3 | Plan n° 4 | Plan n° 5 | Plan n° 6 | Plan n° 7 |
|---|---|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale) | 48 620 | 82,40 € | - | - | - | - | - | - | 48 620 |
| Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale) | 71 500 | 48,435 € | 21 000 | 50 500 | - | - | - | - | - |

Tableau n° 10

| Dirigeants | Contrat de travail (suspendu) | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |
|---|-------------------------------|-----------------------------------|---|--|
| M. Patrick Thomas, gérant Date de début de mandat : 15/09/2004 Date de fin de mandat : indéterminée | oui | oui | oui | non |

Tableau n° 11

| Détail des plans d'attribution d'actions gratuites encore en vigueur au 1 ^{er} janvier 2008 | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|--|---|---|--|---|--|
| Date de la décision de la Gérance | Nombre total d'actions attribuées | Actions attribuées aux dirigeants ⁽¹⁾ | Nombre de dirigeants ⁽¹⁾ concernés | Date de transfert de propriété des actions attribuées | Date de cessibilité des actions attribuées | Nombre d'actions acquises au 31/12/2008 | Nombre d'actions perdues au 31/12/2008 |
| Assemblée du 06/06/2006 – Actions gratuites | | | | | | | |
| Néant | | | | | | | |
| Assemblée du 05/06/2007 – Actions gratuites | | | | | | | |
| 30/11/2007 | 170 025 | 150 | 6 | 02/12/2011 | 03/12/2013 ⁽²⁾ 02/12/2011 ⁽³⁾ | - | 5 925 |

(1) Sont assimilés à des dirigeants dans le présent tableau n° 11 : les gérants, les membres du Conseil de surveillance et les membres du Comité exécutif de l'émetteur à la date de l'attribution.

(2) Bénéficiaires de la société et de ses filiales françaises.

(3) Bénéficiaires des filiales étrangères de la société.

Tableau n° 12

| Attributions d'actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires | Nombre total d'actions attribuées | Date du plan |
|---|-----------------------------------|--------------|
| Actions attribuées, durant l'exercice, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale) | néant | n/a |

n/a : non applicable.

Les tableaux n° 1 à 10 figurant ci-dessus ont été numérotés par référence à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.
Les tableaux n° 11 et 12 ont été numérotés à l'initiative d'Hermès International.

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Patrick Thomas

Né le 16 juin 1947

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|--|-------------------------|---|
| Hermès International | H ♦ France | Gérant |
| Ateliers A.S. | H France | Représentant permanent de Sport Soie, administrateur |
| Banque Neufilze OBC | France | Membre du Conseil de surveillance |
| Boissy Mexico | H Mexique | Administrateur titulaire |
| Boissy Retail | H Singapour | Président |
| Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis | H France | Représentant permanent d'Hermès International, administrateur |
| Compagnie Hermès de Participations | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Créations Métaphores | H France | Représentant permanent d'Hermès International, administrateur |
| Gaulme | France | Vice-président et membre du Conseil de surveillance |
| Héraklion | H France | Représentant permanent d'Hermès International, membre du Conseil de direction |
| Hercia | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Herlee | H Hong Kong | Président et administrateur |
| Hermès (China) | H Chine | Administrateur |
| Hermès (Retail) Malaysia | H Malaisie | Président et administrateur |
| Hermès Asia Pacific | H Hong Kong | Administrateur |
| Hermès Australia | H Australie | Administrateur |
| Hermès Benelux Scandinavie | H Belgique | Administrateur |
| Hermès Canada | H Canada | Administrateur |
| Hermès de Paris (Mexico) | H Mexique | Administrateur titulaire |
| Hermès do Brasil | H Brésil | Membre du Conseil consultatif |
| Hermès GB Limited | H Royaume-Uni | Administrateur |
| Hermès Grèce | H Grèce | Administrateur |
| Hermès Iberica | H Espagne | Administrateur |
| Hermès Immobilier Genève | H Suisse | Président du Conseil d'administration |
| Hermès India Retail & Distributors | H Inde | Administrateur |
| Hermès Italie | H Italie | Administrateur |
| Hermès Japon | H Japon | Administrateur |
| Hermès Korea | H Corée du Sud | Président et représentant légal |
| Hermès Korea Travel Retail | H Corée du Sud | Président et représentant légal |
| Hermès Monte-Carlo | H Principauté de Monaco | Représentant permanent d'Hermès Sellier, administrateur Représentant permanent d'Hermès International, président délégué |
| Hermès of Hawaiï | H États-Unis | Président du Conseil d'administration |
| Hermès of Paris | H États-Unis | Président du Conseil d'administration |
| Hermès Prague | H République tchèque | Membre du Conseil de surveillance |
| Hermès Sellier | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Hermès Singapore Retail | H Singapour | Administrateur |

H Société du groupe Hermès ♦ Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|-------------------------------|--------------|---|
| Hermès South East Asia | H Singapour | Administrateur |
| Hermès Voyageur | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Hermtex | H États-Unis | Président du Conseil d'administration |
| Holding Textile Hermès | H France | Président |
| Immauger | H France | Représentant permanent d'Hermès International, gérant |
| Isamyol 10 | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Isamyol 11 | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Isamyol 12 | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Isamyol 16 | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Isamyol 17 | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Isamyol 18 | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| John Lobb | H France | Représentant permanent d'Hermès International, administrateur |
| John Lobb (Hong Kong) Limited | H Hong Kong | Administrateur |
| John Lobb Japan | H Japon | Administrateur |
| La Montre Hermès | H Suisse | Administrateur |
| Leica Camera AG | ◆ Allemagne | Membre du Conseil de surveillance |
| Massilly Holding | France | Vice-président et membre du Conseil de surveillance |
| Motsch George V | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Saint-Honoré (Bangkok) | H Thaïlande | Administrateur |
| Saint-Honoré Chile | H Chili | Administrateur titulaire |
| SAS Ateliers Nontron | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| SC Honossy | H France | Représentant permanent d'Hermès International, gérant |
| SCI Auger-Hoche | H France | Représentant permanent d'Hermès International, gérant |
| SCI Boissy les Mûriers | H France | Représentant permanent d'Hermès International, gérant |
| SCI Boissy Nontron | H France | Représentant permanent d'Hermès International, gérant |
| SCI Édouard VII | H France | Représentant permanent d'Hermès International, gérant |
| SCI Les Capucines | H France | Représentant permanent d'Hermès International, gérant |
| Sport Soie | H France | Représentant permanent de Holding Textile Hermès, président |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|---------------------------|--------------|--|
| Hermès Holding US | H États-Unis | Président |
| Hermès Interactif | H France | Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS |
| Hermès Intérieur & Design | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Hermès International | H France | Directeur général |
| Hermès Voyageur | H France | Représentant permanent d'Hermès International, président |
| Sport Soie | H France | Représentant permanent de Holding Textile Hermès, administrateur |

H Société du groupe Hermès ◆ Société cotée

Bertrand Puech

Né le 18 février 1936

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|--|--------------|---|
| Hermès International | H ♦ France | Représentant permanent d'Émile Hermès SARL, gérant |
| Compagnie Hermès de Participations | H France | Membre du Conseil de direction |
| Émile Hermès SARL | France | Gérant et membre du Conseil de gérance |
| Hermès of Paris | H États-Unis | Administrateur |
| Hermès Sellier | H France | Membre du Conseil de direction |
| HPF | France | Gérant |
| Isamyol 10 | H France | Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS |
| Isamyol 11 | H France | Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS |
| Isamyol 12 | H France | Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS |
| Jakival | Belgique | Administrateur |
| John Lobb | H France | Administrateur |
| Sifah | France | Gérant |
| Théodule | France | Gérant |
| 28-30-32, rue du Faubourg-Saint-Honoré | France | Président |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|------------------------------------|-----------|---|
| Ateliers AS | H France | Représentant permanent de Sport Soie, administrateur |
| Auger Hoche | H France | Gérant |
| Boissy Mexico | H Mexique | Administrateur titulaire |
| Briand Villiers I | France | Gérant |
| Briand Villiers II | France | Gérant |
| Bucol | H France | Représentant permanent de Sport Soie, administrateur |
| Herciv | H France | Gérant |
| Hermès de Paris (Mexico) | H Mexique | Administrateur suppléant |
| Holding Textile Hermès | H France | Membre du Conseil de direction |
| Isamyol 8 | H France | Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS |
| Motsch George V | H France | Gérant |
| SIEGL | H France | Représentant permanent de Sport Soie, administrateur |
| Société Nontronnaise de Confection | H France | Président du Conseil d'administration et directeur général |

H Société du groupe Hermès ♦ Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Jérôme Guerrand

Né le 15 octobre 1944

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|---|---------------|---|
| Hermès International | H ♦ France | Président du Conseil de surveillance |
| Antonino | France | Gérant |
| Comptoir Nouveau de la Parfumerie | H France | Vice-président et membre du Conseil de surveillance |
| Hermès Sellier | H France | Membre du Conseil de direction |
| J.L. & Co | H Royaume-Uni | Administrateur |
| Morethanhotels Limited | Royaume-Uni | Administrateur |
| Société civile immobilière du 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine | France | Cogérant |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|----------------|----------|-------------------|
| Hermès Sellier | H France | Administrateur |

Maurice de Kervénoaël

Né le 28 septembre 1936

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|-----------------------------------|------------|--|
| Hermès International | H ♦ France | Vice-président et membre du Conseil de surveillance, président du Comité d'audit |
| Comptoir Nouveau de la Parfumerie | H France | Membre du Conseil de surveillance |
| Laurent-Perrier | ♦ France | Président et membre du Conseil de surveillance |
| MDK Consulting | France | Gérant |
| Onet | France | Membre du Conseil de surveillance |
| Petit Bateau | France | Président |
| SIA Groupe SA | France | Président et membre du Conseil de surveillance |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|---|--------|--------------------------------------|
| Alsatia | France | Membre du Conseil de surveillance |
| Charles Riley Consultants International | France | Administrateur |
| Irus | France | Président du Conseil de surveillance |
| Panzani | France | Administrateur |

H Société du groupe Hermès ♦ Société cotée

Ernest-Antoine Seillière

Né le 20 décembre 1937

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|--|------------|---|
| Hermès International | H ♦ France | Vice-président et membre du Conseil de surveillance, président du Comité des rémunérations et des nominations |
| Aseas Participations | France | Gérant |
| Bureau Veritas | ♦ France | Membre du Conseil de surveillance |
| Editis Holding | France | Membre du Conseil de surveillance |
| Legrand | ♦ France | Administrateur |
| Gras Savoye & Cie | France | Membre du Conseil de surveillance |
| Odyssas | France | Gérant |
| Oranje Nassau Groep BV | Pays-Bas | Président du Conseil de surveillance |
| PSA Peugeot Citroën (Peugeot SA) | ♦ France | Membre du Conseil de surveillance |
| Société Lorraine de Participations Sidérurgiques fusion-absorption par Wendel-Participations | France | Président du Conseil d'administration et directeur général |
| Sofisamc | Suisse | Administrateur |
| Wendel Investissement, devenue Wendel | ♦ France | Président du Conseil de surveillance |
| Wendel-Participations, devenue Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (SLPS) | France | Président du Conseil d'administration |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|---------------------------------------|------------|---|
| Bureau Veritas | ♦ France | Représentant permanent de Oranje Nassau Groep BV, membre du Conseil de surveillance |
| Capgemini | ♦ France | Administrateur, vice-président du Conseil d'administration |
| Legrand Holding, devenue Legrand | ♦ France | Président du Conseil d'administration |
| Wendel Investissement, devenue Wendel | ♦ France | Président du Conseil d'administration et directeur général |
| Lumina Parent | Luxembourg | Président du Conseil d'administration |
| Trader Classified Media | Pays-Bas | Président du Conseil de surveillance |

Charles-Éric Bauer

Né le 9 janvier 1964

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|-----------------------|------------|---|
| Hermès International | H ♦ France | Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit |
| Hem Fi | France | Directeur associé |
| Hermès Sellier | H France | Membre du Conseil de direction |
| SAS Pollux & Consorts | France | Membre du Comité de direction |
| SC Almareen | France | Gérant |
| SC Sabarots | France | Cogérant |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|--------------|------|-------------------|
| Néant | | |

H Société du groupe Hermès ♦ Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux
exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Matthieu Dumas

Né le 13 mai 1946

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|---|------------|---|
| Hermès International 13 ^e Rue, groupe NBC Universal | H ♦ France | Membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des rémunérations Chef de marque |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|----------------------------|--------|---------------------------------------|
| Cuisine TV, groupe Canal + | France | Directeur commercial et développement |

Julie Guerrand

Née le 26 février 1975

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|-------------------------------|------------|--|
| Hermès International | H ♦ France | Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit |
| Antonino | France | Gérant |
| Jerocar | France | Gérant |
| La Mazarine-SCIFAH | France | Gérant |
| Paris Orléans | ♦ France | Directeur de participations au sein de l'équipe d'investissement |
| SCI Apremont | France | Gérant |
| SCI Briand Villiers I | France | Gérant |
| SCI Briand Villiers II | France | Gérant |
| SCI Petit Musc | France | Gérant |
| SCTI | France | Gérant |
| Société Immobilière du Dragon | France | Gérant |
| Val d'Isère Carojero | France | Gérant |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|------------------|--------|-------------------|
| Rothschild & Cie | France | Sous-directeur |
| Rothschild & Cie | France | Directeur adjoint |

H Société du groupe Hermès ♦ Société cotée

Renaud Momméja

Né le 20 mars 1962

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|--|---------------|---|
| Hermès International | H ♦ France | Membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit |
| 28-30-32, rue du Faubourg-Saint Honoré | France | Président |
| Catapult Asset Management | Royaume-Uni | Administrateur |
| Comptoir Nouveau de la Parfumerie | H France | Membre du Conseil de surveillance |
| GFA Château Fourcas Hosten | France | Cogérant |
| J.L. & Co | H Royaume-Uni | Administrateur |
| SARL Tolazi | France | Gérant |
| SAS Pollux & Consorts | France | Membre du Comité de direction |
| SC Altizo | France | Gérant majoritaire |
| SC Lor | France | Cogérant |
| SCI Briand Villiers I | France | Gérant |
| SCI Briand Villiers II | France | Gérant |
| Société civile du Château Fourcas Hosten | France | Représentant permanent de Lor, gérant |
| Société civile immobilière du 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine | France | Cogérant |
| Société Immobilière du Faubourg Saint-Honoré « SIFAH » | France | Gérant |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|---|--------|--|
| Cabinet de conseil Marketing Marand Momméja Associés | France | Directeur associé |
| Carat Sud-Ouest | France | Directeur |
| Newsweb | France | Représentant permanent d'Altizo, membre du Conseil de surveillance |
| Sport 4 Fun | France | Membre du Conseil d'administration |
| Société civile du Château Fourcas Hosten | France | Gérant associé |

H Société du groupe Hermès ♦ Société cotée

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Robert Peugeot

Né le 25 avril 1950

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|--|-------------|--|
| Hermès International | H ♦ France | Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations et des nominations |
| Alpine Holding | Autriche | Administrateur |
| B-1998, SL | Espagne | Administrateur |
| SCI CHP Gestion | France | Gérant |
| DKSH | Suisse | Administrateur |
| Établissements Peugeot Frères | France | Administrateur |
| Faurecia | France | Administrateur |
| FCC Construcción, SA | Espagne | Administrateur |
| Financière Guiraud et de Participations | France | Représentant statutaire de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, président |
| Fomentos de Construcciones y Contratas, SA | Espagne | Administrateur |
| Holding Reinier | France | Administrateur |
| IDI-EM | Luxembourg | Membre du Conseil de surveillance |
| Imerys | ♦ France | Administrateur |
| Immeubles et Participations de l'Est LFPF – La Française de Participations Financières | France | Administrateur |
| IP Est SA | France | Administrateur |
| PSA Peugeot Citroën (Peugeot SA) | ♦ France | Membre du Conseil de surveillance |
| SCI Rodom | France | Gérant |
| Sanef | France | Administrateur |
| Simante S.L. | Espagne | Président-directeur général |
| Société Foncière, Financière et de Participations – FFP | ♦ France | Président-directeur général |
| SOFINA | Belgique | Administrateur |
| WRG – Waste Recycling Group Ltd | Royaume-Uni | Administrateur |
| Zodiac | France | Représentant permanent de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, membre du Conseil de surveillance |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|--|-------------|---|
| Aviva France | France | Membre du Conseil de surveillance |
| Aviva Participations | France | Administrateur |
| GIE PSA Renault | France | Administrateur |
| Citroën Danemark A/S | Danemark | Administrateur |
| Citroën Deutschland Aktiengesellschaft | Allemagne | Membre du Conseil de surveillance |
| Citroën UK Ltd | Royaume-Uni | Administrateur |
| Groupe Taittinger | France | Membre du Conseil de surveillance |
| Imerys | ♦ France | Membre du Conseil de surveillance |
| Institut français du pétrole | France | Administrateur |
| Peugeot Automobile UK Ltd | Royaume-Uni | Administrateur |
| PSA Peugeot Citroën (Peugeot SA) | ♦ France | Membre du Comité exécutif et directeur de l'innovation et de la qualité |
| Société du Louvre | France | Administrateur |

H Société du groupe Hermès ♦ Société cotée

Guillaume de Seynes

Né le 14 octobre 1957

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|--|---------------|--|
| Hermès international | H ♦ France | Membre du Conseil de surveillance, directeur général adjoint non mandataire social |
| Boissy Mexico | H Mexique | Administrateur titulaire |
| Exocuir | H Suisse | Administrateur et président du Conseil d'administration |
| Gaulme | France | Membre du Conseil de surveillance |
| Gordon Choisy | H France | Président |
| Hermès de Paris (Mexico) | H Mexique | Administrateur suppléant |
| Hermès Japon | H Japon | Administrateur |
| Hermès Sellier | H France | Directeur général de la division Hermès Homme et de la division Hermès Bijouterie |
| Hermès Voyageur | H France | Président |
| Hermès of Paris | H États-Unis | Administrateur |
| JL & Co | H Royaume-Uni | Président du Conseil d'administration et administrateur |
| John Lobb | H France | Président du Conseil d'administration et administrateur |
| La Montre Hermès | H Suisse | Président du Conseil d'administration et administrateur |
| La Montre Hermès Pacific Ltd | H Hong-Kong | Président du Conseil d'administration et administrateur |
| Louisiane Spa | H Italie | Président du Conseil d'administration et administrateur |
| Michel Rettilli Srl | H Italie | Président du Conseil d'administration et administrateur |
| Mi-Colline | France | Gérant |
| SC Guise | France | Gérant |
| SCI Guise Immobilier | France | Gérant |
| Sofcuir International | H France | Président du Conseil d'administration et administrateur |
| Tanneries des Cuir d'Indochine et de Madagascar | France | Président |
| Vaucher Manufacture Fleurier | Suisse | Vice-président du Conseil d'administration et administrateur |

Autres mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2008

| Dénomination | Pays | Mandats/fonctions |
|----------------|----------|---|
| Hermès Sellier | H France | Directeur général de la division Hermès Femme |

H Société du groupe Hermès ♦ Société cotée

Informations relatives au capital et à l'actionnariat

64 Informations relatives au capital

64 État du capital

64 Droits de vote

64 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

66 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

67 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance

68 Informations relatives à l'actionnariat

68 Nombre d'actionnaires

68 Participation des salariés au capital

68 Franchissement de seuils

68 Nantissement des actions

68 Autodétention

68 Politique de dividendes

69 Pactes d'actionnaires

70 Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2008

71 Programme de rachat d'actions

72 Évolution du cours du titre au cours des cinq derniers exercices

Informations relatives au capital

ÉTAT DU CAPITAL

| | Montant | Nombre d'actions | Valeur nominale |
|------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Au 01/01/2008 | 54 105 499,14 € | 106 089 214 | 0,51 € |
| Au 31/12/2008 | 53 830 506,12 € | 105 550 012 | 0,51 € |
| Au jour de l'assemblée | 53 830 506,12 € | 105 550 012 | 0,51 € |

Les actions sont intégralement libérées.

DROITS DE VOTE

Au 28 février 2009, il existait 170 969 810 droits de vote en circulation.

La société publie chaque mois avant le 15 du mois suivant, sur son site internet www.hermès-international.com, le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital le dernier jour du mois précédent.

Chaque action donne droit à au moins une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires, à l'exception des actions autodétenues par la société, qui sont dépourvues de tout droit de vote.

La propriété de certaines actions est démembrée, c'est-à-dire partagée entre un usufruitier et un nu-proprétaire. Les droits de vote sont dans ce cas statutairement exercés par le nu-proprétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales (ordinaires, extraordinaires ou spéciales), sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Par ailleurs, un droit de vote double est attribué :
– à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte ; et

– à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

Le défaut de déclaration de franchissement de seuils légaux et statutaires peut entraîner la privation des droits de vote (se reporter à l'article 11 des statuts, présenté en page 233).

INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Hermès International est une société en commandite par actions et bénéficie à ce titre des particularités de cette forme sociale dont certaines, légales ou statutaires, sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, et notamment :

- la désignation et la révocation des gérants sont de la compétence exclusive des associés commandités ;
- l'obligation pour Émile Hermès SARL, associé commandité, de maintenir dans ses statuts un certain nombre de dispositions concernant sa forme sociale, son objet et les conditions à respecter pour déterminer la qualité d'associé (se reporter à l'article 14.3 des statuts d'Hermès International, présenté en page 235) ;
- la transformation en SARL ou en SA nécessite l'accord de la majorité des associés commandités ;
- aucune décision des assemblées des commanditaires (actionnaires) n'est valablement prise si elle n'a pas été approuvée par les associés commandités au plus tard à la clôture de ladite assemblée.

Par ailleurs, Hermès International a mis en place des règles statutaires également susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, et notamment :

- le droit de vote est exercé par le nu-propriétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des résultats, dont le droit de vote est exercé par l'usufruitier ;
- l'attribution d'un droit de vote double après quatre ans de détention ininterrompue en compte nominatif ;

– une obligation de déclaration des franchissements de seuils de possession d'actions représentant une fraction de 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote ou tout multiple de ce montant.

Enfin, la Gérance bénéficie d'une délégation de compétence à l'effet de décider des augmentations de capital.

Informations relatives au capital

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucune opération significative n'est à signaler, l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices résultant uniquement des levées d'options de souscription d'actions ou d'annulations d'actions d'autocontrôle.

| Date | Opération | Capital après l'opération | Nombre d'actions après l'opération | Nominal | Prime d'émission | Nombre d'actions émises [E]/ annulées [A] |
|------------|--|---------------------------|------------------------------------|---------|--|---|
| 09/01/2006 | Augmentation de capital de 58 182,84 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2005 et le 31 décembre 2005 | € 55 590 796,62 | 36 333 854 | € 1,53 | € 49,54 € 63,55 € 132,81 | 23 968 [E] 60 [E] 14 000 [E] |
| | Réduction de capital de 130 865,49 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle | € 55 459 931,13 | 36 248 321 | € 1,53 | | 85 533 [A] |
| 03/04/2006 | Augmentation de capital de 28 213,20 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 30 mars 2006 | € 55 488 144,33 | 36 266 761 | € 1,53 | € 63,55 € 70,80 € 132,81 € 154,75 | 1 940 [E] 1 000 [E] 3 000 [E] 12 500 [E] |
| 10/06/2006 | Division du nominal par trois (de 1,53 € à 0,51 €) | € 55 488 144,33 | 108 800 283 | € 0,51 | | n/a |
| 10/07/2006 | Réduction de capital de 1 014 884,19 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle | € 54 473 260,14 | 106 810 314 | € 0,51 | | 1 989 969 [A] |
| 08/01/2007 | Augmentation de capital de 32 895 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2006 et le 31 décembre 2006 | € 54 506 155,14 | 106 874 814 | € 0,51 | € 51,58 € 41,08 | 4 500 [E] 60 000 [E] |
| 09/07/2007 | Augmentation de capital de 14 586 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2007 | € 54 520 741,14 | 106 903 414 | € 0,51 | € 51,58 € 41,08 | 13 600 [E] 15 000 [E] |
| 13/07/2007 | Réduction du capital de 423 147 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle | € 54 097 594,14 | 106 073 714 | € 0,51 | | 829 700 [A] |
| 07/01/2008 | Augmentation de capital de 7 905 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2007 et le 31 décembre 2007 | € 54 105 499,14 | 106 089 214 | € 0,51 | € 51,58 € 41,08 | 500 [E] 15 000 [E] |
| 07/07/2008 | Augmentation de capital de 18 360 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2008 | € 54 123 859,14 | 106 125 214 | € 0,51 | € 51,58 € 44,27 | 15 000 [E] 21 000 [E] |
| 09/12/2008 | Réduction du capital de 326 758,02 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle | € 53 797 101,12 | 105 484 512 | € 0,51 | | 640 702 [A] |
| 12/01/2009 | Augmentation de capital de 33 405 € correspondant aux levées d'options exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2008 et le 31 décembre 2008 | € 53 830 506,12 | 105 550 012 | € 0,51 | € 51,58 | 65 500 [E] |

Depuis le 12/01/2009, il n'y a eu aucune autre modification du capital.

n/a : non applicable.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À LA GÉRANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 225- 100 alinéa 7 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente l'ensemble des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance, notamment en matière d'augmentation de capital, en distinguant : les délégations en cours de validité ; les délégations utilisées durant l'exercice 2008, le cas échéant ; les délégations nouvelles soumises à l'Assemblée générale du 2 juin 2009.

| Délégations existantes et délégations proposées à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2009 | Date de l'assemblée N° de résolution | Durée de l'autorisation Échéance ⁽³⁾ | Caractéristiques | Utilisation au cours de l'exercice 2008 |
|---|---|--|---|---|
| Émissions par incorporation de réserves | | | | |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | 5 juin 2007 <i>onzième</i> | 26 mois <i>2 juin 2009</i> | plafond nominal de 5 450 000 € ⁽¹⁾ | néant |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | 2 juin 2009 <i>dixième</i> | 26 mois <i>2 août 2011</i> | plafond nominal de 20 % du capital ⁽⁴⁾ | – |
| Émissions avec droit préférentiel de souscription | | | | |
| Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital | 5 juin 2007 <i>douzième</i> | 26 mois <i>5 août 2009</i> | plafond nominal de 5 450 000 € ⁽¹⁾ | néant |
| Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital | 2 juin 2009 <i>onzième</i> | 26 mois <i>2 août 2011</i> | plafond nominal de 20 % du capital ⁽⁴⁾ | néant |
| Émissions de bons de souscription d'actions en période d'offre publique | 6 juin 2006 <i>onzième</i> | 26 mois <i>3 juin 2008</i> | montant maximal de 120 M€ 2 bons par action maximum | néant |
| Émissions de bons de souscription d'actions en période d'offre publique | 3 juin 2008 <i>vingtième</i> | 18 mois <i>3 décembre 2009</i> | montant maximal de 110 M€ 2 bons par action maximum | néant |
| Émissions sans droit préférentiel de souscription | | | | |
| Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital | 5 juin 2007 <i>treizième</i> | 26 mois <i>5 août 2009</i> | plafond nominal de 5 450 000 € ^{(1) (5)} | néant |
| Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital | 2 juin 2009 <i>douzième</i> | 26 mois <i>2 août 2011</i> | plafond nominal de 20 % du capital ^{(4) (5)} | néant |
| Augmentation de capital en faveur des salariés | 5 juin 2007 <i>quatorzième</i> | 26 mois <i>3 juin 2008</i> | plafond 1 % du nombre d'actions | néant |
| Augmentation de capital en faveur des salariés | 3 juin 2008 <i>vingt et unième</i> | 26 mois <i>3 août 2010</i> | plafond 1 % du nombre d'actions | néant |
| Augmentation de capital en faveur des salariés | 2 juin 2009 <i>treizième</i> | 26 mois <i>2 août 2011</i> | plafond 1 % du nombre d'actions | – |
| Programme d'achat d'actions | | | | |
| Achat d'actions | 5 juin 2007 <i>sixième</i> | 18 mois <i>3 juin 2008</i> | plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 200 € maximum des fonds engagés 650 M€ | cf. rapport page 71 |
| Achat d'actions | 3 juin 2008 <i>dix-septième</i> | 18 mois <i>3 décembre 2009</i> | plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 200 € maximum des fonds engagés 650 M€ | cf. rapport page 71 |
| Achat d'actions | 2 juin 2009 <i>septième</i> | 18 mois <i>2 décembre 2010</i> | plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 200 € maximum des fonds engagés 750 M€ | – |
| Annulation d'actions achetées | 5 juin 2007 <i>dixième</i> | 24 mois <i>3 juin 2008</i> | limite de 10 % du capital | cf. rapport page 71 |
| Annulation d'actions achetées | 3 juin 2008 <i>dix-neuvième</i> | 24 mois <i>3 juin 2010</i> | limite de 10 % du capital | cf. rapport page 71 |
| Annulation d'actions achetées | 2 juin 2009 <i>neuvième</i> | 24 mois <i>2 juin 2011</i> | limite de 10 % du capital | – |
| Attribution d'actions gratuites et d'options d'achat | | | | |
| Attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux | 5 juin 2007 <i>quinzième</i> | 38 mois <i>5 août 2010</i> | plafond 2 % du capital ⁽²⁾ | cf. rapport page 71 |
| Attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux | 2 juin 2009 <i>quinzième</i> | 38 mois <i>2 août 2012</i> | plafond 2 % du capital ⁽²⁾ | cf. rapport page 71 |
| Attribution d'options d'achat d'actions | 6 juin 2006 <i>neuvième</i> | 38 mois <i>6 août 2009</i> | plafond 2 % du nombre d'actions ⁽²⁾ et au minimum 725 335 actions | cf. rapport page 71 |
| Attribution d'options d'achat d'actions | 2 juin 2009 <i>quatorzième</i> | 38 mois <i>2 août 2012</i> | plafond 2 % du nombre d'actions ⁽²⁾ | cf. rapport page 71 |
| Options de souscription | | | | |
| Constatation des augmentations de capital réalisées en vertu des levées d'options de souscription d'actions | 25 mai 1998 <i>sixième</i> | Jusqu'à expiration des plans | | cf. rapport page 71 |

(1) Plafond commun de 5 450 000 €. (2) Plafond commun de 2 % du capital. (3) Pour l'indication des échéances, il a été tenu compte des délégations ayant annulé pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, les délégations antérieures de même nature. (4) Plafond commun de 20 % du capital. (5) Modalités de fixation du prix exposées dans le tome 2 du document de référence 2006, page 46. (6) Modalités de fixation du prix exposées page 201.

Informations relatives à l'actionariat

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

En fonction des inscriptions nominatives en compte et des informations reçues d'Euroclear, il a été déterminé un nombre approximatif de 16 000 actionnaires au 31 décembre 2008.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

La proportion du capital que représentent les actions détenues au nominatif par des salariés du groupe (hors dirigeants et mandataires sociaux) s'élevait au 31 décembre 2008 à 0,29 %.

Aucune action de la société n'est détenue par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et du fonds commun de placement d'entreprise de la société.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Au cours de l'exercice 2008, la société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuil légal de détention de son capital ou de ses droits de vote.

NANTISSEMENT DES ACTIONS

Les actions inscrites au nominatif ne font l'objet d'aucun nantissement significatif.

AUTODÉTENTION

Au 31 décembre 2008, Hermès International détenait 502 000 de ses propres actions, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions présenté en page 71.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Sous réserve des besoins d'investissement nécessaires au développement de l'entreprise et des besoins de financement correspondants, l'intention actuelle de la société est de poursuivre sa politique de dividende menée au cours des dernières années. Le montant des dividendes distribués pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques figure en page 200. Le délai de prescription des dividendes sur les titres Hermès International est le délai légal en la matière, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés par la société au centre des impôts dont elle dépend.

PACTES D'ACTIONNAIRES

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires autres que les pactes suivants, entrant dans le cadre de la loi Dutreil.

| | Pacte Dutreil Transmission I | Pacte Dutreil ISF I | Pacte Dutreil ISF II | Pacte Dutreil ISF III | Pacte Dutreil Transmission II | Pacte Dutreil Transmission III |
|--|---|---|---|---|---|--|
| Régime | Article 787 B du CGI | article 885 I <i>bis</i> du CGI | article 885 I <i>bis</i> du CGI | article 885 I <i>bis</i> du CGI | Article 787 B du CGI | Article 787 B du CGI |
| Date de signature | 29 décembre 2003 | 2 février 2004 | 26 mars 2004 | 29 mars 2004 | 1 ^{er} février 2006 | 22 décembre 2008 |
| Durée de l'engagement collectif | deux années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 30 décembre 2003) | six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 4 février 2004) | six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 30 mars 2004) | six années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 30 mars 2004) | deux années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 3 février 2006) | deux années à compter de la date d'enregistrement (en l'occurrence le 22 décembre 2008) |
| Durée contractuelle du pacte | deux années à compter de la date d'enregistrement | six années à compter de la date d'enregistrement | six années à compter de la date d'enregistrement | six années à compter de la date d'enregistrement | deux années à compter de la date d'enregistrement | deux années à compter de la date d'enregistrement |
| Modalités de reconduction | (poursuivi par engagements individuels des bénéficiaires de la transmission) | tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an | tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an | tacite reconduction pour de nouvelles périodes d'un an | (poursuivi par un engagement individuel des bénéficiaires de la transmission) | (poursuivi par un engagement individuel des bénéficiaires de la transmission) |
| Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte | 25,30 % | 39,02 % | 50,03 % | 33,09 % | 23,60 % | 32,14 % |
| Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant (au sens de l'article L.621-18-2-a) | <p>À la date de signature du pacte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Louis Dumas, gérant commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance <p>À ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, gérant commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance | <p>À la date de signature du pacte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Louis Dumas, gérant commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance <p>À ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, gérant commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance – Patrick Thomas, gérant | <p>À la date de signature du pacte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Louis Dumas, gérant commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance <p>À ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, gérant commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance – Patrick Thomas, gérant | <p>À la date de signature du pacte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Louis Dumas, gérant commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance <p>À ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, gérant commandité – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance – Patrick Thomas, gérant | <p>À la date de signature du pacte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Louis Dumas, gérant commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Patrick Thomas, gérant <p>À ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Émile Hermès SARL, gérant commandité – Patrick Thomas, gérant | <p>À la date de signature du pacte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bertrand Puech, gérant de Émile Hermès SARL, associé commandité – Émile Hermès SARL, associé commandité – Patrick Thomas, gérant – Jérôme Guerrand, président du Conseil de surveillance |
| Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants (au sens des articles L.621-18-2 c et R.621-43-1 du Code monétaire et financier) | tous les signataires | tous les signataires | tous les signataires | tous les signataires | tous les signataires | tous les signataires |
| Noms des signataires détenant au 31 décembre 2008 au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de la société | M. et M ^{me} Jean-Louis Dumas M. Jérôme Guerrand SC AXAM SAS FALAISES SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SC FLÈCHES | M. et M ^{me} Jean-Louis Dumas M. Jérôme Guerrand SC AXAM SAS FALAISES SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SC FLÈCHES | M. et M ^{me} Jean-Louis Dumas M. Jérôme Guerrand SC AXAM SAS FALAISES SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SC FLÈCHES | M. et M ^{me} Jean-Louis Dumas M. Jérôme Guerrand SC AXAM SAS FALAISES SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SC FLÈCHES | M. Jérôme Guerrand SAS POLLUX & Consorts SC AXAM SAS FALAISES SC AXAM | M. Jérôme Guerrand SAS POLLUX & Consorts SAS SDH SAS FALAISES |

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2008

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux figurant ci-dessous détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Les sociétés SAS SDH, SAS POLLUX & CONSORTS, SC FLÈCHES, SAS FALAISES et SC AXAM sont détenues exclusivement par des descendants de M. Émile-Maurice Hermès, issus de différentes branches familiales et qui ont décidé, afin d'en faciliter la gestion, de regrouper leurs participations au capital d'Hermès International. À la connaissance de la société, aucun des associés de ces sociétés ne détient indirectement une participation supérieure à 5 % du capital ou des droits de vote d'Hermès International.

Les actions détenues par les mandataires sociaux et les dirigeants sont détaillées en page 40.

Aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.

| | Actions en pleine propriété ou en usufruit ⁽¹⁾ | | | | | | | | | | | |
|--|---|---------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|--------------------|---------------|
| | (votes d'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'affectation du résultat) | | | | | | | | | | | |
| | au 31 décembre 2008 | | | | au 31 décembre 2007 | | | | au 31 décembre 2006 | | | |
| | Nombre d'actions | % | Droits de vote | % | Nombre d'actions | % | Droits de vote | % | Nombre d'actions | % | Droits de vote | % |
| SAS SDH | 9 548 996 | 9,05 | 19 073 836 | 11,20 | 9 605 836 | 9,05 | 19 130 676 | 11,18 | 9 604 680 | 8,99 | 19 152 520 | 11,05 |
| SAS POLLUX & CONSORTS | 6 602 525 | 6,26 | 12 164 450 | 7,14 | 6 596 525 | 6,22 | 12 158 450 | 7,11 | 5 561 925 | 5,20 | 11 123 850 | 6,42 |
| SC FLÈCHES | 5 869 213 | 5,56 | 10 703 775 | 6,28 | 5 852 220 | 5,52 | 10 686 782 | 6,25 | 5 882 220 | 5,50 | 10 718 583 | 6,18 |
| SAS FALAISES | 5 567 610 | 5,27 | 11 135 220 | 6,54 | 5 567 610 | 5,25 | 11 135 220 | 6,51 | 5 567 610 | 5,21 | 10 939 260 | 6,31 |
| SC AXAM | 5 559 480 | 5,27 | 11 118 960 | 6,53 | 5 559 480 | 5,24 | 10 817 460 | 6,32 | 5 559 480 | 5,20 | 10 817 460 | 6,24 |
| M. Jérôme GUERRAND | 5 451 302 | 5,16 | 10 545 000 | 6,19 | 5 461 302 | 5,15 | 10 922 604 | 6,39 | | | | |
| M. et M ^{me} Jean-Louis DUMAS | 5 077 342 | 4,81 | 10 154 684 | 5,96 | 5 077 342 | 4,79 | 10 154 684 | 5,94 | 5 110 590 | 4,78 | 10 221 180 | 5,90 |
| Total des actionnaires détenant chacun plus de 5 % du capital ou des droits de vote | 43 676 468 | 41,38 | 84 895 925 | 49,85 | 43 720 315 | 41,21 | 85 005 876 | 49,69 | 37 286 505 | 34,88 | 72 972 853 | 42,10 |
| Autodétention par Hermès International | 502 000 | 0,48 | – | – | 473 000 | 0,44 | – | – | 141 000 | 0,13 | – | – |
| Autres actionnaires | 61 371 544 | 58,14 | 85 417 236 | 50,15 | 61 895 899 | 58,35 | 86 049 500 | 50,31 | 69 447 309 | 64,99 | 100 366 807 | 57,90 |
| Total composant le capital social | 105 550 012 | 100,00 | 170 313 161 | 100,00 | 106 089 214 | 100,00 | 171 055 376 | 100,00 | 106 874 814 | 100,00 | 173 339 660 | 100,00 |

| | Actions en pleine propriété ou en nue propriété ⁽¹⁾ (autres votes d'Assemblée générale) | | | | | | | | | | | |
|--|--|---------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------|--------------------|---------------|
| | (autres votes d'Assemblée générale) | | | | | | | | | | | |
| | au 31 décembre 2008 | | | | au 31 décembre 2007 | | | | au 31 décembre 2006 | | | |
| | Nombre d'actions | % | Droits de vote | % | Nombre d'actions | % | Droits de vote | % | Nombre d'actions | % | Droits de vote | % |
| SAS SDH | 9 548 996 | 9,05 | 19 073 836 | 11,20 | 9 605 836 | 9,05 | 19 130 676 | 11,18 | 9 604 680 | 8,99 | 19 152 520 | 11,05 |
| SAS POLLUX & CONSORTS | 6 602 525 | 6,26 | 12 164 450 | 7,14 | 6 596 525 | 6,22 | 12 158 450 | 7,11 | 5 561 925 | 5,20 | 11 123 850 | 6,42 |
| SC FLÈCHES | 5 869 213 | 5,56 | 10 703 775 | 6,28 | 5 852 220 | 5,52 | 10 686 782 | 6,25 | 5 882 220 | 5,50 | 10 718 583 | 6,18 |
| SAS FALAISES | 5 567 610 | 5,27 | 11 135 220 | 6,54 | 5 567 610 | 5,25 | 11 135 220 | 6,51 | 5 567 610 | 5,21 | 10 939 260 | 6,31 |
| SC AXAM | 5 559 480 | 5,27 | 11 118 960 | 6,53 | 5 559 480 | 5,24 | 10 817 460 | 6,32 | 5 559 480 | 5,20 | 10 817 460 | 6,24 |
| Total des actionnaires détenant chacun plus de 5 % du capital ou des droits de vote | 33 147 824 | 31,40 | 64 196 241 | 37,69 | 33 181 671 | 31,28 | 63 928 588 | 37,37 | 32 175 915 | 30,10 | 62 751 673 | 36,20 |
| Autodétention par Hermès International | 502 000 | 0,48 | – | – | 473 000 | 0,44 | – | – | 141 000 | 0,13 | – | – |
| Autres actionnaires | 71 900 188 | 68,12 | 106 116 920 | 62,31 | 72 434 543 | 68,28 | 107 126 788 | 62,63 | 74 557 899 | 69,77 | 110 587 987 | 63,80 |
| Total composant le capital social | 105 550 012 | 100,00 | 170 313 161 | 100,00 | 106 089 214 | 100,00 | 171 055 376 | 100,00 | 106 874 814 | 100,00 | 173 339 660 | 100,00 |

(1) Les modalités de répartition des droits de vote sont détaillées en page 64.

Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de rachat réalisées par la société au cours de l'exercice 2008 dans le cadre des autorisations consenties par l'Assemblée générale ci-après rappelées :

| Assemblée ayant autorisé le programme | 5 juin 2007 (en vigueur jusqu'au 2 juin 2008) | 3 juin 2008 (en vigueur depuis le 4 juin 2008) |
|---------------------------------------|--|---|
| Date de la décision de la Gérance | 21 mars 2007 | 20 mars 2008 |
| Nombre maximal d'actions | 10 % du capital social | 10 % du capital social |
| Montant maximal autorisé | 650 millions d'euros | 650 millions d'euros |
| Prix d'achat maximal | 200 euros | 200 euros |

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la Gérance a effectué les opérations figurant dans le tableau ci-dessous, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisant la Gérance à acheter et à vendre ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

| | Du 01/01/2008 au 03/06/2008 | Du 04/06/2008 au 31/12/2008 | Total |
|---|---|--------------------------------|---|
| Hors contrat de liquidité | | | |
| Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2007 | 411 000 | | 411 000 |
| Nombre d'actions acquises | 670 702 | - | 670 702 |
| Motif des acquisitions | annulation/ distribution/ stock-options | | annulation/ distribution/ stock-options |
| Cours moyen des achats | 74,53 € | n/a | 74,53 € |
| Nombre d'actions vendues | - | - | - |
| Cours moyen des ventes | n/a | n/a | n/a |
| Montant des frais nets hors taxes | 21 625 € | - | 21 625 € |
| Nombre d'actions annulées | 640 702 | - | 640 702 |
| Cours moyen des actions annulées | 74,93 € | n/a | 74,93 € |
| Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008 | 441 000 | - | 441 000 |
| Affectation | | | |
| - Plans d'options d'achat | 319 000 | - | 319 000 |
| - Attribution gratuite | 122 000 | - | 122 000 |
| - Annulation | - | - | - |
| Valeur nette évaluée au cours d'achat | 30 590 336 € | - | 30 590 336 € |
| Valeur nette évaluée au cours de clôture | 44 100 000 € | - | 44 100 000 € |
| Valeur nominale | 224 910 € | - | 224 910 € |
| Fraction du capital qu'elles représentent | 0,42 % | - | 0,42 % |
| Dans le cadre du contrat de liquidité | | | |
| Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2007 | 62 000 | | 62 000 |
| Moyens mis en œuvre (compte de liquidité) | 10 000 000 € | 10 000 000 € | 10 000 000 € |
| Nombre d'actions acquises | 215 017 | 279 548 | 494 565 |
| Cours moyen des achats | 77,98 € | 98,25 € | 89,43 € |
| Nombre d'actions vendues | 252 517 | 243 048 | 495 565 |
| Cours moyen des ventes | 80,49 € | 100,85 € | 90,48 € |
| Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008 | 24 500 | 36 500 | 61 000 |
| Valeur nette évaluée au cours d'achat | 2 384 997 € | 3 804 479 € | 6 189 476 € |
| Valeur nette évaluée au cours de clôture | 2 450 000 € | 3 650 000 € | 6 100 000 € |
| Valeur nominale | 12 495 € | 18 615 € | 31 110 € |
| Fraction du capital qu'elles représentent | 0,02 % | 0,04 % | 0,06 % |

n/a : non applicable.

Il vous sera donné rapport des opérations éventuellement intervenues depuis le 1^{er} janvier 2009 lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009.

La Gérance

Évolution du cours du titre au cours des cinq derniers exercices*

| 2004 | | | | | 2005 | | | | |
|-----------|-------------------------|-------------|-------|---|-----------|-------------------------|-------------|-------|---|
| mois | Cours de clôture (en €) | | | Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes | mois | Cours de clôture (en €) | | | Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes |
| | plus haut | plus bas | moyen | | | plus haut | plus bas | moyen | |
| janvier | 54,17 | 49,70 | 51,99 | 69 381 | janvier | 51,43 | 47,03 | 48,55 | 81 159 |
| février | 55,33 | 49,00 | 52,94 | 85 995 | février | 54,93 | 49,33 | 52,70 | 108 264 |
| mars | 55,90 | 50,67 | 53,36 | 113 541 | mars | 54,97 | 50,53 | 53,38 | 108 234 |
| avril | 58,30 | 55,00 | 56,89 | 119 340 | avril | 52,43 | 48,57 | 50,72 | 98 094 |
| mai | 57,00 | 52,53 | 54,98 | 114 114 | mai | 53,17 | 48,67 | 51,42 | 96 750 |
| juin | 55,67 | 52,43 | 53,85 | 89 949 | juin | 56,33 | 52,10 | 54,91 | 202 503 |
| juillet | 55,00 | 51,83 | 53,53 | 51 282 | juillet | 57,73 | 52,37 | 56,13 | 82 503 |
| août | 54,50 | 49,33 | 51,85 | 53 349 | août | 57,50 | 52,10 | 54,46 | 139 662 |
| septembre | 54,33 | 50,93 | 52,68 | 61 926 | septembre | 66,13 | 57,73 | 61,86 | 225 249 |
| octobre | 52,00 | 48,50 | 50,56 | 84 372 | octobre | 65,93 | 59,47 | 62,31 | 147 309 |
| novembre | 52,30 | 46,00 | 49,45 | 98 256 | novembre | 66,63 | 61,70 | 63,97 | 207 168 |
| décembre | 49,30 | 44,00 | 47,71 | 111 843 | décembre | 71,63 | 64,73 | 68,55 | 125 403 |

| 2006 | | | | | 2007 | | | | |
|-----------|-------------------------|-------------|-------|---|-----------|-------------------------|-------------|--------|---|
| mois | Cours de clôture (en €) | | | Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes | mois | Cours de clôture (en €) | | | Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes |
| | plus haut | plus bas | moyen | | | plus haut | plus bas | moyen | |
| janvier | 72,53 | 68,50 | 71,37 | 73 667 | janvier | 96,90 | 91,20 | 92,96 | 199 317 |
| février | 71,67 | 67,60 | 69,48 | 105 079 | février | 103,69 | 91,80 | 95,73 | 267 736 |
| mars | 72,60 | 69,03 | 70,68 | 103 066 | mars | 107,50 | 94,20 | 101,20 | 268 007 |
| avril | 70,33 | 65,50 | 67,85 | 204 279 | avril | 108,70 | 102,90 | 106,50 | 192 698 |
| mai | 67,83 | 59,40 | 64,15 | 164 192 | mai | 108,60 | 101,61 | 104,45 | 277 394 |
| juin | 69,55 | 63,03 | 65,61 | 256 481 | juin | 103,80 | 83,06 | 89,27 | 637 127 |
| juillet | 69,20 | 63,25 | 65,88 | 140 515 | juillet | 84,64 | 71,67 | 78,59 | 448 523 |
| août | 67,50 | 61,85 | 64,26 | 77 675 | août | 86,00 | 70,00 | 76,78 | 528 695 |
| septembre | 74,20 | 63,80 | 68,30 | 92 834 | septembre | 80,79 | 76,75 | 78,84 | 290 265 |
| octobre | 87,45 | 70,95 | 75,93 | 222 109 | octobre | 92,84 | 78,30 | 88,22 | 279 543 |
| novembre | 89,30 | 81,00 | 83,73 | 320 382 | novembre | 92,40 | 79,62 | 84,13 | 300 309 |
| décembre | 97,00 | 81,60 | 88,94 | 218 568 | décembre | 91,20 | 83,21 | 86,67 | 179 400 |

| 2008 | | | | |
|-----------|-------------------------|-------------|--------|---|
| mois | Cours de clôture (en €) | | | Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes |
| | plus haut | plus bas | moyen | |
| janvier | 87,45 | 59,42 | 70,52 | 574 989 |
| février | 84,00 | 67,16 | 77,03 | 410 448 |
| mars | 82,00 | 71,11 | 77,83 | 391 730 |
| avril | 88,74 | 74,51 | 80,86 | 349 275 |
| mai | 112,70 | 87,47 | 100,32 | 536 274 |
| juin | 107,92 | 93,83 | 100,07 | 420 914 |
| juillet | 105,00 | 86,03 | 94,94 | 350 625 |
| août | 107,47 | 92,21 | 99,38 | 224 213 |
| septembre | 117,00 | 91,50 | 101,59 | 418 720 |
| octobre | 118,80 | 76,01 | 98,12 | 347 059 |
| novembre | 131,89 | 92,75 | 101,61 | 258 699 |
| décembre | 111,66 | 94,14 | 102,43 | 154 611 |

* Chiffres ajustés pour tenir compte de la division du nominal par trois intervenue le 10 juin 2006.

Informations sur les comptes sociaux et sur les filiales et participations

76 Informations sur les comptes sociaux

76 Informations sur les filiales et participations

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux d'Hermès International ont été arrêtés le 17 mars 2009 par la Gérance et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 2 juin 2009. Les comptes de la société ont été également examinés par le Comité d'audit qui s'est tenu le 10 mars 2009.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2008 s'élève à 72,4 millions d'euros contre 64,9 millions d'euros en 2007, soit une variation de + 11,6 %.

Le chiffre d'affaires de la société est composé de prestations de services (refacturations aux filiales du groupe de prestations de communication, loyers, personnel détaché, assurance et honoraires) et de redevances calculées sur le chiffre d'affaires des filiales de production.

Bilan et compte de résultat

Le bilan et le compte de résultat de la société Hermès International figurent en pages 173 à 175.

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis.

La société a appliqué de façon rétrospective le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce règlement a entraîné un ajustement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2008 pour 9,7 M€, correspondant à l'annulation, pour

la quote-part relative aux exercices postérieurs à 2007, du coût du plan d'actions gratuites émis en 2007 et provisionné au 31 décembre 2007. Le coût du plan est désormais étalé sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans à compter de décembre 2007. La charge comptabilisée à ce titre en 2008 s'élève à 2,6 M€.

Au 31 décembre 2008, le total du bilan s'élève à 1 207,8 millions d'euros contre 1 099,2 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 257,5 millions d'euros contre 196,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 53 830 506,12 €, divisé en 105 550 012 actions d'une valeur nominale de 0,51 €.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La liste des sociétés dont le siège est situé en territoire français et dans le capital desquelles la société détient directement ou indirectement une participation significative figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 33, page 166).

Au cours de l'année 2008, Hermès International a participé à plusieurs opérations sur le capital de ses filiales directes et indirectes.

- *Création de la société Hermès India Retail and Distributors.* Afin de favoriser le développement de l'activité du groupe en Inde, la création en joint venture avec des partenaires de la société de droit indien Hermès Retail India Private Ltd a été finalisée au premier semestre 2008. Son capital est détenu à 51 % par la société Hermès International.

- *Acquisition de la société Clerc Thierry Créations.* Le 23 mai 2008, dans le cadre de sa stratégie de maîtrise de ses savoir-faire, le groupe a acquis l'inté-

gralité du capital de la société de droit suisse Clerc Thierry Créations, spécialisée dans le prototypage de montres. La société La Montre Hermès en détient l'intégralité du capital.

- *Création de la société Hermès Immobilier Genève.* Le 17 juin 2008 a été créée et capitalisée la société de droit suisse Hermès Immobilier Genève, dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble situé à Genève en vue du déménagement et de l'agrandissement du magasin actuel. Son capital est détenu à 100 % par la société Hermès International.

- *Création de la société La Montre Hermès Shanghai.* Afin de favoriser le développement de l'activité de La Montre Hermès en Chine, une filiale de distribution a été créée à Shanghai le 26 novembre 2008. Son capital est détenu à 100 % par la société La Montre Hermès Pacific Limited.

- *Création de la société H.W.* Un accord de partenariat a été signé entre la société Hermès International et la société Wally pour la création d'une filiale commune permettant d'associer leur créativité et leur savoir-faire, pour concevoir et développer des projets innovants dans le domaine du nautisme. La société de droit monégasque H.W., créée le 18 juillet 2008, est détenue à 49 % par Hermès International.

- *Création des sociétés Full More Group et Full More (Shanghai) Trading.* Dans le cadre de projets de développement des activités du groupe en Chine, deux sociétés ont été créées. La société de droit hongkongais Full More Group a été créée le 10 septembre 2008, puis son capital a été augmenté le 22 janvier 2009. La société Hermès International en détient 95 % du capital. La société Full More Group a constitué à Shanghai une filiale baptisée Full More (Shanghai) Trading, dont elle détient 100 % du capital.

- *Liquidation de la société Financière Saint-Éloi.* En date du 31 décembre 2008, la société Financière Saint-Éloi a été liquidée.

- *Cession de la société Saint-Honoré Chile.* En date du 27 novembre 2008, la société Hermès International a cédé la totalité de sa participation dans la société Saint-Honoré Chile.

- *Augmentation de la participation dans la société Gaulme.* En date du 30 avril 2008, Hermès International a porté sa participation dans la société Gaulme (société mère du groupe Jean Paul Gaultier) de 35 % à 45 %. L'opération a été réalisée suite à l'exercice de la promesse d'achat dont bénéficiait M. Jean-Paul Gaultier, conformément aux accords signés le 15 juillet 2005.

- *Augmentation de la participation dans la société Saint-Honoré (Bangkok).* Le 8 décembre 2008, la société Hermès South East Asia a augmenté sa participation dans la société Saint-Honoré (Bangkok) pour la porter de 49 % à 51 % du capital. L'opération a été réalisée suite à l'exercice de la promesse de vente dont bénéficiait la société Hermès South East Asia, conformément aux accords signés le 1^{er} mai 1997.

- *Changement de dénomination sociale de :*

- « Rogwiller Tannery of Louisiana » en « Reptile Tannery of Louisiana ».

- « Hermès (Shanghai) Commercial & Trading Co. » en « Hermès (China) Co. Ltd ».

- *Opérations sur le capital :*

- dans Castille Investissements afin de procéder à la reconstitution de ses capitaux propres ;

- dans la Compagnie des Arts de la Table afin de procéder à la reconstitution de ses capitaux propres ;

- dans la Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis afin de procéder à la reconstitution de ses capitaux propres.

- *Transfert de siège social :*

- de Gordon Choisy, TCIM et Soficuir International au 33, avenue de Wagram à Paris ;

- Louisiane Spa de Via Suave 3 à Via Marostica 40 à Milan.

Immobilier et assurances

80 Immobilier

81 Assurances



Le groupe est propriétaire de son siège social historique, situé 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré et 19-21, rue Boissy-d'Anglas à Paris VIII^e, qui regroupe principalement le magasin du Faubourg, partiellement rénové et agrandi en 2007, et des locaux de bureaux. À proximité de son siège social, le groupe occupe également depuis 2007 des locaux de bureaux situés rue de la Ville-l'Évêque, Paris VIII^e, loués à des tiers au terme de baux commerciaux. Les effectifs Hermès International ont ainsi été regroupés sur deux sites : le Faubourg et la rue de la Ville-l'Évêque. La surface des bureaux occupés à Paris par le groupe totalise environ 22 000 m². Par ailleurs, le groupe est propriétaire d'un centre de logistique situé à Bobigny, en région parisienne (21 000 m² environ), et d'un autre situé à Nontron (3 500 m² environ). Enfin, le groupe est également fortement implanté sur la commune de Pantin, avec les Ateliers Hermès, installés en 1992, ainsi que des surfaces de bureaux et de stocks situées dans des bâtiments voisins ou proches. Le groupe est propriétaire de la grande majorité de ces sites. Au total, ces activités occupent une surface de près de 30 000 m², et sont organisées autour de différents métiers comme la maroquinerie, le prêt-à-porter ou encore l'orfèvrerie.

Les produits Hermès sont distribués dans le monde à travers 286 magasins exclusifs (la liste détaillée est fournie en page 67 du tome 1 du Rapport annuel). Parmi ces 286 points de vente exclusifs d'Hermès, 165 sont exploités en succursales qui sont, pour la plupart, bénéficiaires de contrats de location commerciale, dont l'objectif premier est d'assurer une exploitation pérenne. Le groupe est toutefois propriétaire des murs de certains de ses magasins, notamment à Paris, à Tokyo Ginza, à Séoul Dosan Park et à Hong Kong Galleria. La répartition des succursales par zone géographique est la suivante : 65 en Europe (dont 14 en France), 29 en Amérique (dont 21 aux États-Unis), 65 en Asie (dont 23 au Japon), et 6 en Océanie. En 2008, le réseau de distribution s'est ainsi enrichi de 19 points de vente exclusifs Hermès dans le monde (dont 9 succursales). Le groupe est propriétaire de 28 des 33 unités qu'il exploite (dont 3 tanneries acquises en 2007 lors du rachat du groupe Soficuir). Ces manufactures sont réparties sur 26 sites géographiques dont 22 en France, 1 en Grande-Bretagne, 1 en Italie, 1 en Suisse et 1 aux États-Unis (se reporter à la page 86 pour prendre connaissance de la liste détaillée).

Assurances

Comme les années précédentes, la politique du groupe Hermès est de transférer au marché de l'assurance les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses résultats. Ces programmes d'assurance sont placés par l'intermédiaire de courtiers figurant parmi les dix premiers français, auprès d'assureurs de premier plan.

Les principaux programmes d'assurance couvrent :

1) les dommages matériels et les pertes d'exploitation pouvant affecter nos sites de production, de logistique de distribution ou locaux situés en France et à l'étranger. Une nouvelle police de deux ans a été souscrite auprès de FM Global avec une amélioration des garanties, notamment l'augmentation de la sous-limite tremblement de terre au Japon, qui a été portée de 20 à 40 M€, et la baisse de la franchise dommages directs pour les sites de production, qui passe de 61 à 30 K€.

Cette assurance s'accompagne d'un volet prévention/ingénierie : 11 sites de distribution et 17 sites de production ont fait l'objet d'une visite de

prévention en 2008. Les principales recommandations émises font l'objet d'un suivi formalisé ;

2) la responsabilité civile du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers dans le cadre de l'exploitation ou du fait de nos produits. Une police a été souscrite pour une durée de deux ans et pour des montants de garantie tenant compte de la nature de nos activités ; le plafond de garantie par sinistre est de 30 M€ et les franchises varient de 1 000 € à 10 000 €.

Ces polices n'ont pas fait l'objet de sinistres significatifs, à l'exception d'une inondation ayant touché le magasin Hermès Galleria à Hong Kong et pour laquelle le groupe a été indemnisé à hauteur du préjudice supporté au titre des dommages directs et de la perte d'exploitation.

Le coût global de nos différentes assurances représente un peu plus de 0,20 % du chiffre d'affaires.

Annexes NRE : informations environnementales

85 Les consommations en ressources naturelles

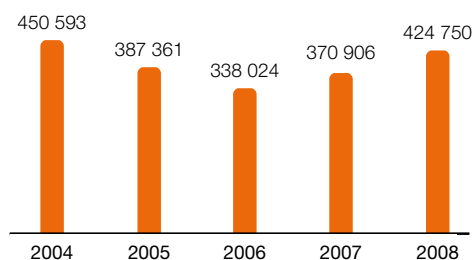
86 Les sites de production

87 Les résultats par métier

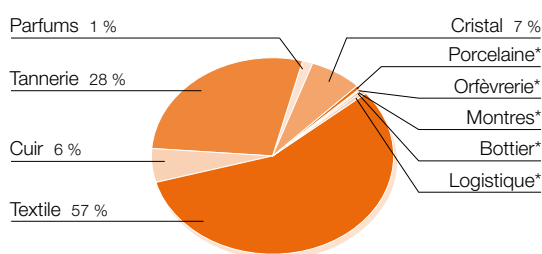


Les consommations en ressources naturelles

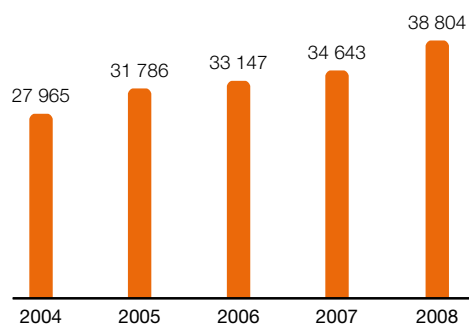
• Évolution des consommations d'eau (en m³)



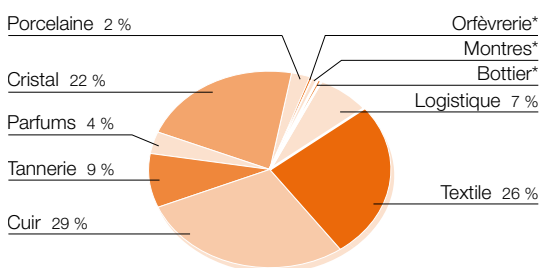
• Répartition des consommations d'eau par métier en 2008 (en m³)



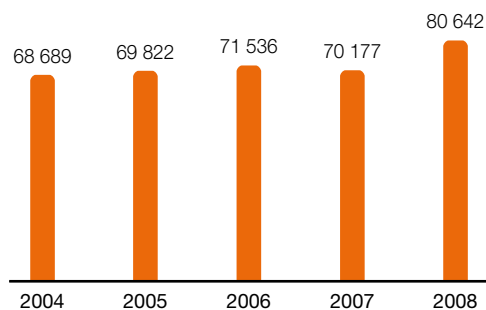
• Évolution des consommations d'électricité (en MWh)



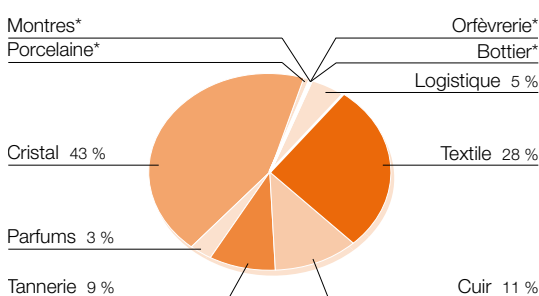
• Répartition des consommations d'électricité par métier en 2008 (en MWh)



• Évolution des consommations de gaz (en MWh)



• Répartition des consommations de gaz par métier en 2008 (en MWh)



* La consommation de ces métiers est respectivement inférieure à 1 % de la consommation totale du groupe.

Les sites de production

33 manufactures, réparties sur 26 sites géographiques (dont 22 en France, 1 en Grande-Bretagne, 1 en Italie, 1 en Suisse et 1 aux États-Unis), auxquelles s'ajoute la plate-forme logistique de Bobigny.

| Métier | Société (sites de production) |
|--------------------------|--|
| Cuir | Hermès Sellier (<i>Faubourg Saint-Honoré, Pantin-Pyramide, Pantin-CIA, Pierre-Bénite</i>) Maroquinerie de Saint-Antoine (<i>Paris Faubourg Saint-Antoine</i>) Maroquinerie de Belley (<i>Belley</i>) Maroquinerie des Ardennes (<i>Bogny-sur-Meuse</i>) Maroquinerie de Sayat (<i>Sayat</i>) La Manufacture de Seloncourt (<i>Seloncourt</i>) Manufacture de Haute Maroquinerie (<i>Aix-les-Bains</i>) La Maroquinerie Nontronnaise (<i>Nontron</i>) Ganterie de Saint-Junien (<i>Saint-Junien</i>) Comptoir Nouveau de la Parfumerie (<i>Le Vaudreuil</i>) |
| Tannerie | Gordon-Choisy (<i>Montereau</i>) Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar (<i>Vivoin</i>) Michel Rettilli (<i>Cuneo/Italie</i>) Reptile Tannery of Louisiana (<i>Lafayette/États-Unis</i>) |
| Parfums | Comptoir Nouveau de la Parfumerie (<i>Le Vaudreuil</i>) |
| Textile | Créations Métaphores (<i>Saint-André-le-Gaz</i>) Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps (<i>Le Grand-Lemps</i>) Ateliers AS (<i>Pierre-Bénite</i>) Bucol (<i>Bussières, Pierre-Bénite</i>) Établissements Marcel Gandit (<i>Bourgoin-Jallieu</i>) Le Crin (<i>Challes</i>) Société Nontronnaise de Confection (<i>Nontron</i>) Sport Soie (<i>Pierre-Bénite</i>) |
| Cristal | Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis (<i>Saint-Louis-lès-Bitche</i>) |
| Orfèvrerie et bijouterie | Puiforcat (<i>Pantin-CIA</i>) |
| Porcelaine | Compagnie des Arts de la Table (<i>Nontron</i>) |
| Montres | La Montre Hermès (<i>Bienne/Suisse</i>) |
| Bottier | John Lobb (<i>Paris Faubourg Saint-Antoine, Northampton/Royaume-Uni</i>) |
| Logistique | Hermès Sellier (<i>Bobigny</i>) |

Les résultats par métier

Pour chaque métier, nos engagements et actions sont axés autour des thèmes suivants :

- maîtriser nos consommations en ressources naturelles ;
- préserver les écosystèmes ;
- mesurer nos émissions dans l'air ;
- trier et valoriser les déchets ;
- veiller à la sécurité et à la santé des salariés.

CUIR

La division Cuir possède 11 manufactures, un atelier incorporé au site industriel du Vaudreuil (Parfums) et un petit atelier de sellerie, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Un directeur industriel supervise les directeurs de ces sites. Deux membres du réseau EHS, basés à Paris et à Pierre-Bénite, participent au déploiement de la politique EHS du groupe.

• Données

Les chiffres ci-dessous présentent la consommation globale des 11 manufactures.

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Eau (m ³) | 33 000 | 35 000 | 29 100 | 30 905 | 23 346 |
| Électricité (MWh) | 5 684 | 8 459 | 9 239 | 10 607 | 11 063 |
| Gaz (MWh) | 4 403 | 6 675 | 7 758 | 7 755 | 9 130 |
| Fuel (MWh) | nd | 1 360 | 1 752 | 1 382 | 1 037 |
| Déchets DIB (t) | 519 | 544 | 685 | 684 | 670 |
| Déchets DID (t) | 18 | 15 | 18 | 15 | 21 |
| Niveau d'activité* (base 100 en 2002) | 114 | 123 | 144 | 168 | 178 |

* En heures de production.

nd : non disponible.

L'année 2008 est marquée par une hausse de l'activité en maroquinerie (+ 6 %), calculée en heures de production.

• Eau

La consommation d'eau dans la division Cuir enregistre une baisse de 24 % par rapport à 2007. Les sites qui y contribuent sont :

- Pantin : la pose de robinets Presto dans les sanitaires et le ralentissement des climatisations à eau perdue pendant l'été 2008 ont permis un gain de 29 % sur la consommation du site ;
- Maroquinerie de Belley : une fuite a été identifiée puis réparée en 2007. Cela a permis de revenir à une consommation normale en 2008 (diminution de 56 % de la consommation d'eau entre 2007 et 2008) ;
- Maroquinerie de Sayat : les travaux d'extension, terminés courant 2008, ont contribué à une baisse de la consommation d'eau de 67 % entre 2007 et 2008 ;
- Ganterie de Saint-Junien : une fuite d'eau a été détectée et réparée.

• Énergies

Une hausse de la consommation d'énergie totale (électricité, gaz et fuel) de 7,5 % (en MWh) a été enregistrée pour l'année 2008.

La légère augmentation de 4 % de la consommation électrique est liée principalement aux travaux sur les sites de Belley, de Seloncourt et de Sayat. La hausse de 18 % de la consommation de gaz découle de l'augmentation des surfaces de production à chauffer à Sayat et à Seloncourt et d'une utilisation plus longue du chauffage à Pantin (soit + 57 % de gaz consommé par rapport à 2007). La baisse de la consommation de fuel (- 25 %) s'explique par le remplacement de la chaudière de Belley par une chaudière à gaz et par le niveau de la cuve du site de CIA à Pantin qui ne nécessitait pas de réapprovisionnement en 2008.

Afin de limiter les hausses de consommation d'énergie, plusieurs actions ont été entreprises

courant 2008, dont le plein effet pourra être observé en 2009 :

- la rénovation du site de Belley avec notamment le renforcement de l'isolation des bâtiments ;
- le remplacement de joints d'étanchéité sur certains éléments de la structure de la Maroquinerie des Ardennes.

En complément, des diagnostics énergétiques complétés d'analyses par thermographie infrarouge ont été lancés sur les sites les plus énergivores, afin d'identifier les possibles améliorations qui seront budgétées pour 2010-2011.

• Déchets industriels dangereux (DID) et banals (DIB)

L'augmentation des DID en 2008 est liée à des opérations de tri de produits périmés ou usagés ont été menées dans les maroquineries.

En revanche, le recours, quasi systématique, aux colles aqueuses permet de supprimer les déchets solvantés, source de DID.

Des fontaines lessiviellles permettant de nettoyer les pinceaux et les pots de colle ont été installées sur la majorité des sites. Les déchets sont ensuite retraités par le fournisseur de fontaines dans les conditions réglementaires. Les pinceaux et pots sont alors réutilisables.

La majorité de nos DIB, correspondant à des chutes de cuir en sortie de coupe, est recyclée.

• Air

Le recours aux colles en phase aqueuse en remplacement des colles à base de solvants est devenu pratiquement systématique. Certaines opérations précises nécessitent encore des colles solvantées, qui sont alors manipulées selon des consignes spécifiques.

• Bilan Carbone®

Le Bilan Carbone® permet de comptabiliser toutes les activités émettrices de gaz à effet de serre, de les quantifier et de les convertir en tonnes équivalent carbone.

Un Bilan Carbone®, lancé sur la manufacture de Pierre-Bénite fin 2006 et poursuivi depuis, a permis de mesurer les émissions sur l'ensemble de la division Maroquinerie/Sellerie. Le premier bilan tiré de ces mesures a permis de tracer des pistes d'améliorations allant de la logistique et au transport des matières entrantes au déplacement des salariés.

Des diagnostics et des analyses par thermographie infrarouge ont été menés afin d'identifier les axes d'améliorations possibles dans le futur en matière de chauffage et de climatisation des sites. Par ailleurs, le covoiturage est encouragé sur certains sites de production.

• Audits

La Maroquinerie Nontronnaise, la Ganterie de Saint-Junien, le site de Pantin-CIA, le site de Pantin-Pyramide, la Maroquinerie de Saint-Antoine, La Manufacture de Seloncourt et la Manufacture de Haute Maroquinerie à Aix-les-Bains ont été audités en 2006 et 2007.

La Maroquinerie des Ardennes, la manufacture de Pierre-Bénite, la Maroquinerie de Belley et la Maroquinerie de Sayat ont aussi fait l'objet d'une évaluation de la conformité réglementaire en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail et d'environnement en 2008.

La direction générale d'Hermès International revoit régulièrement les résultats de ces audits et les plans d'action mis en œuvre.

• Démarche HQE

La Maroquinerie Nontronnaise a démarré le chantier d'un nouveau site de production, conforme

à la démarche HQE et qui sera mis en exploitation courant 2009. Toutes les entreprises choisies pour ce chantier ont signé une charte Chantier vert et se sont engagées à respecter l'ensemble de ses consignes, telles que le tri complet des déchets sur le chantier, le nettoyage des roues des camions de chantier, le respect des horaires afin d'éviter les nuisances sonores, etc.

• ICPE

En 2008, en vue d'une croissance de leur activité, trois sites ont déposé un dossier d'autorisation d'exploitation au titre des ICPE : la Manufacture de Haute Maroquinerie, la Maroquinerie de Sayat et la Maroquinerie des Ardennes. La nouvelle manufacture de La Maroquinerie Nontronnaise sera, quant à elle, soumise au régime déclaratif des ICPE.

TANNERIE (GORDON-CHOISY)

• Données

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Eau (m ³) | 49 158 | 41 463 | 40 217 | 33 431 | 32 111 |
| Électricité (MWh) | 473 | 551 | 592 | 602 | 601 |
| Gaz (MWh) | 1 573 | 1 558 | 1 624 | 1 627 | 1 514 |
| Fuel (MWh) | 288 | 270 | - | - | - |
| Propane (MWh) | 211 | 215 | 161 | 131 | 80 |
| Déchets DIB (t) | 120 | 92 | 120 | 94 | 135 |
| Déchets DID (t) | 174 | 83 | 91 | 102 | 82 |
| Niveau d'activité* (base 100 en 2002) | 99 | 108 | 112 | 112 | 104 |

* En unités de tannage.

• Eau

La réduction de 20 % de la consommation totale en eau par rapport à 2006 est liée :

- à la station d'épuration mise en service mi-2003, qui nécessite une utilisation disciplinée des eaux de process pour ne jamais dépasser la capacité de traitement quotidienne ;

- au déploiement dans les bains de tannage de foulons de tannage nouvelle génération mis en place entre 2005 et 2008 ;
- à la suppression des rinçages par débordement dans le procédé de rinçage en « rivière ».

• Énergies

La modification du système de séchage des peaux (remplacement de l'aérotherme fuel par un échangeur gaz avec modulation) a permis de supprimer le chauffage au fuel en 2006. La consommation totale en énergie (électricité + gaz naturel + propane) est corrélée avec le niveau d'activité.

Les locaux du secteur « finition » et les locaux sociaux ont été rénovés avec une meilleure isolation et une optimisation des chauffages.

Un prédiagnostic énergétique des bâtiments a été lancé au deuxième semestre 2008, avec une subvention de l'ADEME : un plan d'action sera établi en 2009.

• ICPE

Un nouvel arrêté préfectoral d'exploitation pour la tannerie de Gordon-Choisy, datant du 7 juillet 2008, renforce les exigences sur les rejets de sulfates et d'azote. Le remplacement du sulfate d'alumine par du polychlorure d'aluminium dans le traitement des effluents en 2008 a permis ainsi de réduire le taux de sulfate.

• DID et DIB

La baisse des DID constatée par rapport à 2007 est liée au recyclage des boues de la station d'épuration depuis 2007 (récupération des métaux et de la chaux).

Une refonte complète de la filière des déchets, mise en place en 2006, a été accompagnée d'une formation spécifique du personnel au tri des déchets en 2007.

De nombreux travaux d'aménagement organisés en interne ainsi que des campagnes de « nettoyage » expliquent la forte augmentation des DIB en 2008.

• Bilan Carbone®

La tannerie de Gordon-Choisy a initié cette démarche dans le groupe en 2006, ce qui a permis d'identifier le transport des peaux brutes par avion comme étant la principale source de rejet de gaz à effet de serre. Sur la base de ce constat, deux études ont été lancées en 2007 : la mise en place du transport des peaux sauvages par fret maritime réfrigéré et l'étude R&D d'un nouveau procédé de conservation des peaux brutes permettant de diminuer significativement le poids transporté. Ces deux études sont en cours.

• Audit

Un audit complet en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail et d'environnement a été réalisé en 2006, nourrissant le plan d'action du site. Les conclusions de cet audit ont été revues en 2007 et 2008 pour mesurer l'avancement de ce plan.

HERMÈS CUIR PRÉCIEUX (HCP)

L'enjeu de 2008 a été d'intégrer les trois tanneries acquises en juillet 2007 : Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar (TCIM) à Vivoin, Michel Rettili à Cuneo en Italie et Reptile Tannery of Louisiana (RTL) à Lafayette aux États-Unis. L'ensemble de ces trois tanneries forme dorénavant avec Gordon-Choisy le pôle Hermès Cuir Précieux (HCP).

Un directeur industriel supervisant ces 4 entités a été recruté courant 2008. Le réseau EHS compte désormais trois membres en tannerie. Ils ont pour

rôle d'animer et de piloter la politique EHS du groupe au sein de HCP.

• Données*

| | 2008 | Poids dans le groupe Hermès |
|-----------------------|---------|-----------------------------|
| Eau (m ³) | 117 971 | 28 % |
| Électricité (MWh) | 3 445 | 9 % |
| Gaz (MWh) | 7 093 | 9 % |

* Les données concernant les DIB et DID, collectées pour la première fois en 2008, mais perturbées par des travaux importants d'infrastructure réalisés à Vivoin et chez RTL, seront analysées dans le rapport 2009.

• Eau

Avec 28 % de la consommation globale du groupe (en production), HCP est confrontée à l'enjeu majeur de la préservation de cette ressource naturelle. L'un des objectifs est d'appliquer le programme H₂O, à l'instar de la division Textile. TCIM, située dans la Sarthe, a lancé dès 2007 de grands travaux sur son procédé de tannage pour réduire les consommations d'eau : suppression de la « rivière » en cuve, remplacement de certains foulons anciens par des foulons automatisés moins consommateurs d'eau.

Afin d'améliorer la DCO dans les eaux qui sont rejetées dans le milieu naturel, TCIM a doté sa station d'épuration fin 2006 d'un système de nano-filtration. Les effets ont pu être immédiatement constatés en 2007 et confirmés en 2008 : le rejet de DCO a diminué en moyenne de 50 %.

• Énergies

D'importants travaux de rénovation ou de démolition ont été entrepris en 2007 et en 2008 chez TCIM et chez RTL. Ainsi, des constructions obsolètes de l'usine de RTL ont été démolies pour permettre un réaménagement permettant d'optimiser les flux.

Chez TCIM, l'impact du changement de la majorité des ouvrants, du remplacement intégral de la toiture

ainsi que l'amélioration de l'isolation de ces bâtiments devrait pouvoir être constaté en 2009.

La remise en conformité de l'intégralité du réseau électrique chez TCIM a permis de réviser les moyens d'éclairage, de mettre en place des suivis de la consommation par atelier, etc. RTL a également lancé une étude de son réseau électrique en 2008 et va procéder à sa remise aux normes.

• Déchets

Chez TCIM, comme chez RTL, la quantité de déchets rejetés en 2008 est élevée et non représentative d'une activité en rythme normal. Ces déchets proviennent majoritairement des gravats suite aux travaux de rénovation, de remplacement des foulons, et des réaménagements réalisés.

• Formation

L'ensemble du personnel des tanneries de TCIM et de Gordon-Choisy a bénéficié d'une sensibilisation au risque biologique.

PARFUMS

En 2008, le site du Vaudreuil a fait porter son effort d'investissement en matière de protection de l'environnement sur la gestion des énergies et la maîtrise des déchets. Le pilotage des actions EHS du site est assuré par une cellule de deux personnes, toutes deux membres du réseau EHS, dont l'une est directeur EHS reportant directement au directeur du site.

• Données

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Eau (m ³) | 6 858 | 9 964 | 6 251 | 5 426 | 5 644 |
| Électricité (MWh) | 951 | 1 051 | 1 206 | 1 422 | 1 422 |
| Gaz (MWh) | 2 340 | 2 258 | 2 372 | 2 246 | 2 376 |
| Fuel (MWh) | 8,0 | 8,0 | 8,0 | 8,0 | 8,0 |
| Déchets DIB (t) | 336 | 363 | 426 | 375 | 361 |
| Déchets DID (t) | 105 | 31 | 46 | 46 | 59 |
| Niveau d'activité* (base 100 en 2004) | 100 | 128 | 160 | 162 | 162 |

* Exprimé en volume de parfums fabriqués.

• Eau

Depuis 2004, la baisse de la consommation d'eau est de 18 % dans un contexte de progression de l'activité de 62 % sur la même période.

La poursuite de l'attention portée à la maintenance des systèmes utilisant de l'eau permet de maintenir un bas niveau de consommation.

Sur le thème de la pollution accidentelle, la zone de rempotage de l'alcool à redistiller et la zone de stockage des bases parfumantes ont été mises sur rétention, et la rétention de la zone de dépotage a été améliorée.

• Énergies

La consommation d'électricité est restée constante entre 2007 et 2008, tandis que la consommation de gaz augmente de 6 %.

Deux audits ont été réalisés sur la performance énergétique des bâtiments. L'un porte sur la structure (et principalement sur l'isolation), tandis que le second s'intéresse à l'utilisation des matériels de chauffage et de climatisation. La mise en place d'un programme de télérelève centralisée permettant une meilleure maîtrise des consommations énergétiques par secteur est en cours.

• Air

L'évaluation du rejet dans l'atmosphère des COV (composants organiques volatils) a été réalisée en 2008, concluant à un taux de 2,25 % de COV rejetés, pour une limite d'émission préconisée inférieure à 5 % pour les industries de la parfumerie. Ces COV sont essentiellement constitués d'éthanol, produit non bio-accumulable, rapidement volatilisé et biodégradable et qui ne présente pas de risque mesurable vis-à-vis de la faune et de la flore.

• Déchets

Les efforts se poursuivent sur le site du Vaudreuil pour augmenter la part des déchets valorisés. En 2008, le verre souillé a été intégré dans une filière agréée de recyclage spécifique.

Pour les DIB, le tri des corbeilles dans les bureaux a également été mis en place.

• Formation et sensibilisation

La sensibilisation du personnel aux problématiques de tri des déchets directement réalisé sur les lignes de conditionnement a été, en 2008, intégrée aux chantiers 5S menés dans les différents services production.

Cette année, l'effort en matière d'hygiène et de sécurité a été poursuivi, et les premiers résultats sur le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (de 32 à 9) et le taux de gravité (de 0,17 à 0,045) sont encourageants. La formation aux risques des atmosphères explosives a également été réalisée pour l'ensemble du personnel du site.

• Bilan Carbone®

Un Bilan Carbone® a été réalisé en 2008. La présentation a été faite au comité de direction du Vaudreuil ainsi qu'à l'ensemble des cadres d'Hermès Parfums. Sur cette base, un plan d'action et d'améliorations a été construit.

• Audit

L'audit EHS réalisé en 2006 avait identifié 79 constats de non-conformité : il n'en reste que 18 à traiter à fin 2008, l'objectif étant de ne plus en avoir à fin 2009.

TEXTILE

Chacun des neuf sites de la filière Textile poursuit sa politique en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, avec un programme établi en début d'année par un coordinateur pour l'ensemble de la filière, épaulé par le responsable technique et l'animateur EHS des Ateliers AS, tout trois membres du réseau EHS.

Le montant des investissements réalisés en 2008 au titre de l'environnement est de 425 K€.

• Données

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Eau (m ³) | 312 000 | 263 000 | 235 000 | 260 000 | 241 000 |
| Électricité (MWh) | 8 974 | 9 282 | 9 887 | 9 678 | 10 075 |
| Gaz (MWh) | 23 168 | 22 448 | 22 111 | 21 897 | 22 254 |
| Déchets DIB (t) | 243 | 308 | 346 | 469 | 306 |
| Déchets DID (t) | 280 | 279 | 260 | 334 | 387 |

• Eau

Le textile reste le plus gros consommateur d'eau du groupe (57 % de la consommation totale du groupe depuis l'intégration des trois tanneries, 70 % à périmètre comparable). La baisse de la consommation d'eau de l'ensemble des sites textiles, comme pour l'ensemble du groupe, est donc un enjeu environnemental majeur. Depuis 2004, le programme H₂O a conduit à une réduction de 23 % de la consommation (40 % depuis 2002). L'objectif est de réduire encore de 50 % cette consommation d'ici à 2013. Aux Ateliers AS, la production en mètres couleurs a augmenté de 8 % entre 2007 et 2008, et dans le

même temps la consommation d'eau a baissé de 8,5 %, passant de 164 000 m³ en 2007 à 150 000 m³ en 2008.

Initiées fin 2007, l'intégration d'équipements de recyclage d'eau aux différentes lignes de lavage des cadres et des racles d'impression, l'optimisation du système de comptage pour la surveillance des consommations et l'amélioration de la récupération de la couleur ont contribué à la baisse de la consommation dès 2008.

Un test de recyclage d'eau a été démarré au niveau de la machine à laver les étoffes en mai 2008. En parallèle, un audit complet a été effectué par une société extérieure sur le réseau d'eau, du forage jusqu'au rejet final, en passant par le traitement des eaux, afin d'identifier de nouvelles sources d'économies, machine par machine, et de nouvelles actions de recyclage. Ces démarches ont permis d'identifier les prochains chantiers 2009-2010 sur le recyclage de l'eau.

En dépit d'une augmentation de 14 % de la production (en mètres-couleurs) de la Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps (SIEGL), la consommation d'eau a baissé de 5 %, grâce à la motivation du personnel qui a débouché sur un ensemble d'actions quotidiennes. Il s'agit, par exemple, de l'entretien préventif hebdomadaire des machines à laver les cadres, de la mise en place de nouveaux pistolets à eau, de la remise en marche d'une machine à laver les « mats », ou encore de l'installation sur la machine à laver les étoffes de flotteurs d'indication de niveaux d'eau.

• Rejets d'eau

Poursuivre le travail de substitution de certains produits chimiques, récupérer les produits avant le lavage des instruments et des étoffes, baisser la consommation des produits chimiques et, enfin,

perfectionner les systèmes de traitement des eaux usées restent les principaux axes de travail pour améliorer encore la qualité des eaux rejetées.

Afin de préparer au plus juste la quantité de couleur par cadre à imprimer, le photogaveur Marcel Gandit fournit désormais aux imprimeurs SIEGL et Ateliers AS les taux d'ouvertures des cadres, grâce à l'acquisition d'un outil infographique.

Aux Ateliers AS, un nouveau système de récupération des produits de décapage pour les cadres a été installé. Des mesures mensuelles sur les paramètres habituellement vérifiés dans les eaux usées permettent de contrôler les effets des actions mises en place. L'action conjuguée de la baisse de consommation d'eau et de la récupération des couleurs et des produits a permis de limiter l'augmentation de la pollution de l'eau à 5 % (exprimée en mg/l) dans un contexte d'accroissement de la production.

Chez SIEGL, la pollution des eaux usées a baissé de 40 % (exprimée en kg/j) au cours de l'année 2008. L'amélioration du système de traitement des eaux usées en 2008 a permis cette forte réduction de la DCO. Deux nouveaux aérateurs immergés et deux agitateurs ont été ajoutés et complétés par un système de filtration de l'ensemble des effluents au moyen d'un bioréacteur à membranes immergé. L'ensemble de l'installation de filtration ainsi que le recyclage de l'eau seront opérationnels en 2009.

• Énergies

La filière Textile est le deuxième plus gros consommateur d'énergie du groupe, avec 27 % de la consommation totale. Des prédiagnostics énergétiques ont été menés en 2008 sur Ateliers AS, Sport Soie et SIEGL afin d'avoir une meilleure connaissance des installations, non seulement de production mais aussi de chauffage, pour identifier les améliorations possibles.

Le prédiagnostic énergétique mené chez Ateliers AS a conduit à modifier le conditionnement d'air d'un atelier en réduisant de moitié le nombre de centrales de traitement d'air et à remplacer l'équipement de production d'air glacé par un équipement permettant de répondre, pour une puissance égale, à un besoin supérieur de 25 % lié à l'allongement des lignes d'impression. Les consommations d'électricité et de gaz sont restées stables, malgré une hausse de la production de 8 %.

Le prédiagnostic énergétique réalisé chez Sport Soie a révélé la nécessité d'installer une vanne d'asservissement de la température de la boucle d'eau chaude pour le chauffage avec la température extérieure et dont le plein effet sera observé en 2009. En parallèle, le conditionnement d'air est en cours de révision.

Pour le site de Bucol à Bussières, l'installation d'un compresseur à variation pour l'air comprimé permet une meilleure utilisation des débits en fonction de l'activité jour/nuit. Des consignes de chauffage strictes ont été mises en place pour le stock de Bucol à Pierre-Bénite, ce qui a permis une économie de 25 %.

Chez Gandit, la pose de vannes thermostatiques a permis de réguler la demande de chauffage des différents étages de l'atelier « Dessins ». La chaudière a fait l'objet d'un calorifugeage et d'un nettoyage complet. Le produit utilisé pour la couche photosensible servant à la photogravure a été remplacé. Le développement de la nouvelle émulsion se fait dorénavant à 20 °C au lieu de 80 °C, ce qui a permis une baisse de 2 % de la consommation de gaz. En revanche, la hausse de la consommation d'électricité de 12 % est due à une augmentation de production de 14 %.

La hausse de la production chez SIEGL a entraîné un accroissement de la consommation de gaz de 3 %. Le fonctionnement de nouveaux aérateurs et

agitateurs au niveau de la lagune et la climatisation du nouveau local jet d'encre ont provoqué une hausse de 15 % de la consommation électrique.

• Déchets

L'objectif est d'améliorer constamment la gestion des déchets et leur évacuation dans des filières agréées. Il est à noter que les opérations de réduction de la pollution dans les rejets d'eau conduisent à une augmentation des déchets industriels dangereux. Ainsi, les DID ont augmenté de 16 % principalement en raison de l'augmentation significative de la récupération des déchets de couleurs. Les DIB, quant à eux, ont baissé de 29 % sur la division Textile en raison notamment de la baisse de récupération des métaux liée aux chantiers et aux opérations de « dégravure » de cadres les années précédentes.

Le tri des déchets sur l'ensemble des sites est réalisé en interne. Un affichage spécifique pour les déchets sur les différents sites rappelle les diverses consignes de tri à respecter.

Chez Ateliers AS, l'amélioration conjointe des raclages de la couleur et de la récupération des produits de décapage des cadres a provoqué une augmentation des déchets de couleurs en 2008. Pour compléter ces actions, un système de recyclage des lavettes de nettoyage des cadres d'impression a été mis en place avec l'aide d'un prestataire extérieur, ayant fait l'objet d'un audit préalable. L'évacuation des déchets industriels dangereux est très régulière afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle.

L'activité d'impression de papier peint de Gandit a été arrêtée en fin d'année 2008. Les produits et couleurs nécessaires à cette impression ont été évacués, conduisant à une hausse des DID de 52 %.

• Paysage

Les différents sites intègrent dans leur politique environnementale la nécessité de prendre en compte l'aspect paysager. Depuis 2006, une attention toute particulière a été portée sur le choix des produits de désherbage utilisés.

• Formation et sensibilisation

La formation du personnel aux problématiques environnementales est effectuée dans tous les sites au travers de visites, de réunions de sensibilisation (en particulier avec les membres du comité d'entreprise), d'affichages réguliers et de signalétiques adaptées. Des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable ont été menées dans le cadre de la Semaine nationale du développement durable, début avril 2008. En outre, le choix des fournisseurs se fait dorénavant selon des critères de développement durable.

Les Ateliers AS et SIEGL entretiennent des relations régulières dans un climat de confiance avec les différentes parties intéressées : DRIRE, Agence de l'eau, Grand Lyon, fédérations de pêche...

CRISTAL

Un responsable environnement et travaux neufs et un animateur hygiène et sécurité, membres du réseau EHS, pilotent l'ensemble des travaux d'amélioration du site, afin de se conformer le plus rapidement possible au nouvel arrêté préfectoral d'exploitation de février 2008.

En 2008, la cristallerie a concentré ses efforts en termes d'environnement, hygiène et sécurité sur le chantier d'une nouvelle station d'épuration (représentant un investissement de 650 000 €), et dans la gestion du risque chimique.

• Données

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Eau (m ³) | 40 358 | 18 548 | 21 553 | 35 425 | 30 010 |
| Électricité (MWh) | 6 818 | 7 510 | 7 928 | 8 107 | 8 400 |
| Gaz (MWh) | 32 992 | 33 337 | 33 300 | 33 962 | 35 089 |
| Fuel (MWh) | nd | nd | nd | 82 | 92 |
| Déchets DIB (t) | 162 | 148 | 136 | 113 | 84 |
| Déchets DID (t) | 761 | 1 084 | 1 714 | 1 279 | 1 106 |
| Dont recyclés/ valorisés (t) | 508 | 767 | 1 434 | 971 | 818 |
| Niveau d'activité* (base 100 en 2002) | 97 | 118 | 124 | 118 | 103 |

* En tonnes de cristal fondu.

nd : non disponible.

• Eau

Le système de recyclage sur le circuit de refroidissement du cristal en fusion, mis en place au deuxième semestre 2004, a prouvé son efficacité et a permis en 2005 de diviser par deux la consommation d'eau (soit environ 20 000 m³). En 2006, la consommation d'eau a augmenté de 16 % suite à l'intégration d'une nouvelle ligne de production nécessitant un lavage technique de ses produits fabriqués. À compter de 2007, l'augmentation de la consommation est due à l'intégration de l'eau de ville dans le calcul de la consommation qui ne tenait compte que de l'eau de forage et de l'eau de source.

La consommation a diminué de 15 % entre 2007 et 2008 grâce aux actions engagées (relevés hebdomadaires des compteurs, sensibilisation et motivation du personnel, dépannage rapide des installations et des fuites éventuelles, etc.) qui se sont révélées bénéfiques.

• Effluents et rejets atmosphériques

Tous les rejets d'eaux industrielles usées sont aujourd'hui collectés en un seul point et passent par un bassin final de décantation avant le rejet dans le milieu naturel. Ce bassin de décantation,

installé en 2006, d'un volume de 30 m³, permet de tamponner les rejets, d'absorber les pics accidentels et d'augmenter le temps de séjour d'au moins une dizaine d'heures avant le rejet ultime. La réduction significative des MES (matières en suspension) a été confirmée en 2007 et en 2008 : le taux relevé est bien en deçà de la norme en vigueur. Cela est confirmé par le curage annuel des 80 m² de bassin et réseaux décanteurs, qui produisent 22 m³ de boues, éliminées en filière spéciale.

Il existait encore un puits perdu qui a été découvert courant 2008 lors de travaux dans la cave d'une des halles verrières. Cette anomalie a été traitée par le rebouchage du puits et par un complément du réseau collecteur.

Dorénavant, la totalité de l'eau consommée (30 010 m³), qu'elle provienne de la ville, de forage, de source ou du réseau d'incendie armé, aboutit soit à la station d'épuration de la communauté de communes (pour les 4 000 m³ d'eaux vannes), soit dans le bassin final de décantation (pour les 26 010 m³ d'eaux industrielles usées).

Pour respecter le nouvel arrêté préfectoral d'exploitation du 15 février 2008, la Cristallerie de Saint-Louis s'est engagée à traiter ses effluents liquides à la sortie du bassin de décantation par un complément d'épuration qui sera opérationnel au 1^{er} juillet 2009. Le dispositif complémentaire retenu est une station d'épuration naturelle par Jardins Filtrants[®], développée par la société Phytorestore. Cela représente un investissement de 650 000 €. Ce projet est porté par l'Association Saint-Louis Cristal et Lumière en pays de Bitche et la Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, soutenues par la direction industrielle du groupe. Des travaux d'optimisation des moyens d'épuration existants et de mise en place de nouveaux équipements d'adduction d'eau avec la traversée du bourg de Saint-Louis ont donc commencé en avril 2008.

L'intégration paysagère de cette installation est aussi un objectif majeur du projet et a fait l'objet de subventions accordées par l'Agence de l'eau, complétées par des aides régionale et européenne.

Cette station naturelle d'épuration des eaux par phytorestauration d'une capacité de 84 m³/jour, une première mondiale dans l'industrie du verre et du cristal, est adaptée aux rejets à débit erratique. Elle s'inscrit parfaitement dans le développement durable de la vallée de Saint-Louis-lès-Bitche. Cet aménagement durable emblématique, installé en lieu et place d'une station de traitement physico-chimique traditionnelle, sera ouvert au public en septembre 2009.

Les eaux ammoniacquées issues du procédé de rinçage en gravure chimique, dont l'impact sur l'environnement est le plus significatif, sont traitées par une société extérieure spécialisée.

En 2006, une plate-forme de stockage du calcin (déchets de cristal clair issus de la coulée des fours) a été construite en partie arrière de la grande halle pour prévenir tout risque de pollution par lixiviation. Cette plate-forme est sur rétention de façon à canaliser les eaux de ruissellement.

Un spectrophotomètre de terrain avec Crack Set (minifour de cuisson à 170 °C permettant l'accélération des réactions chimiques) a été acquis en 2007 pour pouvoir faire des analyses hebdomadaires des effluents liquides sur des paramètres tels que le taux de plomb total ou la DCO.

L'atelier de polissage chimique a été remis en conformité en 2007 : les procédés de trempe, les tours de lavage, la distribution électrique, les aspirations et les dispositifs de sécurité ont été remplacés. Cet investissement (de 335 000 € pour le polissage acide et de 350 000 € pour ses infrastructures) a permis d'une part de réduire la concentration en acide dans la vapeur d'eau rejetée et d'autre

part de consommer moins de réactifs chimiques qu'auparavant pour un même niveau d'activité. Les eaux issues du polissage chimique sont neutralisées à la chaux et filtrées avant d'être rejetées dans le bassin de décantation. Les boues partent en décharge classée. Une surveillance particulière des rejets atmosphériques a été instaurée sur l'atelier de polissage acide.

Des mesures sur les rejets atmosphériques ont été effectuées par un organisme extérieur en sortie de cheminées d'exploitation, en sortie des dépoussiéreurs et en sortie des tours de lavage. L'ensemble de ces mesures a confirmé que les rejets sont conformes aux exigences de l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Dans le cadre du diagnostic approfondi demandé par la DRIRE à l'occasion du nouvel arrêté préfectoral, une étude sur les retombées aériennes par jauge Owen a été menée entre le 15 octobre et le 15 décembre 2008 autour de la manufacture. Les résultats seront disponibles prochainement.

• **Énergie**

Un ajustement de la température de fusion du four à 12 pots (qui consomme près de 40 % du gaz fourni au site) et la remise à neuf du brûleur expliquent l'accroissement de 3,2 % de la consommation gaz par rapport à 2007.

• **Déchets**

En 2008, la manufacture s'est recentrée sur la maintenance de ses équipements de production avec une juste adéquation de la coulée continue du cristal clair et de l'élaboration de cristal de couleur en fonction de la demande. En parallèle, un tri plus rigoureux du calcin, d'une part, et l'amélioration de son stockage pour éviter les mélanges, d'autre part, ont limité les retraitements dans des filières spécialisées.

Ainsi, le tonnage fondu du cristal en 2008 a été

de 2203 tonnes (en baisse de 15 % par rapport à 2007). En concentrant ses efforts sur la récupération du calcin pour un recyclage interne par réintroduction dans la fusion afin de limiter la filière de retraitement à l'extérieur, la cristallerie a réussi à atteindre le seuil imposé par le nouvel arrêté préfectoral d'exploitation. Ainsi, le retraitement du calcin en usine de revalorisation a baissé de 18 % par rapport à 2007.

Une partie des DID correspond aussi à des pots réfractaires usagés et à des mélanges vitrifiables souillés et chargés, qui sont éliminés en décharge spécialisée.

Les DIB ont diminué de 30 % ; la séparation des déchets à la source favorise le tri et la valorisation.

• **REACH**

À l'occasion de la mise en place de la réglementation REACH, en étroite collaboration avec la Fédération, le cristal a été préenregistré comme une substance à composition variable. En 2009, nous fournirons les données expérimentales pour que cette substance puisse entrer dans la famille du verre et, de ce fait, être exemptée des formalités d'enregistrement.

• **Audit**

Un audit complet en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement a été réalisé en janvier 2008 par une société extérieure. Sur cette base, un plan d'action et d'amélioration a été élaboré ; il est suivi par le responsable environnement/travaux neufs et par l'animateur EHS.

• **Formation**

L'animateur EHS du site a concentré ses efforts principalement sur la formation du personnel aux risques chimiques, ce qui concerne l'ensemble des ateliers de la cristallerie. En complément, il réalise

régulièrement des audits terrain de sensibilisation : règles de stockage, choix des EPI, procédures et consignes sont en cours de révision.

• Communication

Les Cristalleries de Saint-Louis entretiennent, dans un climat de confiance, des relations régulières avec les différentes parties intéressées (préfecture, DRIRE, Agence de l'eau, CRAM, mairie, communauté de communes...) sur l'ensemble des sujets liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail. Des réunions régulières sur le projet des Jardins Filtrants® se sont notamment tenues avec la DRIRE et l'Agence de l'eau au cours de l'année 2008.

ORFÈVREURIE ET BIJOUTERIE

Le responsable de production de l'atelier Puiforcat, membre du réseau EHS, poursuit un plan d'action adopté en 2007 visant à améliorer l'hygiène et la sécurité des conditions de travail.

• Données

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Eau (m ³) | 632 | 706 | 792 | 719 | 698 |
| Électricité (MWh) | 180 | 179 | 187 | 164 | 173 |
| Gaz (MWh) | 18,6 | 17,4 | 18,3 | 18,3 | 18,8 |

• Énergies

La consommation énergétique de Puiforcat en 2008 est en relation avec l'activité et reste stable par rapport à celle de 2007.

• Rejets

Deux actions majeures ont été menées depuis 2005 sur le traitement des eaux utilisées pour les bains de dépôts électrolytiques en vue d'améliorer la qualité des liquides. En effet, au sein de l'atelier de proto-

types, un système de recyclage par résine des bains électrolytiques, fonctionnant en circuit fermé, a été installé ; il est identique à celui en place dans l'atelier Puiforcat. La régénération des résines filtrantes du bain électrolytique et le recyclage du bain usagé par une société extérieure spécialisée sont effectués tous les ans. En parallèle, la rédaction des consignes d'utilisation, de maintenance et d'alarme des bains a été entièrement revue et ces consignes, affichées sur les postes. Afin d'éviter toute pollution accidentelle, les produits chimiques sont stockés dans des armoires spéciales, et les bains sont sur cuves de rétention.

• Hygiène et sécurité des conditions de travail

Au premier semestre 2008, la mise en conformité des machines de l'atelier a amélioré les conditions de sécurité des personnes (investissement de 12 K€). La remise à neuf des postes de polissage et d'avivage a permis de réduire les pertes d'aspiration. Ces travaux, réalisés au deuxième semestre 2008, représentent un investissement de 6 K€.

Lors de la fermeture estivale, l'ensemble des ateliers a été rafraîchi, incluant l'installation d'un nouveau sol (linoléum et nouveaux tapis antifatigue), la peinture des murs... pour un investissement de 50 K€.

• Formations

Plusieurs formations ont été menées auprès des collaborateurs : gestes et postures, secouriste SST, incendie et habilitation électrique.

• Audit

Un audit en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail et d'environnement a été réalisé en 2006 dans les ateliers de Puiforcat et l'atelier de prototypage. Une revue de cet audit a été faite en 2007 pour mesurer l'avancement de ce plan.

PORCELAINE

L'activité du site de Nontron est principalement consacrée à la décoration de blancs de porcelaine et à la fabrication de bracelets en émail. C'est le directeur du site, membre du réseau EHS Groupe, qui assure également la fonction de responsable EHS.

• Données

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|-------|-------|-------|------|-------|
| Eau (m ³) | 2 570 | 1 280 | 1 010 | 875 | 2 136 |
| Électricité (MWh) | 706 | 732 | 801 | 833 | 918 |
| Gaz (MWh) | 380 | 487 | 447 | 538 | 530 |
| Fuel (MWh) | nd | 56 | 73 | 62 | 74 |
| Déchets DIB (t) | 73 | 74 | 88 | 90 | 91 |
| Déchets DID (t) | 0,4 | nd | 0,6 | 0,3 | 1,0 |
| Niveau d'activité* (base 100 en 2004) | 100 | 112 | 123 | 147 | 163 |

* En nombre de produits finis fabriqués.
nd : non disponible.

• Eau

La forte consommation d'eau en 2004 avait révélé une fuite sous la dalle de béton de l'atelier, réparée en 2005. Entre 2005 et 2007, la consommation d'eau a diminué de 32 % malgré le démarrage de l'activité émail, nécessitant de l'eau pour son procédé (nettoyage des jarres de broyage, rideaux d'eau dans les cabines d'émaillage). En 2008, la quantité consommée est particulièrement élevée. Cela s'explique en partie par une augmentation de l'activité, et par une fuite repérée en fin d'année.

• Énergies

La consommation totale d'énergie (électricité + gaz + fuel) est en hausse de 6 %. Cela est lié à l'augmentation de l'activité et au maintien du four porcelaine en veille la nuit pour éviter sa dégradation. La consommation de gaz est exclusivement réservée au chauffage.

• Audit

Un audit en matière d'hygiène, de sécurité des conditions de travail et d'environnement a été réalisé en 2006. La nouvelle activité de production de bracelets émaillés a été prise en compte. Une revue de cet audit a été faite en 2007 et en 2008 pour mesurer l'avancement de ce plan.

MONTRES

Le site de Bienne, construit en 1999 pour une activité dédiée à l'assemblage de montres, est en conformité avec les normes communales, cantonales et fédérales de la loi suisse en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité des conditions de travail. Depuis octobre 2006, ce site intègre une activité supplémentaire : la fabrication de bracelets-montres en cuir.

Depuis fin 2007, le responsable de production, membre du réseau EHS Groupe, assure également l'animation de l'EHS sur le site et organise mensuellement des réunions d'information ainsi que des visites d'inspection du bâtiment.

• Données

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|-------|------|------|------|------|
| Eau (m ³) | 1 700 | 602 | 742 | 746 | 607 |
| Électricité (MWh) | 271 | 301 | 323 | 350 | 343 |
| Déchets DIB non valorisés (t) | 6 | 6 | 12 | 13 | 20 |
| Déchets DIB valorisés (m ³) | 50 | 55 | 60 | 65 | 70 |
| Déchets DID (kg) | nd | 15 | 20 | 20 | 20 |
| Niveau d'activité* (base 100 en 2003) | 98 | 102 | 129 | 110 | 100 |

* En nombre de produits finis fabriqués.
nd : non disponible.

• Eau

Un défaut du système de chauffage avait provoqué une fuite d'eau, réparée en septembre 2004. L'aug-

mentation de la consommation d'eau de 24 % entre 2005 et 2007 est liée en partie à un accroissement des effectifs, dû à l'intégration d'un atelier de fabrication de bracelets de montre en cuir.

Entre 2007 et 2008, des économies d'eau ont été réalisées (- 18,6 %) en limitant l'arrosage des espaces verts et en suivant mensuellement la consommation.

• Énergie

L'augmentation de la consommation électrique (+ 8 %) entre 2006 et 2007 est liée au déploiement de nouvelles machines de coupe au sein de l'atelier Cuir. La consommation a baissé de 2 % entre 2007 et 2008, grâce au retrait de nombreux chauffages électriques additionnels et à une gestion plus rigoureuse de l'aération des locaux.

En parallèle, un suivi mensuel des consommations a été mis en place.

• Déchets

La valorisation des DIB porte essentiellement sur les papiers et cartons. Leur quantité augmente en lien avec l'activité. Les déchets non valorisés correspondent à des ordures ménagères : l'augmentation de leur quantité suit celle des effectifs.

Les 20 kg de DID correspondent à des piles de montres usagées qui sont récupérées et envoyées dans une filière de traitement spécialisée.

• Risque chimique

Les produits chimiques font l'objet d'un inventaire régulier et sont stockés dans des armoires spécifiques antifeu. Les fiches de données de sécurité des produits ont été mises à jour.

• Hygiène et sécurité

Plusieurs équipements de prévention et de protection ont été installés : garde-corps sur le quai de charge-

ment, ligne de vie sur le toit, barrière de protection autour de la mare d'ornementation, alarmes sonores dans les zones à basse fréquentation...

• Formation et sensibilisation

Toutes les nouvelles machines de cuir ont fait l'objet d'un affichage des fiches de sécurité au poste, et le personnel a été formé. Ces actions ont été complétées par des formations et des procédures spécifiques pour les travaux dangereux. Les informations et les résultats EHS du site sont affichés dans chaque atelier. Trente-deux personnes ont suivi une formation aux extincteurs et quatre sont devenus secouristes.

BOTTIER

Depuis février 2008, le site de John Lobb à Northampton dispose d'un coordinateur EHS, membre du réseau EHS, recruté en VIE, après un stage de 6 mois à la direction industrielle d'Hermès International.

• Données

Ces chiffres présentent la consommation du site de production de John Lobb à Northampton, le site parisien étant avant tout un site tertiaire avec une activité limitée de fabrication sur mesure.

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Eau (m ³) | 500 | 742 | 520 | 459 | 809 |
| Électricité (MWh) | 231 | 234 | 233 | 227 | 237 |
| Gaz (MWh) | 175 | 255 | 257 | 226 | 206 |

• Déchets

Un contrat avec le Northampton Borough Council a été mis en place pour la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets. Un circuit d'élimination spécifique pour les déchets électriques, les

objets tranchants et les papiers a été établi, avec un tri sélectif dans les ateliers et une signalétique adaptée.

• **Risque chimique**

Les produits chimiques font dorénavant l'objet d'un inventaire régulier et sont stockés dans des armoires spécifiques antifeu. Les fiches de données de sécurité des produits ont été mises à jour, et une formation a été dispensée au personnel.

LOGISTIQUE

Le directeur de la centrale logistique est membre du réseau EHS. Il est épaulé dans ses actions par un animateur sécurité de l'équipe des services généraux, également membre du réseau EHS.

Ces chiffres présentent la consommation globale de la centrale logistique :

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-------------------------------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Eau (m ³) | 3 700 | 16 000 | 2 800 | 2 900 | 2 529 |
| Électricité (MWh) | 3 677 | 3 487 | 2 751 | 2 653 | 2 728 |
| Gaz (MWh) | 3 639 | 2 834 | 3 648 | 2 987 | 3 945 |
| DIB (t) | nd | 231 | 306 | 316 | 250 |
| Dont recyclé/ valorisé (t) | nd | 150 | 242 | 155 | 83 |

nd : non disponible.

• **Eau**

La consommation d'eau est redevenue normale après la réparation de la rupture d'une canalisation enterrée en mai 2005.

• **Énergie**

Depuis 2005, l'automatisation de l'éclairage de sécurité de nuit des entrepôts, qui ne se déclenche plus que sur événement, a permis de réduire la consommation électrique. La production de chauffage dans les locaux administratifs a continué durant l'été 2008 pour un total de 147 MWh, ce qui explique l'augmentation subie cette année.

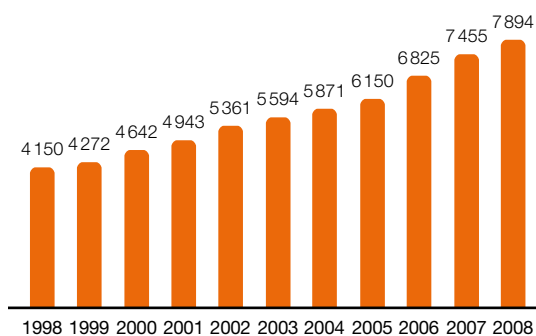
Annexes NRE : informations sociales

- 105 Effectif global du groupe
- 105 Effectif par zone géographique
- 105 Effectif par filière
- 106 Pyramide des âges
- 106 Pyramide d'ancienneté
- 106 Les entrées dans le groupe
- 107 Égalité hommes-femmes
- 107 Emploi des travailleurs handicapés
- 107 Rémunération et formation
- 107 Œuvres sociales
- 107 Intéressement et participation

EFFECTIF GLOBAL DU GROUPE

L'effectif total du groupe Hermès s'élève, au 31 décembre 2008, à 7 894 personnes. 439 nouveaux emplois ont été créés, dont l'essentiel consacré au renforcement des effectifs de production et de vente.

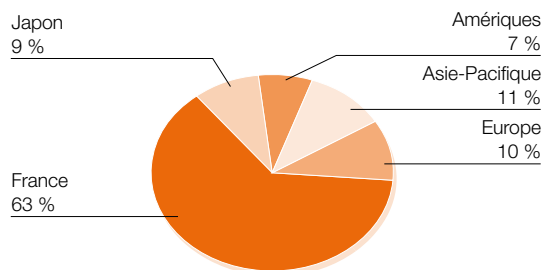
Au cours des 10 dernières années, les effectifs du groupe ont ainsi quasiment doublé.



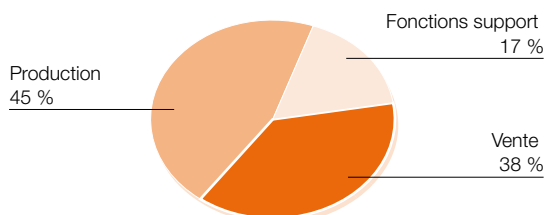
EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| | Effectif permanent présent payé* | Évolution 2008/2007 |
|----------------------|----------------------------------|---------------------|
| France | 5 004 | + 6 % |
| Asie-Pacifique | 851 | + 20 % |
| Europe (hors France) | 789 | + 5 % |
| Japon | 731 | - 3 % |
| Amériques | 519 | + 5 % |
| Total groupe | 7 894 | + 6 % |

* CDD et CDI de plus de 9 mois.



EFFECTIF PAR FILIÈRE



Sont assimilés au personnel de vente :

- tous les salariés en contact direct avec le client dans le magasin, tels que les vendeurs, caissiers, hôtesse, agents de sécurité des magasins, etc.;
- les réseaux spécialisés (parfumerie, horlogerie, etc.), les concessionnaires, les compagnies aériennes et toute personne en contact avec les intermédiaires, les commerciaux, responsables export, etc.;
- tous les salariés en contact direct avec le produit fini et indirect avec le client, c'est-à-dire travaillant dans le secteur de la distribution sans acte de vente.

Sont assimilées au personnel de production :

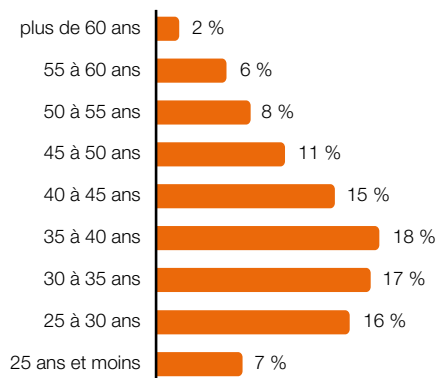
- toutes les personnes partie prenante dans la réalisation physique du produit final ;
- toutes les personnes en contact indirect avec le produit, c'est-à-dire travaillant dans le secteur de la production sans participer à la réalisation physique du produit.

Sont assimilés au personnel des fonctions de support :

- toutes les personnes exerçant un savoir-faire particulier dans le domaine de la création ;
- tout le personnel des départements de la direction générale, finance, ressources humaines, services généraux, juridique, informatique, presse, relations publiques, etc.

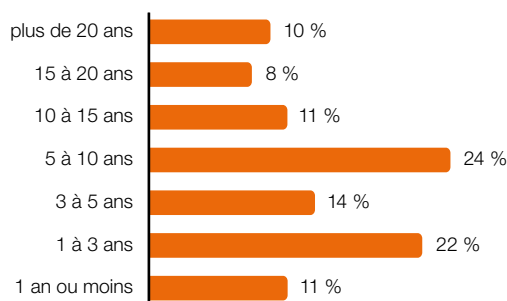
PYRAMIDE DES ÂGES

La pyramide des âges du groupe reste stable, avec un âge moyen légèrement inférieur à 39 ans.



PYRAMIDE D'ANCIENNETÉ

L'ancienneté moyenne s'élève à 8 ans, et 47 % de l'effectif total du groupe a moins de 5 ans d'ancienneté.



LES ENTRÉES DANS LE GROUPE

439 nouveaux emplois ont été créés en 2008. Cet effectif d'entrées nettes se répartit pour 47 % en vente, 35 % en production et 18 % dans les fonctions support.

C'est à l'international que l'on a pu observer les plus fortes augmentations de l'effectif, notamment sur la zone Asie-Pacifique et plus particulièrement

en Chine, où le réseau de distribution s'est enrichi de plusieurs nouvelles succursales.

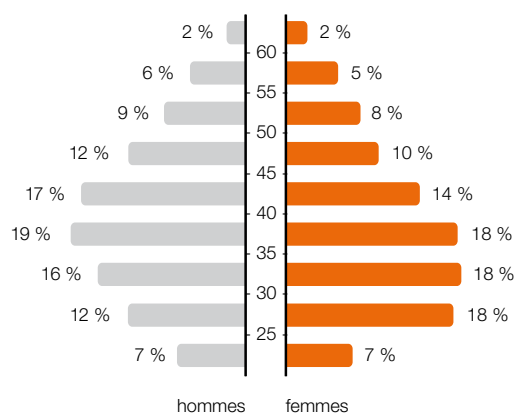
Dans le secteur de la production, ce sont principalement les maroquineries qui ont vu leur effectif augmenter.

Concernant les zones géographiques et les filières, les entrées nettes dans le groupe en 2008 se répartissent comme suit :

| | |
|----------------------|--------------|
| France | + 6 % |
| Europe (hors France) | + 5 % |
| Amériques | + 5 % |
| Asie-Pacifique | + 20 % |
| Japon | - 3 % |
| Total groupe | + 6 % |

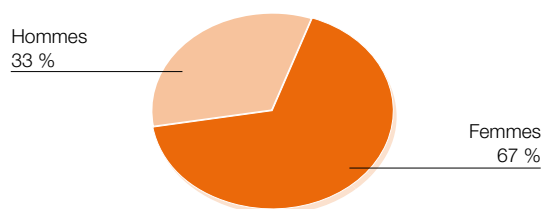
| | |
|---------------------|--------------|
| Vente | + 7 % |
| Production | + 5 % |
| Fonctions support | + 5 % |
| Total groupe | + 6 % |

L'âge moyen des femmes qui ont rejoint le groupe en 2008 est de 32 ans ; celui des hommes est de 33 ans.



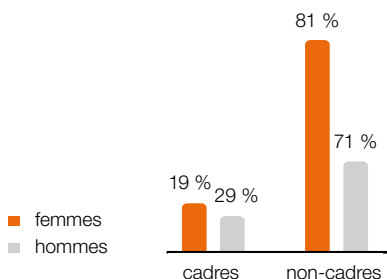
ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Le groupe est très majoritairement composé de femmes (67 %), représentées à tous les niveaux de la hiérarchie, dans toutes les activités ainsi que dans tous les organes de représentation.



Répartition des effectifs hommes/femmes par filière

| | Femmes | Hommes |
|-------------------|--------|--------|
| Vente | 41 % | 33 % |
| Production | 43 % | 48 % |
| Fonctions support | 16 % | 19 % |



EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En France, le nombre de travailleurs handicapés est de 89 en 2008 (contre 85 en 2007), soit près de 2 % de l'effectif de cette zone.

RÉMUNÉRATION ET FORMATION

La masse salariale du groupe est de 286 M€ en 2008, contre 266 M€ en 2007, à laquelle il faut ajouter 101 M€ de charges sociales, 27,2 M€ d'intéressement et participation et 1,2 M€ de budget d'œuvres sociales.

Indépendamment des effets de change, la masse salariale reflète à la fois la croissance des effectifs et l'augmentation des salaires dans toutes les zones géographiques.

La volonté de reconnaître la performance tant collective qu'individuelle s'est traduite depuis plusieurs années par le développement des parts variables individuelles et collectives.

Les niveaux de rémunération sont principalement le reflet des compétences et des marchés liés aux bassins d'emploi. La politique de rémunération est fondée sur la volonté de reconnaître l'accroissement des compétences, en maintenant l'équité interne et externe.

Par ailleurs, le groupe Hermès a mis en place depuis plusieurs années une politique active de formation de ses collaborateurs.

ŒUVRES SOCIALES

Le montant global des subventions versées aux différents comités d'entreprise au titre de leurs œuvres sociales est en augmentation de 9 % en 2008 :

| (en M€) | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------|------|------|------|
| Œuvres sociales | 0,9 | 1,1 | 1,2 |

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

| (en M€) | Intéressement | Participation |
|---------|---------------|---------------|
| 2003 | 5,7 | 10,3 |
| 2004 | 5,5 | 10,5 |
| 2005 | 6,1 | 11,0 |
| 2006 | 7,5 | 12,3 |
| 2007 | 7,9 | 14,7 |
| 2008 | 10,4 | 16,8 |

Comptes consolidés

111 Compte de résultat consolidé 2008

112 Bilan consolidé au 31 décembre 2008

114 Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2008

116 Tableau des flux de trésorerie consolidés 2008

118 Annexe aux comptes consolidés

Compte de résultat consolidé 2008

| | en millions d'euros | |
|---|---------------------|----------------|
| | 2008 | 2007 |
| Produits des activités ordinaires (note 3) | 1 764,6 | 1 625,1 |
| Coût des ventes (note 4) | (624,5) | (570,6) |
| Marge brute (note 4) | 1 140,1 | 1 054,5 |
| Frais administratifs et commerciaux (note 5) | (612,2) | (570,4) |
| Autres produits et charges (note 6) | (78,8) | (69,6) |
| Résultat opérationnel courant | 449,2 | 414,5 |
| Autres produits et charges non courants (note 7) | – | 9,2 |
| Résultat opérationnel | 449,2 | 423,7 |
| Résultat financier (note 8) | 17,6 | 12,3 |
| Résultat avant impôt | 466,8 | 436,0 |
| Impôt sur les résultats (note 9) | (160,1) | (143,8) |
| Part dans le résultat net des entreprises associées (note 16) | (11,4) | 1,6 |
| RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | 295,3 | 293,8 |
| Part revenant aux intérêts minoritaires (note 22) | (5,0) | (5,8) |
| RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE | 290,2 | 288,0 |
| Résultat net par action (en euros) (note 10) | 2,76 | 2,71 |
| Résultat net dilué par action (en euros) (note 10) | 2,76 | 2,71 |

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

ACTIF

en millions d'euros

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|--|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Amortissements et dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Actifs non courants | 1 583,0 | 585,0 | 998,0 | 844,5 |
| Goodwill (note 11) | 70,2 | 34,5 | 35,7 | 32,4 |
| Immobilisations incorporelles (note 12) | 124,4 | 71,1 | 53,2 | 45,1 |
| Immobilisations corporelles (note 13) | 1 148,3 | 476,1 | 672,1 | 564,6 |
| Immeubles de placement (note 14) | 11,1 | 1,0 | 10,1 | 11,9 |
| Immobilisations financières (note 15) | 50,5 | 0,8 | 49,7 | 44,9 |
| Participation dans les entreprises associées (note 16) | 15,7 | – | 15,7 | 21,8 |
| Prêts et dépôts (note 17) | 21,2 | 1,3 | 19,8 | 15,2 |
| Actifs d'impôts différés (note 9) | 140,0 | – | 140,0 | 108,4 |
| Autres débiteurs non courants (note 19) | 1,6 | – | 1,6 | 0,1 |
| Actifs courants | 1 502,6 | 172,7 | 1 329,9 | 1 220,6 |
| Stocks et en-cours (note 18) | 691,6 | 168,0 | 523,6 | 432,1 |
| Créances clients et comptes rattachés (note 19) | 157,8 | 4,4 | 153,4 | 135,4 |
| Créances d'impôts exigibles (notes 9 et 19) | 5,0 | – | 5,0 | 2,5 |
| Autres débiteurs (note 19) | 67,7 | 0,3 | 67,4 | 61,8 |
| Juste valeur des instruments financiers (note 23) | 94,8 | – | 94,8 | 58,9 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20) | 485,8 | – | 485,8 | 529,9 |
| TOTAL ACTIFS | 3 085,6 | 757,7 | 2 327,9 | 2 065,1 |

PASSIF

Avant répartition

en millions d'euros

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-------------------|-------------------|
| Capitaux propres | 1 604,8 | 1 475,1 |
| Capital social (note 21) | 53,8 | 54,1 |
| Primes | 48,6 | 43,5 |
| Actions d'autocontrôle (note 21) | (36,8) | (33,8) |
| Réserves | 1 275,8 | 1 138,8 |
| Différence de conversion (note 21) | (25,7) | (45,2) |
| Instruments dérivés - part capitaux propres (note 21) | (15,1) | 17,0 |
| Résultat de l'exercice - part du groupe | 290,2 | 288,0 |
| Intérêts minoritaires (note 22) | 14,0 | 12,7 |
| Passifs non courants | 107,7 | 99,6 |
| Emprunts et dettes financières (note 23) | 24,5 | 25,3 |
| Provisions (note 24) | 2,8 | 1,5 |
| Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 26) | 48,9 | 39,8 |
| Passifs d'impôts différés (note 9) | 9,6 | 8,1 |
| Autres créditeurs non courants (note 27) | 21,9 | 24,9 |
| Passifs courants | 615,4 | 490,4 |
| Emprunts et dettes financières (note 23) | 71,0 | 60,7 |
| Provisions (note 24) | 15,0 | 15,1 |
| Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 26) | 3,0 | 4,0 |
| Fournisseurs et comptes rattachés (note 27) | 210,8 | 204,7 |
| Juste valeur des instruments financiers (note 23) | 105,3 | 32,6 |
| Dettes d'impôts exigibles (notes 9 et 27) | 44,5 | 34,6 |
| Autres créditeurs courants (note 27) | 165,8 | 138,7 |
| TOTAL PASSIFS | 2 327,9 | 2 065,1 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2008

Avant répartition

| | Capital (note 21) | Primes | Actions d'autocontrôle (note 21) | Réserves consolidées |
|--|----------------------|-------------|--|-------------------------|
| Au 31 décembre 2006 | 54,5 | 41,6 | (6,6) | 1 060,8 |
| <i>Mouvements</i> | | | | |
| Variation de capital et primes associées | - | 1,9 | - | - |
| Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle | - | - | (100,6) | - |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | - | - | - | 268,4 |
| Résultat consolidé de l'exercice | - | - | - | - |
| Distributions effectuées | - | - | - | (102,8) |
| Variations des écarts de conversion | - | - | - | - |
| Instruments dérivés - part des capitaux propres | - | - | - | - |
| Pertes / gains actuariels sur engagements du personnel | - | - | - | - |
| Annulation de titres d'autocontrôle | (0,4) | - | 73,4 | (73,0) |
| Autres | - | - | - | (4,9) |
| Au 31 décembre 2007 | 54,1 | 43,5 | (33,8) | 1 148,5 |
| <i>Mouvements</i> | | | | |
| Variation de capital et primes associées | - | 5,1 | - | - |
| Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle | - | - | (50,9) | - |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | - | - | - | 288,0 |
| Résultat consolidé de l'exercice | - | - | - | - |
| Distributions effectuées | - | - | - | (106,2) |
| Variations des écarts de conversion | - | - | - | - |
| Instruments dérivés - part des capitaux propres | - | - | - | - |
| Pertes / gains actuariels sur engagements du personnel et limitation des actifs de couverture | - | - | - | - |
| Paiements en actions | - | - | - | 4,1 |
| Annulation de titres d'autocontrôle | (0,3) | - | 48,0 | (47,7) |
| Autres | - | - | - | 0,1 |
| Au 31 décembre 2008 | 53,8 | 48,6 | (36,8) | 1 286,8 |

en millions d'euros

| Résultat de l'exercice part du groupe | Instruments dérivés (note 21) | Écarts de conversion (note 21) | Écarts actuariels (note 26) | Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires (note 22) | Capitaux propres | N ^{bre} d'actions en circulation (note 10) |
|---------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------|---|
| 268,4 | 15,9 | (14,7) | (10,9) | 1 409,0 | 15,2 | 1 424,2 | 106 874 814 |
| - | - | - | - | 1,9 | - | 1,9 | 44 100 |
| - | - | - | - | (100,6) | - | (100,6) | - |
| (268,4) | - | - | - | - | - | - | - |
| 288,0 | - | - | - | 288,0 | 5,8 | 293,8 | - |
| - | - | - | - | (102,8) | (3,8) | (106,6) | - |
| - | - | (30,5) | - | (30,5) | (0,9) | (31,4) | - |
| - | 1,1 | - | - | 1,1 | - | 1,1 | - |
| - | - | - | 1,2 | 1,2 | - | 1,2 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | (829 700) |
| - | - | - | - | (4,9) | (3,6) | (8,5) | - |
| 288,0 | 17,0 | (45,2) | (9,7) | 1 462,4 | 12,7 | 1 475,1 | 106 089 214 |
| - | - | - | - | 5,1 | - | 5,1 | 101 500 |
| - | - | - | - | (50,9) | - | (50,9) | - |
| (288,0) | - | - | - | - | - | - | - |
| 290,2 | - | - | - | 290,2 | 5,0 | 295,3 | - |
| - | - | - | - | (106,2) | (4,8) | (111,0) | - |
| - | - | 19,5 | - | 19,5 | (0,9) | 18,6 | - |
| - | (32,1) | - | - | (32,1) | - | (32,1) | - |
| - | - | - | (1,4) | (1,4) | - | (1,4) | - |
| - | - | - | - | 4,1 | - | 4,1 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | (640 702) |
| - | - | - | - | 0,1 | 1,9 | 2,0 | - |
| 290,2 | (15,1) | (25,7) | (11,1) | 1 590,8 | 14,0 | 1 604,8 | 105 550 012 |

Tableau des flux de trésorerie consolidés 2008

| Avant répartition | en millions d'euros | |
|--|---------------------|----------------|
| | 2008 | 2007 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ⁽¹⁾ | 378,9 | 356,6 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt courante | 523,3 | 502,3 |
| Stocks et en-cours (note 20) | (76,1) | (60,8) |
| Clients et comptes rattachés (note 20) | 3,3 | (4,9) |
| Autres créances et divers (hors impôt courant) ⁽²⁾ (note 20) | (16,8) | (10,0) |
| Dettes fournisseurs (note 20) | 5,6 | 24,7 |
| Autres dettes et divers (hors impôt courant) (note 20) | 7,9 | 14,9 |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés (note 20) | (4,4) | 0,1 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (note 20) | (80,5) | (36,0) |
| FLUX PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | 442,9 | 466,3 |
| Coût de l'endettement financier net | 19,3 | 11,8 |
| Impôt sur le résultat payé | (159,6) | (159,6) |
| FLUX NETS GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ | 302,6 | 318,5 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 12) | (16,9) | (13,3) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 13) | (138,6) | (106,6) |
| Acquisitions de titres de participation | (5,0) | (36,0) |
| Acquisitions d'autres immobilisations financières | (1,9) | (20,4) |
| Dettes sur immobilisations | (5,1) | 13,9 |
| Cession d'immobilisations opérationnelles | 0,1 | 4,4 |
| Cession de titres consolidés | 1,1 | - |
| Cession d'autres immobilisations financières | - | 15,0 |
| FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT | (166,2) | (143,0) |
| Distribution mise en paiement | (111,0) | (106,6) |
| Rachats d'actions propres | (50,9) | (100,6) |
| Souscriptions d'emprunts | 22,6 | 5,7 |
| Remboursements d'emprunts | (4,1) | (9,1) |
| Autres augmentations / (diminutions) des capitaux propres | 5,8 | 2,0 |
| FLUX DE FINANCEMENT | (137,6) | (208,6) |
| Variation de périmètre (note 20) | - | (20,9) |
| Variation de change sur opérations intragroupe ⁽²⁾ | (27,6) | (6,3) |
| Variation de change (note 20) | (1,2) | (10,0) |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (note 20) | (30,0) | (57,7) |
| Trésorerie nette à l'ouverture (note 20) | 480,5 | 538,2 |
| Trésorerie nette à la clôture (note 20) | 450,5 | 480,5 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (note 20) | (30,0) | (57,7) |

(1) Détail de la capacité d'autofinancement

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net - Part du groupe | 290,2 | 288,0 |
| Dotations aux amortissements | 74,5 | 64,6 |
| Pertes de valeur | 1,7 | 1,3 |
| Mark-to-market instruments dérivés | (5,3) | (6,3) |
| Gains / (pertes) de change sur variations de juste valeur | (11,5) | 6,1 |
| Mouvements des provisions | 3,1 | 1,2 |
| Part dans le résultat net des entreprises associées | 11,4 | (1,6) |
| Intérêts minoritaires | 5,0 | 5,8 |
| Plus ou moins-values de cessions | 0,9 | (1,2) |
| Charge d'impôts différés | 4,9 | (2,0) |
| Charges et produits cumulés liés au paiement en actions | 3,9 | - |
| Autres | 0,1 | 0,7 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 378,9 | 356,6 |
| Coût de l'endettement financier net | (19,3) | (11,8) |
| Charge d'impôt courante | 163,7 | 157,5 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt courante | 523,3 | 502,3 |

(2) Certaines opérations (comme les prêts internes) sont réalisées à des conditions particulières susceptibles de générer des écarts de change. Par convention, ces écarts de change étaient maintenus les années précédentes dans la variation du besoin en fonds de roulement (au niveau de la variation des autres créances). Au 31 décembre 2008, ces écarts ont été isolés, afin de ne pas fausser l'analyse du tableau des flux de trésorerie. Les données 2007 ont été également corrigées.

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Hermès sont établis selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2008. Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 (disponible sur le site www.eur-lex.europa.eu), les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des États membres de l'Union européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant ce référentiel.

En particulier, le groupe a appliqué pour la première fois l'interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe ». Cette norme est applicable à l'ouverture de l'exercice 2008 conformément à l'article 2 du règlement (CE) n° 611/2007 et concerne la comptabilisation des transactions d'actions propres au sein d'un groupe dans les états financiers. Son application n'a eu aucune incidence sur la situation financière du groupe.

Depuis la clôture au 31 décembre 2007, l'amendement aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » relatif aux conditions de reclassement d'un actif financier, applicable au 1^{er} janvier 2008, n'a pas eu d'impact dans la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, le groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2008, en particulier :

- ◆ « Le premier projet annuel d'améliorations des IFRS » ;
- ◆ IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- ◆ IAS 23 « Coûts des emprunts » ;
- ◆ IAS 32 et IAS 1 amendés « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation » ;
- ◆ IFRS 1 et IAS 27 amendés « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » ;
- ◆ IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation » ;
- ◆ IFRS 8 « Secteurs opérationnels », qui remplacera IAS 14 « Information sectorielle » ;
- ◆ IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » ;
- ◆ IFRIC 14 « IAS 19 – le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

Ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact matériel sur l'évaluation des données financières. Une étude est actuellement en cours sur l'application de la norme IFRS 8 ainsi que sur la clarification de la norme IAS 38 dans le cadre du projet d'amélioration des normes relatives au traitement des échantillons sur le lieu de vente et des dépenses de publicité.

NOTE 1.1 - PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes d'Hermès International et des filiales et entreprises associées, dans lesquelles cette dernière exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est présumé exister lors de la détention par le groupe de plus de la moitié des droits de vote. Toutefois, il est possible de considérer que le contrôle exclusif est acquis avec un pourcentage de détention inférieur à 50 %, lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de façon à tirer avantages de ses activités.

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Cette méthode est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Contrôle conjoint

Les entités détenues par le groupe dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle effectif sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Influence notable

Les comptes des autres sociétés, dites entreprises associées, où le groupe exerce une influence notable (présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur à 20 %), sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Entrée et sortie du périmètre de consolidation

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré

effectivement au groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

NOTE 1.2 - MÉTHODES DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation des états financiers du groupe est l'euro.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées lors de leur comptabilisation initiale en euros en appliquant le cours du jour à la date de transaction (cours historique). Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produit ou en charge. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont comptabilisés au cours de change à la date de transaction.

États financiers des entités étrangères

La conversion des comptes établis en monnaies étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- ◆ les rubriques du bilan sont converties en utilisant les cours de change à la fin de l'exercice ;
- ◆ les rubriques du compte de résultat sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours moyen de l'exercice ;
- ◆ les rubriques du tableau de flux de trésorerie sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours moyen de l'exercice ;
- ◆ la différence de conversion (part du groupe) résultant, d'une part, des effets sur les capitaux propres de l'écart entre les taux de change historiques et les taux de change de clôture de l'exercice et, d'autre part, de l'utilisation de taux de change différents pour le compte de résultat et le bilan, figure distinctement dans les capitaux propres consolidés. Le principe est le même pour les intérêts des minoritaires.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

NOTE 1.3 - DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels ou de situations intermédiaires arrêtés au 31 décembre.

NOTE 1.4 - ÉLIMINATIONS DE CONSOLIDATION

Les résultats d'opérations intragroupe, tels que profits sur stocks, résultats de cession, dépréciation de titres consolidés et dépréciations de prêts à des sociétés consolidées, sont éliminés.

Ces opérations sont également soumises à l'impôt sur les résultats.

Les dividendes et acomptes sur dividendes reçus par le groupe en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. Les dividendes sont en contrepartie portés dans les réserves consolidées.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés en totalité.

NOTE 1.5 - STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDÉ

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le groupe présente ses actifs et passifs dans le bilan selon le caractère courant ou non courant. Le caractère courant est rempli :

- ◆ si le groupe s'attend à réaliser son actif ou à régler son passif dans les douze mois ou dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- ◆ si les actifs et passifs concernés sont détenus aux fins d'être négociés.

En particulier, IAS 12 « Impôts sur le résultat » prescrit de classer en non-courant les impôts différés.

NOTE 1.6 - TRAITEMENT DE PREMIÈRE CONSOLIDATION ET GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Cette évaluation est menée, dans la devise de l'entité acquise, dans un délai n'excédant pas un an.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et pas seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *goodwill*.

La valorisation des immobilisations incorporelles identifiables comptabilisées à l'occasion d'une première consolidation repose pour l'essentiel sur les travaux d'experts indépendants, en tenant compte des critères propres au secteur d'activité et qui permettent d'assurer leur suivi ultérieur.

Les *goodwill* ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3. Ils sont revus annuellement, au moment du budget, pour s'assurer que leur valeur nette résiduelle n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable eu égard aux perspectives de retour sur investissement sur les sociétés considérées (déterminées sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus).

Les *goodwill* relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 « Dépréciation des actifs » indiquent que ces participations ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36. Les dépréciations relatives aux *goodwill* ne sont pas réversibles.

NOTE 1.7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût historique amorti, sont principalement composées de :

- ◆ droits au bail ;
- ◆ brevets, modèles et marques non développés en interne ;
- ◆ logiciels.

Les droits au bail sont considérés généralement comme des immobilisations à durée de vie indéfinie, dans la mesure où leur valeur résiduelle en fin de bail est non nulle. Dans ce cas, ils font l'objet d'un test de perte de valeur, afin de s'assurer que leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur probable de réalisation.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre un et cinq ans au maximum, et sont qualifiées d'immobilisations à durée de vie définie.

Il est précisé que les marques générées en interne et autres éléments similaires en substance ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles, conformément à la norme IAS 38. Les coûts engagés dans ce cadre sont comptabilisés intégralement en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles sont amorties, principalement selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation, qui correspond en moyenne à :

- ◆ constructions : 30 à 50 ans ;
- ◆ agencements et mobiliers : entre 10 et 20 ans selon la durée d'utilisation prévue pour l'actif considéré, et dans la limite de la durée du bail (notamment dans le cas des agencements de magasins) ;
- ◆ installations techniques, matériel et outillage industriel : 10 à 20 ans ;
- ◆ autres : 3 à 10 ans au maximum.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et, donc, leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de maintenir chez le bailleur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats prévus par la norme IAS 17 « Contrat de location » sont fondés notamment sur :

- ◆ le rapport entre la durée des actifs loués et leur durée de vie ;
- ◆ le total des paiements minimaux futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- ◆ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;

- ◆ l'existence d'une option d'achat favorable ;
- ◆ la nature spécifique de l'actif loué.

Les contrats de location-financement ainsi identifiés, et s'ils sont significatifs, sont retraités de façon à faire apparaître :

- ◆ à l'actif du bilan, la valeur d'origine des biens concernés ainsi que les amortissements théoriques, la valeur d'origine étant le plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de la juste valeur au commencement du contrat ;
- ◆ au passif, les dettes financières correspondantes ;
- ◆ en charges financières et en amortissements, les paiements minimaux au titre de la location, tels que les charges financières soient réparties sur la période couverte de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et les loyers sont enregistrés en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Immeubles de placement

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les biens immobiliers détenus par le groupe en vue d'en retirer des loyers sont comptabilisés en immeubles de placement. Pour les biens immobiliers qui sont utilisés à la fois dans le processus de fourniture de biens ou de service et en tant qu'immeubles de placement, les deux parties sont identifiées séparément et comptabilisées selon les normes IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 40 respectivement.

Comme pour les immobilisations corporelles, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les durées d'amortissement pratiquées sont identiques à celles des autres immobilisations corporelles.

NOTE 1.8 - DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS – PERTES DE VALEUR

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque les événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur sur :

- ◆ des immobilisations incorporelles,
- ◆ des immobilisations corporelles,
- ◆ des immeubles de placement,
- ◆ des *goodwill*,

ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les tests de dépréciation des actifs à durée indéfinie sont réalisés annuellement en période budgétaire afin de tenir compte des données les plus récentes. Si des événements ou des circonstances, internes ou externes, mettent en évidence des indices de perte de valeur, la fréquence des tests de dépréciation peut être révisée.

Modèle

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein d'une unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- ◆ les flux de trésorerie (après impôt) sont issus d'une *business plan* à moyen terme (cinq ans) élaboré par l'entité concernée ;
- ◆ le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le WACC groupe (7,69 % en 2008) ajusté de l'inflation locale et des éventuels risques pays ;
- ◆ la valeur recouvrable est calculée comme étant la somme des flux de trésorerie générés annuellement et de la valeur terminale, cette dernière étant déterminée sur la base des flux normatifs en appliquant un taux de croissance à l'infini.

Le groupe Hermès a défini pour son activité les UGT suivantes :

- ◆ unités de ventes (succursales) traitées de façon indépendante les unes par rapport aux autres ;
- ◆ activités orientées sur la production/distribution d'un seul type de produit (exemple : Parfum, Horlogerie, Arts de la Table...);

- ◆ activités de productions seules (production du Cuir, production de la Soie);
- ◆ entreprises associées;
- ◆ *goodwill*;
- ◆ immeubles de placement.

NOTE 1.9 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément aux normes IFRS, les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (titres de participation non consolidés et autres titres de placement), les prêts et les créances financières ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et les dettes financières, les concours bancaires et la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an, à l'exception des dérivés de transaction, qui sont classés en courant.

Les dettes et créances d'exploitation ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ; ils sont présentés distinctement au bilan.

1.9.1. Classement des actifs et passifs financiers et modalités d'évaluation

A. Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat

Ces actifs et passifs financiers sont désignés comme tels à l'initiation de l'opération, car :

- ◆ ils ont été acquis dès l'origine avec l'intention de revente à brève échéance ; ou
- ◆ il s'agit de dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) ; ou
- ◆ le groupe a choisi de les classer dans cette catégorie selon l'option offerte par IAS 39.

Ces actifs sont comptabilisés à l'origine à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Les dividendes et intérêts perçus sur ces actifs sont également comptabilisés en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

B. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que le groupe a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts comptabilisés au taux d'intérêt effectif sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

C. Prêts et créances financières

Les prêts et créances financières sont évalués et comptabilisés au coût amorti diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Les intérêts reconnus au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

D. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que des titres de placement. Ils sont comptabilisés en date d'arrêté à leur juste valeur.

Les plus-values ou moins-values latentes sur ces actifs financiers disponibles à la vente sont constatées en capitaux propres dans la rubrique « Instruments financiers – part du groupe ». Les justes valeurs de référence sont les valeurs de marché de ces titres, pour ceux qui sont cotés sur un marché actif. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente représentant les titres de dettes, les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont crédités au compte de résultat dans le poste « Autres produits et charges financiers ».

E. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti avec séparation éventuelle des dérivés incorporés.

Les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat au poste « Coût de l'endettement financier brut », sur la durée de la dette financière.

F. Instruments financiers dérivés

Périmètre

Le périmètre des instruments financiers dérivés a été défini par le groupe conformément aux dispositions et principes introduits par IAS 39 « Instruments financiers : compta-

bilisation et évaluation». Selon les règles du groupe, les filiales consolidées ne doivent prendre aucune position financière spéculative.

Conformément aux principes d'IAS 39, le groupe analyse l'ensemble de ses contrats – portant sur des éléments financiers ou non financiers – afin d'identifier l'existence d'éventuels instruments dérivés dits « incorporés ». Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat.

Si les conditions prévues par IAS 39 sont réunies, un dérivé incorporé est séparé en comptabilité, à la date de mise en place du contrat.

Évaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. Le groupe peut également utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et intégrant des données directement dérivées de ces données observables.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie, décrits ci-dessous. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Instruments financiers – part du groupe », hors part inefficace des couvertures, qui est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Cette partie inefficace correspond à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert. Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

Seuls les instruments dérivés externes au groupe étant réputés éligibles à la comptabilité de couverture, les résultats relatifs aux instruments dérivés internes sont éliminés dans les comptes consolidés. Toutefois, dans le cadre d'une relation de couverture créée au moyen de dérivés internes au groupe, la comptabilité de couverture s'applique s'il est démontré que les instruments dérivés internes donnent lieu à un retournement à l'extérieur du groupe.

Instruments financiers dérivés

qualifiés de couverture

Le groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change.

Les critères retenus par le groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » :

- 1) l'opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, et l'efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 % ;
- 2) en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;
- 3) l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- 4) l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

Le groupe applique les typologies de couverture suivantes :

a) **couverture de juste valeur.** Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture ayant une incidence sur le résultat ;

b) **couverture de flux de trésorerie.** Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables, où les variations de flux de trésorerie générés par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

G. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à très court terme, dont l'échéance à la date d'acquisition est généralement inférieure ou égale à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires

faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Les découverts bancaires assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

Les parts de fonds détenus à court terme et classés en «Équivalents de trésorerie» sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de juste valeur en capitaux propres.

1.9.2. Dépréciation des actifs financiers

À chaque date d'arrêté des comptes, le groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

A. Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Le montant de la perte est inclus dans le poste «Autres produits et charges financiers» du compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, la perte diminue, elle est reprise en résultat.

B. Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une baisse significative et durable de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, la moins-value latente est reclassée des capitaux propres au résultat de l'exercice. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un actif disponible à la vente augmente, l'accroissement de valeur est inscrit en capitaux propres pour les instruments de capitaux propres, tandis qu'elle motive une reprise en résultat de la dépréciation antérieurement constatée au titre des instruments de dettes.

NOTE 1.10 - STOCKS

Les stocks et en-cours détenus par les sociétés du groupe sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ou selon celle des coûts standards ajustés des écarts.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation, et tous les autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se

trouvent, comme précisé par la norme IAS 2 «Stocks». En particulier, les escomptes financiers et les frais de collection sont inclus dans le mode de valorisation des stocks. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Des dépréciations sont ainsi constatées pour ramener la valeur d'inventaire à une valeur probable de réalisation si cette dernière lui est inférieure. Ces dépréciations sont intégrées dans le coût des ventes.

NOTE 1.11 - TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

NOTE 1.12 - PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ET CRÉANCES CLIENTS

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du groupe, et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation.

Un produit est comptabilisé en produit des activités ordinaires lorsque :

- ◆ l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien ;
- ◆ le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- ◆ les éventuels remises, ristournes et avantages sur ventes ont été déduits du revenu (principe de séparabilité) ;
- ◆ à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Le fait générateur de l'enregistrement comptable des ventes est en règle générale la livraison ou la réalisation de la prestation de services.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de règlement. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des créances clients, leur valeur est revue à chaque clôture. Une perte de valeur est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

NOTE 1.13 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

La rubrique « Produits et charges non courants » qui figure au compte de résultat permet d'isoler les événements majeurs intervenus sur l'exercice dont l'impact financier est significatif et dont la présentation dans le résultat opérationnel courant serait de nature à fausser la lecture de la performance du groupe.

Cette rubrique regroupe donc les produits et charges qui, de par leur nature, proviennent d'événements inhabituels et peu fréquents, qui portent sur des montants particulièrement significatifs. En particulier, les pertes ou gains de valeur sur actifs immobilisés ne sont pas intégrés dans cette rubrique, dans la mesure où ils ont un caractère récurrent.

NOTE 1.14 - INFORMATION SECTORIELLE

Information par secteurs d'activité, premier niveau d'information

L'activité du groupe Hermès comprend deux branches principales d'activité (distribution dans le seul réseau Hermès et distribution élargie aux réseaux spécialisés). Ces deux activités principales relèvent de stratégies et de structures distinctes et sont exposées à des risques ainsi qu'à une rentabilité différents. Le total des produits issus de ces deux secteurs représente plus de 90 % du total des produits des activités ordinaires, et les activités qui ne relèvent d'aucune de ces classifications ne sont pas individuellement significatives.

La distribution dans le seul réseau Hermès regroupe les métiers suivants :

- ◆ Soie et Textiles ;
- ◆ Maroquinerie et Sellerie (qui intègre les sacs et bagages, l'équitation, les agendas et la petite maroquinerie) ;
- ◆ Vêtement et Accessoires (qui comprend le vêtement masculin et féminin, les ceintures, les accessoires bijoux, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès) ;
- ◆ Autres Métiers Hermès (qui regroupe la bijouterie et les produits du département Art de vivre).

La distribution élargie aux réseaux spécialisés regroupe les activités :

- ◆ Parfum ;
- ◆ Horlogerie ;
- ◆ Arts de la Table.

Les autres produits non affectés à ces deux activités comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte des marques hors groupe (impression textile, parfums...).

Information par secteurs géographiques, second niveau d'information

La définition des secteurs géographiques est fondée entre autres sur la proximité des activités, les relations d'activités intrazone, les risques monétaires sous-jacents ainsi que les responsabilités de gestion et la structure même du groupe.

Définition des rubriques

Les produits sectoriels sont directement attribuables au secteur concerné.

Le résultat sectoriel est égal aux produits sectoriels après déduction des charges sectorielles. Il est établi avant ajustement pour prise en compte des intérêts minoritaires et avant impôt. Il n'inclut pas le résultat des activités de financement, *a fortiori* ni les intérêts ni les dividendes.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels qui sont utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles et qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent lui être raisonnablement affectés. Ils sont déterminés après déduction des réductions de valeur. Ils n'incluent pas les actifs d'impôt sur le résultat, les créances sur intérêts et dividendes, les prêts, les participations ou tout autre actif productif de produits liés et notamment les participations dans les entreprises associées. Ils incluent en revanche :

- ◆ les immobilisations corporelles et incorporelles, les immeubles de placement et actifs faisant l'objet d'un contrat de location de financement ;
- ◆ les *goodwill* ;
- ◆ les stocks nets ;
- ◆ les créances clients et autres créances opérationnelles.

Les actifs sectoriels excluent les actifs financiers et les créances d'impôts différés actifs.

Les passifs sectoriels sont des passifs résultant des activités opérationnelles d'un secteur qui lui sont directement attribuables ou qui peuvent lui être raisonnablement affectés. Ils excluent les intérêts, les emprunts et toute autre dette affectée au financement plutôt qu'au fonctionnement ainsi que les passifs d'impôts sur les résultats. Ils incluent en revanche :

- ◆ les dettes fournisseurs, charges à payer et avances reçues de clients ;
- ◆ les provisions.

Il est précisé que les principes comptables retenus pour la détermination de l'information sectorielle sont identiques à ceux utilisés pour les états financiers dans leur ensemble et tels que décrits dans la présente annexe aux comptes consolidés.

NOTE 1.15 - ENGAGEMENTS SUR RACHATS DE MINORITAIRES

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le groupe.

En l'attente de norme ou d'interprétation spécifique de l'IASB sur le traitement des ventes de *put* sur minoritaires, le groupe a comptabilisé ces engagements de la façon suivante :

- ◆ l'engagement, pour son montant à la date de clôture, figure en « Passifs non courants » ;
- ◆ les intérêts minoritaires correspondants sont reclassés dans le poste précédemment cité.

L'écart éventuel entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires reclassés est enregistré en écart d'acquisition, dont la valeur varie concomitamment avec celle de l'engagement. Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur le mode de présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat. Il appelle toutefois la remarque suivante : certaines interprétations conduisent à comptabiliser l'écart d'acquisition en déduction des capitaux propres ; selon d'autres interprétations, l'écart d'acquisition est maintenu à l'actif mais pour un montant figé lors de la prise de contrôle, les variations ultérieures étant enregistrées en résultat.

NOTE 1.16 - PROVISIONS

Une provision est définie comme un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains. Sa comptabilisation résulte du fait que, d'une part, le groupe a une obligation (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et que, d'autre part, il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Par ailleurs, le montant de l'obligation est estimé de façon fiable en l'état des informations à disposition du groupe lors de l'établissement des comptes consolidés.

NOTE 1.17 - RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraite, d'indemnités de ses salariés, et à des régimes complémentaires pour les dirigeants et cadres supérieurs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et qu'aucune provi-

sion n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations du groupe sont calculées annuellement par un actuaire indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont localisés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les prestations sont préfinancées par le biais de fonds externes (compagnies d'assurances, fondations ou autres), les actifs ainsi détenus sont évalués à leur juste valeur.

Au compte de résultat, la charge reportée correspond à la somme :

- ◆ du coût des services rendus, qui matérialise l'augmentation des engagements liée à l'acquisition d'une année de droit complémentaire ; et
- ◆ de la charge d'intérêt, qui traduit la désactualisation des engagements.

Le groupe Hermès applique l'amendement SoRIE à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces derniers sont dorénavant enregistrés en capitaux propres en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que l'assurance vie et la couverture médicale (principalement au Japon), ou les avantages à long terme, tels que les médailles du travail (gratifications accordées aux salariés, notamment en France en fonction de leur ancienneté), font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

NOTE 1.18 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt comprend :

- ◆ l'impôt exigible de l'exercice des différentes sociétés intégrées ;
- ◆ l'impôt différé résultant de l'existence de décalages temporaires :
 - liés aux différences entre la base imposable et le résultat comptable de chaque société intégrée,

- liés aux retraitements apportés aux comptes des sociétés consolidées pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe,
- liés aux retraitements de consolidation.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice (conception étendue) en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou, s'il est connu, du taux d'impôt pour l'exercice à venir. Les impositions différées antérieures sont réévaluées selon le même principe (méthode du report variable).

Les principales natures d'impôts différés portent sur les retraitements de marges internes en stocks, sur les provisions sur stocks et sur les différences temporaires.

Si un risque de récupération de tout ou partie d'un actif d'impôt différé apparaît, une provision pour dépréciation est constatée.

Par ailleurs, un impôt différé est constaté sur les plus-values latentes relatives aux entreprises associées. Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », ces plus-values correspondent au différentiel entre la valeur consolidée de ces participations et leur valeur fiscale. Elles sont imposées au taux réduit de 1,7 %. L'utilisation de ce taux réduit a été retenue sur la base des éléments suivants :

- ◆ le groupe Hermès n'entend pas se désengager à moyen terme de ces participations ;
- ◆ aucune distribution de dividendes n'est envisagée à moyen terme.

Les différences de change résultant de la conversion des impôts différés sont comptabilisées au compte de résultat en produits ou charges d'impôts différés.

Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisaires et définitives) réalisées par le groupe sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice, et une charge dans le cas contraire.

NOTE 1.19 - RETRAITEMENT DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

L'incidence sur les comptes des écritures passées par la seule application des législations fiscales, nettes d'imposition différée, est éliminée des comptes consolidés.

Ces retraitements concernent essentiellement, dans les sociétés françaises, les provisions réglementées, les amortissements dérogatoires et, dans les sociétés étrangères, les dépréciations des stocks et des clients.

NOTE 1.20 - RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément à la norme IAS 33 « Résultat par action », le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le résultat dilué par action est ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives. Ces dernières résultent de l'hypothèse de conversion d'instruments convertibles, d'exercice d'options ou de bons de souscription d'actions, ou d'émission d'actions.

NOTE 1.21 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées en charges pour leur juste valeur, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits à bénéficier des instruments.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon un modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 « Paiement en actions ».

NOTE 1.22 - UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés selon le référentiel IFRS implique, dans certains cas, l'utilisation d'estimations afin d'évaluer les actifs et passifs ainsi que les produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Le groupe fonde ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui sont,

au regard des circonstances, jugées les plus raisonnables et probables. Les principes comptables, qui requièrent la mise en œuvre de jugements et d'estimations, sont également détaillés dans les notes correspondantes.

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prescrit, en outre, de décrire les principales hypothèses et sources d'incertitudes sous-jacentes à ces estimations, dès lors qu'elles présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de la période suivante. Dans ce cas, les notes annexes comprennent des informations qui, de par leur nature et leur étendue, fournissent aux utilisateurs des états financiers une compréhension des positions retenues par le groupe, en fournissant par exemple :

- ◆ la nature de l'hypothèse ou de l'estimation ;
- ◆ la sensibilité des valeurs comptables aux méthodes, hypothèses et estimations ;
- ◆ la résolution prévue d'une incertitude et l'ampleur des issues raisonnablement possibles au cours de la période suivante ;
- ◆ et le cas échéant, une explication des modifications apportées aux anciennes hypothèses si l'incertitude perdure.

Les principaux thèmes qui requièrent le recours à des jugements et à des estimations sont les suivants.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour évaluer la durée estimée d'utilisation de ces actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour constater, le cas échéant, une éventuelle perte de valeur. La détermination de cette durée de vie se fait selon les principes comptables du groupe, appliqués de façon homogène et systématique par toutes les filiales. Ces durées sont présentées à la note 1.7.

Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur des actifs immobilisés fait l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer la nécessité de comptabiliser une éventuelle perte de valeur conformément au modèle décrit à la note 1.8. Le modèle de test de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues constituent des esti-

mations fondées sur le jugement, les événements passés ainsi que, lorsqu'elles sont disponibles, des informations externes. C'est notamment le cas pour la détermination des taux d'actualisation, la détermination des valeurs terminales, les projections de ventes et les taux de marge opérationnelle.

Provisions

Par nature, les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Leur comptabilisation résulte d'estimations et d'hypothèses, qui peuvent être source d'incertitude. Lorsque l'incertitude est significative, ce qui peut notamment être le cas pour l'analyse des risques et litiges, la provision est évaluée sur la base du scénario jugé le plus probable et/ou le plus prudent, conformément aux principes énoncés à la note 1.16.

Retraites et autres avantages du personnel

La détermination des obligations liées aux régimes à prestations définies se fait sur la base des hypothèses transmises par un actuaire indépendant, conformément aux principes détaillés à la note 1.17.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon les principes énoncés à la note 1.18. Lorsqu'une entité a reconnu récemment des pertes fiscales, il n'est pas constaté, en règle générale, d'impôt différé actif tant que le retour au bénéfice n'est pas suffisamment certain.

NOTE 1.23 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 17 mars 2009 par la Gérance et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 2 juin 2009. Les comptes consolidés annuels ont également été examinés par le Comité d'audit qui s'est tenu le 10 mars 2009.

Le dividende qui a été proposé après la date d'arrêt des comptes mais avant la date de publication s'élève à 1,03 € par action.

NOTE 2 - ANALYSE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

| | Intérêt | | Méthode | |
|---|----------|----------|---------|------|
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Entrées de périmètre | | | | |
| Hermès India Retail and Distributors | 51,01 % | – | IG | – |
| Clerc Thierry Créations | 100,00 % | – | IG | – |
| Hermès Immobilier Genève | 100,00 % | – | IG | – |
| La Montre Hermès Shanghai | 100,00 % | – | IG | – |
| H. W. | 49,00 % | – | MEE | – |
| Full More Group | 95,00 % | – | IG | – |
| Full More (Shanghai) Trading | 95,00 % | – | IG | – |
| Sorties de périmètre | | | | |
| Financière Saint-Éloi | – | 20,00 % | – | MEE |
| Saint-Honoré Chile | – | 100,00 % | – | IG |
| Autres variations du pourcentage d'intérêt | | | | |
| Gaulme | 45,00 % | 35,00 % | MEE | MEE |
| Saint-Honoré (Bangkok) | 51,00 % | 49,00 % | IG | IG |

Méthode de consolidation IG : intégrée globalement – MEE : mise en équivalence.

Au cours de l'année 2008, les principales variations de périmètre à signaler sont les suivantes.

Création de la société Hermès India Retail and Distributors

Afin de favoriser le développement de l'activité du groupe en Inde, une structure dédiée à cet effet a été créée au premier semestre 2008. Son capital, composé de 9 435 474 actions, est détenu à 51 % par Hermès International, soit 4 813 074 actions.

Acquisition de la société Clerc Thierry Créations

Le 23 mai 2008, dans le cadre de sa stratégie de maîtrise de ses savoir-faire, le groupe a acquis l'intégralité du capital de la SARL Clerc Thierry Créations, spécialisée dans le prototypage de montres.

Au jour de l'acquisition, le capital était composé de deux parts sociales. La Montre Hermès a acquis l'intégralité du capital, lui conférant ainsi 100 % des droits de vote.

Les parts sociales ont été cédées au profit du groupe Hermès pour la somme de 0,6 M€, étant précisé que les frais d'acquisition ne sont pas matériels.

À la date d'acquisition, les actifs et passifs intégrés dans les comptes consolidés du groupe Hermès ne sont pas significatifs.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », cette prise de contrôle a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs et passifs de l'entreprise acquise ont été évalués à leur juste valeur, conformément aux prescriptions des IFRS et aux principes d'évaluation en vigueur au sein du groupe Hermès. Cette évaluation pourra éventuellement être modifiée dans un délai n'excédant pas un an à partir de la date d'acquisition.

Compte tenu du différentiel entre le coût du regroupement et les actifs et passifs acquis, un *goodwill* résiduel de 0,5 M€ a été constaté. Sur l'exercice 2008, la société Clerc Thierry Créations a dégagé un résultat net à l'équilibre.

Création de la société Hermès Immobilier Genève

Dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble situé à Genève en vue du déménagement et de l'agrandissement du magasin actuel, une structure dédiée a été créée à cet effet. Son capital de 70 MCHF, composé de 70 000 actions, est détenu à 100 % par Hermès International.

Création de la société La Montre Hermès Shanghai

Afin de favoriser le développement de l'activité de La Montre Hermès en Chine, une filiale de distribution

a été créée en Chine en novembre 2008. Son capital, composé de 100 actions, est détenu à 100 % par La Montre Hermès Pacific Limited.

Création de la société H.W.

Au cours du premier semestre 2008, Hermès International et Wally ont signé un accord de partenariat pour la création d'une filiale commune permettant d'associer leur créativité et leur savoir-faire, pour concevoir et développer des projets innovants dans le domaine du nautisme. Son capital, composé de 1 000 actions, est détenu à 49 % par Hermès International, soit 490 actions.

Création des sociétés Full More Group et Full More (Shanghai) Trading

Dans le cadre du développement des activités du groupe en Chine, deux sociétés ont été créées. La société de droit hongkongais Full More Group a été créée le 10 septembre 2008, puis son capital a été augmenté le 22 janvier 2009. La société Hermès International détient 95 % du capital. La société Full More Group a constitué à Shanghai une filiale baptisée Full More (Shanghai) Trading, dont elle détient 100 % du capital.

Dissolution de la société Financière Saint-Éloi

En date du 31 décembre 2008, la société Financière Saint-Éloi a fait l'objet d'une liquidation amiable. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe, l'ensemble des actifs ayant été dépréciés au cours des années antérieures.

Cession de la société Saint-Honoré Chile

La société Saint-Honoré Chile a été cédée le 27 novembre 2008. Le prix de cession s'est élevé à 1,0 M€, à comparer à une contribution aux capitaux propres consolidés du groupe de 0,9 M€. Une plus-value nette de cession de 0,1 M€ a donc été dégagée à l'issue de cette opération.

Conformément aux termes de l'accord, un ajustement du prix de cession sera calculé en 2009.

Augmentation du pourcentage d'intérêt de Gaulme

En date du 30 avril 2008, le groupe Hermès a acquis 13 366 actions de la société Gaulme, portant ainsi sa participation dans le groupe Jean Paul Gaultier de 35 % à 45 %. L'opération a été réalisée suite à l'exercice de la promesse d'achat dont bénéficiait Jean Paul Gaultier, conformément aux accords signés le 15 juillet 2005.

La transaction a été réalisée moyennant le paiement de 4,3 M€ conformément au prix contractuel convenu dans les accords précités. Compte tenu du différentiel entre le coût d'achat et la valeur de l'actif net acquis, un *goodwill* de 2,7 M€ a été constaté.

Augmentation du pourcentage d'intérêt de Saint-Honoré (Bangkok)

Le 8 décembre 2008, la société Hermès South East Asia a augmenté sa détention dans la société Saint-Honoré (Bangkok) pour la porter de 49 % à 51 % du capital. L'opération a été réalisée moyennant le paiement de 7,6 MTHB (soit environ 0,2 M€). Un *goodwill* non significatif a été constaté.

NOTE 3 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations ci-dessous sont présentées après éliminations et retraitements.

3.1 - Informations par secteur d'activité

a - Produits des activités ordinaires par métier

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 | Évolution publiée | Évolution à taux de change comparable ⁽¹⁾ constants | Évolution |
|---|----------------|----------------|----------------------|--|----------------|
| Soie et Textiles | 208,1 | 192,7 | 8,0 % | 10,8 % | 10,8 % |
| Maroquinerie et Sellerie ⁽²⁾ | 763,1 | 675,0 | 13,1 % | 14,3 % | 14,3 % |
| Vêtement et Accessoires ⁽³⁾ | 336,6 | 315,2 | 6,8 % | 9,5 % | 9,5 % |
| Autres Métiers Hermès ⁽⁴⁾ | 80,3 | 85,6 | (6,2 %) | (5,4 %) | (5,4 %) |
| Distribution dans le seul réseau Hermès | 1 388,1 | 1 268,5 | 9,4 % | 11,3 % | 11,3 % |
| Parfums | 125,1 | 118,9 | 5,2 % | 6,0 % | 6,0 % |
| Horlogerie | 94,5 | 104,7 | (9,7 %) | (8,9 %) | (8,9 %) |
| Arts de la Table | 47,8 | 50,7 | (5,8 %) | (4,4 %) | (4,4 %) |
| Distribution élargie aux réseaux spécialisés | 267,4 | 274,3 | (2,5 %) | (1,6 %) | (1,6 %) |
| Autres ⁽⁵⁾ | 109,1 | 82,3 | 32,5 % | 33,5 % | (2,4 %) |
| TOTAL | 1 764,6 | 1 625,1 | 8,6 % | 10,2 % | 8,6 % |

(1) Données à taux de change constants et à périmètre comparable, c'est-à-dire hors ventes du groupe Soficuir, consolidées à partir de juillet 2007.

(2) Le métier « Maroquinerie et Sellerie » intègre les sacs, l'équitation, les agendas et la petite maroquinerie.

(3) Le métier « Vêtement et Accessoires » comprend le vêtement, masculin et féminin, les ceintures, les accessoires bijoux, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès.

(4) Les Autres Métiers Hermès regroupent la bijouterie et les produits du département Art de vivre.

(5) Les autres produits comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte de marques hors groupe (impression textile, parfums, tannage...), non allouables à un secteur d'activité spécifique mais répondant aux définitions énoncées à la note 1.14.

L'essentiel des produits des activités ordinaires est constitué des ventes de biens. Les prestations de services sont non significatives en regard du volume d'activité.

Annexe aux comptes consolidés

b - Compte de résultat sectoriel

en millions d'euros

| | 2008 | | | | 2007 | | | |
|---|----------------|---------------------|-----------------------|----------------|----------------|---------------------|-----------------------|----------------|
| | Réseau Hermès | Réseaux spécialisés | Autres ⁽¹⁾ | Total | Réseau Hermès | Réseaux spécialisés | Autres ⁽¹⁾ | Total |
| Produits des activités ordinaires | 1 388,1 | 267,4 | 109,1 | 1 764,6 | 1 268,5 | 274,3 | 82,3 | 1 625,1 |
| Frais administratifs et commerciaux | (461,4) | (78,7) | (72,0) | (612,2) | (426,6) | (77,3) | (66,5) | (570,4) |
| Amortissements | (39,2) | (11,4) | (13,8) | (64,5) | (35,9) | (11,7) | (8,7) | (56,3) |
| Provisions d'exploitation | (7,2) | (2,9) | (4,6) | (14,7) | (11,2) | (1,0) | (1,7) | (13,9) |
| Pertes de valeur | – | (0,8) | (0,9) | (1,7) | 0,7 | (1,6) | (0,4) | (1,3) |
| Résultat sectoriel | 454,3 | 60,1 | (65,2) | 449,2 | 399,9 | 70,8 | (56,2) | 414,5 |
| <i>Rentabilité opérationnelle par secteur</i> | <i>32,7 %</i> | <i>22,5 %</i> | | <i>25,5 %</i> | <i>31,5 %</i> | <i>25,8 %</i> | | <i>25,5 %</i> |
| Autres produits et charges non courants | | | – | – | | | 9,2 | 9,2 |
| Résultat financier | | | 17,6 | 17,6 | | | 12,3 | 12,3 |
| Part dans le résultat des entreprises associées | | | (11,4) | (11,4) | | | 1,6 | 1,6 |
| Impôt sur les résultats | | | (160,1) | (160,1) | | | (143,8) | (143,8) |
| Part revenant aux intérêts minoritaires | | | (5,0) | (5,0) | | | (5,8) | (5,8) |
| Résultat net | 454,3 | 60,1 | (224,1) | 290,2 | 399,9 | 70,8 | (182,7) | 288,0 |
| Actifs sectoriels | 1 261,5 | 151,3 | 104,5 | 1 517,2 | 1 048,6 | 144,2 | 90,7 | 1 283,5 |
| Investissements par secteurs | 83,0 | 7,5 | 71,8 | 162,3 | 93,3 | 11,9 | 71,1 | 176,3 |
| Passifs sectoriels | 350,0 | 51,6 | 66,6 | 468,2 | 307,0 | 55,1 | 66,6 | 428,7 |

(1) Les Autres produits comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte de marques hors groupe (impression textile, parfums, tannage...), non allouables à un secteur d'activité spécifique mais répondant aux définitions énoncées à la note 1.14.

c - Réconciliation des actifs et passifs sectoriels avec le bilan

en millions d'euros

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Actifs affectés à un secteur | 1 412,8 | 1 192,8 |
| Autres actifs non affectables mais entrant dans la définition de l'actif sectoriel | 104,5 | 90,7 |
| Actifs dits «sectoriels» | 1 517,2 | 1 283,5 |
| Titres disponibles à la vente | 13,7 | 9,9 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance | 35,9 | 35,0 |
| Participation dans les entreprises associées | 15,7 | 21,8 |
| Prêts et dépôts | 19,8 | 15,2 |
| Créances d'impôt et actifs d'impôts différés | 145,0 | 110,9 |
| Juste valeur des instruments financiers | 94,8 | 58,9 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 485,8 | 529,9 |
| TOTAL ACTIFS | 2 327,9 | 2 065,1 |
| Passifs affectés à un secteur | 401,6 | 362,1 |
| Autres passifs non affectables mais entrant dans la définition du passif sectoriel | 66,6 | 66,6 |
| Passifs dits «sectoriels» | 468,2 | 428,7 |
| Dettes d'impôt et passifs d'impôts différés | 54,0 | 42,7 |
| Trésorerie passive et instruments financiers | 200,8 | 118,6 |
| Capitaux propres | 1 604,9 | 1 475,1 |
| TOTAL PASSIFS | 2 327,9 | 2 065,1 |

3.2 - Informations par zone géographique

a - Produit des activités ordinaires par zone géographique

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 | Évolution publiée | Évolution à taux de change comparable ⁽¹⁾ constants | Évolution |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------|---|--------------|
| France | 359,3 | 326,9 | 9,9 % | 9,9 % | 7,7 % |
| Europe (hors France) | 381,7 | 345,8 | 10,4 % | 12,0 % | 6,6 % |
| Total Europe | 741,0 | 672,7 | 10,2 % | 11,0 % | 7,1 % |
| Japon | 392,9 | 382,2 | 2,8 % | (2,7) % | (2,7) % |
| Asie-Pacifique (hors Japon) | 320,5 | 281,8 | 13,7 % | 22,3 % | 22,2 % |
| Total Asie | 713,4 | 664,0 | 7,4 % | 7,9 % | 7,9 % |
| Amériques | 264,6 | 245,6 | 7,7 % | 15,1 % | 15,0 % |
| Autres ⁽²⁾ | 45,6 | 42,8 | 6,5 % | 5,4 % | 4,4 % |
| TOTAL | 1 764,6 | 1 625,1 | 8,6 % | 10,2 % | 8,6 % |

(1) Données à taux de change constants et à périmètre comparable, c'est-à-dire hors ventes du groupe Soficuir, consolidées à partir de juillet 2007.

(2) Y compris les ventes aux compagnies aériennes.

b - Actifs sectoriels et investissements par zone géographique

en millions d'euros

| | 2008 | | 2007 | |
|-----------------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------------|
| | Actifs sectoriels | Investissements par secteur | Actifs sectoriels | Investissements par secteur |
| France | 713,3 | 69,4 | 636,3 | 119,4 |
| Europe (hors France) | 229,5 | 58,2 | 176,9 | 25,8 |
| Total Europe | 942,8 | 127,6 | 813,2 | 145,2 |
| Japon | 285,4 | 1,8 | 227,1 | 9,3 |
| Asie-Pacifique (hors Japon) | 177,4 | 20,2 | 156,1 | 12,9 |
| Total Asie | 462,8 | 22,0 | 383,2 | 22,2 |
| Amériques | 111,6 | 12,7 | 87,1 | 8,9 |
| TOTAL | 1 517,2 | 162,3 | 1 283,5 | 176,3 |

NOTE 4 - MARGE BRUTE

Toutes les commissions sont comprises dans le coût des ventes. Les dépréciations de stocks, les pertes sur stocks et la part des amortissements entrant dans le

coût de production des produits vendus font partie du coût des ventes.

NOTE 5 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

| | en millions d'euros | |
|--|---------------------|----------------|
| | 2008 | 2007 |
| Communication | (97,8) | (93,2) |
| Autres frais administratifs et commerciaux | (514,4) | (477,2) |
| TOTAL | (612,2) | (570,4) |

NOTE 6 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

| | en millions d'euros | |
|---|---------------------|---------------|
| | 2008 | 2007 |
| Amortissements | (64,5) | (56,3) |
| Mouvement net des provisions courantes | (7,0) | (7,0) |
| Coût des régimes à prestations définies (note 26) | (7,8) | (6,9) |
| Pertes de valeur sur actifs immobilisés | (1,7) | (1,3) |
| Autres produits / (charges) | 2,2 | 1,9 |
| TOTAL | (78,8) | (69,6) |

Le total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les charges opérationnelles (autres produits et charges et

coût des ventes) s'élève à 74,5 M€ en 2008, contre 64,6 M€ en 2007.

NOTE 7 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

En 2007, les obligations convertibles encore détenues dans le groupe Leica Camera ont été cédées au profit d'ACM Projektentwicklung GmbH, actionnaire de référence du groupe Leica. L'opération a été

convenue au prix nominal d'émission des obligations, soit 7,1 M€. Par ailleurs, le groupe Leica a procédé en 2007 au remboursement d'un prêt de 2,1 M€, déprécié à fin 2006.

NOTE 8 - RÉSULTAT FINANCIER

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|--|-------------|-------------|
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 14,9 | 16,7 |
| Coût de l'endettement financier brut | 3,9 | 2,4 |
| – dont résultats des couvertures de taux et de change | 4,6 | 3,8 |
| Coût de l'endettement financier net | 18,8 | 19,1 |
| Autres produits et charges financiers | (1,1) | (6,8) |
| – dont variations de valeur d'actifs et de passifs financiers de trading ⁽¹⁾ | 0,4 | (6,9) |
| TOTAL | 17,6 | 12,3 |

(1) Dont 0,2 M€ en 2008 correspondant à la part inefficace de la couverture des flux de trésorerie (se référer à la note 23.2.d).

NOTE 9 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

9.1 - Détail de l'impôt sur les résultats

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|------------------|----------------|----------------|
| Impôts exigibles | (163,7) | (157,6) |
| Impôts différés | 3,6 | 13,8 |
| TOTAL | (160,1) | (143,8) |

9.2 - Rationalisation de la charge d'impôt

Le taux d'impôt apparent s'élève à 34,3 % au 31 décembre 2008, contre 33,0 % au 31 décembre

2007. En 2008, l'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse comme suit :

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net - part du groupe | 290,2 | 288,0 |
| Part dans le résultat net des entreprises associées | (11,4) | 1,6 |
| Part revenant aux intérêts minoritaires | (5,0) | (5,8) |
| Charge d'impôt | (160,1) | (143,8) |
| Résultat avant impôt | 466,8 | 436,0 |
| Taux effectif d'impôt | 34,3 % | 33,0 % |
| Taux d'impôt courant en France | 34,4 % | 34,4 % |
| Charge d'impôt théorique | (160,6) | (150,0) |
| <i>Éléments en rapprochement</i> | | |
| – différences liées à la fiscalité étrangère (notamment le taux d'impôt) | 5,6 | 5,5 |
| – différences liées à l'imposition des plus-values latentes sur les parts dans les entreprises associées | – | 0,2 |
| – différences permanentes et opérations imposées à taux réduit | (5,1) | 0,5 |
| TOTAL | (160,1) | (143,8) |

9.3 - Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables selon la méthode du report variable. Les

impôts différés ne sont pas actualisés. La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

| | en millions d'euros |
|--|---------------------|
| Solde d'impôt différé actif au 1 ^{er} janvier 2008 | 108,4 |
| Solde d'impôt différé passif au 1 ^{er} janvier 2008 | 8,1 |
| Situation nette d'impôt différé active au 1^{er} janvier 2008 | 100,3 |
| Effet résultat | 3,6 |
| Effet périmètre | - |
| Effet change | 11,1 |
| Autres ⁽¹⁾ | 15,4 |
| Solde d'impôt différé actif au 31 décembre 2008 | 140,0 |
| Solde d'impôt différé passif au 31 décembre 2008 | 9,6 |
| Situation nette d'impôt différé active au 31 décembre 2008 | 130,4 |

(1) Les autres éléments sont relatifs aux impôts différés liés aux mouvements sur la part de la réévaluation des instruments financiers enregistrés en capitaux propres (part recyclable) et sur les gains et pertes actuariels relatifs aux engagements du personnel. Ces mouvements sont sans impact sur le résultat de la période.

Au 31 décembre 2008, les impôts différés portent principalement sur les retraitements de marges internes en stocks et les provisions sur stocks (86,9 M€), les pro-

visions réglementées (- 12,4 M€), les engagements sociaux (24,0 M€) et les autres différences temporaires (31,9 M€).

NOTE 10 - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs sont ajustés pour tenir compte, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal de l'action ayant eu lieu au cours de l'exercice ainsi que des actions détenues par voie d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est retraité des actions à créer dans le cadre de plans de souscription d'actions décidés par la Gérance.

Conformément aux définitions énoncées à la note 1.20, le calcul et le rapprochement entre le résultat par action de base et le résultat dilué par action se présentent comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------------|--------------------|
| Numérateur (en millions d'euros) | | |
| Résultat net de base | 290,2 | 288,0 |
| Ajustements | - | - |
| Résultat net dilué | 290,2 | 288,0 |
| Dénominateur (en nombre d'actions) | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires | 105 074 019 | 106 143 973 |
| Résultat de base par action | 2,76 | 2,71 |
| Nombre moyen pondéré d'actions découlant d'options | 346 508 | 271 635 |
| Nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises à la juste valeur | (246 283) | (145 268) |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées | 105 174 244 | 106 270 340 |
| Résultat dilué par action | 2,76 | 2,71 |
| Cours moyen annuel d'une action | 92,11 € | 90,12 € |
| Prix d'exercice moyen des actions découlant d'options | 65,47 € | 48,18 € |

NOTE 11 - GOODWILL

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmen- tations | Diminutions | Effet taux de change | Autres | 31/12/2008 |
|--|-------------|--------------------|--------------|-------------------------|--------------|-------------|
| <i>Goodwill</i> | 63,4 | 0,4 | (1,0) | 8,2 | (0,9) | 70,2 |
| Total valeurs brutes | 63,4 | 0,4 | (1,0) | 8,2 | (0,9) | 70,2 |
| Amortissements pratiqués antérieurs au 1 ^{er} janvier 2004 | 29,8 | – | – | 4,5 | – | 34,3 |
| Pertes de valeur | 1,2 | – | (1,0) | – | – | 0,2 |
| Total amortissements et pertes de valeur | 31,0 | – | (1,0) | 4,5 | – | 34,5 |
| Total valeurs nettes | 32,4 | 0,4 | – | 3,7 | (0,9) | 35,7 |

Au 31 décembre 2008, les principaux *goodwill* portent sur Hermès Japon et sur le groupe Soficuir pour des valeurs nettes respectives de 15,7 M€ et 14,6 M€. L'effet des taux de change a conduit à augmenter la valeur nette des *goodwill* de 3,7 M€.

Il est précisé que les unités génératrices de trésorerie (UGT) sur lesquelles les pertes de valeur ont été comptabilisées ne sont pas individuellement significatives en regard de l'activité totale du groupe. Par ailleurs, aucun *goodwill* à durée de vie indéfinie n'est affecté à plusieurs UGT.

NOTE 12 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmen- tations ⁽¹⁾ | Diminutions | Effet taux de change | Autres | 31/12/2008 |
|---|--------------|-----------------------------------|--------------|-------------------------|------------|--------------|
| Droit au bail | 44,6 | 0,1 | – | (0,3) | – | 44,4 |
| Concessions, brevets, licences et logiciels | 19,6 | 1,7 | (0,2) | 1,4 | 0,7 | 23,3 |
| Autres immobilisations incorporelles | 36,2 | 5,6 | (0,5) | 1,1 | 3,4 | 45,8 |
| Immobilisations en cours ⁽²⁾ | 5,0 | 9,4 | – | 0,1 | (3,5) | 10,9 |
| Total valeurs brutes | 105,3 | 16,9 | (0,7) | 2,3 | 0,6 | 124,4 |
| Amortissements droit au bail | 17,6 | 1,9 | – | (0,1) | – | 19,5 |
| Amortissements concessions, brevets, licences et logiciels | 16,1 | 1,9 | (0,2) | 1,1 | 0,5 | 19,4 |
| Amortissements autres immobilisations incorporelles | 25,6 | 5,3 | (0,2) | 0,8 | – | 31,5 |
| Pertes de valeur ⁽³⁾ | 0,9 | 0,1 | (0,1) | (0,1) | – | 0,8 |
| Total amortissements et pertes de valeur | 60,2 | 9,2 | (0,4) | 1,7 | 0,5 | 71,1 |
| Total valeurs nettes | 45,2 | 7,7 | (0,3) | 0,6 | 0,2 | 53,2 |

(1) Les investissements réalisés au cours de l'exercice sont essentiellement liés à la mise en place de progiciels de gestion intégrés au sein de certaines de nos filiales.

(2) Le solde d'ouverture des immobilisations incorporelles en cours a été modifié et porté de 0,2 M€ à 5,0 M€ en contrepartie d'une baisse équivalente du solde d'ouverture des immobilisations corporelles en cours, et ce afin de corriger une erreur de classification.

(3) Les pertes de valeur concernent les activités de production et les magasins jugés insuffisamment rentables selon les critères énoncés par la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs ».

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmen- tations ⁽¹⁾ | Diminutions | Effet taux de change | Autres | 31/12/2008 |
|---|--------------|-----------------------------------|---------------|-------------------------|--------------|----------------|
| Terrains | 114,5 | 0,5 | – | 23,2 | 1,5 | 139,7 |
| Constructions ⁽²⁾ | 314,7 | 50,6 | (0,4) | 16,8 | (1,2) | 380,5 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 126,1 | 10,4 | (3,3) | (2,7) | 1,8 | 132,3 |
| Autres immobilisations corporelles | 408,2 | 52,4 | (10,2) | 10,7 | 5,6 | 466,7 |
| Immobilisations en cours | 16,2 | 24,7 | – | – | (11,9) | 29,0 |
| Total valeurs brutes | 979,6 | 138,6 | (13,8) | 48,1 | (4,2) | 1 148,3 |
| Amortissements constructions | 97,0 | 16,8 | (0,3) | 8,0 | (2,2) | 119,3 |
| Amortissements installations techniques, matériel et outillage | 82,5 | 9,5 | (3,3) | (0,6) | (0,1) | 88,0 |
| Amortissements autres immobilisations corporelles | 219,0 | 41,0 | (9,3) | 6,5 | (3,9) | 253,3 |
| Pertes de valeur ⁽³⁾ | 16,5 | 1,7 | (2,3) | (0,2) | (0,2) | 15,5 |
| Total amortissements et pertes de valeur | 415,0 | 69,1 | (15,2) | 13,7 | (6,4) | 476,1 |
| Total valeurs nettes | 564,6 | 69,5 | 1,4 | 34,4 | 2,2 | 672,1 |

(1) Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2008 sont liés essentiellement à l'ouverture et à la rénovation de magasins ainsi qu'au développement de l'outil de production. La variation observée sur les constructions correspond principalement à l'acquisition d'un immeuble à Genève.

(2) Les constructions comprennent un immeuble situé à Milan et qui fait l'objet d'un crédit-bail immobilier pour 1,1 M€. La durée d'amortissement de l'immeuble est de 15 ans à compter du 18 juillet 2007. Au 31 décembre 2008, la valeur de la dette contractée pour financer cette construction est de 1,1 M€ à un taux d'intérêt annuel (variable) de 5,4 %.

(3) Les pertes de valeur concernent les activités de production et les magasins jugés insuffisamment rentables selon les critères énoncés par la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs ». Il est précisé que les unités génératrices de trésorerie sur lesquelles les pertes de valeur ont été comptabilisées ne sont pas individuellement significatives au regard de l'activité totale du groupe.

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes financières. Par ailleurs, le montant des immobilisations corporelles utilisées de façon

temporaire est non significatif en regard de la valeur totale des immobilisations.

NOTE 14 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmen- tations | Diminutions | Effet taux de change | Autres ⁽¹⁾ | 31/12/2008 |
|-----------------------------|-------------|--------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|-------------|
| Terrains | 5,1 | – | – | – | (1,9) | 3,2 |
| Bâtiments | 8,0 | – | – | – | (0,1) | 7,9 |
| Total valeurs brutes | 13,1 | – | – | – | (2,0) | 11,1 |
| Amortissements | 1,2 | 0,2 | – | – | (0,4) | 1,0 |
| Total valeurs nettes | 11,9 | (0,2) | – | – | (1,6) | 10,1 |

(1) Les autres mouvements incluent le reclassement d'un immeuble de placement en terrains et construction du fait d'une prochaine utilisation pour les besoins opérationnels propres du groupe.

Il est précisé que le groupe et ses filiales ne sont pas liés par une quelconque obligation contractuelle d'acheter, de construire ou de développer des immeubles de placement, existants ou non.

Par ailleurs, les coûts encourus pour l'entretien, la maintenance et l'amélioration des actifs de placement ne sont pas significatifs ni susceptibles, en l'état de nos connaissances actuelles, d'évoluer de façon matérielle pour les exercices à venir.

Les produits locatifs provenant des immeubles de pla-

cement s'élèvent à 0,5 M€ au cours de l'exercice 2008. Au 31 décembre 2008, la juste valeur des immeubles de placement est supérieure à 10 M€. Cette estimation repose sur des travaux d'évaluation réalisés par des experts indépendants avec une périodicité suffisante. Les évaluations s'appuient notamment sur des opérations immobilières portant sur des biens comparables et sur des indicateurs établis par des professionnels ou organismes reconnus.

NOTE 15 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

15.1 - Titres disponibles à la vente

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmen- tations | Diminutions | Effet taux de change | Autres | 31/12/2008 |
|---|-------------|--------------------|--------------|-------------------------|-------------|-------------|
| Placements financiers à terme ⁽¹⁾ | – | – | – | – | 24,3 | 24,3 |
| Contrat de liquidité | 5,1 | 1,9 | – | – | – | 6,9 |
| Autres immobilisations financières ⁽²⁾ | 5,9 | 2,1 | (2,7) | 1,1 | – | 6,5 |
| Autres titres non consolidés ⁽³⁾ | 1,2 | – | – | – | – | 1,2 |
| Total valeurs brutes | 12,2 | 4,0 | (2,7) | 1,1 | 24,3 | 38,9 |
| Dépréciations | 2,3 | – | (1,4) | – | – | 0,8 |
| Total | 9,9 | 4,0 | (1,2) | 1,1 | 24,3 | 38,1 |

(1) Les placements financiers à terme, non liquides, correspondent à des dépôts à terme souscrits auprès d'organismes bancaires et dont la durée de détention est supérieure à 3 mois. Au 31 décembre 2008, les placements à terme sont assimilables à une obligation de premier rang. À fin 2007, ces placements avaient été classés en actifs détenus jusqu'à l'échéance pour 26,1 M€. La variation de – 1,7 M€ correspond à la variation de la réévaluation en juste valeur, comptabilisée en capitaux propres et détaillée à la note 21.2.

(2) Au 31 décembre 2008, les autres immobilisations financières comprennent notamment 4,3 M€ d'assurance-vie au Japon.

(3) Les autres titres non consolidés et disponibles à la vente ne concernent pas des titres cotés.

Les principaux mouvements de l'exercice portent sur le remboursement d'une partie du contrat d'assurance-vie au Japon et les effets de la dissolution de la

Financière Saint-Éloi, dans laquelle le groupe détenait 20 % (voir note 2).

15.2 - Titres détenus jusqu'à l'échéance

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmen- tations | Diminutions | Effet taux de change | Autres | 31/12/2008 |
|--|-------------|--------------------|--------------|-------------------------|---------------|-------------|
| Placements financiers à terme | 26,1 | – | – | – | (26,1) | – |
| Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus | 8,3 | 0,2 | (0,3) | – | – | 8,2 |
| Prêt participatif Vaucher | 0,6 | 2,5 | – | 0,2 | – | 3,4 |
| Total valeurs brutes | 35,0 | 2,7 | (0,3) | 0,2 | (26,1) | 11,6 |
| Dépréciations | – | – | – | – | – | – |
| Total | 35,0 | 2,7 | (0,3) | 0,2 | (26,1) | 11,6 |

NOTE 16 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

16.1 - Valeur des titres des entreprises associées

en millions d'euros

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Vaucher Manufacture Fleurier | 7,2 | 9,3 |
| Groupe Perrin | 7,2 | 6,2 |
| Gaulme | – | 5,2 |
| Leica Camera Japan Co | 1,3 | 1,1 |
| H.W. | – | n/a |
| TOTAL | 15,7 | 21,8 |

n/a : non applicable.

Toutes ces entités clôturent au 31 décembre.

16.2 - Variation des participations dans les entreprises associées

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|--|-------------|-------------|
| Participations dans les entreprises associées au 1^{er} janvier | 21,8 | 33,9 |
| Dépréciations | (11,4) | (2,0) |
| Incidence des variations de périmètre | 4,3 | (12,7) |
| Part dans le résultat des entreprises associées | – | 3,6 |
| Dividendes versés | (0,1) | (0,7) |
| Variation des cours de change | 1,2 | (0,3) |
| Participations dans les entreprises associées au 31 décembre | 15,7 | 21,8 |

16.3 - Informations sociales sur les entreprises associées

en millions d'euros

| 2008 | % de détention | Capitalisation boursière | Chiffre d'affaires | Résultat net | Actifs immobilisés | Capitaux propres | Total du bilan |
|------------------------|----------------|--------------------------|--------------------|--------------|--------------------|------------------|----------------|
| Gaulme | 45,00 % | n/a | 28,8 | 0,1 | 27,7 | 17,2 | 44,5 |
| Groupe Perrin | 39,52 % | n/a | 26,2 | 1,7 | 10,9 | 19,1 | 31,8 |
| Leica Camera Japan Co. | 49,00 % | n/a | 7,2 | 0,1 | 1,4 | 2,6 | 8,8 |
| Maroquinerie Thierry | 43,82 % | n/a | – | 0,1 | 0,2 | 0,3 | 0,3 |

n/a : non applicable.

en millions d'euros

| 2007 | % de détention | Capitalisation boursière | Chiffre d'affaires | Résultat net | Actifs immobilisés | Capitaux propres | Total du bilan |
|-------------------------------------|----------------|--------------------------|--------------------|--------------|--------------------|------------------|----------------|
| Gaulme | 35,00 % | n/a | 30,3 | 1,7 | 28,2 | 17,5 | 45,2 |
| Groupe Perrin | 39,52 % | n/a | 26,9 | 2,9 | 4,7 | 18,5 | 26,6 |
| Leica Camera Japan Co. | 49,00 % | n/a | 8,8 | 1,3 | 1,3 | 2,3 | 6,4 |
| Maroquinerie Thierry ⁽¹⁾ | 43,82 % | n/a | 1,4 | – | 0,3 | 0,2 | 0,8 |

n/a : non applicable.

(1) Données au 30 juin 2007.

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 17 - PRÊTS ET DÉPÔTS

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmen- tations | Diminutions | Effet taux de change | 31/12/2008 |
|--------------------------------|-------------|--------------------|--------------|-------------------------|-------------|
| Prêts et dépôts ⁽¹⁾ | 16,4 | 2,8 | (0,6) | 2,5 | 21,2 |
| Dépréciations | 1,2 | – | – | 0,1 | 1,3 |
| Total | 15,2 | 2,8 | (0,6) | 2,4 | 19,8 |

(1) Les dépôts de garantie s'élèvent à 17,1 M€ au 31 décembre 2008, contre 10,7 M€ au 31 décembre 2007.

NOTE 18 - STOCKS ET EN-COURS

en millions d'euros

| | Brut | 31/12/2008 Dépréciation | Net | 31/12/2007 Net |
|--|--------------|----------------------------|--------------|-------------------|
| Marchandises, produits intermédiaires et finis | 458,7 | 124,4 | 334,2 | 263,3 |
| Matières premières et en-cours | 232,9 | 43,6 | 189,4 | 168,8 |
| Total | 691,6 | 168,0 | 523,6 | 432,1 |

La charge nette des dépréciations sur les stocks s'est élevée à – 8,9 M€ sur l'exercice 2008, contre – 10,2 M€ en 2007.

Il est précisé qu'aucun stock n'a été donné en tant que garantie de dettes financières.

NOTE 19 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

en millions d'euros

| | Brut | 31/12/2008 Dépréciation | Net | 31/12/2007 Net |
|---------------------------------------|--------------|----------------------------|--------------|-------------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 157,8 | 4,4 | 153,4 | 135,4 |
| <i>dont : – non échus</i> | <i>129,8</i> | <i>0,3</i> | <i>129,5</i> | <i>99,4</i> |
| <i>– échus ⁽¹⁾</i> | <i>28,0</i> | <i>4,1</i> | <i>23,9</i> | <i>36,0</i> |
| Créances d'impôts exigibles | 5,0 | – | 5,0 | 2,5 |
| Autres débiteurs | 67,7 | 0,3 | 67,4 | 61,8 |
| Autres débiteurs non courants | 1,6 | – | 1,6 | 0,1 |
| Total | 232,1 | 4,7 | 227,4 | 199,8 |

(1) Les montants de créances clients et comptes rattachés échus se décomposent comme suit:

en millions d'euros

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------|------------|------------|
| Inférieur à 3 mois | 21,5 | 27,3 |
| Entre 3 et 6 mois | 4,9 | 10,3 |
| Entre 6 mois et 1 an | (2,5) | (1,6) |

À l'exception des autres débiteurs non courants, l'ensemble des créances a une échéance inférieure à 1 an. Il n'existe aucun différé de paiement significatif qui justifierait une actualisation des créances.

La politique du groupe est de recommander une couverture d'assurance client dans la mesure où les

conditions locales le permettent. En conséquence, le risque de non-recouvrement est faible, comme le montre le niveau de dépréciation des créances clients, qui représente moins de 3 % de la valeur brute à fin 2008, contre 4 % en 2007. Il n'existe pas de concentration notable du risque de crédit.

NOTE 20 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

20.1 - Variation de la trésorerie nette

| | 31/12/2007 | Flux de trésorerie | Effet de change | Autres | 31/12/2008 |
|--|--------------|--------------------|-----------------|--------------|---------------------|
| | | | | | en millions d'euros |
| Liquidités et équivalent de liquidités | 155,7 | (35,0) | (0,6) | (0,3) | 119,8 |
| Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾ | 374,2 | (8,7) | 0,1 | – | 365,6 |
| <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | <i>529,9</i> | <i>(43,6)</i> | <i>(0,5)</i> | <i>(0,3)</i> | <i>485,4</i> |
| Découverts bancaires et comptes courants passifs | (49,4) | 15,1 | (0,6) | – | (34,9) |
| Trésorerie nette | 480,5 | (28,5) | (1,2) | (0,3) | 450,5 |

(1) Essentiellement investies sur les marchés monétaires euro.

L'ensemble de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a une échéance inférieure à 3 mois et une sensibilité inférieure à 0,5 %.

Les gains et pertes réalisés sur l'exercice et comptabilisés en résultat s'élèvent à 5,5 M€ en 2008, contre 11,5 M€ en 2007. Aucun gain ou perte latent n'existe au 31 décembre 2008.

20.2 - Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Flux de trésorerie | Effet taux de change | Incidence de la revalorisation des instruments financiers et de couvertures | Autres | 31/12/2008 |
|--|--------------|--------------------|----------------------|---|------------|--------------|
| Stocks et en-cours | 432,1 | 76,1 | 15,5 | - | (0,2) | 523,6 |
| Clients et comptes rattachés | 135,4 | (3,3) | 9,0 | 12,4 | - | 153,4 |
| Autres débiteurs courants | 61,8 | 2,8 | 2,2 | 0,9 | (0,2) | 67,5 |
| Autres débiteurs non courants | 0,1 | 1,5 | - | - | - | 1,6 |
| Titres disponibles à la vente (hors contrat de liquidité et placements financiers à terme) | 7,1 | (0,5) | 1,1 | - | - | 7,7 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance (hors placements financiers à terme) | 8,9 | 2,4 | 0,2 | - | - | 11,6 |
| Prêts et dépôts | 16,5 | 2,1 | 2,5 | - | - | 21,1 |
| Impôts différés actifs avec impact cash | 74,6 | 8,6 | 7,7 | - | - | 90,8 |
| Dettes fournisseurs (hors dettes sur immobilisations) | (174,2) | (5,6) | (4,0) | (1,3) | - | (185,0) |
| Autres dettes et divers (hors impôt courant) | (175,5) | (7,9) | (4,2) | - | (0,3) | (187,9) |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés nets | 26,3 | 4,4 | - | (40,2) | 1,1 | (8,4) |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 413,0 | 80,5 | 30,1 | (28,3) | 0,4 | 495,8 |

NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE

Le capital d'Hermès International est composé de 105 550 012 actions entièrement libérées de 0,51 € de valeur nominale chacune au 31 décembre 2008. 502 000 de ces actions sont des actions d'auto-contrôle.

Au cours de l'exercice 2008, les mouvements suivants sont intervenus sur le capital :

- augmentation de capital de 101 500 actions au nominal de 0,51 € du fait des levées d'options de souscription d'actions réservées au personnel du groupe Hermès ;
- réduction de 0,3 M€ faisant suite à l'annulation de 640 702 actions d'autocontrôle au nominal de 0,51 €.

Il est précisé qu'aucune action n'est réservée pour une émission dans le cadre d'option ou de contrats de vente d'actions.

Dans le cadre de sa gestion, le groupe Hermès utilise la notion de « capitaux propres - part du groupe » telle que présentée dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. En particulier, les capitaux propres incluent la part recyclée en capitaux propres des instruments financiers ainsi que les écarts actuariels, conformément aux définitions énoncées aux notes 1.9 et 1.17.

Les objectifs, politiques et procédures appliqués par le groupe en terme de gestion du capital se font en accord avec les principes d'une gestion saine, qui permettent notamment de maintenir l'équilibre financier des opérations et de limiter le recours à l'endettement. Du fait de sa situation excédentaire de trésorerie, le groupe dispose d'une certaine souplesse, et n'utilise pas dans sa gestion du capital les ratios prudentiels comme le « *return on equity* ». Aucun changement

n'est intervenu depuis l'exercice précédent quant aux objectifs ou à la politique de gestion du capital. Enfin, la société mère Hermès International est soumise à la législation française en matière de capital. En particulier, les capitaux propres doivent être égaux à au moins la moitié du capital social, et, le cas échéant,

l'Assemblée générale extraordinaire doit se réunir afin de prendre les décisions qui s'imposent. La société Hermès International ne s'est jamais trouvée dans cette situation, et a par conséquent toujours respecté cette condition.

21.1 - Différences de conversion

en millions d'euros

| Variations des différences de conversion | |
|---|-------------|
| Yen | 28,9 |
| Franc suisse | 8,1 |
| Dollar américain | 6,1 |
| Dollar Hong Kong | 3,1 |
| Dollar Singapour | 1,6 |
| Dollar australien | (1,4) |
| Livre sterling | (4,9) |
| Won sud-coréen | (15,2) |
| Autres monnaies | (6,8) |
| Total | 19,5 |

21.2 - Instruments dérivés - part des capitaux propres

Les mouvements 2008 sur les instruments dérivés se décomposent comme suit (avant impôts) :

en millions d'euros

| | |
|---|---------------|
| Solde au 31 décembre 2007 | 17,0 |
| Montant recyclé au cours de l'exercice au titre des instruments dérivés | (15,9) |
| Montant recyclé au cours de l'exercice au titre des placements financiers | (1,1) |
| Réévaluation des instruments dérivés à la clôture | (14,4) |
| Réévaluation en juste valeur du <i>mark-to-market</i> sur placements financiers | (0,7) |
| Solde au 31 décembre 2008 | (15,1) |

NOTE 22 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|---|-------------|-------------|
| Solde au 1^{er} janvier | 12,7 | 15,2 |
| Différence de conversion sur les sociétés étrangères | (0,9) | (0,9) |
| Quote-part des intérêts minoritaires dans les dividendes distribués | (4,8) | (3,8) |
| Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net | 5,0 | 5,8 |
| Autres variations | 1,9 | (3,6) |
| Solde au 31 décembre | 14,0 | 12,7 |

NOTE 23 - EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

23.1 - Risque de contrepartie

En accord avec les procédures de contrôle interne mises en place, le groupe ne traite qu'avec des banques et des établissements financiers de premier rang ayant signé une convention FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme, et n'encourt pas de risque de contrepartie significatif. Par ailleurs, les risques de contrepartie sur les opérations financières sont suivis de façon continue par le service Trésorerie d'Hermès International. Enfin, le groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

23.2 - Risque de change

Le groupe est principalement exposé au risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est couvert de manière à minimiser l'impact des fluctuations des devises sur les résultats du groupe.

La politique de change du groupe est fondée sur les principes de gestion suivants :

- les filiales de distribution sont facturées dans leur devise par les filiales de production, concentrant mécaniquement le risque de change sur ces dernières ;
- le risque de change du groupe est systématiquement couvert par Hermès International, annuellement, sur la base de flux futurs de trésorerie d'exploitation hautement probables avec des opérations de change fermes et/ou optionnelles éligibles à la comptabilité de couverture ;

- aucune opération spéculative n'est autorisée ;
- toute autre transaction hors exploitation est couverte contre le risque de change dès que son engagement est ferme et définitif.

Ces règles de gestion ont été validées par le Comité exécutif, et ont également été entérinées par le Conseil de surveillance.

La gestion administrative de ces opérations est assurée par un logiciel intégré, qui permet ainsi un contrôle et une valorisation en temps réel du *back-office*. Par ailleurs, l'Audit interne d'Hermès International veille également au bon respect de ces règles.

Les décisions de gestion, à l'intérieur de ces règles, sont validées par le Comité exécutif dans le cadre d'un Comité de sécurité et trésorerie qui se réunit régulièrement.

Le risque de change du groupe est couvert annuellement par Hermès International sur la base des flux futurs de trésorerie hautement probables et issus des prévisions budgétaires. Pratiquement, au 31 décembre, la couverture des besoins annuels de l'année suivante est proche de 100 %, et par conséquent la sensibilité du résultat aux variations des cours de change est faible.

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, le groupe a recours à des achats et ventes d'options d'achat et de vente ainsi qu'à des *swaps* de devises afin de couvrir les flux futurs de trésorerie.

a - Position de change nette

en millions d'euros

| Devise | Créances / (Dettes) | Flux futurs de trésorerie | Position nette avant gestion | Position hors-bilan ⁽¹⁾ | Position nette après gestion | Ratio de couverture |
|--------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Au 31/12/2008 | | | | | | |
| Dirham des Émirats arabes unis | 0,1 | (0,4) | (0,3) | 0,4 | 0,1 | 120 % |
| Dollar australien | 1,8 | (6,0) | (4,2) | 5,4 | 1,1 | 127 % |
| Dollar canadien | 1,3 | 8,0 | 9,4 | (8,7) | 0,7 | 93 % |
| Franc suisse | 27,5 | 21,1 | 48,6 | (51,8) | (3,3) | 107 % |
| Couronne tchèque | 0,9 | 1,1 | 2,0 | (1,8) | 0,2 | 89 % |
| Euro ⁽²⁾ | 3,8 | (24,3) | (20,5) | 23,4 | 2,9 | 114 % |
| Livre sterling | 4,7 | 21,6 | 26,3 | (25,9) | 0,4 | 98 % |
| Dollar Hong Kong | 18,7 | 52,9 | 71,6 | (75,2) | (3,6) | 105 % |
| Yen | 168,9 | 185,6 | 354,4 | (394,1) | (39,7) | 111 % |
| Won sud-coréen | – | (3,6) | (3,6) | 3,7 | 0,1 | 103 % |
| Pesos mexicain | – | 2,6 | 2,6 | (2,6) | – | 100 % |
| Dollar Singapour | 6,5 | 92,2 | 98,7 | (101,9) | (3,1) | 103 % |
| Baht thaïlandais | 0,8 | 5,5 | 6,4 | (6,2) | 0,2 | 97 % |
| Dollar taïwanais | – | – | – | – | – | 90 % |
| Dollar américain | 24,8 | 161,6 | 186,4 | (180,6) | 5,9 | 97 % |
| Synthèse | 259,9 | 518,0 | 777,9 | (815,8) | (38,0) | 105 % |
| Au 31/12/2007 | | | | | | |
| Dollar australien | 1,4 | 2,2 | 3,6 | (3,2) | 0,4 | 89 % |
| Dollar canadien | 1,3 | 7,4 | 8,7 | (8,4) | 0,3 | 97 % |
| Franc suisse | 22,1 | 15,9 | 37,9 | (37,4) | 0,5 | 99 % |
| Couronne tchèque | 0,1 | 1,0 | 1,1 | (1,0) | 0,1 | 92 % |
| Euro ⁽²⁾ | 3,8 | 15,2 | 19,0 | (16,5) | 2,5 | 87 % |
| Livre sterling | 5,2 | 24,5 | 29,7 | (29,0) | 0,7 | 98 % |
| Dollar Hong Kong | 13,5 | 56,8 | 70,3 | (67,2) | 3,1 | 96 % |
| Roupie indienne | – | 0,9 | 0,9 | (0,9) | – | 100 % |
| Yen | 121,0 | 164,9 | 285,9 | (286,3) | (0,4) | 100 % |
| Won sud-coréen | – | (4,7) | (4,7) | 4,7 | – | 99 % |
| Pesos mexicain | (0,1) | – | (0,1) | – | (0,1) | – |
| Dollar Singapour | 13,7 | 85,1 | 98,8 | (99,9) | (1,1) | 101 % |
| Baht thaïlandais | 1,3 | 5,5 | 6,8 | (6,5) | 0,3 | 96 % |
| Dollar américain | 41,5 | 136,3 | 177,8 | (170,7) | 7,1 | 96 % |
| Synthèse | 224,8 | 511,0 | 735,7 | (722,3) | 13,4 | 98 % |

(1) Vente / (Achat). (2) Risque de change euro pour les filiales ayant une devise comptable différente.

b - Sensibilité à la variation des taux de change

L'analyse de sensibilité des capitaux propres au risque de change est réalisée pour la réserve de couverture des flux de trésorerie. L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de valeur de marché des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie à la variation instantanée des cours de change, toutes les autres variables étant supposées rester constantes.

Une hausse de 1 % des devises d'exposition du groupe à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse des capitaux propres de + 3,7 M€ (avant impôt) sur la réserve de juste valeur. Une baisse de 1 % aurait un impact de – 3,6 M€ (avant impôt).

Par ailleurs, l'impact sur le résultat d'une hausse de 1 % des devises d'exposition du groupe à la date de clôture serait de + 0,5 M€. Une baisse aurait un impact de – 0,6 M€.

Annexe aux comptes consolidés

c - Détail des contrats de change

en millions d'euros

| Contrats | Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾ | Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾ | Valeur de marché des contrats au 31/12/2008 ⁽³⁾ | | | Total |
|--|---|--|--|----------------------------------|-----------------|---------------|
| | | | Couverture de flux de trésorerie futurs | Couverture de juste valeur | Non affectés | |
| Options de vente achetées | | | | | | |
| CHF | 1,7 | 1,7 | - | - | - | - |
| HKD | 46,8 | 5,9 | 0,2 | - | 0,7 | 1,0 |
| JPY | 136,0 | 74,6 | 2,1 | - | 0,2 | 2,3 |
| SGD | 47,2 | 42,4 | 1,1 | - | 0,1 | 1,2 |
| USD | 190,7 | 76,2 | 3,7 | - | 3,0 | 6,7 |
| | 422,4 | 200,8 | 7,1 | - | 4,1 | 11,1 |
| Contrats de change à terme ⁽⁴⁾ | | | | | | |
| HKD | 47,0 | 47,0 | (2,5) | - | - | (2,5) |
| JPY | 111,2 | 111,2 | (19,4) | - | - | (19,4) |
| SGD | 49,8 | 49,8 | (0,5) | - | - | (0,5) |
| USD | 82,2 | 82,2 | 0,2 | - | - | 0,2 |
| Autres | 23,9 | 23,9 | 3,1 | - | - | 3,1 |
| | 314,1 | 314,1 | (19,1) | - | - | (19,1) |
| Swaps cambistes ⁽⁴⁾ | | | | | | |
| HKD | 15,1 | 15,1 | - | (0,4) | (0,0) | (0,4) |
| JPY | 170,6 | 170,6 | - | 0,1 | 1,9 | 2,0 |
| SGD | 4,9 | 4,9 | - | (0,1) | - | (0,1) |
| USD | 17,4 | 17,4 | - | 0,6 | (0,1) | 0,5 |
| Autres | 38,5 | 38,5 | - | (0,1) | (0,9) | (1,1) |
| | 246,5 | 246,5 | - | - | 0,9 | 0,9 |
| Options de vente vendues | | | | | | |
| HKD | (33,6) | - | - | - | (0,6) | (0,6) |
| JPY | (23,8) | - | - | - | (0,1) | (0,1) |
| USD | (109,7) | - | - | - | (2,9) | (2,9) |
| | (167,1) | - | - | - | (3,5) | (3,5) |
| Total | 815,8 | 761,4 | (12,0) | - | 1,5 | (10,5) |

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

Cadrage avec les comptes de bilan

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|---|---------------|-------------|
| Juste valeur des instruments financiers actifs | 94,8 | 58,9 |
| Juste valeur des instruments financiers passifs | (105,3) | (32,6) |
| Position nette | (10,5) | 26,2 |

en millions d'euros

| Contrats | Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾ | Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾ | Valeur de marché des contrats au 31/12/2007 ⁽³⁾ | | | Total |
|--|---|--|--|----------------------------------|-----------------|--------------|
| | | | Couverture de flux de trésorerie futurs | Couverture de juste valeur | Non affectés | |
| Options de vente achetées | | | | | | |
| HKD | 39,0 | 39,0 | 1,9 | – | – | 1,9 |
| JPY | 130,5 | 106,3 | 5,2 | – | 0,6 | 5,8 |
| SGD | 72,5 | 58,3 | 1,9 | – | 0,2 | 2,1 |
| USD | 86,5 | 86,5 | 6,1 | – | – | 6,1 |
| | 328,5 | 290,1 | 15,1 | – | 0,8 | 15,9 |
| Contrats de change à terme ⁽⁴⁾ | | | | | | |
| HKD | 17,8 | 17,8 | 0,9 | – | – | 0,9 |
| JPY | 58,8 | 58,8 | 2,9 | – | – | 2,9 |
| SGD | 26,8 | 26,8 | 0,7 | – | – | 0,7 |
| USD | 49,8 | 49,8 | 3,8 | – | – | 3,8 |
| Autres | 66,4 | 66,4 | 0,5 | – | – | 0,5 |
| | 219,6 | 219,6 | 8,8 | – | – | 8,8 |
| Swaps cambistes ⁽⁴⁾ | | | | | | |
| HKD | 10,4 | 10,4 | – | 0,3 | – | 0,3 |
| JPY | 121,3 | 121,3 | – | 0,1 | 1,0 | 1,1 |
| SGD | 14,8 | 14,8 | – | 0,1 | – | 0,1 |
| USD | 34,3 | 34,3 | – | 0,8 | – | 0,8 |
| Autres | 31,8 | 31,8 | – | 0,1 | (0,1) | – |
| | 212,6 | 212,6 | – | 1,4 | 0,9 | 2,3 |
| Options de vente vendues | | | | | | |
| JPY | (24,2) | – | – | – | (0,6) | (0,6) |
| SGD | (14,2) | – | – | – | (0,2) | (0,2) |
| | (38,4) | – | – | – | (0,8) | (0,8) |
| Total | 722,3 | 722,3 | 23,9 | 1,4 | 0,9 | 26,2 |

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

d - Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie enregistrée en résultat est de 0,2 M€, contre – 6,8 M€ en 2007. L'impact de la part efficace des couvertures dans les capitaux propres est présenté en note 21.2.

23.3 - Risque de taux et de liquidité

Le groupe Hermès a pour politique de conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement en toute indépendance.

Les excédents et besoins de trésorerie du groupe sont directement gérés ou pilotés par le service Trésorerie d'Hermès International, en suivant une politique prudente, qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante.

Les excédents de trésorerie sont principalement investis sur des OPCVM monétaires et équivalents trésorerie dont la sensibilité est inférieure à 0,5 % et la durée de placement recommandée est inférieure à trois mois. Les placements sont réévalués à leur juste valeur.

L'endettement brut correspond principalement à des emprunts long terme amortissables à taux fixe en yen contractés par Hermès Japon et destinés à financer l'achat du terrain et la construction de notre magasin de Ginza à Tokyo.

Ces emprunts sont assortis de la caution d'Hermès International, mais ne font l'objet d'aucune sûreté réelle ni de clause particulière dite de défaut.

Le groupe peut être amené à couvrir une partie de ses dettes et créances contre les fluctuations des taux

Annexe aux comptes consolidés

d'intérêt à l'aide d'instruments financiers tels que les *swaps* et dérivés de taux.

Le contrôle des risques et des procédures de gestion est identique à celui appliqué pour les opérations de change.

Les risques de taux sont présentés pour les seuls éléments de la trésorerie nette, aucun risque de taux n'ayant été identifié sur les autres actifs et passifs financiers.

Au 31/12/2008

en millions d'euros

| | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | Total | Taux variable | Taux fixe |
|--|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers | 485,8 | - | - | 485,8 | 485,8 | - |
| Euro | 401,3 | - | - | 401,3 | 401,3 | - |
| Franc suisse | 13,4 | - | - | 13,4 | 13,4 | - |
| Autres | 71,1 | - | - | 71,1 | 71,1 | - |
| Passifs financiers ⁽¹⁾ | 71,0 | 18,3 | 0,6 | 90,0 | 61,4 | 28,6 |
| Euro | 25,8 | 0,8 | 0,6 | 27,1 | 27,1 | - |
| Yen | 5,5 | 16,2 | - | 21,8 | 1,1 | 20,7 |
| Autres | 39,7 | 1,3 | - | 41,0 | 33,1 | 7,9 |
| Trésorerie nette avant gestion | 414,7 | (18,3) | (0,6) | 395,8 | 424,4 | (28,6) |
| Trésorerie nette après gestion | 414,7 | (18,3) | (0,6) | 395,8 | 424,4 | (28,6) |

(1) Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

en millions d'euros

| | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | Total | Taux variable | Taux fixe |
|--|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers | 485,8 | - | - | 485,8 | 485,8 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 485,8 | - | - | 485,8 | 485,8 | - |
| Passifs financiers ⁽¹⁾ | 71,0 | 18,3 | 0,6 | 90,0 | 61,4 | 28,6 |
| Dette financière M/LT | - | 18,3 | 0,6 | 18,9 | 2,8 | 16,1 |
| Découverts bancaires et dettes CT | 70,7 | - | - | 70,7 | 58,2 | 12,5 |
| Comptes courants passifs | 0,3 | - | - | 0,3 | 0,3 | - |
| Trésorerie nette avant gestion | 414,7 | (18,3) | (0,6) | 395,8 | 424,4 | (28,6) |
| Trésorerie nette après gestion | 414,7 | (18,3) | (0,6) | 395,8 | 424,4 | (28,6) |

(1) Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

Au 31/12/2007

en millions d'euros

| | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | Total | Taux variable | Taux fixe |
|--|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers | 529,9 | - | - | 529,9 | 529,9 | - |
| Euro | 389,0 | - | - | 389,0 | 389,0 | - |
| Franc suisse | 17,5 | - | - | 17,5 | 17,5 | - |
| Autres | 123,4 | - | - | 123,4 | 123,4 | - |
| Passifs financiers ⁽¹⁾ | 60,7 | 15,8 | 2,8 | 79,3 | 60,0 | 19,3 |
| Euro | 17,6 | 0,5 | 1,0 | 19,1 | 19,1 | - |
| Yen | 13,5 | 14,2 | 1,8 | 29,5 | 10,2 | 19,3 |
| Autres | 29,6 | 1,1 | - | 30,7 | 30,7 | - |
| Trésorerie nette avant gestion | 469,2 | (15,8) | (2,8) | 450,6 | 469,9 | (19,3) |
| Trésorerie nette après gestion | 469,2 | (15,8) | (2,8) | 450,6 | 469,9 | (19,3) |

(1) Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

en millions d'euros

| | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | Total | Taux variable | Taux fixe |
|--|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers | 529,9 | - | - | 529,9 | 529,9 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 529,9 | - | - | 529,9 | 529,9 | - |
| Passifs financiers ⁽¹⁾ | 60,7 | 15,8 | 2,8 | 79,3 | 60,0 | 19,3 |
| Dette financière M/LT | - | 15,8 | 2,8 | 18,6 | 2,8 | 15,8 |
| Découverts bancaires et dettes CT | 60,4 | - | - | 60,4 | 56,9 | 3,5 |
| Comptes courants passifs | 0,3 | - | - | 0,3 | 0,3 | - |
| Trésorerie nette avant gestion | 469,2 | (15,8) | (2,8) | 450,6 | 469,9 | (19,3) |
| Trésorerie nette après gestion | 469,2 | (15,8) | (2,8) | 450,6 | 469,9 | (19,3) |

(1) Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

a - Risque sur actions

Le groupe n'investit pas directement de trésorerie en actions. Il n'existe donc pas de risques significatifs et identifiés liés aux placements en actions.

aurait eu un impact sur le résultat consolidé avant impôt de 4,1 M€ (4,7 M€ en 2007).

La valeur de marché des placements est équivalente à leur valeur comptable.

b - Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Une variation uniforme des taux d'intérêt de 1 point

Les passifs financiers ne tiennent pas compte de la dette concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion, qui figure en «Autres créditeurs».

23.4 - Juste valeur des actifs et passifs financiers

en millions d'euros

| 2008 | Valeur nette comptable | Juste valeur | Taux d'intérêt | Taux d'intérêt effectif |
|--|------------------------|--------------|----------------|-------------------------|
| Placements financiers (note 15) | 24,3 | 24,3 | * | - |
| Contrat de liquidités (note 15) | 6,9 | 6,9 | - | - |
| Autres immobilisations financières (note 15) | 6,5 | 6,5 | - | - |
| Autres titres non consolidés (note 15) | 0,4 | 0,4 | - | - |
| Titres disponibles à la vente (note 15) | 38,1 | 38,1 | - | - |
| Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus (note 15) | 8,2 | 8,2 | 3,1 % | 3,1 % |
| Prêt participatif Vaucher (note 15) | 3,4 | 3,4 | - | - |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance (note 15) | 11,6 | 11,6 | - | - |
| Prêts et dépôts (note 17) | 19,8 | 19,8 | - | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20) | 485,8 | 485,8 | - | - |
| Découverts bancaires (note 23) | 34,6 | 34,6 | - | - |
| Engagements de rachat de minoritaires (note 23) | 5,5 | 5,5 | - | - |
| Emprunt Japon (note 23) | 20,7 | 20,7 | 1,8 % | 1,8 % |
| Emprunt Chine (note 23) | 16,4 | 16,4 | 3,1 % | 3,1 % |
| Emprunt États-Unis (note 23) | 7,9 | 7,9 | 2,5 % | 2,5 % |
| Autres emprunts (note 23) | 10,0 | 10,0 | ** | - |
| Comptes courants passifs (note 23) | 0,3 | 0,3 | ** | - |
| Dettes financières | 95,5 | 95,5 | - | - |

* Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables indexés à l'Euribor 3 mois.

** Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables.

en millions d'euros

| 2007 | Valeur nette comptable | Juste valeur | Taux d'intérêt | Taux d'intérêt effectif |
|---|---------------------------|-----------------|-------------------|----------------------------|
| Contrat de liquidités (note 15) | 5,1 | 5,1 | - | - |
| Autres immobilisations financières (note 15) | 4,5 | 4,5 | - | - |
| Autres titres non consolidés (note 15) | 0,3 | 0,3 | - | - |
| Titres disponibles à la vente (note 15) | 9,9 | 9,9 | - | - |
| Placements financiers (note 15) | 26,1 | 26,1 | * | 5,6 % |
| Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus (note 15) | 8,3 | 8,3 | 2,8 % | 2,8 % |
| Prêt participatif Vaucher (note 15) | 0,6 | 0,6 | - | - |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance (note 15) | 35,0 | 35,0 | - | - |
| Prêts et dépôts (note 17) | 15,2 | 15,2 | - | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20) | 529,9 | 529,9 | - | - |
| Découverts bancaires (note 23) | 49,1 | 49,1 | - | - |
| Engagements de rachat de minoritaires (note 23) | 6,7 | 6,7 | - | - |
| Emprunt Japon (note 23) | 19,3 | 19,3 | 1,8 % | 1,8 % |
| Emprunt Chine (note 23) | 5,5 | 5,5 | 4,9 % | 4,9 % |
| Autres emprunts (note 23) | 5,1 | 5,1 | ** | - |
| Comptes courants passifs (note 23) | 0,3 | 0,3 | ** | - |
| Dettes financières | 86,0 | 86,0 | - | - |

* Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables indexés à l'Euribor 3 mois.

** Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables.

NOTE 24 - PROVISIONS

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Dotations | Reprises ⁽¹⁾ | Effet taux de change | Autres | 31/12/2008 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------------------|-------------------------|--------------|-------------|
| Provisions courantes | 15,1 | 12,1 | (10,3) | 1,0 | (2,9) | 15,0 |
| Provisions non courantes | 1,5 | 2,0 | (1,6) | 0,1 | 0,8 | 2,8 |
| TOTAL | 16,6 | 14,2 | (11,9) | 1,1 | (2,1) | 17,8 |

(1) Dont 7,8 M€ de reprises consommées et 4,1 M€ de reprises non consommées.

NOTE 25 - EFFECTIFS

Les effectifs inscrits se répartissent géographiquement comme suit :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| France | 5 004 | 4 741 |
| Europe (hors France) | 789 | 753 |
| Autres zones géographiques | 2 101 | 1 961 |
| TOTAL | 7 894 | 7 455 |

Par catégorie, ils se divisent comme suit :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|--------------|--------------|
| Production | 3 539 | 3 367 |
| Ventes | 3 004 | 2 804 |
| Autres (création, communication, administration) | 1 351 | 1 284 |
| TOTAL | 7 894 | 7 455 |

Les charges de personnel s'élèvent à 447,3 M€ en 2008, contre 411,7 M€ en 2007.

NOTE 26 - ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

26.1 - Description des régimes

Les salariés du groupe Hermès bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfiques), d'avantages à long terme (médailles du travail), et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnités de fin de carrière, régimes de retraites complémentaires notamment).

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

a - Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale, régimes

complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC, fonds de pension à cotisations définies).

b - Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'évaluation des engagements de retraites et assimilés (DBO : *Defined Benefit Obligation*) est conforme à la méthode des unités de crédits projetés en tenant compte des hypothèses actuarielles prenant en considération les conditions particulières, notamment macro-économiques, des différents pays dans lesquels le groupe opère.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et les effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont reconnus selon la méthode dite « du SoRIE ». Cette méthode consiste à enregistrer en

capitaux propres la totalité des écarts actuariels sur la période durant laquelle ils ont été constatés.

Pour le groupe, les principaux régimes à prestations définies concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France, en Italie, en Suisse et au Japon : il s'agit d'indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ces engagements sont partiellement ou intégralement externalisés selon les pays ;
- les médailles du travail en France : les médailles

d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services ou la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les salariés ou assimilés dans l'exercice de leur profession ou de leurs efforts pour acquérir une meilleure qualification. L'attribution de la médaille d'honneur s'accompagne du versement d'une prime, en vertu d'une convention collective, d'un accord d'entreprise ou d'une décision de l'entreprise concernée ou du comité d'entreprise ;

- un régime complémentaire pour les dirigeants en France ou à l'étranger.

en millions d'euros

| | < 1 an | > 1 an | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---------------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Engagements de retraites et assimilés | 3,0 | 48,9 | 51,9 | 43,8 | 40,6 |
| TOTAL | 3,0 | 48,9 | 51,9 | 43,8 | 40,6 |

26.2 - Hypothèses actuarielles au 31 décembre 2008

Les hypothèses actuarielles sont revues chaque année. Pour l'exercice 2008, elles ont été les suivantes :

| | France | Italie | Suisse | Japon | Autre Asie |
|---|-------------|-------------|-----------|--------|-------------|
| Âge de départ à la retraite | 61/65 ans | 60/62 ans | 64/65 ans | 60 ans | 55 ans |
| Évolution des salaires | 2,0 à 4,0 % | 2,0 à 2,5 % | 2,2 % | 2,5 % | 3 à 5 % |
| Évolution du plafond de la Sécurité sociale | 2,5 % | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Taux de rendement des actifs attendus | 4,5 % | n/a | 3,0 % | n/a | 2,3 à 4,9 % |
| Taux d'actualisation | 5,3 % | 5,3 % | 3,3 % | 2,0 % | 1,9 à 7,7 % |

n/a : non applicable.

Rappel des hypothèses 2007

| | France | Italie | Suisse | Japon | Autre Asie |
|---|-------------|-------------|-----------|--------|-------------|
| Âge de départ à la retraite | 61/65 ans | 60/62 ans | 64/65 ans | 60 ans | 55 ans |
| Évolution des salaires | 2,0 à 4,0 % | 2,0 à 2,5 % | 2,2 % | 2,5 % | 3 à 5 % |
| Évolution du plafond de la Sécurité sociale | 2,5 % | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Taux de rendement des actifs attendus | 4,5 % | n/a | 3,0 % | n/a | 2,3 à 4,9 % |
| Taux d'actualisation | 4,0 à 5,3 % | 5,3 % | 3,5 % | 2,0 % | 2,0 à 5,7 % |

n/a : non applicable.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations des émetteurs privés, de maturité correspondant à celle de l'engagement.

Les taux de rendement des actifs attendus sont déterminés en fonction de la composition des portefeuilles d'actifs en retenant pour chaque catégorie d'actifs des niveaux de rendement représentatifs de leur risque et de l'historique de leurs performances.

26.3 - Évolution des provisions comptabilisées au bilan

en millions d'euros

| | Régimes de pensions à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|---|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Provisions au début de l'exercice | 42,7 | 1,1 | 43,8 | 40,6 | 41,1 | 30,2 |
| Écarts de conversion | 3,7 | 0,1 | 3,7 | (0,6) | (1,3) | - |
| Coût selon compte de résultat | 7,8 | - | 7,8 | 7,0 | 1,6 | 5,3 |
| Prestations/cotisations versées | (4,8) | - | (4,8) | (2,7) | (4,3) | (4,7) |
| Écarts actuariels/limitations d'actifs de couverture | 1,8 | - | 1,8 | (1,8) | 3,2 | 9,7 |
| Variation de périmètre | - | - | - | 0,7 | - | - |
| Ajustement capitaux propres d'ouverture | 0,3 | - | 0,3 | 0,5 | 0,2 | 0,4 |
| Autres | (0,8) | - | (0,8) | 0,1 | 0,1 | 0,2 |
| Provisions en fin d'exercice | 50,7 | 1,2 | 51,9 | 43,8 | 40,6 | 41,1 |

a - Tableau de réconciliation de la valeur des engagements de retraites et assimilés

en millions d'euros

| | Régimes de pensions à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|---|---|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice | 55,2 | 1,1 | 56,3 | 53,0 | 55,7 | 49,3 |
| Écarts de conversion | 4,5 | 0,1 | 4,5 | (0,8) | (1,4) | - |
| Coût des services rendus | 5,5 | 0,1 | 5,6 | 5,2 | 4,9 | 3,7 |
| Coût financier | 2,6 | - | 2,6 | 2,0 | 1,5 | 1,7 |
| Prestations versées | (4,3) | - | (4,3) | (3,2) | (10,2) | (9,1) |
| Contributions employés | 0,6 | - | 0,6 | 0,3 | - | - |
| Écarts actuariels | 2,2 | (0,1) | 2,1 | (2,3) | 2,8 | 9,8 |
| Modifications de plan | - | - | - | - | (4,4) | - |
| Services passés non encore comptabilisés | 0,3 | - | 0,3 | - | 1,7 | - |
| Variation de périmètre | 0,2 | - | 0,2 | 1,6 | - | - |
| Autres ⁽¹⁾ | 5,0 | - | 5,0 | 0,5 | 2,4 | 0,3 |
| Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice | 71,7 | 1,2 | 72,9 | 56,3 | 53,0 | 55,7 |

(1) Il s'agit d'engagements couverts à 100 % existant au 31 décembre 2007, en Suisse, mais considérés alors comme des régimes à cotisations définies.

Il est précisé que les évaluations actuarielles au titre des régimes d'indemnité de départ à la retraite en France ne prennent pas en compte l'application potentielle d'un article de l'accord national interprofessionnel

de janvier 2008. Dans l'éventualité où cet article devait s'appliquer aux minima légaux des indemnités de départ à la retraite, il en résulterait une augmentation de l'obligation de 10,4 M€.

b - Évaluation de la juste valeur des régimes

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Juste valeur des actifs au début de l'exercice | 11,1 | 10,7 | 14,6 | 19,0 |
| Contributions employeurs | 1,5 | 1,8 | 2,9 | 4,2 |
| Contributions employés | 0,6 | 0,3 | - | - |
| Prestations versées | (1,0) | (2,3) | (8,7) | (8,6) |
| Rendement attendu des actifs | 0,6 | 0,4 | 0,5 | 0,4 |
| Charges financières | - | - | (0,1) | (0,2) |
| Écarts de conversion | 0,8 | (0,2) | (0,1) | - |
| Écarts actuariels | 0,7 | (0,1) | (0,1) | - |
| Variation de périmètre | 0,1 | 0,8 | - | - |
| Autres ⁽¹⁾ | 5,3 | (0,3) | 1,7 | (0,2) |
| Juste valeur des actifs en fin d'exercice | 19,8 | 11,1 | 10,7 | 14,6 |

(1) Il s'agit des actifs existant au 31 décembre 2007, en Suisse, se rapportant à l'engagement relatif au régime considéré alors comme des actifs sur des régimes à cotisations définies.

c - Analyse de la provision comptable pour engagements de retraites et assimilés

en millions d'euros

| | Régimes de pensions à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|---|--|-------------|-------------|-------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 51,2 | - | 51,2 | 37,8 | 36,4 |
| Juste valeur des actifs de régimes | (19,8) | - | (19,8) | (11,1) | (10,7) |
| Excédent des obligations/(actifs) des régimes financés | 31,5 | - | 31,5 | 26,7 | 25,7 |
| Valeur actualisée des obligations non financées | 20,5 | 1,2 | 21,7 | 18,5 | 16,6 |
| Services passés non encore comptabilisés | (1,6) | - | (1,6) | (1,5) | (1,7) |
| Actifs nets non comptabilisés | 0,3 | - | 0,3 | - | - |
| Engagements nets des régimes à prestations définies | 50,7 | 1,2 | 51,9 | 43,8 | 40,6 |
| Détail de l'engagement à l'actif | - | - | - | - | - |
| Détail de l'engagement au passif | 50,7 | 1,2 | 51,9 | 43,8 | 40,6 |
| Engagements nets | 50,7 | 1,2 | 51,9 | 43,8 | 40,6 |

Annexe aux comptes consolidés

d - Évolution des écarts actuariels

en millions d'euros

| | |
|--|-------------|
| Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 | 3,8 |
| Écarts actuariels d'expérience | 6,5 |
| Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses | 3,2 |
| Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2005 | 13,5 |
| Écarts actuariels d'expérience | 2,7 |
| Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses | 0,2 |
| Autres écarts actuariels | 0,3 |
| Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2006 | 16,7 |
| Écarts actuariels d'expérience | 3,0 |
| Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses | (5,0) |
| Autres écarts actuariels | 0,2 |
| Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2007 | 14,9 |
| Écarts actuariels d'expérience | 1,7 |
| Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses | 0,5 |
| Effet de la limitation des actifs | 0,3 |
| Autres écarts actuariels | (0,4) |
| Écarts actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2008 | 17,0 |

26.4 - Décomposition des charges comptabilisées au compte de résultat

en millions d'euros

| | Régimes de pensions à prestations définies | Autres régimes à prestations définies | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
|--|---|--|------------|------------|------------|------------|
| Coûts des services rendus | 5,5 | 0,1 | 5,6 | 5,2 | 4,9 | 3,7 |
| Coûts financiers | 2,6 | - | 2,6 | 2,1 | 1,4 | 1,7 |
| Rendement attendu des actifs de régimes | (0,6) | - | (0,6) | (0,5) | (0,5) | (0,2) |
| (Gains)/pertes liés à une modification de plan | - | - | - | - | (4,4) | - |
| Coût des services passés non encore comptabilisés | 0,2 | - | 0,2 | 0,2 | - | - |
| Écarts actuariels nets (gains)/pertes reconnus dans l'année | - | (0,1) | (0,1) | (0,4) | (0,1) | 0,4 |
| Autres | 0,1 | - | 0,1 | 0,4 | 0,3 | (0,4) |
| Coût des régimes à prestations définies | 7,8 | - | 7,8 | 7,0 | 1,6 | 5,3 |

26.5 - Actifs des régimes

La répartition moyenne par nature d'investissement s'établit comme suit :

en millions d'euros

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | | 31/12/2006 | |
|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| | Valeur | Répartition | Valeur | Répartition | Valeur | Répartition |
| Actions | 2,1 | 11 % | 1,1 | 10 % | 0,9 | 8 % |
| Obligations | 13,4 | 68 % | 8,5 | 77 % | 8,5 | 79 % |
| Autres | 4,3 | 22 % | 1,5 | 13 % | 1,3 | 13 % |
| Total | 19,8 | 100 % | 11,1 | 100 % | 10,7 | 100 % |

26.6 - Informations par zone géographique

en millions d'euros

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | | 31/12/2006 | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Valeur | Répartition | Valeur | Répartition | Valeur | Répartition |
| France | 42,8 | 59 % | 37,5 | 67 % | 36,5 | 69 % |
| Europe (hors France) | 13,8 | 19 % | 5,2 | 9 % | 4,4 | 8 % |
| Japon | 15,0 | 21 % | 12,0 | 21 % | 10,6 | 20 % |
| Asie-Pacifique (hors Japon) | 1,4 | 1 % | 1,6 | 3 % | 1,5 | 3 % |
| Valeur actuelle des obligations | 72,9 | 100 % | 56,3 | 100 % | 53,0 | 100 % |
| France | 7,6 | 39 % | 6,5 | 59 % | 6,2 | 58 % |
| Europe (hors France) | 11,1 | 56 % | 3,4 | 31 % | 3,4 | 32 % |
| Asie-Pacifique (hors Japon) | 1,1 | 5 % | 1,2 | 10 % | 1,1 | 10 % |
| Juste valeur des actifs de couverture | 19,8 | 100 % | 11,1 | 100 % | 10,7 | 100 % |
| France | 0,1 | 31 % | – | – | – | – |
| Asie-Pacifique (hors Japon) | 0,2 | 69 % | – | – | – | – |
| Actifs nets non comptabilisés | 0,3 | 100 % | – | – | – | – |
| France | (1,6) | 100 % | (1,5) | 100 % | (1,7) | 100 % |
| Coût des services passés non comptabilisés | (1,6) | 100 % | (1,5) | 100 % | (1,7) | 100 % |
| France | 33,6 | 65 % | 29,6 | 68 % | 28,6 | 70 % |
| Europe (hors France) | 2,8 | 5 % | 1,8 | 4 % | 1,0 | 2 % |
| Japon | 15,0 | 29 % | 12,0 | 27 % | 10,6 | 26 % |
| Asie-Pacifique (hors Japon) | 0,5 | 1 % | 0,4 | 1 % | 0,4 | 2 % |
| Provisions pour engagements de retraites et assimilés | 51,9 | 100 % | 43,8 | 100 % | 40,6 | 100 % |

NOTE 27 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

| | en millions d'euros | |
|--|---------------------|-------------------|
| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Fournisseurs | 185,0 | 174,2 |
| Dettes sur immobilisations | 25,7 | 30,5 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 210,8 | 204,7 |
| Dettes d'impôts exigibles | 44,5 | 34,6 |
| Autres créditeurs courants | 165,8 | 138,7 |
| Autres créditeurs non courants | 21,9 | 24,9 |
| FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS | 442,9 | 402,9 |

NOTE 28 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

28.1 - Engagements financiers

| | en millions d'euros | | | | |
|---|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Cautions bancaires données | - | 1,1 | - | 1,1 | 2,6 |
| Cautions bancaires reçues | - | 4,0 | - | 4,0 | 11,2 |
| Rachats de titres (engagements donnés) | 2,6 | - | 1,1 | 3,7 | 4,3 |
| Rachats de titres (engagements reçus) | - | 6,7 | - | 6,7 | 6,0 |
| Engagements irrévocables d'achats d'actifs financiers reçus (options d'achats reçues) | - | 10,1 | 23,4 | 33,5 | 35,1 |
| Autres engagements | 7,0 | 12,0 | - | 18,9 | 22,3 |
| Crédit-bail | - | 0,2 | 0,9 | 1,1 | 1,1 |

Au 31 décembre 2008, les engagements futurs non résiliables résultant des contrats de location de l'en-

semble des magasins exploités par le groupe dans le monde s'analysent de la façon suivante :

| | en millions d'euros | | | |
|---|---------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | 2008 |
| Paiements minimaux des contrats de location simple à effectuer ⁽¹⁾ | 47,2 | 137,6 | 90,2 | 275,0 |

(1) Les montants indiqués ont été actualisés au taux annuel de 7,69 %.

28.2 - Autres engagements hors-bilan

Le groupe n'a pas connaissance d'autres engagements que ceux indiqués par ailleurs et qui ne seraient pas reflétés dans les états financiers au 31 décembre 2008. Aucun fait exceptionnel ni contentieux pouvant affecter de façon probable et significative la situation financière du groupe n'existe actuellement.

Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires, et il est soumis à des contrôles. Une provision est constituée dès lors qu'un risque est identifié et que son coût est estimable.

NOTE 29 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives sur l'exercice 2008 au regard de l'activité du groupe.

Les relations avec les autres parties liées, au sens de l'IAS 24 « Informations relatives aux parties liées », se résument comme suit :

– Cabinet RDAI : le cabinet d'architectes RDAI s'est vu confier une mission de conception pour l'application du concept architectural à l'ensemble des boutiques du groupe Hermès. Les honoraires versés par le groupe Hermès se sont élevés à 5,5 M€ hors taxes en 2008 et à 5,6 M€ hors taxes en 2007 ;

– Émile Hermès SARL, associé commandité : Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile Hermès et de son épouse. La société a pour gérant M. Bertrand Puech et est dotée d'un Conseil de gérance. Chaque année, la société Hermès International verse à l'associé commandité une somme égale à 0,67 % de son bénéfice distribuable. Par ailleurs, la société Hermès International est amenée à refacturer à Émile Hermès SARL certaines dépenses engagées. Les facturations correspondantes se sont élevées à 0,2 M€ en 2008, comme en 2007.

Contrats de location avec les parties liées

| Adresse | Bailleur | Preneur | Type de bail | Durée | Début | Fin | Dépôt de garantie |
|---|---|-------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| Immeuble 28/30/32, rue du Faubourg-Saint-Honoré | SAS 28/30/32 rue du Faubourg- Saint-Honoré | Hermès International | Bail commercial | 9 ans | 01/11/ 2000 | 31/10/ 2009 | 3 mois |
| Immeuble 28/30/32, rue du Faubourg-Saint-Honoré | SAS 28/30/32 rue du Faubourg- Saint-Honoré | Hermès Sellier | Bail commercial | 9 ans | 01/03/ 2002 | 28/02/ 2011 | 3 mois |
| Immeuble 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré | SIFAH (SCI) | Hermès Sellier | Bail commercial | 9 ans | 01/12/ 2005 | 31/12/ 2013 | 3 mois |
| Immeuble 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré | SIFAH (SCI) | Hermès International | Bail commercial | 9 ans | 01/01/ 1999 | 31/12/ 2008 | 3 mois |
| Immeuble 23, rue Boissy-d'Anglas | Briand Villiers II | Hermès Sellier | Bail commercial | 9 ans | 01/01/ 2000 | 31/12/ 2008 | 3 mois |
| Immeuble 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine | SCI 74 rue du Faubourg- Saint-Antoine | Hermès International | Bail commercial | 9 ans | 01/07/ 1999 | 30/06/ 2008 | 3 mois |
| 4, rue du Pont-Vert 27400 Le Vaudreuil | Briand Villiers I | CNP | Bail commercial | 9 ans ferme | 01/07/ 2005 | 30/06/ 2014 | 3 mois |

Le total des charges de loyers relatives aux contrats de location précités s'élève à 6,4 M€ contre 6,3 M€ en 2007. L'ensemble des transactions ainsi décrites ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

NOTE 30 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

La charge de rémunération des organes de direction, d'administration et de surveillance comptabilisée en 2008 s'est élevée à 10,0 M€, contre 10,3 M€ en 2007.

Elle se détaille comme suit pour chaque catégorie de rémunération :

| | en millions d'euros | |
|----------------------------------|---------------------|-------------|
| | 2008 | 2007 |
| Avantages à court terme | 7,8 | 8,4 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 1,8 | 1,7 |
| Autres avantages à long terme | 0,2 | 0,2 |
| Paiements en actions | 0,2 | - |
| Total | 10,0 | 10,3 |

NOTE 31 - PAIEMENTS EN ACTIONS

31.1 - Options de souscription d'actions

| | 2008 | | 2007 | |
|---|------------------|--|------------------|--|
| | Nombre d'options | Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾ | Nombre d'options | Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾ |
| En circulation au 1^{er} janvier | 120 900 | 6,1 | 165 000 | 8,1 |
| <i>dont exerçables</i> | <i>120 900</i> | <i>6,1</i> | <i>165 000</i> | <i>8,1</i> |
| Droits émis | - | - | - | - |
| Droits exercés | (101 500) | 5,1 | (44 100) | 2,0 |
| Droits annulés | - | - | - | - |
| <i>dont expirés</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |
| <i>dont renoncés</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |
| En circulation au 31 décembre | 19 400 | 1,0 | 120 900 | 6,1 |
| <i>dont exerçables</i> | <i>19 400</i> | <i>1,0</i> | <i>120 900</i> | <i>6,1</i> |
| <i>Prix d'exercice moyen pondéré</i> | <i>52,09 €</i> | <i>-</i> | <i>50,82 €</i> | <i>-</i> |

(1) Valeur moyenne pondérée.

Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions sont détaillées en page 49 (tableau n° 8).

31.2 - Options d'achat d'actions

| | 2008 | | 2007 | |
|---|------------------|--|------------------|--|
| | Nombre d'options | Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾ | Nombre d'options | Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾ |
| En circulation au 1^{er} janvier | 99 000 | 4,3 | 126 000 | 5,4 |
| <i>dont exerçables</i> | 99 000 | 4,3 | 126 000 | 5,4 |
| Droits émis | 244 420 | 20,2 | - | - |
| Droits exercés | - | - | (27 000) | 1,1 |
| Droits annulés | - | - | - | - |
| <i>dont expirés</i> | - | - | - | - |
| <i>dont renoncés</i> | - | - | - | - |
| En circulation au 31 décembre | 343 420 | 24,5 | 99 000 | 4,3 |
| <i>dont exerçables</i> | 99 000 | 4,3 | 99 000 | 4,3 |
| <i>Prix d'exercice moyen pondéré</i> | 71,38 € | - | 43,82 € | - |

(1) Valeur moyenne pondérée.

Les informations relatives aux plans d'options d'achat d'actions sont détaillées en page 50 (tableau n° 8).

31.3 - Attributions d'actions gratuites

| | 2008 | | 2007 | |
|---|------------------|--|------------------|--|
| | Nombre d'actions | Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾ | Nombre d'actions | Valeur des actions (M€) ⁽¹⁾ |
| En circulation au 1^{er} janvier | 170 025 | 14,3 | - | - |
| <i>dont exerçables</i> | - | - | - | - |
| Droits émis | - | - | 170 025 | 14,3 |
| Droits exercés | - | - | - | - |
| Droits annulés | (5 925) | (0,5) | - | - |
| <i>dont expirés</i> | - | - | - | - |
| <i>dont renoncés</i> | (5 925) | (0,5) | - | - |
| En circulation au 31 décembre | 164 100 | 13,8 | 170 025 | 14,3 |
| <i>dont exerçables</i> | - | - | - | - |
| <i>Juste valeur d'une action</i> | 84,06 € | - | 84,06 € | - |

(1) Valeur moyenne pondérée avant application du taux de *turnover*.

À effet du 1^{er} décembre 2007, la Gérance a attribué 170 025 actions gratuites à 6 801 membres du personnel, conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée générale du 5 juin 2007. La période d'acquisition de ce plan est de 4 ans, et l'octroi des actions est conditionné à la présence des bénéficiaires dans le groupe à l'issue de cette période.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- cours de l'action à la date d'octroi : 88,19 € ;
- juste valeur d'une action (selon le modèle Black & Scholes) : 84,06 € (il a été tenu compte notamment d'un taux de dividende de 1,2 % par an) ;
- taux de *turnover* actualisé sur la période d'acquisition : 28,36 %.

31.4 - Nouveau plan de l'exercice

Le 2 janvier 2008, la Gérance a mis en place un plan d'options d'achat d'actions, conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée générale du 6 juin 2006. La période d'acquisition de ce plan est de 4 ans, et l'octroi des actions est conditionné à la présence des bénéficiaires dans le groupe à l'issue

de cette période. Par ailleurs, l'octroi de ce plan est soumis à l'atteinte de critères fondés notamment sur les performances du groupe en 2008.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

| | |
|--|------------------------|
| Cours de l'action à la date d'octroi | 86,00 € |
| Prix d'exercice moyen | 82,54 € |
| Juste valeur moyenne d'une action (selon le modèle binomial) | 25,79 € ⁽¹⁾ |
| Taux de <i>turnover</i> actualisé sur la période d'acquisition | 7,62 % |
| Volatilité implicite | 21,79 % ⁽²⁾ |
| Taux de placement sans risque | 4,04 % |
| Nombre maximal d'options pouvant être octroyées | 333 300 |
| Nombre d'options octroyées | 244 420 |

(1) Il a été tenu compte notamment d'un taux de dividende de 1,2 % par an.

(2) La volatilité implicite a été évaluée sur la base des rendements journaliers de l'action Hermès sur la période du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} janvier 2008, écartés des variations extrêmes afin de ne pas la surestimer.

31.5 - Charge de l'exercice

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|--|------------|------------|
| Plan d'attribution d'actions gratuites | 2,6 | 0,2 |
| Plan d'options d'achat d'actions | 1,3 | – |
| Charge de l'exercice | 3,9 | 0,2 |

NOTE 32 - INFORMATION SUR LES HONORAIRES D'AUDIT ET DE CONSEIL

Au titre de l'exercice 2008, les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux se détaillent comme suit :

en millions d'euros

| | Réseau Deloitte | | | | Didier Kling & Associés | | | |
|--|-----------------|--------------|------------|--------------|-------------------------|--------------|------------|--------------|
| | 2008 | Répart. | 2007 | Répart. | 2008 | Répart. | 2007 | Répart. |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes | 1,3 | 93 % | 1,3 | 93 % | 0,2 | 100 % | 0,1 | 100 % |
| <i>dont Hermès International (maison mère)</i> | 0,3 | 20 % | 0,2 | 18 % | 0,1 | 40 % | 0,1 | 42 % |
| <i>dont filiales intégrées globalement</i> | 1,0 | 73 % | 1,0 | 75 % | 0,1 | 60 % | ns | 58 % |
| Autres missions légales et accessoires | 0,1 | 7 % | 0,1 | 6 % | – | – | – | – |
| <i>dont Hermès International (maison mère)</i> | – | – | 0,1 | 6 % | – | – | – | – |
| <i>dont filiales intégrées globalement</i> | 0,1 | 7 % | – | – | – | – | – | – |
| <i>Sous-total</i> | 1,4 | 100 % | 1,3 | 99 % | 0,2 | 100 % | 0,1 | 100 % |
| Autres prestations | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal et social | – | – | ns | 1 % | – | – | – | – |
| <i>Sous-total</i> | – | – | – | 1 % | – | – | – | – |
| TOTAL | 1,4 | 100 % | 1,3 | 100 % | 0,2 | 100 % | 0,1 | 100 % |

ns : non significatif.

Le déséquilibre observé entre les deux cabinets s'explique par le fait que le cabinet Deloitte est en

charge de la quasi-totalité de l'audit des filiales étrangères du groupe Hermès.

NOTE 33 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2008

| Société | Siège | Pourcentage 2008 | | | N° SIREN |
|---|---|------------------|---------|----------|-------------|
| | | Contrôle | Intérêt | Méthode* | |
| Hermès International | 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris | Mère | Mère | Mère | 572 076 396 |
| Ateliers AS | 131, avenue Henri-Barbusse, 69310 Pierre-Bénite | 74,90 | 74,18 | IG | 954 503 843 |
| Boissy Mexico | Avenida Presidente Mazaryk 422, Local « A » Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique) | 51,00 | 51,00 | IG | - |
| Boissy Retail | One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Boissy Singapour | One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour) | 100,00 | 80,00 | MEE | - |
| Castille Investissements | 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 352 565 451 |
| Clerc Thierry Créations | Sur-La-Cluse 17, CH-2300 La Chaux-de-Fonds (Suisse) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Compagnie des Arts de la Table | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 380 059 188 |
| Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis | Saint-Louis-lès-Bitche, 57620 Lemberg | 99,93 | 99,93 | IG | 353 438 708 |
| Compagnie Hermès de Participations | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 413 818 147 |
| Comptoir Nouveau de la Parfumerie | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 99,67 | 99,67 | IG | 542 053 285 |
| Créations Métaphores | 21, rue Cambon, 75001 Paris | 80,00 | 80,00 | IG | 602 013 583 |
| Créations Métaphores Inc. | 55 East 59th Street, 10022 New York (États-Unis) | 100,00 | 80,00 | IG | - |
| Établissements Marcel Gandit | 51, rue Jean-Jaurès, 38300 Bourgoin-Jallieu | 100,00 | 100,00 | IG | 583 620 778 |
| Exocuir | 69, rue du Rhône, 1207 Genève (Suisse) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Ex-Pili | 25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Financière Saint-Honoré | 9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 12 (Suisse) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Full More Group | 25/F, Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong-Kong) | 95,00 | 95,00 | IG | - |
| Full More (Shanghai) Trading | Room 6F-1, No.137 Julu Road, Luwan District, Shanghai (Chine) | 100,00 | 95,00 | IG | - |
| Ganterie de Saint-Junien | 18, rue Louis-Codet, 87200 Saint-Junien | 100,00 | 100,00 | IG | 391 581 196 |
| Gaulme | 325, rue Saint-Martin, 75003 Paris | 45,00 | 45,00 | MEE | 380 681 833 |
| Gordon-Choisy | 33, avenue de Wagram, 75017 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 662 044 833 |
| Héraklion | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 383 935 897 |
| Herlee | 25/F Chinachem Leighton Plaza 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong) | 90,00 | 90,00 | IG | - |
| Hermès Argentina | Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine) | 100,00 | 99,99 | IG | - |
| Hermès Asia Pacific | 25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Australia | Level 11, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Benelux Scandinavie | 50, boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Canada | 131 Bloor Street West, Toronto, Ontario M5S 1R1 (Canada) | 100,00 | 100,00 | IG | - |

* Méthode de consolidation IG : intégrée globalement – MEE : mise en équivalence.

| Société | Siège | Pourcentage 2008 | | | N° SIREN |
|--------------------------------------|---|------------------|---------|----------|-------------|
| | | Contrôle | Intérêt | Méthode* | |
| Hermès (China) Co. Ltd | Room 3010, 3011, Westgate Mall Tower, 1038 Nanjing Xi Road, Shanghai 2000141 (Chine) | 100,00 | 90,00 | IG | - |
| Hermès de Paris (Mexico) | Avenida Presidente Mazaryk 422, Local «A» Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique) | 51,00 | 51,00 | IG | - |
| Hermès GB | 1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès GmbH | Marshallstrasse 8, 80539 Munich (Allemagne) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Grèce | Rue Stadiou 4 et rue Voukourestiou 1, City Link, 10564 Syntagma Athènes (Grèce) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Holding GB | 1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Iberica | José Ortega y Gasset 12, 28006 Madrid (Espagne) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Immobilier Genève | C/- Hermès (Suisse) 4, rue de la Tour-de-l'Île, 1204 Genève (Suisse) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès India Retail and Distributors | G/5-9 Shopping Arcade, The Oberoi, Dr Zakir Hussain Marg, 110003 New Delhi (Inde) | 51,01 | 51,01 | IG | - |
| Hermès Intérieur & Design | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 480 011 527 |
| Hermès International Portugal | Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Italie | Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Japon | 4-3, Ginza 5-Chome, Chuo-ku, Tokyo 104-0061 (Japon) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Korea | 630-26 Shinsa-Dong Gangnam-gu, Séoul 135-895 (Corée du Sud) | 94,59 | 94,59 | IG | - |
| Hermès Korea Travel Retail | 630-26 Shinsa-Dong Gangnam-gu, Séoul 135-895 (Corée du Sud) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Monte-Carlo | 11-15, avenue de Monte-Carlo, 98000 Monaco | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès of Paris | 55 East, 59th Street, 10022 New York (États-Unis) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Prague | Parizska 12/120, 11000 Prague (Rép. tchèque) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Retail (Malaysia) | Level 16, Menara TM Asia Life, 189 Jalan Tun Razak, 50400 Kuala Lumpur (Malaisie) | 51,00 | 51,00 | IG | - |
| Hermès Sellier | 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris | 99,77 | 99,77 | IG | 696 520 410 |
| Hermès Singapore (Retail) | One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour) | 80,00 | 80,00 | IG | - |
| Hermès Suisse | 4, rue de la Tour-de-l'Île, 1204 Genève (Suisse) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès South East Asia | One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Hermès Voyageur | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 480 011 535 |
| H.W. | 8, avenue des Ligures, 98000 Monaco | 49,00 | 49,00 | MEE | - |
| Holding Textile Hermès | 16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite | 100,00 | 100,00 | IG | 428 128 318 |
| Immauger | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 377 672 159 |
| J. L. & Co | Westminster Works, Oliver Street, Northampton NN27JL (Royaume-Uni) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| John Lobb | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 582 094 371 |
| John Lobb Japan | 3-1-1 Marunouchi, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-0005 (Japon) | 100,00 | 100,00 | IG | - |

* Méthode de consolidation IG : intégrée globalement – MEE : mise en équivalence.

Annexe aux comptes consolidés

| Société | Siège | Pourcentage 2008 | | | N° SIREN |
|--|---|------------------|---------|----------|-------------|
| | | Contrôle | Intérêt | Méthode* | |
| John Lobb (Hong Kong) Ltd | 25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| La Manufacture de Seloncourt | 18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt | 100,00 | 100,00 | IG | 407 836 329 |
| La Maroquinerie Nontronnaise | Avenue Yvon-Delbos, 24300 Nontron | 100,00 | 100,00 | IG | 403 230 436 |
| La Montre Hermès | Erlenstrasse 31 A, 2555 Brügg (Suisse) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| La Montre Hermès Pacific Limited | 22/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| La Montre Hermès Shanghai | Room 2609, Westgate Mall, N° 1038, West Nanjing Road, Jing An District, Shanghai (Chine) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Leica Camera Japan Co | 1-7-1 Yurakucho Chiyoda-ku, Tokyo 100-0006 (Japon) | 49,00 | 49,00 | MEE | - |
| Les Tissages Perrin** | 9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps | 2,14 | 40,00 | MEE | 400 135 034 |
| Louisiane Spa | Via Marostica 40, 20135 Milan (Italie) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Manufacture de Haute Maroquinerie | ZAE Les Combaruches, 825, bd Jean-Jules-Herbert, 73100 Aix-les-Bains | 100,00 | 100,00 | IG | 409 548 096 |
| Maroquinerie de Belley | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 428 128 425 |
| Maroquinerie de Saint-Antoine | 12-14, rue Auger, 93500 Pantin | 100,00 | 100,00 | IG | 409 209 202 |
| Maroquinerie de Sayat | 12-16, rue Auger, 93500 Pantin | 100,00 | 100,00 | IG | 411 795 859 |
| Maroquinerie des Ardennes | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 428 113 518 |
| Maroquinerie Thierry | ZI Les Bracots, Rue des Fougères, 74890 Bons-en-Chablais | 43,82 | 43,82 | MEE | 312 108 368 |
| Michel Rettili Srl | Via Marostica 40, 20135 Milan (Italie) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Motsch-George V | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 440 252 476 |
| Perrin & Fils | 451, chemin du Barailon, 38690 Le Grand-Lemps | 39,52 | 39,52 | MEE | 573 620 143 |
| RTL Inc. | 105, Dorset Street La Fayette, Louisiana 70501 (États-Unis) | 100,00 | 100,00 | IG | - |
| Saint-Honoré (Bangkok) | Room G03/2, The Emporium Shopping Mall, 622 Sukhumvit Road, Klongtoey, Bangkok 10100 (Thaïlande) | 51,00 | 51,00 | IG | - |
| SC Honossy | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 393 178 025 |
| SCI Auger-Hoche | 12-22, rue Auger, 93500 Pantin | 100,00 | 100,00 | IG | 335 161 071 |
| SCI Boissy Les Mûriers | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 351 649 504 |
| SCI Boissy Nontron | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 442 307 021 |
| SCI Les Capucines | ZI les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais | 60,00 | 77,53 | IG | 408 602 050 |
| Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps | 202, chemin du Violet, 38690 Le Grand-Lemps | 100,00 | 100,00 | IG | 573 621 224 |
| Société Nontronnaise de Confection | Les Belles Places, 10, rue Jean-Moulin, 24300 Nontron | 100,00 | 100,00 | IG | 380 041 939 |
| Soficuir International | 33, avenue de Wagram, 75017 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 398 142 695 |
| Sport Soie | 27, rue Jules-Guesde, 69310 Pierre-Bénite | 95,50 | 95,50 | IG | 592 028 542 |
| Tanneries des Cuir d'Indochine et de Madagascar | 33, avenue de Wagram, 75017 Paris | 100,00 | 100,00 | IG | 582 025 755 |
| Vaucher Manufacture Fleurier | Rue de l'Hôpital 33, CH-2114 Fleurier (Suisse) | 21,05 | 21,05 | MEE | - |
| Velours Blafo** | 7, rue de Catalogne, 69150 Décines-Charpieu | 26,09 | 26,09 | MEE | 352 497 549 |

* Méthode de consolidation IG : intégrée globalement – MEE : mise en équivalence.

** Sociétés détenues majoritairement par la société Perrin & Fils, dans laquelle le groupe Hermès détient un contrôle de 39,52 %.

Comptes de la société

- 173 Compte de résultat 2008
- 174 Bilan au 31 décembre 2008
- 176 Tableau des flux de trésorerie 2008
- 177 Annexe aux états financiers
- 190 Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2008
- 192 Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2008
- 195 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Compte de résultat 2008

| | en millions d'euros | |
|---|---------------------|---------------|
| | 2008 | 2007 |
| Produits d'exploitation | 76,7 | 66,5 |
| Chiffre d'affaires (note 2) | 72,4 | 64,9 |
| Autres produits | 0,6 | 0,5 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 3,7 | 1,1 |
| Charges d'exploitation | 109,3 | 103,6 |
| Achats non stockés | 1,7 | 1,6 |
| Services extérieurs | 17,0 | 17,1 |
| Autres services extérieurs | 36,5 | 34,3 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 3,0 | 2,9 |
| Rémunérations | 23,0 | 21,5 |
| Charges sociales et autres frais de personnel | 12,0 | 8,1 |
| Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations | 11,1 | 15,4 |
| Autres charges | 5,0 | 2,7 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | (32,6) | (37,1) |
| Produits financiers | 341,1 | 269,0 |
| Produits des participations (note 10) | 274,6 | 214,6 |
| Autres intérêts et produits assimilés (note 10) | 18,0 | 8,8 |
| Reprises sur provisions et dépréciations | 39,1 | 34,1 |
| Différences positives de change | 3,9 | - |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 5,5 | 11,5 |
| Charges financières | 51,6 | 37,1 |
| Dotations aux provisions et dépréciations | 51,1 | 28,8 |
| Différences négatives de change | - | 7,6 |
| Intérêts et charges assimilées | 0,5 | 0,7 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 289,5 | 231,9 |
| RÉSULTAT COURANT | 256,9 | 194,8 |
| Produits exceptionnels (note 3) | 4,7 | 7,8 |
| Charges exceptionnelles (note 3) | 4,6 | 8,1 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 0,1 | (0,3) |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION | 257,0 | 194,5 |
| Participation des salariés | (2,4) | (2,1) |
| Impôt sur les bénéfices (note 4) | 2,9 | 4,4 |
| RÉSULTAT NET | 257,5 | 196,8 |

Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF

en millions d'euros

| | 2008 | | | 2007 |
|--|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Amortissements et dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 545,4 | 166,9 | 378,5 | 339,5 |
| Immobilisations incorporelles (note 5) | 8,1 | 6,1 | 2,0 | 1,5 |
| Concessions, brevets, marques | 0,1 | – | 0,1 | – |
| Autres | 8,0 | 6,1 | 1,9 | 1,5 |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 25,0 | 5,1 | 19,9 | 16,1 |
| Terrains | 0,3 | – | 0,3 | 0,3 |
| Constructions | 0,5 | 0,5 | – | – |
| Autres immobilisations | 22,6 | 4,6 | 18,0 | 15,8 |
| Immobilisations en cours | 1,6 | – | 1,6 | – |
| Immobilisations financières (notes 6 et 10) | 512,3 | 155,7 | 356,6 | 321,9 |
| Participations | 467,4 | 155,5 | 311,9 | 274,8 |
| Autres titres immobilisés | 3,1 | 0,2 | 2,9 | 2,9 |
| Autres immobilisations financières | 41,8 | – | 41,8 | 44,2 |
| ACTIF CIRCULANT | 826,3 | 0,1 | 826,2 | 756,3 |
| Créances d'exploitation (notes 8 et 10) | 46,3 | – | 46,3 | 33,1 |
| Créances clients et comptes rattachés | 32,3 | – | 32,3 | 23,9 |
| Autres | 14,0 | – | 14,0 | 9,2 |
| Créances diverses (notes 8 et 10) | 391,0 | – | 391,0 | 329,7 |
| Valeurs mobilières de placement (note 9) | 372,4 | 0,1 | 372,3 | 362,2 |
| Disponibilités | 16,6 | – | 16,6 | 31,3 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION (notes 8 et 11) | 3,1 | – | 3,1 | 3,4 |
| TOTAL ACTIF | 1 374,8 | 167,0 | 1 207,8 | 1 099,2 |

PASSIF

Avant répartition

en millions d'euros

| | 2008 | 2007 |
|--|----------------|----------------|
| CAPITAUX PROPRES (notes 7 et 12) | 1 049,9 | 933,9 |
| Capital | 53,8 | 54,1 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 48,6 | 43,5 |
| Réserve légale | 5,7 | 5,7 |
| Report à nouveau | 684,2 | 631,6 |
| Résultat de l'exercice | 257,5 | 196,8 |
| Provisions réglementées | 0,1 | 2,2 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note 7) | 26,7 | 35,7 |
| DETTES | 131,2 | 129,6 |
| Dettes financières (note 8) | 42,7 | 46,9 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 32,6 | 32,6 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 10,1 | 14,3 |
| Dettes d'exploitation (notes 8 et 10) | 42,1 | 37,0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 14,8 | 16,3 |
| Dettes fiscales et sociales | 27,3 | 20,7 |
| Dettes diverses (notes 8 et 10) | 46,4 | 45,7 |
| Dettes sur immobilisations | 3,1 | 4,7 |
| Autres | 43,3 | 41,0 |
| TOTAL PASSIF | 1 207,8 | 1 099,2 |

Tableau des flux de trésorerie 2008

| | en millions d'euros | |
|---|---------------------|----------------|
| | 2008 | 2007 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT* | 276,7 | 206,2 |
| Clients et autres créances | (23,9) | (10,0) |
| Dettes fournisseurs et autres dettes | (1,8) | 6,3 |
| Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation | (25,7) | (3,7) |
| FLUX ISSUS DE L'EXPLOITATION | 251,0 | 202,5 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | (1,9) | (1,2) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (5,6) | (10,4) |
| Acquisitions de titres de participations | (177,5) | (193,4) |
| Désinvestissements | 55,0 | 60,7 |
| Variation des créances et dettes liées aux immobilisations | 11,9 | 7,2 |
| FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT | (118,1) | (137,1) |
| Distribution mise en paiement | (106,3) | (102,9) |
| Augmentation/(Diminution) des capitaux propres | 5,1 | 2,0 |
| FLUX DE FINANCEMENT | (101,2) | (100,9) |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | 31,7 | (35,5) |
| Trésorerie nette à l'ouverture | 660,0 | 695,5 |
| Trésorerie nette à la clôture | 691,7 | 660,0 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | 31,7 | (35,5) |

Les dettes financières liées à la participation des salariés sont reclassées en autres dettes, et les comptes courants financiers des filiales sont reclassés en trésorerie active ou passive.

* Détail de la capacité d'autofinancement

| | en millions d'euros | |
|--|---------------------|--------------|
| | 2008 | 2007 |
| Résultat net | 257,5 | 196,8 |
| Dotations aux amortissements | 3,2 | 1,5 |
| Mouvements des provisions et dépréciations | 14,1 | 6,6 |
| Plus ou moins-values de cessions | 1,9 | 1,3 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 276,7 | 206,2 |

Annexe aux états financiers

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Les notes n° 1 à 16 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- ♦ continuité de l'exploitation ;
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ♦ indépendance des exercices ;
- ♦ méthode du coût historique ;

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a appliqué de façon rétrospective le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce règlement a entraîné un ajustement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2008 pour 9,7 M€, correspondant à l'annulation, pour la quote-part relative aux exercices postérieurs à 2007, du coût du plan d'actions gratuites émis en 2007 et provisionné au 31 décembre 2007. Le coût du plan est désormais étalé sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans à compter de décembre 2007. La charge comptabilisée à ce titre en 2008 s'élève à 2,6 M€.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et les coûts des sites internet, amortis suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1959, qui figurent au bilan pour leur valeur d'utilité à cette date. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue :

- ♦ constructions : linéaire sur 20 à 30 ans ;
- ♦ agencements et aménagements des constructions : linéaire sur 10 à 40 ans ;

- ♦ matériel et mobilier de bureau : linéaire ou dégressif sur 4 à 10 ans ;
- ♦ matériel informatique : dégressif sur 3 ans ;
- ♦ matériel de transport : linéaire sur 4 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie, eu égard aux autres participations détenues.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. Les valeurs mobilières sont évaluées, pour chaque catégorie de titres de même nature, au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur de marché.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode premier entré-premier sorti (FIFO).

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Une provision est constituée pour la différence entre le prix d'acquisition des actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires, si le prix d'acquisition est inférieur au prix d'exercice. Dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une dépréciation est constituée ; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

PROVISIONS POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER

Elles concernent les nouvelles implantations à l'étranger réalisées depuis moins de 10 ans. Elles ont été constituées dans la limite du montant de l'investissement ou des pertes d'exploitation de la filiale, au prorata du taux de détention. Lorsque la filiale a enregistré des bénéfices, des reprises ont été comptabilisées. Ces provisions figurent dans les capitaux propres. Au 31 décembre 2008, il n'existe plus aucune provision pour implantation à l'étranger.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de couverture. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture de la devise, ou au cours de clôture s'il n'y a pas de couverture. Dans ce cas, la différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en «écart de conversion». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque pour la totalité de leur valeur. Les primes sur options de change sont comptabilisées en charge lors de l'échéance.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des placements de trésorerie, des instruments financiers sont utilisés. Les gains et pertes sur différentiels de taux, ainsi que les primes correspondantes, sont appréhendés *pro-rata temporis*.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

À compter du 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisoires ou définitives) réalisées par le groupe sont considérées comme un gain immédiat (provisoire ou définitif) de l'exercice. La charge d'impôt supportée par les filiales correspond à celle qui aurait été la leur en l'absence d'intégration.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont principalement Hermès International, Castille Investissements, Compagnie des Arts de la Table, Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, Compagnie Hermès de Participations, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Établissements Marcel Gandit, Ganterie de Saint-Junien, Gordon-Choisy, Héraklion, Hermès Intérieur & Design, Hermès Sellier, Holding Textile Hermès,

Immauger, John Lobb, La Manufacture de Seloncourt, La Maroquinerie Nontronnaise, Manufacture de Haute Maroquinerie, Maroquinerie de Belley, Maroquinerie des Ardennes, Maroquinerie de Sayat, Maroquinerie de Saint-Antoine, Motsch George V, SC Honossy, SCI Auger-Hoche, SCI Boissy Les Mûriers, SCI Boissy Nontron, Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps, Société Nontronnaise de Confection, Soficuir International, Sport Soie et Tanneries des Cuir de l'Indochine et de Madagascar.

RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, Hermès International comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les obligations d'Hermès International sont calculées annuellement par un actuaire indépendant, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les prestations sont partiellement préfinancées au moyen de fonds externes (compagnies d'assurances). Les actifs ainsi détenus sont évalués à leur juste valeur.

Au compte de résultat, la charge reportée correspond à la somme :

- du coût des services rendus, qui matérialise l'augmentation des engagements liée à l'acquisition d'une année de droit complémentaire ;
- et de la charge d'intérêt, qui traduit la désactualisation des engagements.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent 10 % du montant de l'engagement, brut des placements dédiés ou de la valeur de marché de ces placements en fin d'exercice (méthode du «corridor»). L'amortissement de ces écarts se fera à compter de l'exercice suivant leur constatation sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

NOTE 2 - CHIFFRE D'AFFAIRES

| | en millions d'euros | |
|-------------------------|---------------------|-------------|
| | 2008 | 2007 |
| Prestations de services | 34,8 | 29,4 |
| Redevances | 37,6 | 35,5 |
| TOTAL | 72,4 | 64,9 |

Les prestations de services concernent les refacturations aux filiales de prestations de communication, loyers, personnel détaché, assurances et honoraires.

Les redevances sont calculées sur le chiffre d'affaires des filiales de production.

NOTE 3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| | en millions d'euros | | | |
|---|---------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | 2008 | | 2007 | |
| | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Provisions pour investissement à l'étranger | - | 2,1 | - | 0,9 |
| Cessions d'immobilisations corporelles et financières | 4,6 | 2,6 | 8,0 | 6,8 |
| Provisions pour amortissements dérogatoires | - | - | 0,1 | 0,1 |
| TOTAL | 4,6 | 4,7 | 8,1 | 7,8 |

NOTE 4 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

4.1 - Ventilation de l'impôt sur les résultats

| | en millions d'euros | |
|--|---------------------|--------------|
| | 2008 | 2007 |
| Résultat avant impôt et participations | 257,0 | 194,5 |
| Participation des salariés | (2,4) | (2,1) |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | 254,6 | 192,4 |
| Impôt société seule ⁽¹⁾ | (3,6) | 1,4 |
| Impôt résultant de l'intégration | 6,5 | 3,0 |
| IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES | 2,9 | 4,4 |
| RÉSULTAT NET | 257,5 | 196,8 |

(1) Y compris un produit d'impôt de 0,8 M€ en 2008 au titre de la participation des salariés 2007.

La charge d'impôt tient compte de la contribution supplémentaire de 3,30 %.

L'impôt sur les sociétés d'Hermès International seule intègre les exonérations applicables dans le cadre du régime mère-fille pour les revenus des participations.

Le produit d'impôt prend en compte l'effet du régime d'intégration fiscale lié, d'une part, aux résultats déficitaires de certaines filiales et, d'autre part, à la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les produits des participations.

4.2 - Accroissements ou allègements de la dette future d'impôt

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | | Variations | | 31/12/2008 | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|----------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Décalages certains ou éventuels | | | | | | |
| Provisions réglementées | - | 0,8 | 0,8 | - | - | - |
| Autres charges non déductibles temporairement | 6,2 | - | 1,9 | 1,6 | 6,5 | - |
| Total | 6,2 | 0,8 | 2,7 | 1,6 | 6,5 | - |

Les accroissements ou allègements de la dette future d'impôt ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,30 %.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2008 |
|--|-------------|---------------|-------------|-------------|
| Immobilisations incorporelles | 6,2 | 1,9 | - | 8,1 |
| Immobilisations corporelles | 19,4 | 5,6 | - | 25,0 |
| TOTAL VALEURS BRUTES | 25,6 | 7,5 | - | 33,1 |
| Amortissements immobilisations incorporelles | 4,7 | 1,4 | - | 6,1 |
| Amortissements immobilisations corporelles | 3,3 | 1,8 | - | 5,1 |
| TOTAL AMORTISSEMENTS | 8,0 | 3,2 | - | 11,2 |
| TOTAL VALEURS NETTES | 17,6 | 4,3 | - | 21,9 |

5.1 - Immobilisations incorporelles

Les augmentations de l'exercice portent principalement sur des développements du site internet marchand et les coûts liés à l'ouverture d'un site institutionnel.

5.2 - Immobilisations corporelles

Les acquisitions concernent essentiellement des travaux ou des agencements sur les sites du 28, rue du Faubourg-Saint-Honoré et du 13-15, rue de la Ville-l'Évêque.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2008 |
|--|--------------|---------------|----------------|--------------|
| Immobilisations financières | 437,4 | 231,9 | (157,0) | 512,3 |
| Dépréciation des immobilisations financières | 115,5 | 46,8 | (6,7) | 155,6 |
| TOTAL VALEURS NETTES | 321,9 | 185,1 | (150,3) | 356,7 |

6.1 - Immobilisations financières

Les mouvements s'analysent comme suit.

- Augmentation de 231,9 M€, dont :
 - souscription à des augmentations de capital de filiales pour 38,0 M€ ;
 - souscription au capital de filiales créées en 2008 pour 45,3 M€ ;
 - achats d'actions propres pour 92,2 M€, dont 48,0 M€* en direct et 44,2 M€ par l'intermédiaire du contrat de liquidité ;
 - achats de SICAV dans le cadre du contrat de liquidité pour 54,4 M€ ;
 - 2,0 M€ de mouvements divers, dont 1,7 M€ d'avance à la filiale H.W.
- Diminution de 157,0 M€, dont :
 - annulation d'actions propres pour 48,0 M€* ;

- cession d'actions propres par l'intermédiaire du contrat de liquidité pour 43,3 M€ ;
- cession de SICAV dans le cadre du contrat de liquidité pour 52,5 M€ ;
- liquidation de la société Financière Saint-Éloi, ce qui se traduit par une sortie d'actifs pour 1,7 M€ ;
- cession de la filiale Saint-Honoré Chile, ce qui se traduit par une sortie de titres de participation pour 4,2 M€ ;
- remboursement du prêt capitalisable consenti à la filiale Hermès GmbH pour 7,0 M€ ;
- 0,3 M€ de remboursement de prêts divers.

Les augmentations de capital ou les souscriptions au capital des sociétés créées en 2008 sont les suivantes :

| | Investissements (en millions d'euros) | % de détention après investissements |
|--------------------------------------|--|---|
| Castille Investissements | 38,0 | 100 % |
| Hermès Immobilier Genève | 44,5 | 100 % |
| Hermès India Retail and Distributors | 0,8 | 51 % |
| H.W. | n/s | 49 % |

n/s : non significatif.

* Actions autodétenues

En 2008, Hermès International a acheté 640 702 de ses propres actions d'une valeur nominale de 0,51 €. Elles ont été intégralement annulées pour une valeur de 48,0 M€. Au 31 décembre 2008, Hermès International détient 61 000 de ses propres actions, dans le cadre d'un contrat de liquidité et valorisées pour 6,2 M€ sur la base du cours moyen de Bourse du dernier mois de l'exercice, soit 102,43 €.

6.2 - Dépréciation des immobilisations financières

Les dépréciations pour titres concernent principalement les filiales Castille Investissements, Compagnie Hermès de Participations, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Héraklion, Hermès India Retail and Distributors, John Lobb, Maroquinerie de Saint-Antoine et Maroquinerie de Belley.

NOTE 7 - PROVISIONS

en millions d'euros

| | 31/12/2007 | Augmen- tations | Diminutions | | Autres | 31/12/2008 |
|---|--------------|--------------------|-------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|
| | | | Provisions utilisées | Provisions non utilisées | | |
| Provisions réglementées | 2,2 | - | (2,1) | - | - | 0,1 |
| Implantation à l'étranger | 2,1 | - | (2,1) | - | - | - |
| Amortissements dérogatoires | 0,1 | - | - | - | - | 0,1 |
| Provisions pour risques et charges | 35,7 | 12,2 | (0,3) | (11,2) | (9,7) | 26,7 |
| Provisions pour risques | 12,9 | 5,6 | (0,3) | (11,2) | - | 7,0 |
| Provisions pour charges | 22,8 | 6,6 | - | - | (9,7) | 19,7 |
| Provisions pour dépréciation | 137,7 | 46,8 | - | (28,8) | - | 155,7 |
| Immobilisations financières (note 6) | 115,5 | 46,8 | - | (6,7) | - | 155,6 |
| Comptes clients et autres | 22,2 | - | - | (22,1) | - | 0,1 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 175,6 | 59,0 | (2,4) | (40,0) | (9,7) | 182,5 |

7.1 - Provisions réglementées

Les provisions pour implantation à l'étranger constituées antérieurement en Argentine et au Chili ont été reprises dans leur intégralité, car constituées depuis 10 ans.

7.2 - Provisions pour risques

Les dotations et reprises concernent d'une part des risques inhérents aux filiales conformément aux règles et méthodes comptables, correspondant aux quote-parts de capitaux propres négatifs, et, d'autre part, des actions contentieuses en cours.

7.3 - Provisions pour charges

Elles intègrent notamment :

- le coût du plan d'attribution de 170 025 actions gratuites octroyées aux salariés en novembre 2007 pour 2,8 M€, dont 2,6 M€ comptabilisées en 2008 (voir note 12) ;
- des indemnités de fin de carrière et des charges liées au régime complémentaire de retraite au profit des dirigeants et cadres supérieurs. Ces sommes sont périodiquement versées à des fonds de retraite.

7.4 - Dépréciation des clients et autres

La reprise concerne essentiellement la dépréciation du compte courant de notre filiale Castille Investissements.

NOTE 8 - ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

en millions d'euros

| | < 1an | De 1 à 5 ans | Montant brut | Dépré- ciation | 31/12/2008 Montant net | 31/12/2007 Montant net |
|--|--------------|-----------------|-----------------|-------------------|------------------------------|------------------------------|
| ACTIF IMMOBILISÉ | - | 41,8 | 41,8 | - | 41,8 | 44,2 |
| Créances rattachées à des participations | - | 2,1 | 2,1 | - | 2,1 | 7,4 |
| Autres immobilisations financières | - | 39,7 | 39,7 | - | 39,7 | 36,8 |
| ACTIF CIRCULANT | 440,4 | - | 440,4 | - | 440,4 | 366,2 |
| Créances d'exploitation | 46,3 | - | 46,3 | - | 46,3 | 33,1 |
| Créances diverses | 391,0 | - | 391,0 | - | 391,0 | 329,7 |
| Comptes de régularisation | 3,1 | - | 3,1 | - | 3,1 | 3,4 |
| TOTAL | 440,4 | 41,8 | 482,2 | - | 482,2 | 410,4 |
| DETTES | | | | | | |
| Dettes financières | 37,8 | 4,9 | 42,7 | - | 42,7 | 46,9 |
| Dettes d'exploitation | 42,1 | - | 42,1 | - | 42,1 | 37,0 |
| Dettes diverses | 46,4 | - | 46,4 | - | 46,4 | 45,7 |
| TOTAL | 126,3 | 4,9 | 131,2 | - | 131,2 | 129,6 |

Les autres immobilisations financières intègrent la valeur des actions Hermès International autodétenues pour 6,2 M€ au 31 décembre 2008.

Les créances et dettes diverses correspondent prin-

cipalement aux comptes courants financiers des filiales. Les dettes financières concernent des comptes courants bancaires pour 32,7 M€ et des fonds bloqués de participation des salariés pour 10,1 M€.

Analyse des valeurs brutes par échéance

en millions d'euros

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Actif immobilisé | | |
| inférieur à un an | - | 8,8 |
| plus d'un an et moins de cinq ans | 41,8 | 36,8 |
| Actif circulant | | |
| inférieur à un an | 440,4 | 388,3 |
| plus d'un an et moins de cinq ans | - | - |
| Dettes | | |
| inférieures à un an | 126,2 | 120,2 |
| plus d'un an et moins de cinq ans | 5,0 | 9,4 |

NOTE 9 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

| | en millions d'euros | |
|---|---------------------|-------------------|
| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| SICAV et fonds communs de placement | 251,8 | 206,6 |
| Titres de créances négociables | 75,0 | 120,0 |
| Actions propres Hermès International ⁽¹⁾ | 30,6 | 28,6 |
| Instruments dérivés | 15,0 | 7,1 |
| TOTAL VALEUR BRUTE | 372,4 | 362,3 |

(1) Ce poste comprend des actions d'Hermès International acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites au profit des salariés. Elles représentent 30,6 M€ pour 441 000 actions. Ces actions s'ajoutent aux 61 000 autres actions d'autocontrôle détenues par ailleurs (cf. note 6).

NOTE 10 - PARTS DES ENTREPRISES LIÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

| | en millions d'euros | | | |
|--|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| | Montant net au 31/12/2008 | dont entreprises liées | Montant net au 31/12/2007 | dont entreprises liées |
| Bilan | | | | |
| Immobilisations financières | 356,6 | 315,1 | 321,9 | 284,9 |
| Créances d'exploitation | 46,3 | 42,8 | 33,1 | 29,1 |
| Créances diverses | 391,0 | 390,7 | 329,7 | 322,2 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 14,8 | 2,2 | 16,3 | 2,2 |
| Dettes fiscales et sociales | 27,3 | - | 20,7 | - |
| Dettes sur immobilisations | 3,1 | - | 4,7 | 0,2 |
| Autres dettes | 43,3 | 42,6 | 41,0 | 40,6 |
| Compte de résultat | | | | |
| Produits des participations | 274,6 | - | 214,6 | 213,6 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 18,0 | 9,6 | 8,8 | 7,3 |

NOTE 11 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

| | en millions d'euros | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------|
| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Honoraires de communication | 1,0 | 1,4 |
| Loyers | 1,9 | 1,9 |
| Divers | 0,2 | 0,1 |
| TOTAL | 3,1 | 3,4 |

NOTE 12 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 53 830 506,12 €, divisé en 105 550 012 actions d'une valeur nominale de 0,51 € à la suite des opérations intervenues au cours de l'exercice 2008 :

- souscription de 101 500 actions à 0,51 €, suite à des levées d'options ;
- réduction de 0,3 M€ faisant suite à l'annulation de 640 702 actions d'autocontrôle au nominal de 0,51 €.

Les capitaux propres intègrent au 31 décembre 2008 l'annulation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2007 au titre du plan d'actions gratuites octroyé en novembre 2007 (pour la quote-part correspondant aux exercices ultérieurs, soit 9,7 M€), en accord avec le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008. Le coût du plan est désormais étalé sur la période d'acquisition des droits, soit une charge de 2,6 M€ au titre de l'année 2008.

en millions d'euros

| | Capital | Primes d'émission fusion et apport | Réserves et report à nouveau | Résultat de l'exercice | Provisions réglementées | Total |
|--|-------------|---|------------------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------|
| Solde au 31 décembre 2006 avant affectation du résultat | 54,5 | 41,6 | 587,5 | 225,6 | 3,2 | 912,4 |
| Affectation du résultat 2006 | - | - | 122,7 | (122,7) | - | - |
| Dividendes distribués au titre de l'exercice | - | - | - | (102,9) | - | (102,9) |
| Variation de capital et primes associées | - | 1,9 | - | - | - | 1,9 |
| Résultat de l'exercice 2007 | - | - | - | 196,8 | - | 196,8 |
| Annulation de titres d'autocontrôle | (0,4) | - | (72,9) | - | - | (73,3) |
| Autres variations de la période | - | - | - | - | (1,0) | (1,0) |
| Solde au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat | 54,1 | 43,5 | 637,3 | 196,8 | 2,2 | 933,9 |
| Affectation du résultat 2007 | - | - | 90,5 | (90,5) | - | - |
| Dividendes distribués au titre de l'exercice | - | - | - | (106,3) | - | (106,3) |
| Variation de capital et primes associées | - | 5,1 | - | - | - | 5,1 |
| Résultat de l'exercice 2008 | - | - | - | 257,5 | - | 257,5 |
| Annulation de titres d'autocontrôle | (0,3) | - | (47,6) | - | - | (47,9) |
| Autres variations de la période | - | - | 9,7 | - | (2,1) | 7,6 |
| Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat | 53,8 | 48,6 | 689,9 | 257,5 | 0,1 | 1 049,9 |

NOTE 13 - EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

13.1 - Risque de change

Le groupe est exposé à un risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est généralement couvert en totalité, sur la base de flux de trésorerie

futurs hautement probables, soit par des ventes à terme, soit par des options, éligibles à la comptabilité de couverture. La position de change au 31 décembre 2008 se décompose comme suit :

en millions d'euros

| Devise | Créances / (Dettes) au 31/12/2008 | Flux futurs de trésorerie | Position nette avant gestion | Position hors bilan | Position nette après gestion | Ratio de couverture | Sensibilité de 1 % |
|-------------------|---|------------------------------|------------------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Dollar australien | 0,4 | - | 0,4 | (0,4) | - | 95 % | (0,2) |
| Dollar canadien | - | - | (0,1) | 0,1 | - | 78 % | 0,2 |
| Franc suisse | 25,9 | 3,2 | 29,1 | (30,8) | (1,7) | 106 % | 17,0 |
| Couronne tchèque | 0,7 | - | 0,8 | (0,7) | 0,1 | 91 % | (0,7) |
| Livre sterling | (0,3) | (0,2) | (0,5) | 0,2 | (0,3) | 42 % | 3,0 |
| Dollar Hong Kong | (3,4) | (0,1) | (3,4) | (7,7) | (11,1) | (224) % | 111,0 |
| Yen | 149,6 | 0,9 | 150,4 | (187,3) | (36,9) | 125 % | 368,8 |
| Dollar Singapour | 0,2 | 0,1 | 0,4 | (5,3) | (4,9) | 1284 % | 49,1 |
| Baht thaïlandais | - | - | - | - | - | (399) % | 0,4 |
| Dollar américain | 2,3 | (0,5) | 1,7 | (6,5) | (4,8) | 371 % | 47,0 |
| Synthèse | 175,4 | 3,4 | 178,8 | (238,4) | (59,6) | 133 % | 595,6 |

Le détail des contrats de change est le suivant :

en millions d'euros

| | Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾ | Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾ | Valeur de marché des contrats ⁽³⁾ | | | Total |
|--|---|--|--|----------------------------------|-----------------|--------------|
| | | | Couverture de flux de trésorerie futurs | Couverture de juste valeur | Non affectés | |
| Options achetées | | | | | | |
| Put HKD | 46,8 | 5,9 | 0,2 | - | 0,8 | 1,0 |
| Put JPY | 136,0 | 74,6 | 2,1 | - | 0,2 | 2,3 |
| Put SGD | 47,2 | 42,4 | 1,1 | - | 0,1 | 1,2 |
| Put USD | 190,7 | 76,2 | 3,7 | - | 3,0 | 6,7 |
| | 420,7 | 199,1 | 7,1 | - | 4,1 | 11,2 |
| Contrats de change à terme ⁽⁴⁾ | | | | | | |
| HKD | (6,0) | (6,0) | 0,2 | - | - | 0,2 |
| JPY | (73,7) | (73,7) | 7,7 | - | - | 7,7 |
| SGD | (42,2) | (42,2) | 0,8 | - | - | 0,8 |
| USD | (76,8) | (76,8) | 0,7 | - | - | 0,7 |
| Autres | 3,2 | 3,2 | (0,1) | - | - | (0,1) |
| | (195,5) | (195,5) | 9,3 | - | - | 9,3 |
| Swaps cambistes ⁽⁴⁾ | | | | | | |
| HKD | 0,5 | 0,5 | - | - | - | - |
| JPY | 148,6 | 148,6 | - | - | 1,9 | 1,9 |
| SGD | 0,4 | 0,4 | - | - | - | - |
| USD | 2,2 | 2,2 | - | - | (0,1) | (0,1) |
| Autres | 28,6 | 28,6 | - | (0,1) | (0,9) | (1,0) |
| | 180,3 | 180,3 | - | (0,1) | 0,9 | 0,8 |
| Options vendues | | | | | | |
| Put HKD | (33,6) | - | - | - | (0,6) | (0,6) |
| Put JPY | (23,8) | - | - | - | (0,1) | (0,1) |
| Put USD | (109,7) | - | - | - | (2,8) | (2,8) |
| | (167,1) | - | - | - | (3,5) | (3,5) |
| Total | 238,4 | 183,9 | 16,4 | (0,1) | 1,5 | 17,8 |

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

Ces opérations de couverture étant effectuées de gré à gré, exclusivement avec des banques de premier

rang, le groupe n'encourt pas de risque significatif de contrepartie.

Rappel de la position de change et détail des contrats de change au 31 décembre 2007

en millions d'euros

| Devise | Créances / (Dettes) au 31/12/2007 | Flux futurs de trésorerie | Position nette avant gestion | Position hors bilan | Position nette après gestion | Ratio de couverture | Sensibilité de 1 % |
|-------------------|---|------------------------------|------------------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Dollar australien | - | - | - | - | - | (265 %) | - |
| Dollar canadien | - | - | - | 0,1 | - | 138 % | - |
| Franc suisse | 21,9 | 2,7 | 24,6 | (24,1) | 0,5 | 98 % | - |
| Couronne tchèque | - | - | - | - | - | 449 % | - |
| Livre sterling | 0,1 | 0,1 | 0,1 | (0,1) | 0,1 | 46 % | - |
| Dollar Hong Kong | 0,1 | (0,1) | - | 0,1 | 0,1 | (562 %) | - |
| Yen | 107,9 | 0,5 | 108,4 | (108,1) | 0,3 | 100 % | - |
| Dollar Singapour | - | 0,1 | 0,1 | (0,1) | - | 81 % | - |
| Baht thaïlandais | - | - | - | - | - | (84 %) | - |
| Dollar américain | 1,9 | (0,7) | 1,3 | (1,1) | 0,2 | 86 % | - |
| Synthèse | 131,9 | 2,6 | 134,5 | (133,3) | 1,2 | 99 % | - |

en millions d'euros

| | Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾ | Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾ | Valeur de marché des contrats ⁽³⁾ | | | Total |
|--|---|--|--|----------------------------------|-----------------|---------------|
| | | | Couverture de flux de trésorerie futurs | Couverture de juste valeur | Non affectés | |
| Options achetées | | | | | | |
| Put HKD | 39,0 | 39,0 | 1,9 | - | - | 1,9 |
| Put JPY | 130,5 | 106,3 | 5,2 | - | 0,6 | 5,8 |
| Put SGD | 72,5 | 58,3 | 1,9 | - | 0,2 | 2,1 |
| Put USD | 86,5 | 86,5 | 6,1 | - | - | 6,1 |
| | 328,5 | 290,1 | 15,1 | - | 0,8 | 15,9 |
| Contrats de change à terme ⁽⁴⁾ | | | | | | |
| HKD | (39,1) | (39,1) | (1,6) | - | - | (1,6) |
| JPY | (105,6) | (105,6) | (6,7) | - | - | (6,7) |
| SGD | (58,1) | (58,1) | (1,9) | - | - | (1,9) |
| USD | (87,2) | (87,2) | (4,9) | - | - | (4,9) |
| Autres | 2,7 | 2,7 | - | - | - | - |
| | (287,3) | (287,3) | (15,1) | - | - | (15,1) |
| Swaps cambistes ⁽⁴⁾ | | | | | | |
| JPY | 107,4 | 107,4 | - | - | 1,0 | 1,0 |
| USD | 1,7 | 1,7 | - | - | - | - |
| Autres | 21,4 | 21,4 | - | - | (0,1) | (0,1) |
| | 130,5 | 130,5 | - | - | 0,9 | 0,9 |
| Options vendues | | | | | | |
| Put JPY | (24,2) | - | - | - | (0,6) | (0,6) |
| Put SGD | (14,2) | - | - | - | (0,2) | (0,2) |
| | (38,4) | - | - | - | (0,8) | (0,8) |
| Total | 133,3 | 133,3 | - | - | 0,9 | 0,9 |

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors-bilan. (2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change. (3) Gain/(Perte). (4) Vente/(Achat).

13.2 - Autres engagements financiers

en millions d'euros

| | Engagements donnés bruts | Engagements donnés résiduels | Engagements reçus |
|---|-------------------------------------|---|------------------------------|
| Cautions bancaires* | 239,7 | 67,8 | 4,0 |
| Rachats de titres | 1,6 | 1,6 | 16,9 |
| Écarts actuariels sur engagements de retraite | 8,4 | - | - |

* Les cautions significatives accordées sont rémunérées en fonction d'un taux aligné sur les conditions bancaires du marché.

Les cautions et garanties portent principalement sur des cautions données sur des emprunts contractés par les filiales d'Hermès International ou sur des lignes de crédit/facilité bancaire groupe.

Les engagements résiduels correspondent au solde des emprunts restant à rembourser ou au montant des lignes de crédit/facilité réellement utilisées au 31 décembre 2008.

Deux cautions « parapluie » sont accordées aux

banques HSBC et BNP Paribas pour un montant maximal respectivement de 75 M€ et 100 M€ afin de permettre aux filiales désignées par Hermès International de bénéficier d'une facilité bancaire globale groupe. En date du 31 décembre 2008, les lignes réellement utilisées s'élèvent respectivement à 12,3 M€ et à 29,7 M€.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le montant des déficits des filiales susceptibles d'être restitué par Hermès International à ses filiales s'élève au 31 décembre 2008 à 41,6 M€, contre 37,9 M€ au 31 décembre 2007.

NOTE 14 - EFFECTIF

L'effectif inscrit se décompose ainsi (y compris les contrats à durée déterminée de plus de 9 mois) :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| Cadres et assimilés | 218 | 186 |
| Employés | 20 | 28 |
| TOTAL | 238 | 214 |

NOTE 15 - ENGAGEMENTS AU TITRE DES AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les sommes dues au titre des indemnités légales de départ à la retraite du personnel et de retraites complémentaires sont versées à une compagnie d'assurances. Le solde de l'engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

Pour l'exercice 2008, les hypothèses actuarielles ont été les suivantes :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| - âge de départ à la retraite | 61 à 65 ans |
| - évolution des salaires | 3 à 4 % |
| - taux d'actualisation | 5,25 % |
| - taux de rendement attendu/actif | 4,5 % |

Au 31 décembre 2008, la valeur de l'engagement au titre des avantages au personnel postérieurs à l'emploi s'élève à 28,3 M€. Les sommes dues sont versées pour partie à une compagnie d'assurances ; la valeur des fonds s'élève à 2 M€. Le solde de l'engagement fait l'objet d'une provision pour charges, pour un montant de 16,6 M€. Après application de la méthode du « corridor », la valeur des écarts actuariels au 31 décembre 2008 s'élève à 8,4 M€. Le coût des services passés non reconnus, lié à une modification de régime intervenue en 2006, s'élève à 1,3 M€.

NOTE 16 - INFORMATION RELATIVE AU DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (AVIS N° 2004-F CU DU CNC)

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève, au 31 décembre 2008, à 15 702 heures.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2008

TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

| | en milliers d'euros | |
|---|---------------------|----------------|
| | Nombre de titres | Valeurs nettes |
| Valeurs d'inventaire supérieures à 100 000 € | | |
| Castille Investissements | 1 000 000 | 1 007 |
| Compagnie Hermès de Participations | 4 200 000 | 21 441 |
| Comptoir Nouveau de la Parfumerie | 753 498 | 24 970 |
| ERM Warenhandels GmbH | 1 | 1 263 |
| ERM-WHG Warenhandels | 1 | 1 235 |
| Financière Saint-Honoré | 3 000 | 1 694 |
| Ganterie de Saint-Junien | 14 000 | 457 |
| Gordon-Choisy | 95 675 | 1 663 |
| Herlee | 43 500 000 | 4 511 |
| Hermès Argentina | 37 747 | 1 394 |
| Hermès Australia | 6 500 000 | 4 409 |
| Hermès Benelux Scandinavie | 57 974 | 3 164 |
| Hermès Canada | 1 000 | 1 501 |
| Hermès de Paris (Mexico) | 5 850 621 | 1 134 |
| Hermès GmbH | 1 | 7 218 |
| Hermès Asia Pacific | 314 999 999 | 43 483 |
| Hermès Grèce | 566 666 | 1 700 |
| Hermès Holding GB | 7 359 655 | 10 535 |
| Hermès Iberica | 69 311 | 4 952 |
| Hermès Immobilier Genève | 70 000 | 44 457 |
| Hermès India Retail Distributors | 4 813 074 | 338 |
| Hermès International Portugal | 799 200 | 485 |
| Hermès Italie | 412 200 | 13 196 |
| Hermès Japon | 4 400 | 13 727 |
| Hermès Monte-Carlo | 13 198 | 201 |
| Hermès of Paris | 114 180 | 10 903 |
| Hermès Prague | 38 000 | 1 086 |
| Hermès Sellier | 310 278 | 4 788 |
| Hermès South East Asia | 1 000 000 | 2 201 |
| Holding Textile Hermès | 767 756 | 12 652 |
| Immauger | 1 375 | 2 096 |
| John Lobb | 3 962 273 | 1 386 |
| La Manufacture de Seloncourt | 2 398 536 | 5 703 |
| La Maroquinerie Nontronnaise | 5 000 | 167 |
| Manufacture de Haute Maroquinerie | 430 000 | 3 111 |
| Maroquinerie de Belley | 147 172 | 1 790 |
| Maroquinerie de Sayat | 45 649 | 5 118 |
| Maroquinerie des Ardennes | 284 063 | 10 527 |
| SC Honossy | 210 099 | 3 203 |
| SCI Auger Hoche | 4 569 400 | 6 966 |
| SCI Boissy Les Mûriers | 8 699 | 1 326 |
| SCI Boissy Nontron | 99 999 | 936 |
| SCI Les Capucines | 24 000 | 366 |
| Soficuir International | 232 141 | 29 945 |
| Valeurs d'inventaire inférieures à 100 000 € | | 448 |
| TOTAL | | 314 853 |

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

| | en millions d'euros | |
|---|---------------------|--------------|
| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Titres de créances négociables | 75,0 | 120,0 |
| SICAV de trésorerie | 251,8 | 206,6 |
| Actions propres Hermès International dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés | 30,6 | 28,6 |
| Instruments dérivés | 15,0 | 7,1 |
| Total valeurs brutes | 372,4 | 362,3 |
| Dépréciation des actions propres Hermès International | - | (0,1) |
| Total valeurs nettes | 372,4 | 362,2 |

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2008

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS

A - Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital d'Hermès International

1. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Castille Investissements | 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris |
| Compagnie Hermès de Participations | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| Comptoir Nouveau de la Parfumerie | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| ERM Warenhandels GmbH | Seilergasse 16, 1010 Vienne (Autriche) |
| ERM-WHG Warenhandels GmbH | Graben 21, 1010 Vienne (Autriche) |
| Financière Saint-Honoré | 9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 12 (Suisse) |
| Gordon-Choisy | 17, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris |
| Héraklion | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| Herlee | 25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong) |
| Hermès Argentina | Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine) |
| Hermès Asia Pacific | 25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong) |
| Hermès Australia | Level 11, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie) |
| Hermès Benelux Scandinavie | 50 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique) |
| Hermès Canada | 131, Bloor Street West, Toronto, Ontario M5S 1R1 (Canada) |
| Hermès de Paris (Mexico) | Avenida Presidente Mazaryk 422, local « A », Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique) |
| Hermès GmbH | Marstallstrasse 8, 80539 Munich (Allemagne) |
| Hermès Grèce | Rue Stadiou 4 et rue Voukourestiou 1, City Link, 10564 Syngtagma Athènes (Grèce) |
| Hermès Holding GB | 1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni) |
| Hermès Iberica | Jose Ortega y Gasset 12, 28006 Madrid (Espagne) |
| Hermès Immobilier Genève | C/ Hermès(Suisse), 4, rue de la Tour-de-l'Île, 1204 Genève (Suisse) |
| Hermès India Retail and Distributors | G/5-9 Shopping Arcade, The Oberoi, Dr Zakir Hussain Marg, 110003 New Delhi (Inde) |
| Hermès International Portugal | Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal) |
| Hermès Italie | Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie) |
| Hermès Japon | 4-3, Ginza 5-Chome Chuo-Ku, Tokyo 104-0061 (Japon) |
| Hermès of Paris | 55 East, 59th Street, 10022 New York (États-Unis) |
| Hermès Prague | Parizska 12/120, 11000 Prague (République tchèque) |
| Hermès Sellier | 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris |
| Hermès South East Asia | One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour) |
| Holding Textile Hermès | 16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite |
| Immauger | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| John Lobb | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| La Manufacture de Seloncourt | 18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt |
| Manufacture de Haute Maroquinerie | ZAE Les Combaruches, 825, boulevard Jean-Jules-Herbert, 73100 Aix-les-Bains |
| Maroquinerie de Belley | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| Maroquinerie de Saint-Antoine | 12-14, rue Auger, 93500 Pantin |
| Maroquinerie de Sayat | 12-16, rue Auger, 93500 Pantin |
| Maroquinerie des Ardennes | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| SC Honossy | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| SCI Auger-Hoche | 12-22, rue Auger, 93500 Pantin |
| SCI Boissy Les Mûriers | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| SCI Boissy Nontron | 23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris |
| Soficuir International | 33, avenue de Wagram, 75017 Paris |

2. PARTICIPATIONS (10 % à 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

1. FILIALES (non reprises en A)

- françaises (ensemble)
- étrangères (ensemble)

2. PARTICIPATIONS (non reprises en A)

- dans sociétés françaises (ensemble)
- dans sociétés étrangères (ensemble)

TOTAL

| Capital | Capitaux propres | | Quote-part du capital détenu | Valeur brute inventaire titres détenus [en K€] | Valeur nette inventaire titres détenus [en K€] | Prêts consentis et non remboursés [en K€] | Cautions et avals fournis [en K€] | Chiffre d'affaires de l'exercice [en K€] | Bénéfice ou perte sur l'exercice [en K€] | Dividendes encaissés sur l'exercice [en K€] |
|----------------|------------------|------------|------------------------------|--|--|---|-----------------------------------|--|--|---|
| [en K devises] | [en K devises] | | [en %] | | | | | | | |
| 1 000 | EUR | 845 | EUR | 100,00 % | 107 303 | 1 007 | - | - | (4 936) | - |
| 42 000 | EUR | 18 275 | EUR | 100,00 % | 42 013 | 21 441 | - | - | (8 797) | - |
| 9 072 | EUR | 26 973 | EUR | 99,67 % | 27 146 | 24 970 | - | 115 401 | 13 672 | 19 591 |
| 35 | EUR | 35 | EUR | 100,00 % | 1 263 | 1 263 | - | 233 | 32 | - |
| 35 | EUR | 35 | EUR | 100,00 % | 1 235 | 1 235 | - | 54 | 20 | - |
| 3 000 | CHF | 32 111 | CHF | 100,00 % | 1 694 | 1 694 | - | - | 15 743 | 7 398 |
| 1 531 | EUR | 11 501 | EUR | 100,00 % | 1 663 | 1 663 | - | 28 043 | 1 296 | - |
| 1 262 | EUR | (620) | EUR | 100,00 % | 4 276 | - | - | - | (735) | - |
| 65 000 | HKD | 113 767 | HKD | 66,92 % | 4 511 | 4 511 | - | 9 664 | 3 944 | - |
| 3 974 | ARS | 6 978 | ARS | 94,99 % | 3 760 | 1 394 | - | 4 | 2 983 | 278 |
| 315 000 | HKD | 711 249 | HKD | 100,00 % | 43 483 | 43 483 | - | 57 306 | 39 696 | 24 894 |
| 6 500 | AUD | 14 242 | AUD | 100,00 % | 4 409 | 4 409 | - | 11 185 | 1 337 | 1 199 |
| 2 665 | EUR | 6 452 | EUR | 100,00 % | 3 164 | 3 164 | - | 20 000 | 843 | - |
| 2 000 | CAD | 9 592 | CAD | 100,00 % | 1 501 | 1 501 | - | 13 212 | 1 448 | 592 |
| 1 705 | MXN | 53 350 | MXN | 51,00 % | 1 134 | 1 134 | - | 5 255 | 356 | - |
| 7 200 | EUR | 15 646 | EUR | 100,00 % | 7 218 | 7 218 | - | 55 067 | 4 166 | - |
| 1 700 | EUR | 2 671 | EUR | 100,00 % | 1 700 | 1 700 | - | 4 775 | 606 | 150 |
| 7 360 | GBP | 11 775 | GBP | 100,00 % | 10 535 | 10 535 | - | 1 546 | 3 838 | - |
| 4 228 | EUR | 10 710 | EUR | 100,00 % | 4 952 | 4 952 | - | 20 889 | 520 | - |
| 70 000 | CHF | 67 416 | CHF | 100,00 % | 44 457 | 44 457 | - | - | (1 628) | - |
| 94 355 | INR | 45 204 | INR | 51,01 % | 822 | 338 | - | 709 | (771) | - |
| 800 | EUR | 705 | EUR | 99,90 % | 999 | 485 | 400 | 2 386 | 196 | - |
| 7 786 | EUR | 18 833 | EUR | 90,00 % | 13 196 | 13 196 | - | 63 156 | 4 491 | 6 265 |
| 220 000 | JPY | 14 913 959 | JPY | 100,00 % | 13 727 | 13 727 | - | 20 603 | 376 724 | 41 036 |
| 11 418 | USD | 148 747 | USD | 100,00 % | 10 903 | 10 903 | - | 3 004 | 210 172 | 23 481 |
| 8 018 | CZK | 29 178 | CZK | 100,00 % | 1 090 | 1 086 | - | 1 745 | (211) | - |
| 4 976 | EUR | 187 092 | EUR | 99,77 % | 4 788 | 4 788 | - | 865 462 | 147 084 | 129 696 |
| 1 000 | SGD | 93 260 | SGD | 100,00 % | 2 201 | 2 201 | - | 101 267 | 21 721 | 15 852 |
| 5 758 | EUR | 15 838 | EUR | 100,00 % | 12 652 | 12 652 | - | 8 590 | 1 791 | - |
| 2 269 | EUR | 2 900 | EUR | 92,34 % | 2 096 | 2 096 | - | - | 95 | - |
| 2 100 | EUR | 1 136 | EUR | 100,00 % | 8 496 | 1 386 | - | 5 221 | (679) | - |
| 2 399 | EUR | 6 055 | EUR | 100,00 % | 11 143 | 5 703 | - | 10 033 | 1 414 | - |
| 6 450 | EUR | 4 021 | EUR | 100,00 % | 3 111 | 3 111 | - | 7 740 | (522) | - |
| 1 766 | EUR | 1 747 | EUR | 100,00 % | 4 165 | 1 790 | - | 6 189 | (131) | - |
| 679 | EUR | 382 | EUR | 100,00 % | 2 597 | - | - | 4 849 | 99 | - |
| 730 | EUR | 5 712 | EUR | 100,00 % | 5 118 | 5 118 | - | 6 810 | (442) | - |
| 4 545 | EUR | 12 092 | EUR | 100,00 % | 10 527 | 10 527 | - | 8 603 | (315) | - |
| 3 151 | EUR | 4 217 | EUR | 100,00 % | 3 203 | 3 203 | - | - | (288) | - |
| 6 946 | EUR | 10 776 | EUR | 99,99 % | 6 966 | 6 966 | - | - | (526) | - |
| 1 322 | EUR | 3 078 | EUR | 99,99 % | 1 326 | 1 326 | - | - | 133 | - |
| 1 000 | EUR | 942 | EUR | 100,00 % | 1 000 | 936 | - | - | 9 | - |
| 4 500 | EUR | 10 863 | EUR | 100,00 % | 30 334 | 29 945 | - | - | 5 795 | 8 300 |
| | | | | | 1 657 | 1 472 | - | - | - | - |
| | | | | | 127 | 3 | - | - | - | - |
| | | | | | 200 | 164 | 1 720 | - | - | 7 |
| | | | | | 656 | - | - | - | - | - |
| | | | | | 470 517 | 314 853 | 2 120 | 25 157 | - | 274 622 |

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

| | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|-----------------------|-------------|--------------------------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social (en millions d'euros) | 53,8 | 54,1 | 54,5 | 55,6 | 56,6 |
| Nombre d'actions en circulation | 105 550 012 | 106 089 214 | 106 874 814 ¹ | 36 333 854 | 36 977 172 |
| Résultat global des opérations effectuées | | | | | |
| | (en millions d'euros) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 72,4 | 64,9 | 50,8 | 47,2 | 43,1 |
| Résultat avant impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations | 267,1 | 202,6 | 229,7 | 200,4 | 233,7 |
| Impôt sur les bénéfices (produit) | (2,9) | (4,4) | (9,2) | (9,2) | (11,1) |
| Participation des salariés (charge) | 2,4 | 2,1 | 1,9 | 1,7 | 1,5 |
| Résultat après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations | 257,5 | 196,8 | 225,6 | 223,2 | 213,6 |
| Résultat distribué (autocontrôle inclus) | 108,7 ⁽²⁾ | 106,3 | 103,0 | 92,3 | 75,4 |
| Résultat par action | | | | | |
| | (en euros) | | | | |
| Résultat après impôt et participation, mais avant amortissements, provisions et dépréciations | 2,54 | 1,93 | 2,22 ⁽¹⁾ | 5,72 | 6,56 |
| Résultat après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations | 2,44 | 1,86 | 2,11 ⁽¹⁾ | 6,14 | 5,78 |
| Dividende net attribué à chaque action | 1,03 ⁽²⁾ | 1,00 | 0,95 ⁽¹⁾ | 2,50 | 2,00 |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés (effectifs permanents payés en fin de période) | 238 | 214 | 216 | 197 | 175 |
| Masse salariale (en millions d'euros) | 23,0 | 21,5 | 18,9 | 17,0 | 15,6 |
| Sommes versées au titre des avantages sociaux (en millions d'euros) | 12,0 | 8,1 | 9,9 | 10,1 | 9,1 |

(1) Après division du nominal par 3, intervenue le 10 juin 2006.

(2) Sous réserve des décisions de l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009.

Assemblée générale mixte du 2 juin 2009

198 Ordre du jour

200 Exposé des motifs des résolutions

205 Rapport du Conseil de surveillance

207 Rapports des commissaires aux comptes

– *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*

– *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

– *Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (treizième résolution)*

– *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés*

– *Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (neuvième résolution)*

– *Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (onzième et douzième résolutions)*

– *Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance*

– *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (quinzième résolution)*

– *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux (quatorzième résolution)*

218 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte

Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2009

I – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

[1] Présentation des rapports à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire

Rapports de la Gérance :

- sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;
- sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- sur les résolutions à caractère ordinaire.

Rapport du président du Conseil de surveillance :

- sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Rapport du Conseil de surveillance.

Rapports des commissaires aux comptes :

- sur les comptes annuels ;
- sur les comptes consolidés ;
- sur les conventions et engagements réglementés ;
- sur le rapport du président du Conseil de surveillance.

[2] Vote des résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés.

Troisième résolution

Quitus.

Quatrième résolution

Affectation du résultat.

Cinquième résolution

Approbation des conventions réglementées.

Sixième résolution

Jetons de présence et rémunérations.

Septième résolution

Autorisation donnée à la Gérance pour opérer sur les actions de la société.

Huitième résolution

Pouvoirs.

II – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

[1] Présentation des rapports à soumettre à l'Assemblée générale extraordinaire

Rapport de la Gérance :

– sur les résolutions à caractère extraordinaire.

Rapport du Conseil de surveillance.

Rapports des commissaires aux comptes :

- sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (neuvième résolution) ;
- sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (onzième et douzième résolutions) ;
- sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (treizième résolution) ;
- sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux (quatorzième résolution) ;
- sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (quinzième résolution).

[2] Vote des résolutions à caractère extraordinaire

Neuvième résolution

Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la société (article L 225-209).

Dixième résolution

Délégation de compétence à la Gérance d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes et attribution gratuite d'actions et/ou élévation du nominal des actions existantes.

Onzième résolution

Délégation de compétence à la Gérance d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Douzième résolution

Délégation de compétence à la Gérance d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec délai de priorité.

Treizième résolution

Délégation de compétence à la Gérance à l'effet de procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés.

Quatorzième résolution

Autorisation à la Gérance de consentir des options d'achat d'actions.

Quinzième résolution

Autorisation à la Gérance d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société.

Seizième résolution

Modification des statuts.

Dix-septième résolution

Pouvoirs.

Exposé des motifs des résolutions

Nous vous invitons à approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées et qui vous sont présentées ci-après.

I – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes et quitus

Par les 1^{re}, 2^e et 3^e résolutions, nous vous demandons de prendre acte du montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, d'un montant de 108 140 €, d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils vous ont été présentés, et de donner quitus à la Gérance de sa gestion pour ledit exercice.

Affectation du résultat

Par la 4^e résolution, nous soumettons à votre approbation l'affectation du bénéfice de l'exercice, qui s'établit à 257 482 852,92 €. Sur ce montant et en application des statuts, il y a lieu d'attribuer la somme de 1 725 135,11 € à l'associé commandité. Le Conseil de surveillance vous propose de fixer à 1,03 € le montant du dividende par action. La distribution proposée représente une progression de 3 % du dividende par rapport à l'année précédente.

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

Le détachement du dividende interviendrait le 5 juin 2009.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 9 juin 2009, et les actions Hermès International détenues par la société, au jour de la mise

en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Report à nouveau ».

Nous vous rappelons que, pour les trois exercices précédents, le montant du revenu global par action s'est établi comme suit :

| En euros | | | |
|--|-------|------|------|
| Exercices | 2005* | 2006 | 2007 |
| Dividende | 2,50 | 0,95 | 1,00 |
| Montant éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI | 40 % | 40 % | 40 % |

* Avant division du nominal par trois intervenue le 10 juin 2006.

Nous vous signalons enfin que le tableau prescrit par l'article R 225-102 du Code de commerce sur les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure page 195.

Conventions réglementées

Par la 5^e résolution, nous vous demandons d'approuver les conventions visées aux articles L 226-10, L 225-38 à L 225-40 du Code de commerce qui sont relatées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes en pages 210 à 212. Il vous sera donné rapport des conventions qui ont été soumises à l'autorisation du Conseil de surveillance depuis la clôture de l'exercice lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009.

Jetons de présence et rémunérations

Par la 7^e résolution, nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence et rémunérations du Conseil de surveillance à la somme de 282 000 euros, afin de permettre le versement au président du Conseil de surveillance de 100 000 euros. Cette rémunération reflète le temps consacré à la société par le président du Conseil de surveillance. Ce

montant serait valable au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1^{er} janvier 2009 et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

Délégation à la Gérance – Programme de rachat d'actions

Par la 7^e résolution, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la Gérance d'opérer sur les actions de la société, dans les conditions qui y sont précisées, notamment :

- les opérations d'achat et de vente des titres seraient autorisées dans la limite d'un nombre maximal de titres représentant jusqu'à 10 % du capital social ;
- le prix maximal d'achat hors frais serait fixé à 200 euros par action. Le montant maximal des fonds pouvant être engagés serait fixé à 750 millions d'euros en application des dispositions de l'article L 225-210 du Code de commerce.

La durée de validité de cette autorisation serait de dix-huit mois, à compter du jour de l'Assemblée générale.

II – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Délégations à la Gérance – Annulation d'actions

Par la 9^e résolution, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la Gérance de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse dans la limite de 10 % du capital.

Cette autorisation permettrait notamment à la société d'annuler des actions correspondant à des options d'achat d'actions qui ne peuvent plus être exercées et qui sont devenues caduques.

La durée de validité de cette autorisation serait de vingt-quatre mois, à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégations à la Gérance – Augmentations de capital (cas général)

Par les 10^e, 11^e et 12^e résolutions, nous vous demandons de renouveler un certain nombre de résolutions destinées à doter la Gérance d'un ensemble d'autorisations lui permettant, le cas échéant, de procéder à diverses opérations financières emportant augmentation du capital de votre société avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Ces résolutions sont conçues comme le prévoit la loi pour donner à la Gérance la souplesse nécessaire pour agir au mieux des intérêts de votre société, sous le contrôle du Conseil de surveillance de la société ainsi que du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité.

La diversité des produits financiers et les évolutions rapides des marchés nécessitent de disposer de la plus grande souplesse afin de choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la société et ses actionnaires, afin de réaliser rapidement les opérations, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

La Gérance aura ainsi la faculté de procéder en toutes circonstances, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, dans la limite du plafond ci-après défini. Conformément à l'article L 233-32 du Code de commerce, ces autorisations seront suspendues en période d'offre publique, sauf si elles s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la société et que leur mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 20 % du capital social, plafond auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

De même, le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 20 % du capital social.

Ces émissions pourront comporter soit le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (11^e résolution), soit la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (12^e résolution).

La suppression du droit préférentiel de souscription vous est demandée afin de permettre, en accélérant le processus de placement des émissions, d'accroître les chances de succès de celles-ci.

Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission sans droit préférentiel :

- la Gérance pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les titres par priorité ;
- la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions qui sera émise, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % conformément à la réglementation en vigueur.

Il vous est également proposé de renouveler la délégation habituelle permettant à la société d'aug-

menter le capital par incorporation de réserves (10^e résolution).

Délégations à la Gérance – Augmentation de capital en faveur des salariés

Par la 13^e résolution, nous vous demandons de déléguer à la Gérance tous pouvoirs pour procéder, sous le contrôle du Conseil de surveillance de la société et du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce, dès lors que ces salariés adhèrent à un plan d'épargne entreprise ou de groupe.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de la présente délégation ne pourra excéder 1 % du nombre d'actions ordinaires de la société au moment où l'augmentation de capital serait décidée.

Délégations à la Gérance – Options d'achat

Par la 14^e résolution, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la Gérance de consentir des options d'achat d'actions aux salariés et dirigeants sociaux de la société et de ses filiales, et de leurs conjoints, afin de poursuivre la politique d'association du personnel au développement du groupe.

Le nombre total d'options d'achat pouvant être consenties et le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourront représenter un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre d'actions ordinaires au jour où les options d'achat seraient consenties et non encore exercées, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes.

Le prix d'achat des actions serait fixé par la Gérance

dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

Compte tenu de la réglementation actuellement en vigueur, le prix d'achat sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seraient consenties, sans pouvoir être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société en vue de l'attribution aux salariés au titre de la participation et, le cas échéant, dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions. Ce prix ne pourrait être modifié, sauf si la société venait à réaliser des opérations financières visées à l'article L 225-181 du Code de commerce, pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la Gérance procéderait à un ajustement du nombre et du prix des actions selon les dispositions légales. Les options pourraient être exercées dans un délai de deux à sept ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Conformément aux nouvelles dispositions légales, la société veillerait, en cas d'attribution d'options d'achat à un gérant :

- soit d'attribuer également de telles options à l'ensemble des salariés de la société et à au moins 90 % des salariés de ses filiales françaises ;
- soit de procéder à une attribution gratuite d'actions aux salariés visés ci-dessus ;
- soit d'améliorer (ou de mettre en place le cas échéant) les modalités d'intéressement et/ou de participation des salariés de la société et de ses filiales.

En outre, conformément au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF auquel la société a adhéré, les options attribuées à la Gérance seraient soumises à des conditions de performance définies au moment de leur attribution.

La durée de validité de cette autorisation serait de trente-huit mois, à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégations à la Gérance – Attribution d'actions gratuites

Par la 15^e résolution, nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée à la Gérance de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes de la société.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement et le nombre total des options d'achat d'actions consenties et non encore levées ne pourront représenter un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre d'actions ordinaires de la société au jour de l'attribution.

La période d'acquisition des actions attribuées ne pourra pas être inférieure à deux ans, et la période de conservation des actions par les bénéficiaires ne pourra pas être inférieure à deux ans, sauf les cas particuliers énoncés dans la résolution.

De la même façon que pour les options d'achat d'actions, conformément aux nouvelles dispositions légales, la société veillerait, en cas d'attribution gratuite d'actions à la Gérance :

- soit à procéder à une attribution gratuite d'actions à l'ensemble des salariés de la société et à au moins 90 % des salariés de ses filiales françaises ;
- soit à attribuer des options d'achat d'actions aux salariés visés ci-dessus ;
- soit à améliorer (ou à mettre en place le cas échéant) les modalités d'intéressement et/ou de participation des salariés de la société et de ses filiales.

En outre, conformément au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF auquel la société a adhéré, les actions gratuites

attribuées à la Gérance seraient soumises à des conditions de performance définies au moment de leur attribution.

La durée de validité de cette autorisation serait de trente-huit mois, à compter du jour de l'Assemblée générale.

Modifications des statuts

Par la 16^e résolution, nous vous proposons de modifier l'article 18.2 des statuts pour instaurer un renouvellement des membres du Conseil de surveillance par tiers chaque année.

Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 2 juin 2009

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rendons compte de l'accomplissement de notre mission pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008.

À titre préliminaire, nous vous précisons :

- ◆ que nous avons été régulièrement informés par la Gérance des opérations sociales et de leurs résultats ;
- ◆ que le bilan et ses annexes ainsi que le compte de résultat nous ont été communiqués dans les conditions prévues par la loi ;
- ◆ que les opérations soumises en vertu de dispositions expresses des statuts à autorisation préalable du Conseil de surveillance ont effectivement reçu notre accord, comme on le verra ci-après ;
- ◆ enfin que le Conseil de surveillance a été conduit à statuer sur les questions relevant de sa compétence exclusive au regard des statuts.

1. Observations sur les comptes sociaux et consolidés

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur les activités et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les commentaires qui vous ont été présentés nous paraissant complets. Nous émettons un avis favorable à l'approbation des comptes.

2. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver l'affectation des résultats telle qu'elle figure dans le projet des résolutions soumises à votre approbation et qui prévoit le détachement du dividende le 5 juin 2009 et la mise en paiement le 9 juin 2009 d'un dividende net par action de 1,03 €.

3. Avis et autorisations donnés par le Conseil de surveillance

Conventions réglementées

La Gérance nous a informés des projets de conventions à intervenir au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et relevant des dispositions combinées des articles L 226-10, L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce, et les a soumis à notre autorisation préalable. Vous trouverez, dans le rapport spécial des commissaires aux comptes

en pages 210 à 212, une présentation succincte des conventions autorisées au cours de l'exercice 2008, ainsi que de celles précédemment autorisées et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice.

Avis, autorisations et travaux divers

En 2008, le Conseil de surveillance a été amené à :

- prendre acte de la mise en place d'un plan sélectif d'options d'achat d'actions soumis à des conditions de performance en faveur de certains dirigeants et collaborateurs du groupe ;
- prendre acte des travaux et des conclusions du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ;
- fixer une mesure d'encadrement des levées d'options d'achat d'actions de la part de M. Patrick Thomas en sa qualité de gérant (cf. page 43 du rapport de la Gérance) ;
- autoriser et à fixer les conditions de performance relatives aux engagements conclus en faveur de M. Patrick Thomas à raison de la cessation de ses fonctions de gérant (cf. page 42 du rapport de la Gérance) ;
- modifier le mode de détermination du montant des jetons de présence à verser à chaque membre du Conseil (instauration d'une partie variable basée sur l'assiduité) ;
- décider de la proposition d'affectation du résultat à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008 ;
- émettre un avis favorable sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008 et à prendre connaissance des rapports préparés par la Gérance ;
- examiner les documents de gestion prévisionnelle ;
- prendre connaissance du rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et du rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- prendre acte des modifications et/ou suppressions de délégations de signatures réalisées par la Gérance dans le cadre des règles prudentielles ;
- prendre acte des projets de cession et d'acquisition du groupe ;

- prendre acte de projets d’investissement ;
- autoriser la Gérance à consentir une garantie solidaire et indéfinie liée à la bonne exécution par JL & Co de ses engagements au titre d’un bail commercial ;
- renouveler M. Jérôme Guerrand aux fonctions de président du Conseil de surveillance, avec les mêmes pouvoirs que précédemment et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- nommer MM. Maurice de Kervénoaël et Ernest-Antoine Seillière aux fonctions statutaires de vice-président du Conseil de surveillance pour la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- décider de la composition, des missions et du fonctionnement du Comité d’audit et du Comité des rémunérations, ainsi que de la rémunération de leurs membres ;
- désigner un groupe de travail au sein du Conseil de surveillance chargé d’étudier les recommandations de place en matière de gouvernement d’entreprise et de faire des propositions au Conseil ;
- prendre acte de l’information présentée par la Direction juridique sur la réglementation relative à l’utilisation ou à la communication d’une information privilégiée (délit d’initié) ;
- prendre acte de l’information présentée par la Direction juridique sur la réglementation relative aux déclarations des franchissements de seuils ;
- prendre acte de l’information présentée par la Direction juridique sur la réglementation relative aux obligations de déclarations des dirigeants ;
- examiner les propositions du Comité des rémunérations visant à la prise en compte des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et arrêter le texte du communiqué à publier à cet égard ;
- autoriser la Gérance à consentir une garantie solidaire et indéfinie liée à la bonne exécution par Hermès China de ses engagements au titre de ses investissements ;
- approuver la souscription par Hermès International d’un engagement « parapluie » d’un montant principal maximal de 100 000 000 € en faveur de

la banque BNP Paribas pour garantir les lignes de crédit d’exploitation de ses filiales ;

- autoriser la Gérance à consentir des avals, cautions et garanties en faveur des filiales dont le capital social est détenu directement ou indirectement à plus de 50 % par Hermès International, pendant l’exercice 2009, et sous réserve que leur total ne dépasse pas 10 000 000 € et que chaque engagement ne dépasse pas 3 000 000 €.

4. Contrôles effectués par le Conseil de surveillance

Plans d’options de souscription d’actions – Levées d’options au cours de l’exercice 2008

Lors de nos réunions en date du 28 août 2008 et du 21 janvier 2009, nous avons pris acte des augmentations de capital réalisées du fait de la levée d’options par un certain nombre de bénéficiaires, dans le cadre des plans d’options de souscription d’actions décidés par la Gérance, conformément à l’autorisation de l’Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1998.

Les informations relatives au nombre d’actions créées au cours de l’exercice 2008 figurent au rapport de la Gérance, en page 44.

Annulation d’actions au cours de l’exercice 2008

Lors de notre réunion en date du 21 janvier 2009, nous avons pris acte des réductions de capital réalisées du fait des annulations d’actions autodétenues décidées par la Gérance, conformément à l’autorisation des Assemblées générales extraordinaires des 5 juin 2007 et 3 juin 2008.

Les informations relatives au nombre d’actions annulées au cours de l’exercice 2008 figurent au rapport de la Gérance, en page 71.

5. Avis sur les résolutions proposées à l’Assemblée générale mixte du 2 juin 2009

Nous sommes favorables à tous les projets de résolutions présentés.

Telles sont les informations, opinions et précisions qu’il nous a paru utile de porter à votre connaissance dans le cadre de la présente assemblée, en vous recommandant l’adoption de l’ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hermès International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes intitulée « Règles et méthodes comptables », qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– la note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et, en tant que de besoin, la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés, ainsi que les informations s'y rapportant données dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :


- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à ceux-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hermès International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède annuellement à un test de dépréciation des *goodwill* et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.8 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues dans ce cadre ;
- la note 1.17 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres avantages au personnel. Ces engagements, s'agissant des régimes à prestations définies, ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 26 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

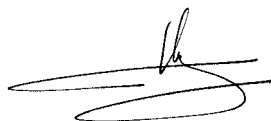
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (treizième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International et en exécution de la mission prévue par les articles L 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation à la Gérance (avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi) de la compétence de décider de l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés dès lors que ces bénéficiaires sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Ce projet d'émission d'actions ou de valeurs mobilières est soumis à votre approbation en application des dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail.

Le nombre total d'actions ou de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en une ou plusieurs fois, en application de cette délégation, est plafonné à 1 % du capital social.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Gérance d'établir un rapport conformément aux articles R 225-113 et R 225-114 du Code

de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de la Gérance relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission que la Gérance viendrait à décider dans le cadre de cette délégation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport de la Gérance.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.


Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Gérance.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

a) Cautions et garanties données

Votre Conseil de surveillance du 9 décembre 2008 a autorisé la conclusion des cautions et garanties décrites ci-dessous :

– garantie à la BNP Paribas (China), en faveur de Hermès China pour un emprunt en principal de 65 000 000 yuans (équivalent au 31 décembre 2008 à 6 845 276 euros) contracté dans le cadre des investissements et travaux liés à la Maison Shanghai ;

– engagement « parapluie » d'un montant principal maximal de 100 000 000 euros en faveur de la banque BNP Paribas pour garantir les lignes de crédit d'exploitation des filiales ;

– autorisation globale à la Gérance de consentir des avals, cautions et garanties en faveur des filiales dont le capital social est détenu directement ou indirectement à plus de 50 % par Hermès International, pendant l'exercice 2009, et sous réserve que leur total ne dépasse pas 10 000 000 euros et que chaque engagement ne dépasse pas 3 000 000 euros. Aucune de ces cautions ou garanties n'a été appelée au cours de l'exercice 2008.

b) Mise en place d'un nouveau régime général de prévoyance y compris en faveur d'un gérant

Personne concernée : M. Patrick Thomas (Conseil de surveillance du 9 décembre 2008)

Hermès International a institué, le 1^{er} octobre 2004, un régime de remboursement des frais médicaux ainsi qu'un régime de prévoyance collectif dont le gérant bénéficiait comme les autres salariés de la société. Compte tenu de la doctrine actuelle de la Direction de la sécurité sociale et de certaines pratiques en vigueur, ce dispositif doit être considéré comme facultatif. Aussi, afin de tenir compte de la modification de l'environnement légal et réglementaire depuis 2003, il a été décidé de mettre en place (au sens donné à cette notion par la Direction de la sécurité sociale dans sa circulaire de juillet 2006) un régime obligatoire. Ce nouveau régime se substitue au précédent à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le respect de la procédure jurisprudentielle relative à la modification des usages. Ce nouveau formalisme ne modifie cependant en rien les garanties des deux régimes, qui restent inchangées.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

a) Rémunération des membres des comités

Par décisions de votre Conseil de surveillance en date du 26 janvier 2005 et du 2 juin 2005, la rémunération des membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations a été fixée à 5 000 euros par an pour les membres et à 10 000 euros par an pour les présidents.

Au titre de l'exercice 2008, le montant total versé par Hermès International au titre de leurs fonctions s'élève à 45 000 euros pour l'ensemble des membres des comités.

b) Convention de prestations de services

Par décisions de votre Conseil de surveillance en date du 23 mars 2005 et du 14 septembre 2005, une convention de prestations de services avait été conclue entre la société Hermès International et la société Émile Hermès SARL portant sur des missions courantes de nature juridique et financière. Votre Conseil de surveillance du 11 décembre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention pour y ajouter une mission de secrétariat et revoir les conditions financières comme suit :

– le prix des missions de nature juridique est porté à 55 157 euros pour 2008 ;

– le prix des missions de nature financière reste fixé à 15 450 euros pour 2008 ;

– le prix des missions de secrétariat sera facturé *pro rata temporis*, soit 41 200 euros pour 2008 ;

– ces prix de base sont révisés à la hausse de 3 % au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2008.

Au titre de l'exercice 2008, la facturation par Hermès International de ces missions s'est élevée à 111 807 euros.

c) Contrat de mission de conception

Contrat et son avenant entre Hermès International et le Cabinet RDAI concernant une mission de conception pour l'application du concept architectural aux boutiques Hermès (Conseils de surveillance du 20 mars 2003 et du 15 septembre 2004).

Au titre de l'exercice 2008, le montant des honoraires comptabilisés par Hermès International s'élève à 110 705 euros hors taxes.

d) Bail commercial

Signature d'un protocole entre Hermès International et la société SIFAH visant à établir, au bénéfice de Hermès International, pour les locaux du 28-30-32, rue du Faubourg-Saint-Honoré faisant l'objet d'une promesse de cession d'un bail commercial par la société SOGEC et sous réserve de l'exercice par la société SIFAH – ou de toute filiale qu'elle se substituerait – de son option d'achat :

- un bail commercial de neuf ans, renouvelable obligatoirement trois fois, dont le loyer tiendra compte de la valeur locative des locaux et de la prise en charge par Hermès International des travaux de rénovation et d'une partie des indemnités d'éviction à verser aux occupants actuels ;

- assorti d'un droit préférentiel d'achat de second rang portant sur les biens immobiliers sis au 26-28-30-32, rue du Faubourg-Saint-Honoré et appartenant à la société SIFAH ou à l'une de ses filiales, ou sur les parts sociales de la société SIFAH ou de l'une de ses filiales qui serait propriétaire de ces biens immobiliers.

La société SIFAH s'est substituée, tant pour l'option d'achat que pour la mise en place du bail commercial, à la société par actions simplifiée « 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré », filiale contrôlée majoritairement (Conseil de surveillance du 21 mars 2000).

Un avenant à ce protocole, ayant notamment pour objet, d'une part, de modifier les stipulations du protocole relatives aux travaux à réaliser dans l'ensemble immobilier du 28-30-32, rue du Faubourg-Saint-Honoré et, d'autre part, de confier le suivi de la conception et de la réalisation des travaux à Hermès International dans le cadre d'un mandat, a été signé le 16 février 2005 et autorisé par votre Conseil de surveillance en date du 26 janvier 2005 et du 23 mars 2005. Dans l'avenant à ce protocole, la part du budget prévisionnel des travaux incombant à Hermès International avait été estimée à 6 000 000 euros.

Au 31 décembre 2008, le montant des immobilisations inscrit dans les comptes d'Hermès International au titre de ces travaux s'élève à 9 078 768 euros.

e) Cautions et garanties données

- Caution « parapluie » d'un montant principal maximal de 75 000 000 euros en faveur de la banque HSBC pour permettre aux filiales désignées par Hermès International de bénéficier d'une facilité bancaire globale groupe (Conseil de surveillance du 26 janvier 2005).

- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès GB Ltd, auprès de London & Provincial Shop Centres, en relation avec la prise à bail d'un magasin sis à Londres 179/180 Sloane Street, et portant sur la bonne exécution par Hermès GB Ltd de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 16 février 1988).

- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris Inc. auprès de 693, Madison Avenue Company L.P., en relation avec la prise à bail des locaux du magasin sis au 691-693-695 Madison Avenue à New York, et portant sur la bonne exécution par Hermès of Paris Inc. de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 23 septembre 1998).

- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris Inc. auprès de Carlton House Inc., en relation avec la prise à bail de locaux du magasin John Lobb, sis 680 Madison Avenue à New York, et portant sur la bonne exécution par Hermès of Paris Inc. de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 23 mars 1999).

- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Japan Development Bank d'un montant initial de 5 000 000 000 yens, remboursable jusqu'au 20 mai 2013 (Conseil de surveillance du 25 mai 1998). Sur l'exercice 2008, une commission a été facturée pour 4 941 542 yens (31 147 euros).

- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Japan Development Bank, d'un montant initial de 2 500 000 000 yens, remboursable jusqu'au 20 avril 2013 (Conseil de surveillance du 23 mars 1999). Sur l'exercice 2008, une commission a été facturée pour 2 436 667 yens (15 358 euros).

- Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès Of Paris Inc. auprès de 23 Wall Commercial Owners LLC au titre des engagements pris en relation avec la prise à bail d'un local commercial situé au rez-de-chaussée du 15 Broad Street à New York (Conseil de surveillance du 25 janvier 2006).

- Garantie solidaire ou à première demande consentie en faveur de la société South Coast Plaza au titre des engagements pris par JL & Co en relation avec la prise à bail d'un local à usage de boutique situé dans le centre commercial de South Coast Plaza (Californie, États-Unis), pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} mai 2007.

- Garantie solidaire et indéfinie en faveur de la société The Streets of Buckhead Development Co au titre des engagements pris par JL & Co en relation avec un projet de prise à bail d'une durée de dix ans pour un local à usage de boutique situé à Atlanta.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

– Garantie solidaire accordée en faveur de M^{me} Maria del Carmen Ordonez de Briozzo au titre des engagements pris par Hermès Argentina suite au transfert à cette dernière du contrat de bail portant sur les locaux de la boutique Hermès de Buenos Aires d'une durée de dix ans.

Aucune de ces cautions et garanties données n'a été appelée au cours de l'exercice 2008.

f) Contrats de licences de marque

Les contrats de licence d'exploitation de la marque Hermès concédés aux sociétés Hermès Sellier, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Compagnie des Arts de la Table, La Montre Hermès et Hermès Intérieur & Design ont fait l'objet de renouvellement et de révision des conditions par autorisation de votre Conseil de surveillance du 13 septembre 2006.

Les redevances enregistrées à ce titre par votre société pour l'exercice 2008 se sont élevées à :

- 29 585 345 euros hors taxes incombant à Hermès Sellier ;
- 4 550 089 euros hors taxes incombant à Comptoir Nouveau de la Parfumerie ;
- 691 087 euros hors taxes incombant à la Compagnie des Arts de la Table ;
- 2 656 664 euros hors taxes incombant à La Montre Hermès ;
- 52 322 euros hors taxes incombant à Hermès Intérieur & Design.

g) Engagements avec le mandataire social

– Régime de retraite complémentaire en faveur d'un mandataire social

Votre Conseil de surveillance du 13 septembre 2006 a autorisé la conclusion d'un avenant au règlement de régime de retraite complémentaire mis en place en 1991 au profit de dirigeants de la société, y compris le gérant mandataire social. Les principales modifications ont porté sur le champ d'application, les bénéficiaires potentiels, les conditions d'attribution des prestations et les garanties octroyées

par le régime. Cet avantage permet de verser des rentes annuelles calculées en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle, ces rentes représentant un pourcentage de la rémunération, par année d'ancienneté. Ce régime est assorti d'une rente de réversion à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant. Par ailleurs, le gérant, personne physique, bénéficie également, au même titre que tous les salariés des sociétés françaises du groupe, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, mis en place au cours de l'année 2006. La rente maximale, y compris les versements au titre des régimes de base et de tout régime supplémentaire mis en place au sein du groupe, ne pourra excéder 70 % de la dernière rémunération (part fixe et part variable des traitements et salaires).

– Engagement au bénéfice de M. Patrick Thomas au titre de la cessation de ses fonctions de gérant
Votre Conseil de surveillance du 19 mars 2008 a autorisé la conclusion d'une convention entre votre société et M. Patrick Thomas prévoyant le versement à M. Patrick Thomas, au titre de la cessation de ses fonctions de gérant, d'une indemnité égale à vingt-quatre mois de rémunération, sous réserve de la réalisation des conditions de performance suivantes : atteinte d'au moins quatre budgets (taux de croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel mesurés à taux constants) sur les cinq derniers exercices et sans dégradation de l'image de marque d'Hermès.

h) Bail commercial – 26 rue du Faubourg-Saint-Honoré

Votre Conseil de surveillance du 24 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un bail commercial portant sur des locaux situés à Paris VIII^e, 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à usage de boutique, stockage et locaux techniques, pour une durée de neuf ans ferme, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2005 et moyennant un loyer annuel de 696 000 euros hors taxes et hors charges. Ce bail a été consenti par la société SIFAH à Hermès International, et le loyer a été fixé aux conditions de marché après une expertise contradictoire. Les loyers versés en 2008 s'élèvent à 788 288 euros hors taxes.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (neuvième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International, et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209 du Code de commerce en cas de réduction de capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce et dans la limite de 10 % de son capital social. Cette autori-

sation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale (septième résolution) et serait donnée jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Votre Gérance vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

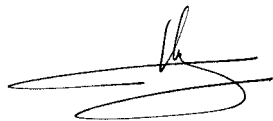
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé qu'elle ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions telle qu'exposée à la septième résolution.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (onzième et douzième résolutions)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L 225-135, L 225-136 et L 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation à la Gérance de la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Gérance vous propose, sous le contrôle du Conseil de surveillance et du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, et sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions, et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (11^e résolution) ;
- émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission (12^e résolution), étant précisé que ces valeurs mobilières pourront être émises par l'une des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social dans les conditions prévues à l'article L 228-93 du Code de commerce, et à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme au titre des 10^e, 11^e et 12^e résolutions ainsi que des titres de créances susceptibles d'être émis au titre des 11^e et 12^e résolutions, ne pourra excéder 20 % du capital social, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des

actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Il appartient à votre Gérance et à votre Conseil de surveillance d'établir un rapport conformément aux articles R 225-113, R 225-114 et R 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu des rapports de la Gérance et du Conseil de surveillance relatifs à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport de la Gérance au titre de la 12^e résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 11^e résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 12^e résolution.

Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Gérance en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L 226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité

des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L 226-10-1 du Code de commerce.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (quinzième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société Hermès International ou des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par votre société, ou de certaines catégories d'entre eux.

Votre Gérance vous propose de l'autoriser, pour une période de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes, en une ou plusieurs fois, dans la limite, conjointe avec l'émission d'options d'achat d'actions non encore levées, de 2 % du nombre d'actions ordinaires de la société au jour

de l'attribution gratuite des actions. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle elle souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport de la Gérance s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

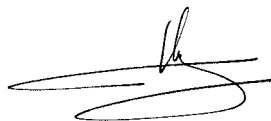
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux (quatorzième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L 225-177 et R 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société Hermès International et des sociétés ou des groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce.

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Votre Gérance vous propose de l'autoriser, pour une période de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des options d'achat d'actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite, conjointe avec l'attribution gratuite d'actions prévue en quinzième résolution,

de 2 % du nombre d'actions ordinaires de la société au jour où les options seraient consenties. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat d'actions sont mentionnées dans le rapport de la Gérance, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

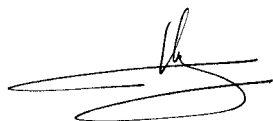
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

À Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2009

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



I - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation de la société, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes sociaux, le bilan et les

annexes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'Assemblée prend acte que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées au cours de l'exercice 2008 à 108 140 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation du groupe, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux

comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice consolidé d'un montant de 290 226 691 euros.

Troisième résolution

Quitus

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Gérance de sa gestion pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008 et clos le 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 257 482 852,92 euros et le report à nouveau à 684 197 618,27 euros, approuve l'affectation de ces sommes représentant un total de 941 680 471,19 euros, telle qu'elle est proposée par le Conseil de surveillance, à savoir :

- ◆ aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social;

- ◆ à l'associé commandité, en application de l'article 26 des statuts, la somme de 1 725 135,11 euros;
- ◆ aux actionnaires titulaires d'actions existantes au 31 décembre 2008, un dividende de 1,03 euro par action, soit un total de 108 716 512,36 euros;
- ◆ au poste « Report à nouveau », le solde, soit 831 238 823,72 euros;
- ◆ ensemble 941 680 471,19 euros.

L'Assemblée générale ordinaire décide que :

- la date de détachement du dividende sera le 5 juin 2009;
- le dividende sera mis en paiement le 9 juin 2009.

Les actions Hermès International détenues par la société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Report à nouveau ». Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte, suivant les dispositions de l'article 47 de la loi n° 65.566 du 12 juillet 1965, qu'il a été distribué aux actionnaires, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

| En euros | | | |
|--|------|------|-------|
| Exercices | 2007 | 2006 | 2005* |
| Dividende | 1,00 | 0,95 | 2,50 |
| Montant éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI | 40 % | 40 % | 40 % |

* Avant division du nominal par trois intervenue le 10 juin 2006.

Cinquième résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions

combinées des articles L 226-10, L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2008.

Sixième résolution

Jetons de présence et rémunérations

L'Assemblée générale des actionnaires fixe à 282 000 euros le montant total des jetons de présence et rémunérations attribuables aux membres du

Conseil de surveillance et aux membres des comités créés en son sein, au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1^{er} janvier 2009 et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé.

Septième résolution

Autorisation donnée à la Gérance pour opérer sur les actions de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance, du rapport spécial relatif au programme de rachat d'actions et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, décide :

1) de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2008 en sa dix-septième résolution ;

2) d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

- ◆ autorise la Gérance, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter, dans la limite légale, des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital ;

◆ décide que les actions pourront être achetées en vue :

– d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconvenue par l'Autorité des marchés financiers,

– d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital, cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale extraordinaire,

– d'être conservées afin de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société,

– d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,

– de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière ;

◆ décide que le prix maximal d'achat par action ne pourra pas dépasser deux cents euros (200 euros), hors frais ;

◆ décide que la Gérance pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribu-

tion de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

◆ décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser sept cent cinquante millions d'euros (750 millions d'euros) ;

◆ décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que la Gérance appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et à tout moment, y compris en période d'offre publique ;

◆ confère tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de délégation pour, notamment :

– procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités,

– passer tous ordres en Bourse ou hors marché,

– ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,

– conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,

– effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,

– effectuer toutes formalités ;

◆ décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Huitième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du présent

procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légales ou autres.

II - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la société (article L 225-209) – programme d'annulation général

L'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, autorise la Gérance, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions, notamment celles correspondant à des options d'achat devenues caduques, acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse faisant l'objet de la septième résolution soumise à la présente assemblée, et/ou de toute autorisation conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure,

dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

L'Assemblée délègue à la Gérance tous pouvoirs :

– pour imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserve de son choix, constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution ;

– pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La délégation ainsi conférée à la Gérance est valable pour une période de vingt-quatre mois. Elle annule, pour la durée restant à courir et à concurrence de la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008 en sa dix-neuvième résolution.

Dixième résolution

Délégation de compétence à la Gérance d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes et attribution gratuite d'actions et/ou élévation du nominal des actions existantes

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 225-129-2 du Code de commerce, aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance et du Conseil de surveillance :

1) délègue à la Gérance, sous le contrôle du Conseil de surveillance de la société et du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, la compétence d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'elle déterminera, par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves,

bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

2) décide qu'en cas d'attribution d'actions gratuites, celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;

3) délègue à la Gérance le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

4) décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne

pourra être supérieur à 20 % du capital social, ce plafond étant commun à l'ensemble des augmentations de capital réalisées en vertu des délégations consenties dans les onzième et douzième résolutions;

5) confère à la Gérance tous pouvoirs à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter le prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives;

6) confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de demander l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres créés dans le cadre de la présente résolution, partout où elle avisera;

7) décide que la présente délégation conférée à la Gérance est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation annule, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, et remplace la délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007 en sa onzième résolution.

Onzième résolution

Délégation de compétence à la Gérance d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes, établi conformément à la loi, et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 et L 228-92 du Code de commerce :

1) délègue à la Gérance, sous le contrôle du Conseil de surveillance de la société et du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur le marché international, à l'émission :

a) d'actions nouvelles de la société à libérer contre espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec ou sans prime d'émission,

b) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit compatibles avec les dispositions légales – y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L 228-92 du Code de commerce – donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, à libérer contre espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société;

2) décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement

et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 20 % du capital social, ce plafond étant commun à l'ensemble des augmentations de capital réalisées en vertu des délégations consenties dans les dixième et douzième résolutions, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, conformément à la loi;

3) décide en outre que le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 20 % du capital social, ce plafond étant commun à l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la délégation consentie dans la douzième résolution, les titres de créances pouvant être émis en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies;

4) décide qu'en cas d'offre de souscription, les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, sachant que la Gérance aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit à souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande;

5) décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, la Gérance pourra user, dans l'ordre qu'elle estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après conformément à l'article L 225-134 du Code de commerce :

a) limiter l'émission au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée,

b) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,

c) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

6) décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société en application de l'article L 228-91 du Code de commerce pourra avoir lieu soit par offre de souscriptions dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons, la Gérance aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les bons correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués ;

7) constate et décide, en tant que de besoin que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à l'égard des actions qui seront émises sur présentation de ces valeurs mobilières ;

8) décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera en tout état de cause au moins égale à la valeur nominale de l'action ;

9) décide, en ce qui concerne les valeurs mobilières donnant accès au capital, connaissance prise du rapport de la Gérance, que le prix de souscription de telles valeurs sera déterminé par la Gérance sur la base de la valeur de l'action de la société telle que définie au paragraphe 8 ci-dessus ;

10) confère à la Gérance tous pouvoirs pour mettre

en oeuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre dans un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles, faire toutes les formalités nécessaires et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

11) décide qu'en cas d'émission de titres de créances, la Gérance aura tous les pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

12) décide que la Gérance pourra également imputer les frais d'émission des actions et valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital, prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations ;

13) confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de demander l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres créés dans le cadre de la présente résolution, partout où elle avisera ;

14) décide que la présente délégation conférée à la Gérance est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation annule, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, et remplace la délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007 en sa douzième résolution.

Douzième résolution

Délégation de compétence à la Gérance d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec délai de priorité

L'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes, établis conformément à la loi, et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92 du Code de commerce :

1) délègue à la Gérance, sous le contrôle du Conseil de surveillance de la société et du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur le marché international, à l'émission :

a) d'actions nouvelles de la société à libérer contre espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec ou sans prime d'émission,

b) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit compatibles avec les dispositions légales – y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L 228-92 du Code de commerce – donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, à libérer contre espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ;

2) décide que ces émissions pourront également être effectuées :

- ◆ à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur les titres d'une société, y compris sur toutes valeurs mobilières émises par la société, dans les conditions prévues à l'article L 225-148 du Code de commerce,

- ◆ à la suite de l'émission, par l'une des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans les conditions prévues à l'article L 228-93 du Code de commerce ;

3) décide de supprimer, dans le cadre de la présente délégation, le droit préférentiel de souscription des

actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que la Gérance pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'elle fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si la Gérance l'estime opportun, être exercée à titre tant irréductible que réductible. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public ;

4) décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 20 % du capital social, ce plafond étant commun à l'ensemble des émissions réalisées en vertu des délégations consenties dans les neuvième et dixième résolutions, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

5) décide que le montant nominal maximal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20 % du capital social, ce plafond étant commun à l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la délégation consentie dans la dixième résolution, les titres de créances pouvant être émis en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies ;

6) constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à l'égard des actions qui seront émises sur présentation de ces valeurs mobilières et décide, de ce fait, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

7) décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, le prix d'émission pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente

délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois derniers jours de Bourse précédant la date de fixation, diminué de la décote prévue par la législation et la réglementation en vigueur.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, sera, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus ;

8) décide que la Gérance pourra également imputer les frais d'émission des actions et valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital, prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations, suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, prendre généralement toutes dispositions utiles, faire toutes formalités nécessaires et conclure tous accords pour parvenir à

la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

9) décide qu'en cas d'émission de titres de créances la Gérance aura tous les pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

10) confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de demander l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres créés dans le cadre de la présente résolution, partout où elle avisera ;

11) décide que la présente délégation conférée à la Gérance est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation annule, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, et remplace la délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007 en sa treizième résolution.

Treizième résolution

Délégation de compétence à la Gérance à l'effet de procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, et notamment aux articles L 225-129 à L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-1 et suivants du Code du travail :

♦ délègue à la Gérance, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, dans la limite de un pour cent (1 %) du capital social, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;

♦ décide que le plafond de la présente délégation est autonome et distinct, et que le montant des augmentations de capital en résultant ne s'imputera pas sur le plafond commun à l'ensemble des augmentations de capital réalisées en vertu des délégations faisant l'objet des dixième, onzième et douzième résolutions ;

♦ décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;

♦ décide, en application de l'article L 3332-19 du Code du travail, de fixer la décote à 20 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois,

l'Assemblée autorise la Gérance à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires ;

- ◆ décide que la Gérance pourra procéder, dans le cadre de l'autorisation faisant l'objet de la quinzième résolution, dans les limites fixées par l'article L 3332-19 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société au titre de l'abondement ;

- ◆ fixe à vingt-six mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation ;

- ◆ donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment :

- d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment :

- ◊ fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la sous-

cription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,

- ◊ sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital,

- d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Cette délégation annule, pour la durée restant à courir, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2008 en sa vingt et unième résolution.

Quatorzième résolution

Autorisation à la Gérance de consentir des options d'achat d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, du rapport spécial des commissaires aux comptes et du rapport du Conseil de surveillance, décide d'autoriser la Gérance, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, dans la limite des textes en vigueur,

- en une ou plusieurs fois,

- aux salariés et aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société Hermès International et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce, des options d'achat d'actions Hermès International acquises par la société dans les conditions légales.

Le délai pendant lequel la Gérance pourra utiliser cette autorisation, au(x) moment(s) qu'elle jugera opportun(s), est fixé à 38 (trente-huit) mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total d'options pouvant être consenties

dans le cadre de cette autorisation ne pourra être tel que le nombre d'options d'achat consenti au titre de la présente résolution et le nombre d'actions attribuées gratuitement en vertu de la quinzième résolution représentent un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre des actions ordinaires de la société au moment où les options seront consenties.

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de sept ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Le prix d'achat des actions sera fixé par la Gérance dans les limites et selon les modalités prévues à l'article L 225-177, alinéa 4 du Code de commerce, et sera au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant l'attribution de l'option, sans être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

À cet effet, l'Assemblée donne à la Gérance, dans les limites fixées ci-dessus, les pouvoirs les plus étendus pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

-
- ◆ déterminer les modalités de l'opération, notamment les conditions dans lesquelles seront consenties les options, l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être attribuées et levées, la liste des bénéficiaires des options et le nombre d'actions que chacun pourra acquérir ;
 - ◆ fixer les conditions d'exercice des options ;
 - ◆ stipuler, le cas échéant, une période d'incessibilité et/ou d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée des options, sans que cette période d'incessibilité puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;
 - ◆ prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options rendant un délai maximal de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

En cas d'attribution à un ou plusieurs gérants :

- ◆ décide que la Gérance devra veiller à ce que la société remplisse une ou plusieurs des conditions prévues à l'article L 225-186-1 du Code de commerce, et devra prendre toute mesure à cet effet ;

- ◆ décide que le Conseil de surveillance devra veiller à ce que les options ne puissent être levées avant la cessation des fonctions du ou des gérants concernés, ou à fixer une quantité d'actions issues de levées d'options que ce ou ces derniers devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses ou de leurs fonctions.

Si, pendant la période durant laquelle les options ont été consenties, la société réalise l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi, la Gérance procédera dans les conditions réglementaires, pour tenir compte de l'incidence de cette opération, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties.

La Gérance informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation.

Cette autorisation annule, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006 en sa neuvième résolution.

Quinzième résolution

Autorisation à la Gérance d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, du rapport des commissaires aux comptes et du rapport du Conseil de surveillance, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- ◆ autorise la Gérance à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes de la société. Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la société soit dans le cadre de l'article L 225-208 du

Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la septième résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L 225-209 du Code de commerce, ou de tout programme de rachat d'actions applicable précédemment ou postérieurement ;

- ◆ décide que la Gérance déterminera l'identité des bénéficiaires ou les catégories de bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- ◆ décide que la Gérance fixera, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- ◆ décide que le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra être tel que le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de la présente résolution et le nombre total des options d'achat d'actions consenties et non encore levées représentent un

nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre d'actions ordinaires de la société au jour de l'attribution gratuite des actions ;

♦ décide que la Gérance fixera, lors de chaque attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive, cette période ne pouvant pas être inférieure à une période de deux ans, sauf si de nouvelles dispositions légales réduisaient la période minimale d'acquisition, la Gérance étant autorisée dans ce cas à réduire ladite période d'acquisition ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ; en outre, les actions seront attribuées avant le terme de cette période en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale ;

♦ décide que la Gérance fixera, lors de chaque attribution, la période de conservation des actions par les bénéficiaires, cette période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires ne pouvant pas être inférieure à une période de deux ans pour les bénéficiaires salariés de filiales françaises, la Gérance étant autorisée à supprimer ladite période de conservation pour les bénéficiaires salariés de filiales étrangères, à la condition expresse que la période d'acquisition visée à l'alinéa précédent soit au moins égale à quatre ans ; toutefois, les actions seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire, ainsi qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la sécurité sociale.

En cas d'attribution à un ou plusieurs gérants :

♦ décide que la Gérance devra veiller à ce que la société remplisse une ou plusieurs des conditions prévues à l'article L 225-197-6 du Code de commerce, et devra prendre toute mesure à cet effet ;

♦ décide que le Conseil de surveillance devra veiller à ce que les actions attribuées ne pourront être cédées avant la cessation des fonctions du ou des gérants,

ou devra fixer une quantité de ces actions que ce ou ces derniers devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses ou de leurs fonctions ;

♦ autorise la Gérance à fixer, le cas échéant, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération ci-après soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;

♦ autorise la Gérance à inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, pendant toute la durée de celle-ci ;

♦ autorise la Gérance à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition des actions attribuées, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société et, en particulier, de déterminer les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ;

♦ plus généralement, donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le délai pendant lequel la Gérance pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 38 (trente-huit) mois à compter de la présente assemblée.

La Gérance informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution dans les conditions légales, et en particulier de l'article L 225-197-4 du Code de commerce.

Cette autorisation annule, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2007 en sa quinzisième résolution.

Seizième résolution

Modification des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de surveillance, décide, et sous la condition suspensive de l'approbation préalable de ladite modification par les associés de la société Émile Hermès SARL, de modifier l'article 18.2 des statuts comme suit :

« 18.2 - Les membres du Conseil de surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les associés

commandités peuvent, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois ans. Par exception à cette règle, l'Assemblée générale pourra, afin de garantir un renouvellement par tiers du Conseil de surveillance chaque année, décider de nommer un ou plusieurs membres du Conseil pour une ou deux années, au besoin en procédant par tirage au sort pour désigner les personnes concernées. »

Dix-septième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du

présent procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légales ou autres.

Informations complémentaires légales

- 232 Statuts d'Hermès International commentés
- 241 Personnes responsables
- 242 Contrôleurs légaux des comptes
- 243 Informations incluses par référence
- 244 Table de concordance
- 246 Table de réconciliation du rapport de gestion
- 247 Table de réconciliation du rapport financier annuel

Statuts d'Hermès International commentés

(mis à jour suite aux décisions de la Gérance du 12 janvier 2009)

Les commentaires sont signalés par un trait en marge.

1 - FORME

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ◆ ses associés commanditaires, et
- ◆ son associé commandité, Émile Hermès SARL dont le siège social est à Paris (75008), 23 rue Boissy-d'Anglas.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

La société a été transformée en société en commandite par actions, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990, afin de préserver son identité et sa culture et d'assurer ainsi, à long terme, la pérennité de l'entreprise, dans l'intérêt du groupe et de l'ensemble des actionnaires.

Les règles de fonctionnement d'une commandite par actions sont les suivantes :

- le ou les associés commandités, apporteurs en industrie, sont responsables, indéfiniment et solidairement, des dettes sociales ;
- les commanditaires (ou actionnaires), apporteurs de capitaux, ne sont responsables, en cette qualité, qu'à concurrence de leur apport ;
- une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire ;
- un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la société, sont choisis pour diriger la société, le ou les premiers gérants sont désignés statutairement ;
- le Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (les commandités, même commanditaires, ne peuvent participer à leur désignation). Les premiers membres du Conseil de surveillance sont désignés statutairement.

2 - OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- ◆ d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques ayant pour activité la création, la production et/ou la commercialisation de produits et/ou services de qualité et, en particulier, dans les sociétés du groupe Hermès ;
- ◆ d'animer le groupe qu'elle contrôle, en particulier par des prestations d'assistance technique dans les domaines juridique, financier, social et administratif ;

- ◆ d'assurer le développement, la gestion et la défense de tous droits qu'elle détient sur des marques, brevets, dessins et modèles et autres éléments de propriété intellectuelle ou industrielle et, à ce titre, de procéder à toutes acquisitions, cessions ou concession de droits ;
- ◆ de participer à la promotion des produits et/ou services distribués par le groupe Hermès ;
- ◆ d'acquérir, céder et gérer tous biens et droits nécessaires aux activités du groupe Hermès et/ou à la gestion de son patrimoine et de ses liquidités ; et
- ◆ plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

3 - DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la société est « Hermès International ».

4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est à Paris (75008), 24 rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Il pourra être transféré :

- ◆ en tout autre lieu du même département, par décision de la Gérance sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée générale ordinaire suivante, et
- ◆ partout ailleurs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

5 - DURÉE

Sauf dissolution anticipée ou prorogation, la société sera automatiquement dissoute le 31 décembre 2090.

6 - CAPITAL SOCIAL - APPORTS

6.1 - Le montant du capital social est de **53 830 506,12** euros.

Il est composé de **105 550 012** actions, toutes entièrement libérées, et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la société.

6.2 - L'associé commandité, Émile Hermès SARL, a fait apport de son industrie à la société, en contrepartie de sa quote-part dans les bénéfices.

Ce capital ressort de la décision de la Gérance du 12 janvier 2009 qui a constaté les levées d'options intervenues au cours du second semestre 2008. Le nominal des actions s'établit à 0,51 euro, après avoir fait l'objet de deux divisions par trois les 6 juin 1997 et 10 juin 2006 depuis l'introduction en Bourse.

7 - AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

7.1 - Le capital social peut être augmenté soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existant.

7.2 - L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi est compétente pour décider l'augmentation du capital social. Elle peut déléguer cette compétence à la Gérance. L'Assemblée générale qui a décidé d'une augmentation de capital peut également déléguer à la Gérance le pouvoir de fixer les modalités de l'émission.

7.3 - En cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, les titres créés en représentation de l'augmentation de capital concernée seront répartis entre les seuls actionnaires, dans la proportion de leurs droits dans le capital.

7.4 - En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré.

Les actionnaires jouissent d'un droit préférentiel de souscription, et celui-ci peut être supprimé, dans les conditions prévues par la loi.

7.5 - Les apports en nature, comme toute stipulation d'avantages particuliers, à l'occasion d'une augmentation de capital, sont soumis à la procédure d'approbation et de vérification des apports institués par la loi.

7.6 - L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ou la Gérance spécialement habilitée à cet effet, peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, décider la réduction du capital. En aucun cas, cette réduction ne peut porter atteinte à l'égalité entre les actionnaires.

7.7 - La Gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital et aux formalités consécutives.

8 - LIBÉRATION DES ACTIONS

8.1 - Les actions nouvelles sont libérées soit par apport en numéraire, y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

8.2 - Dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale, le gérant procède aux appels de fonds nécessaires à la libération des actions.

Tout versement en retard sur le montant des actions porte intérêt de plein droit en faveur de la société au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure.

9 - FORME DES ACTIONS

9.1 - Les actions émises par la société sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

9.2 - La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central ou à tout organisme chargé de la compensation des titres des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'organisme chargé de la compensation des titres en France est Euroclear.

Cette faculté est en règle générale utilisée au moins une fois par an, au 31 décembre, par Hermès International.

10 - TRANSMISSIONS DES ACTIONS

La transmission des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions prévues par la loi.

11 - DÉCLARATION DE FRANCHISEMENTS DE SEUILS

Dès lors que les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues par l'article L 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce,

un nombre de titres représentant une fraction égale à 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote aux

Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage à tout moment même après franchissement d'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L 233-7 et suivants du Code de commerce,

doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de 5 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 0,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.

12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

12.1 - Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

12.2 - Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées générales d'actionnaires.

Toutefois, un droit de vote double est attribué :

- ◆ à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première Assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte; et

- ◆ à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à

raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990.

Le droit de vote est exercé par le nu-proprétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales (ordinaires, extraordinaires ou spéciales), sauf pour des décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Cette répartition a été décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2006.

12.3 - Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

À égalité de valeur nominale, toutes les actions sont entièrement assimilables entre elles à la seule exception du point de départ de leur jouissance.

12.4 - La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée générale des actionnaires.

12.5 - Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

13 - DÉCÈS. INTERDICTION. FAILLITE PERSONNELLE. PROCÉDURE DE SAUVEGARDE. REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UN ASSOCIÉ

La société comporte deux sortes d'associés :

- des actionnaires, « associés commanditaires »;
- des associés commandités.

La société Émile Hermès SARL est le seul associé commandité depuis le 1^{er} avril 2006.

13.1 - Actionnaires

Le décès, l'interdiction, la faillite personnelle, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement

ou de liquidation judiciaire d'un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la société.

13.2 - Associé commandité

13.2.1 - En cas d'interdiction d'exercer une profession commerciale, de faillite personnelle, d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire d'un associé commandité, ce dernier perd automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité; la société n'est pas dissoute. Il en est de même dans le cas où un associé commandité personne physique qui avait été nommé gérant cesse d'exercer ses fonctions de gérant.

Si, de ce fait, la société ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

L'associé commandité qui perd cette qualité a droit, pour solde de tout compte, au versement par la société, *pro rata temporis*, de son droit aux bénéfices jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

13.2.2 - En cas de décès d'un associé commandité, la société n'est pas dissoute. Si, de ce fait, elle ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

Il en est de même si la société n'a qu'un seul associé commandité et si celui-ci vient à perdre cette qualité pour quelque cause que ce soit.

Les ayants droit, héritiers ou, le cas échéant, le conjoint survivant de l'associé commandité décédé ont droit, pour solde de tout compte, au versement par la société, *pro rata temporis*, du droit aux bénéfices de l'associé commandité concerné jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

14 - RESPONSABILITÉ ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

14.1 - Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

14.2 - Chaque associé commandité a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir

recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance dans les conditions prévues à l'article « Gérance ».

Agissant à l'unanimité les associés commandités :

◆ après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, arrêtent pour le groupe :

– les options stratégiques,
– les budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et

– les propositions à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau;

◆ peuvent émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le groupe;

◆ autorisent tout emprunt de la société dès lors que son montant excède 10 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Hermès, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la « Situation nette »);

◆ autorisent la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que les créances garanties représentent plus de 10 % du montant de la Situation nette;

◆ autorisent toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 10 % du montant de la Situation nette.

14.3 - Sauf à perdre automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité, Émile Hermès SARL doit maintenir dans ses statuts les clauses, dans leur rédaction initiale ou dans toute nouvelle rédaction qui pourra être approuvée par le Conseil de surveillance de la présente société statuant à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, stipulant que :

◆ la forme d'Émile Hermès SARL est celle de société à responsabilité limitée à capital variable;

◆ l'objet exclusif d'Émile Hermès SARL est :

– d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International,

– de détenir éventuellement une participation dans Hermès International, et

– d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir;

♦ la faculté d'être associé d'Émile Hermès SARL est réservée :

– aux descendants de Monsieur Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande, et
– à leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts ; et

♦ tout associé d'Émile Hermès SARL doit avoir effectué, ou fait effectuer pour son compte, un dépôt d'actions de la présente société dans les caisses sociales d'Émile Hermès SARL afin d'être associé de cette société.

14.4 - Tout associé commandité personne physique qui a reçu un mandat de gérant perd automatiquement la qualité d'associé commandité dès lors qu'il cesse, pour quelque cause que ce soit, d'être gérant.

14.5 - Toute décision des associés commandités est constatée par un procès-verbal établi sur un registre spécial.

15 - GÉRANCE

15.1 - La société est gérée et administrée par un ou deux gérants, associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de deux gérants, toute disposition des présents statuts visant « le gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale, y compris associé commandité ou non.

La société est actuellement administrée par deux gérants :

– M. Patrick Thomas, nommé par décision des associés commandités, après avis motivé du Conseil de surveillance, en date du 15 septembre 2004 ;

– la société Émile Hermès SARL, nommée par décision des associés commandités, après avis motivé du Conseil de surveillance, en date du 14 février 2006 (à effet du 1^{er} avril 2006).

15.2 - Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination de tout gérant est de la compétence exclusive des associés commandités, agissant après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance. En la matière, chaque associé commandité peut agir séparément.

15.3 - Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, l'ouverture d'une

procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir les associés commandités et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par chacun des associés commandités, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant ne peut être prononcée que par un associé commandité, agissant après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance. En cas d'avis contraire de ce Conseil, l'associé commandité concerné doit surseoir à sa décision pendant un délai de six mois au moins. À l'expiration de ce délai, s'il persiste dans son souhait de révoquer le gérant concerné, cet associé commandité doit prendre à nouveau l'avis du Conseil de surveillance et, cela fait, il peut procéder à la révocation de ce gérant.

16 - POUVOIRS DE LA GÉRANCE

16.1 - Rapports avec les tiers

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales d'actionnaires.

16.2 - Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion mais seulement dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts aux associés commandités et au Conseil de surveillance.

16.3 - Délégations

Le gérant peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'il juge nécessaires au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Il peut procéder à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de directeur général.

17 - RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

Le gérant (et en cas de pluralité de gérants, chaque gérant) a droit à une rémunération statutaire ici fixée et, éventuellement, à une rémunération complémentaire dont le montant maximum est fixé par l'Assemblée générale ordinaire, avec l'accord de l'associé commandité et s'ils sont plusieurs avec leur accord unanime.

La rémunération statutaire annuelle brute du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant), au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Toutefois, s'il y a plus de deux gérants, la somme des rémunérations statutaires annuelles brutes de l'ensemble des gérants ne peut être supérieure à 0,40 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent. Dans la limite des montants maxima ici définis, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant).

La rémunération des gérants est détaillée dans le rapport de la Gérance sur le gouvernement d'entreprise aux pages 40 à 43.

18 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

La composition du Conseil de surveillance est décrite dans le rapport du président du Conseil de surveillance en page 20.

18.1 - La société est dotée d'un Conseil de surveillance composé de 3 à 15 membres, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant. Lors des renouvellements du Conseil de surveillance, le nombre de ses membres est fixé par décision unanime des associés commandités.

Par décision du 23 mars 2005, les associés commandités ont porté de 6 à 9 le nombre de membres du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et

qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

18.2 - Les membres du Conseil de surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les associés commandités peuvent, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance est renouvelé dans sa totalité tous les trois ans au cours de l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de surveillance.

Il est proposé à l'Assemblée générale de modifier les modalités de renouvellement du Conseil de surveillance comme présenté dans l'exposé des motifs des résolutions en page 204.

18.3 - Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

18.4 - Les membres du Conseil de surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée générale ordinaire que sur proposition faite pour juste motif conjointement par les associés commandités, agissant à l'unanimité, et par le Conseil de surveillance.

18.5 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance, ce dernier peut pourvoir au remplacement, à titre provisoire, dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, s'il ne reste pas plus de deux membres du Conseil de surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, ou, à défaut, le gérant ou le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

19 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance sont décrites dans le rapport du président du Conseil de surveillance en page 20.

19.1 - Le Conseil de surveillance nomme, parmi ses membres, un président, personne physique, et deux vice-présidents.

Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de son sein.

En cas d'absence du président, le vice-président le plus âgé remplit ses fonctions.

19.2 - Le Conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président, des associés commandités et de la Gérance.

Tout membre du Conseil de surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du Conseil. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL à la majorité des trois quarts de ses membres présents ou représentés et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs des associés commandités ».

Sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de

la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le Conseil de surveillance précise le cas échéant les conditions et modalités pratiques de l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication. La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil de surveillance mais sans voix délibérative.

19.3 - Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le président et le secrétaire.

20 - POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

20.1 - Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

20.2 - Le Conseil de surveillance émet, à l'attention des associés commandités, un avis motivé sur :

- ◆ toute nomination ou révocation de tout gérant de la société ; et
- ◆ la réduction du délai de préavis en cas de démission du gérant.

20.3 - Le Conseil de surveillance décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'Assemblée générale.

20.4 - Le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs des associés commandités ».

20.5 - Le Conseil de surveillance doit être consulté par les associés commandités avant que ceux-ci puissent prendre toutes décisions en matière :

- ◆ d'options stratégiques ;
- ◆ de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement ; et
- ◆ de proposition à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau.

20.6 - Le Conseil de surveillance fait chaque année à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Le rapport du Conseil de surveillance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 figure en page 205.

Ce rapport est mis, ainsi que le bilan et l'inventaire, à la disposition des actionnaires, qui peuvent en prendre connaissance au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

21 - CONGRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CONSEIL DE GÉRANCE DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

21.1 - Chaque fois qu'ils le jugent souhaitable, la Gérance de la société ou le président du Conseil de surveillance de la société convoquent en congrès le Conseil de surveillance et les associés commandités, Émile Hermès SARL étant représentée à cette fin par son Conseil de gérance.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président et du gérant.

21.2 - Le congrès se réunit au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Il est présidé par le président du Conseil de surveillance de la société ou, en cas de son absence, par un vice-président du Conseil de surveillance de la société ou, à défaut, par le membre du Conseil de surveillance présent le plus âgé. Le gérant ou, s'il s'agit d'une personne morale, son ou ses représentants légaux, sont convoqués aux réunions du congrès.

21.3 - Le congrès connaît de toutes questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prises de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts de la

société et ceux de l'associé commandité personne morale.

S'ils le souhaitent, le Conseil de surveillance et les associés commandités peuvent, en congrès, prendre toutes décisions ou émettre tous avis de leur compétence.

22 - RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il peut être alloué au Conseil de surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Le Conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

23 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

24 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

24.1 - Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

24.2 - Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription ou à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire, dans les comptes nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne les titres au porteur, ces formalités sont constatées par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, en annexe au formulaire de vote ou de procuration.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou par procuration ; les formulaires de vote et les formules de procuration doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par le gérant ou par le président du Conseil de surveillance.

Les associés commandités peuvent assister aux Assemblées générales d'actionnaires. Les associés commandités personnes morales sont représentés

par l'un de leurs représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

24.3 - Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil de surveillance ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents de ce Conseil ou, encore à défaut, par le gérant.

24.4 - Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

24.5 - Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, la distribution des bénéfices de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est approuvée par les associés commandités au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation.

25 - COMPTES

Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

26 - AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et constate l'existence de bénéfices distribuables.

La société verse aux associés commandités une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable, aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les associés commandités se répartissent cette somme entre eux comme ils l'entendent.

Le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée

générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée générale peut décider le prélèvement sur le solde des bénéfices revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Sur proposition des associés commandités agissant à l'unanimité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes, à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

27 - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

À l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

Le boni éventuel de liquidation est réparti entre les seuls actionnaires.

Personnes responsables

PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Patrick Thomas, gérant
Émile Hermès SARL, 23, rue Boissy-d'Anglas,
75008 Paris, gérant

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de la Gérance présente

un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Paris, le 9 avril 2009
La Gérance

Patrick Thomas



Bertrand Puech
représentant Émile Hermès SARL



Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par M. David Dupont-Noel

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 1982.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Didier Kling & Associés

41, avenue de Friedland

75008 Paris

Représenté par MM. Didier Kling et Christophe Bonte

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1999.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7/9, villa Houssay

92524 Neuilly-sur-Seine

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

M^{me} Dominique Mahias

41, avenue de Friedland

75008 Paris

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

La durée du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est de six exercices.

Dans le cas où la nomination d'un commissaire aux comptes est motivée par la vacance d'un mandat (par démission notamment), elle intervient pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

– au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 : comptes consolidés, comptes sociaux et rapports des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence R06-041, respectivement aux pages 71 à 130, 185 à 203, 207 et 208 ;

– au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 : comptes consolidés et rapport des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 25 avril 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence R07-043, respectivement aux pages 77 à 130, 133 à 153, 158 et 159 ;

– au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 : comptes consolidés, comptes sociaux et rapports des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 14 avril 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence R08-023, respectivement aux pages 91 à 149, 151 à 173, 185 et 186.

Les informations incluses dans ce document de référence, autres que celles visées ci-dessus, sont, le cas échéant, remplacées ou mises à jour par les informations incluses dans le présent document de référence. Ce document de référence est accessible dans les conditions décrites dans le tome 1, page 98, à la rubrique « Le monde de l'actionnaire Hermès ».

Table de concordance

La table de concordance renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive «Prospectus» 2003/71/CE du Parlement européen.
Les informations non applicables à Hermès International sont indiquées « n/a ».

| Page | Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 |
|----------------|--|
| | 1. PERSONNES RESPONSABLES |
| 2 241 | 1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement |
| 2 241 | 1.2. Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement |
| | 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES |
| 2 242 | 2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la société |
| n/a | 2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte |
| | 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES |
| 1 20-23, 28-29 | |
| 1 93-97 | |
| | 4. FACTEURS DE RISQUE |
| 1 80-84 | |
| 2 146-152 | |
| | 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR |
| | 5.1. Histoire et évolution de la société |
| 2 13 | 5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société |
| 2 13 | 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la société |
| 2 13, 232 | 5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société |
| 2 13, 232 | 5.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire |
| 1 15-21 | 5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la société |
| 1 88 | 5.2. Investissements |
| | 6. APERÇU DES ACTIVITÉS |
| | 6.1. Principales activités |
| 1 31-58 | 6.1.1. Nature des opérations effectuées par la société et ses principales activités |
| 1 19 | 6.1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché |
| 1 61-65 | 6.2. Principaux marchés |
| 1 89 | 6.3. Événements exceptionnels |
| 1 82 | 6.4. Dépendance éventuelle |
| 1 82 | 6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration de la société concernant sa position concurrentielle |
| | 7. ORGANIGRAMME |
| 1 24-25 | 7.1. Description sommaire du groupe |
| 2 10 | |
| 2 166-168 | 7.2. Liste des filiales de la société |
| | 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS |
| 2 80, 138-140 | 8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée |
| 1 71-73 | 8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles |
| 2 85-101 | |
| | 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT |
| 1 88 | 9.1. Situation financière |
| 1 87-89 | 9.2. Résultat d'exploitation |
| | 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX |
| 1 88 | 10.1. Informations sur les capitaux à court terme et à long terme de la société |
| 2 116-117 | 10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la société |
| 2 150 | 10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la société |
| n/a | 10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la société |
| 2 149-150 | 10.5. Informations concernant les sources de financement attendues |
| | 11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES |
| | 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES |
| 1 91 | 12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement |
| 1 91 | 12.2. Tendance connue ou incertitude susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la société |

| Page | Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 | |
|------------|---|--|
| 1 | 91 | 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE |
| | | 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE |
| 1 | 10-13 | 14.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance |
| 2 | 10-14, 34-38 | |
| 2 | 53-61 | |
| 2 | 38 | 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance |
| | | 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES |
| 2 | 40-50 | 15.1. Rémunération des mandataires sociaux |
| 2 | 162 | 15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages |
| | | 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION |
| 2 | 34-38 | 16.1. Date d'expiration des mandats actuels |
| 2 | 38 | 16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance |
| 2 | 23-25 | 16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité des rémunérations de la société |
| 2 | 18 | 16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine |
| | | 17. SALARIÉS |
| 2 | 105 | 17.1. Nombre de salariés |
| 2 | 44-45, 49-50 | 17.2. Participations et stock-options |
| 2 | 162-164 | |
| 2 | 68 | 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société |
| | | 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES |
| 2 | 70 | 18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote |
| 2 | 64 | 18.2. Existence de droits de vote différents |
| 2 | 232-240 | 18.3. Contrôle de la société |
| 2 | 69 | 18.4. Tout accord, connu de la société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle |
| 2 | 38-50, 161 | 19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS |
| | | 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR |
| 2 | 110-168 | 20.1. Informations financières historiques |
| | n/a | 20.2. Informations financières <i>pro forma</i> |
| 2 | 171-193 | 20.3. États financiers |
| 2 | 207-217 | 20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles |
| 31/12/2008 | | 20.5. Date des dernières informations financières |
| | n/a | 20.6. Informations financières intermédiaires et autres |
| 2 | 68 | 20.7. Politique de distribution des dividendes |
| 2 | 200 | 20.7.1. Dividende par action |
| 1 | 81-83 | 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage |
| | n/a | 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale |
| | | 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES |
| 2 | 64-70 | 21.1. Capital social |
| 2 | 232-240 | 21.2. Acte constitutif et statuts |
| 1 | 80 | 22. CONTRATS IMPORTANTS |
| | n/a | 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS |
| 1 | 98-99 | 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC |
| 1 | 58 | 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS |
| 2 | 141 | |

Table de réconciliation du rapport de gestion

(articles L 225-100 et suivants, L 232-I, II et R 225-102)

| Page | Rubriques |
|--------------------|--|
| 1 28 à 65 | Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé |
| n/a | Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes |
| 1 87 à 89 | Résultats de l'activité de la société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent |
| 2 192 à 193 | |
| 1 20 à 23 | Indicateurs clés de performance de nature financière |
| 1 28 à 29 | Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière |
| 1 87 à 89 | |
| 1 7 | Progrès réalisés ou difficultés rencontrées |
| 1 80 à 84 | Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée |
| 2 146 à 153 | Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers |
| 2 128 | Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi |
| 1 91 | Évolutions prévisibles de la société et perspective d'avenir |
| 2 53 à 61 | Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé |
| 2 40 à 43, 46 | Rémunération totale et avantages en nature de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé |
| 2 41 à 42 | Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux |
| 2 39 | Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société |
| 1 71 à 76 | Indicateurs clés en matière environnementale et sociale |
| 2 103 à 107 | Informations sociales |
| 2 68 | État de la participation des salariés au capital social |
| 2 83 à 101 | Informations environnementales |
| 1 80 | Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique |
| 2 81 | |
| 2 76 à 77 | Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France en capital et en droits de vote |
| n/a | Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées |
| 2 70 | Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2008 |
| n/a | Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la concurrence et dont ce dernier a prescrit l'insertion dans le rapport annuel |
| 2 64 à 65 | Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique |
| n/a | Mode de direction générale de la société |
| 2 44 à 45, 49 à 51 | Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achats d'actions |
| 2 71 | Informations sur les programmes de rachat d'actions |
| 2 67 | Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital |
| 2 195 | Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices |
| 2 200 | Montant des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices |
| 1 82 | Les activités de la société en matière de recherche et développement |

Table de réconciliation du rapport financier annuel

(article 222-3 du Règlement général de l'AMF)

| Page | Rubriques |
|------|--|
| 171 | Comptes annuels de la société Hermès International |
| 109 | Comptes consolidés du groupe Hermès |
| | Rapport de gestion (se référer à la table de réconciliation du rapport de gestion) |
| 241 | Attestation du responsable du rapport financier annuel |
| 207 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels |
| 208 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés |
| 165 | Honoraires des commissaires aux comptes |
| 18 | Rapport du président du Conseil de surveillance sur les principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la société, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société |

UNE PUBLICATION DES ÉDITIONS HERMÈS®.

MISE EN PAGES : CURSIVES.

IMPRIMÉ EN FRANCE AVEC DES ENCREs À BASE VÉGÉTALE PAR L'IMPRIMERIE COMELLI,
ENTREPRISE IMPRIM'VERT (MARQUE COLLECTIVE POUR UNE AMÉLIORATION
DE L'ENVIRONNEMENT, FONDÉE SUR TROIS CRITÈRES : LA BONNE GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX,
LA SÉCURISATION DE STOCKAGE DES LIQUIDES DANGEREUX ET LA NON-UTILISATION
DES PRODUITS TOXIQUES, RESPECTANT AINSI LE PROTOCOLE DE KYOTO) SUR DU PAPIER CONDAT MATT PÉRIGORD,
CERTIFIÉ PEFC (PROGRAMME FOR THE ENDORSEMENT OF FOREST CERTIFICATION)
GARANTISSANT LA GESTION DURABLE DES FORÊTS.

© HERMÈS. PARIS 2009.